



**ECOTONE**  
*recherche et environnement*



---

## **SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ESPACES NATURELS SENSIBLES**

**DEPARTEMENT DE LA LOZERE**

---

**Décembre 2014**

## SOMMAIRE

---

1. Préambule .....	1
2. Etat des lieux .....	2
2.1. Présentation du département.....	2
2.1.1. Régions naturelles .....	4
2.1.2. Relief, géologie et pédologie.....	8
2.1.3. Hydrographie.....	18
2.1.4. Climat.....	21
2.1.5. Démographie et population .....	26
2.1.6. Activités économiques .....	28
2.2. Actions et acteurs en faveur des espaces naturels .....	44
2.2.1. Espaces naturels inventoriés, protégés et/ou gérés .....	44
2.2.2. Démarches spécifiques aux milieux aquatiques.....	64
2.2.3. Autres démarches en cours.....	65
2.2.4. Acteurs.....	71
2.3. Enjeux naturels du département.....	75
2.3.1. Patrimoine naturel .....	75
2.3.2. Patrimoine paysager.....	106
2.3.3. Menaces pesant sur les espaces naturels .....	114
2.3.4. Synthèse et enjeux .....	116
2.4. Actions du Conseil général .....	127
2.4.1. Politique ENS dans les départements limitrophes .....	127
2.4.2. Politique ENS et autres actions menées par le Conseil général de la Lozère.....	130
2.4.3. Politique randonnée et sports de nature .....	132
3. Sites du réseau des Espaces naturels sensibles .....	137
3.1. Identification des espaces naturels à protéger .....	137
3.1.1. Démarche utilisée.....	137
3.1.2. Résultats .....	137
3.2. Sites supports de la politique ENS du Conseil général .....	138
3.2.1. Démarche de sélection et hiérarchisation des sites intégrant le SDEN .....	138
3.2.2. Résultats.....	140

4.	Mise en œuvre du Schéma Départemental .....	154
4.1.	Axes stratégiques de la politique ENS du département.....	154
4.2.	Gouvernance et moyens .....	156
4.2.1.	Gouvernance .....	156
4.2.2.	Moyens financiers .....	156
4.2.3.	Moyens humains .....	157
5.	Bibliographie.....	158
5.1.	Ouvrages consultés .....	158
5.2.	Sites Internet consultés.....	161
5.3.	Liste des personnes consultées.....	161
6.	Annexes .....	162
6.1.	Espèces végétales patrimoniales recensées sur le département .....	162
6.2.	Liste des espèces animales connues en Lozère.....	176
6.2.1.	Poissons et écrevisses .....	177
6.2.2.	Amphibiens.....	178
6.2.3.	Reptiles.....	178
6.2.4.	Mammifères .....	179
6.2.5.	Oiseaux .....	182
6.2.6.	Coléoptères .....	192
6.2.7.	Lépidoptères.....	202
6.2.8.	Odonates .....	215
6.2.9.	Orthoptères.....	218
6.2.10.	Autres insectes et invertébrés.....	219
6.3.	Liste des zonages ZNIEFF concernant la Lozère .....	230
6.4.	Liste des sites classés et inscrits concernant la Lozère .....	234

## TABLES DES ILLUSTRATIONS

### Liste des figures

Figure 1 – Carte de localisation du département de la Lozère .....	3
Figure 2 – Carte du relief du département de la Lozère .....	11
Figure 3 – Carte géologique simplifiée du département de la Lozère (source : DREAL LR) .....	12
Figure 4 – Réseau hydrographique du département de la Lozère .....	20
Figure 5 – Données météorologiques sur le département de la Lozère (source : Météo France) .....	22
Figure 6 – Diagramme ombrothermique, moyennes sur 33 ans, 1975-2007 (source : Météo France, 2007) .....	23
Figure 7 – Fréquence et direction du vent (source : CRPF) .....	23
Figure 8 – Carte des influences climatiques du département de la Lozère .....	25
Figure 9 – Evolution de la population de Lozère entre 1800 et 2010 (source : INSEE, 2012) .....	26
Figure 10 – Evolution de la population de Lozère entre 1990 et 2040 (source : INSEE, 2012) .....	27
Figure 11 – Structure sectorielle de l’emploi salarié dans l’économie de la Lozère (source : INSEE & DRIRE, 2008) .....	28
Figure 12 – Orientations technico-économiques des exploitations agricoles de la Lozère (source : AGRESTE, 2011) .....	30
Figure 13 – Carte des petites régions agricoles du département de la Lozère .....	32
Figure 14 – Carte des forêts publiques sur le département de la Lozère .....	34
Figure 15 – Carte des régions forestières .....	35
Figure 16 – Evolution de l’emploi salarié industriel en Lozère (source : INSEE & DRIRE, 2008) .....	38
Figure 17 – Carte des espaces naturels inventoriés sur le département de la Lozère .....	47
Figure 18 – Carte de l’inventaire du patrimoine géologique du département de la Lozère .....	48
Figure 19 – Carte des zones humides inventoriées (hors lavognes) dans le département de la Lozère ...	49
Figure 20 – Carte des lavognes inventoriées sur le département de la Lozère (source : Parc national des Cévennes) .....	50
Figure 21 – Espaces naturels bénéficiant d’une protection réglementaire sur le département de la Lozère .....	57
Figure 22 – Carte des erritoires de projet sur le département de la Lozère .....	62
Figure 23 – Carte des territoires classés Réserve de Biosphère et inscrits au patrimoine mondial UNESCO .....	63
Figure 24 - Projets potentiellement éligibles du département au titre de la SCAP (source : REAL LR) .....	67
Figure 25 – Exemple d’éléments de la Trame verte et bleue : réservoirs de biodiversité et types de corridor (source : Allag-Dhuisme et al., 2010). .....	70
Figure 26 - Etagements de végétation de la région Languedoc-Roussillon et du département de la Lozère (source : CRENAM, IPAMAC, 2011) .....	76
Figure 27 – Carte de l’occupation des sols du département de la Lozère .....	77
Figure 28 - Nombre d’espèces végétales à enjeu de conservation par commune sur le département de la Lozère .....	78
Figure 29 - Répartition des cinq espèces non revues en Lozère en région Languedoc-Roussillon (source : SILENE, 2013) .....	80

Figure 30 – Répartition des forêts en Lozère entre 2006 (gauche) et 1983 (droite) (sources : Corine Land Cover, 2006 ; IFN, 1983) .....	91
Figure 31 - Répartition de la fougère <i>Cheilanthes hispanica</i> en région Languedoc-Roussillon, SILENE (2013) & PRELLI(2002) .....	98
Figure 32 – Entités paysagères du département de la Lozère .....	108
Figure 33 – Carte du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires de la Lozère.....	136
Figure 34 – Carte des sites proposés au SDEN par le Comité technique .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Figure 35 – Règle de décision pour la validation des trois types de critères .....	139
Figure 36 – Arborescence générale de l’outil d’aide à la décision .....	140
Figure 37 – Carte des sites ENS prioritaires .....	143
Figure 38 – Carte des sites ENS secondaires (hors lavognes et sites proposées par le PnC) .....	144
Figure 39 – Carte des sites secondaires « lavognes » .....	145
Figure 40 – Carte des sites proposés par le Parc national des Cévennes (estives collectives, forêts en libre évolution et zones humides) .....	146

### Liste des tableaux

Tableau 1 – Particularités climatiques des régions naturelles de la Lozère .....	24
Tableau 2 – Données économiques de la filière forestière en Lozère (source : www.lozere-bois.net) ....	33
Tableau 3 – Récolte de bois en 2005 et 2008 (source : AGRESTE, 2007, 2010).....	36
Tableau 4 – Productions de sciage et produits connexes en 2005 (source : Agreste 2007).....	36
Tableau 5 – Nombre d’exploitations forestières et scieries en 2005 et 2008 (source : AGRESTE, 2007, 2010).....	37
Tableau 6 – Répartition de l’emploi des activités forestières en 2005 et 2008 (source : AGRESTE, 2007, 2010).....	37
Tableau 7 – Structure sectorielle de l’emploi salarié industriel (source : INSEE & DRIRE, 2008) .....	40
Tableau 8 – Sites et surfaces faisant l’objet d’un inventaire ZNIEFF sur le département de la Lozère (source : DREAL Languedoc-Roussillon) .....	44
Tableau 9 – ZICO sur le département de la Lozère (source : DREAL Languedoc-Roussillon).....	45
Tableau 10 – Sites et surfaces faisant l’objet d’un inventaire du patrimoine géologique sur le département de la Lozère (source : DREAL Languedoc-Roussillon).....	46
Tableau 11 – Sites et surfaces faisant l’objet d’une protection réglementaire ou foncière sur le département de la Lozère (source : DREAL Languedoc-Roussillon).....	51
Tableau 12 – Sites du réseau Natura 2000 sur le département de la Lozère (source : DREAL Languedoc-Roussillon) .....	52
Tableau 13 – Sites classés et inscrits à « dominante naturelle » dans le département de la Lozère (source : DREAL Languedoc-Roussillon) .....	54
Tableau 14 – Parc national des Cévennes dans le département de la Lozère (source : DREAL Languedoc-Roussillon) .....	55
Tableau 15 – Réserves Biologiques dans le département de la Lozère (source : DREAL Languedoc-Roussillon) .....	56
Tableau 16 – Sites bénéficiant d’une maîtrise foncière ou d’usage par le CEN Languedoc-Roussillon (source : DREAL Languedoc-Roussillon) .....	58
Tableau 17 – Parcs naturels régionaux sur le département de la Lozère .....	59

Tableau 18 – SCOT dans le département de la Lozère (source : DREAL Languedoc-Roussillon, DDT Lozère, 2009).....	60
Tableau 19 – Réserve de biosphère dans le département de la Lozère (source : INPN-MNHN).....	61
Tableau 20 – Bien UNESCO dans le département de la Lozère (source : Unesco).....	61
Tableau 21 – Démarches spécifiques aux milieux aquatiques (source : Gest'eau).....	64
Tableau 22 – Espèces de la liste SCAP présente en Lozère et pour lesquelles le département a une responsabilité quant à leur conservation.....	66
Tableau 23 - Projets potentiellement éligibles du département au titre de la SCAP (source : DREAL LR)	67
Tableau 24 – Territoires à enjeux du département au titre de la SCAP (source : DREAL) .....	68
Tableau 25 - Nombre d'espèces végétales à enjeu de conservation du département de la Lozère d'après le CBN Méditerranéen de Porquerolles .....	79
Tableau 26 - Espèces messicoles inventoriées en Lozère (source : CBN Méditerranéen de Porquerolles)	99
Tableau 27 – Nombre d'espèces animales rares ou menacées présentes en Lozère.....	100
Tableau 28 – Typologie des services écosystémiques rendus par les espaces naturels du département de la Lozère (sources : TEEB, 2010 ; UICN, 2013 ; MEDD & MNHN, 2010 ; CHEVASSUS B., 2009 ; CREDOC, Biotope, Asconit Consultants, 2009) .....	104
Tableau 29 – Espaces naturels à enjeu sur le département de la Lozère .....	120
Tableau 30 – Stratégie d'inscription au PDESI du département de la Lozère (source : Conseil général de la Lozère).....	134
Tableau 31 – Représentation des milieux naturels et répartition géographique des sites proposés par le Comité technique .....	137
Tableau 32 – Couverture départementale des sites ENS.....	141
Tableau 33 – Axes stratégiques de la politique ENS du département de la Lozère.....	155

# 1. PREAMBULE

La loi d'aménagement du 18 juillet 1985, modifiée par la loi du 2 février 1995 (Loi Barnier), expose qu'« afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels, le Département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non. ».

Outil de protection des espaces naturels par la maîtrise foncière, la démarche ENS (Espace Naturel Sensible) ne revêt pas de caractère réglementaire, mais s'inscrit dans une logique de développement durable. En effet, la politique des ENS est menée dans le cadre d'une démarche de développement local et de valorisation du territoire et associe donc des intérêts économiques (attractivité du territoire, tourisme, agriculture, *etc.*), environnementaux (préservation et maintien de sites remarquables, *etc.*), et sociaux (éducation à l'environnement, qualité de vie, *etc.*). Elle doit donc se faire en cohérence avec les autres politiques départementales et notamment le tourisme à travers le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.) ainsi que les sports nature à travers le Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (P.D.E.S.I.).

Pour mettre en œuvre la politique des ENS, la loi prévoit que le Département est compétent pour instituer, par délibération de l'Assemblée Départementale, une Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS), et en voter le taux qui doit être compris entre 0 et 2 %. Elle est établie sur la construction, la reconstruction et l'agrandissement des bâtiments. Depuis mars 2012, la Taxe d'Aménagement remplace la TDENS, la TDCAUE (taxe départementale pour le financement des CAUE), ainsi que la TLE (Taxe Locale d'Équipement).

Ainsi, le schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles, outil stratégique de planification, propose un cadre à la politique départementale de préservation, de gestion et d'ouverture au public des ENS. Intégrant les enjeux sur le territoire, il présente la stratégie globale départementale et le programme opérationnel sur les cinq prochaines années.

## 2. ETAT DES LIEUX

### 2.1. Présentation du département

*Sources : DIREN LR, 2006b ; AGRESTE, 2007, 2011 ; MIAGE, 2008 ; MALPEL GP., 2012 ; DDAF, 2008 ; MaHoc, 2009 ; INSEE, 2012, 2013 ; MTDA, 2005 ; ONF, 2006a, 2006b, 2013 ; IFN, 1995 ; ASCONIT & RCT, 2013 ; PNC, 2010 ; COPAGE, 2011 ; ONF Lozère, 2003, 2006 ; CdC Valdonnez, 2009 ; ONF & ALPE, 2008 ; FDC Lozère, 2008a, 2008b ; FDPMA, 2011 ; LAPADU-HARGUES, 1947 ; ONF & CDSL, 2006*

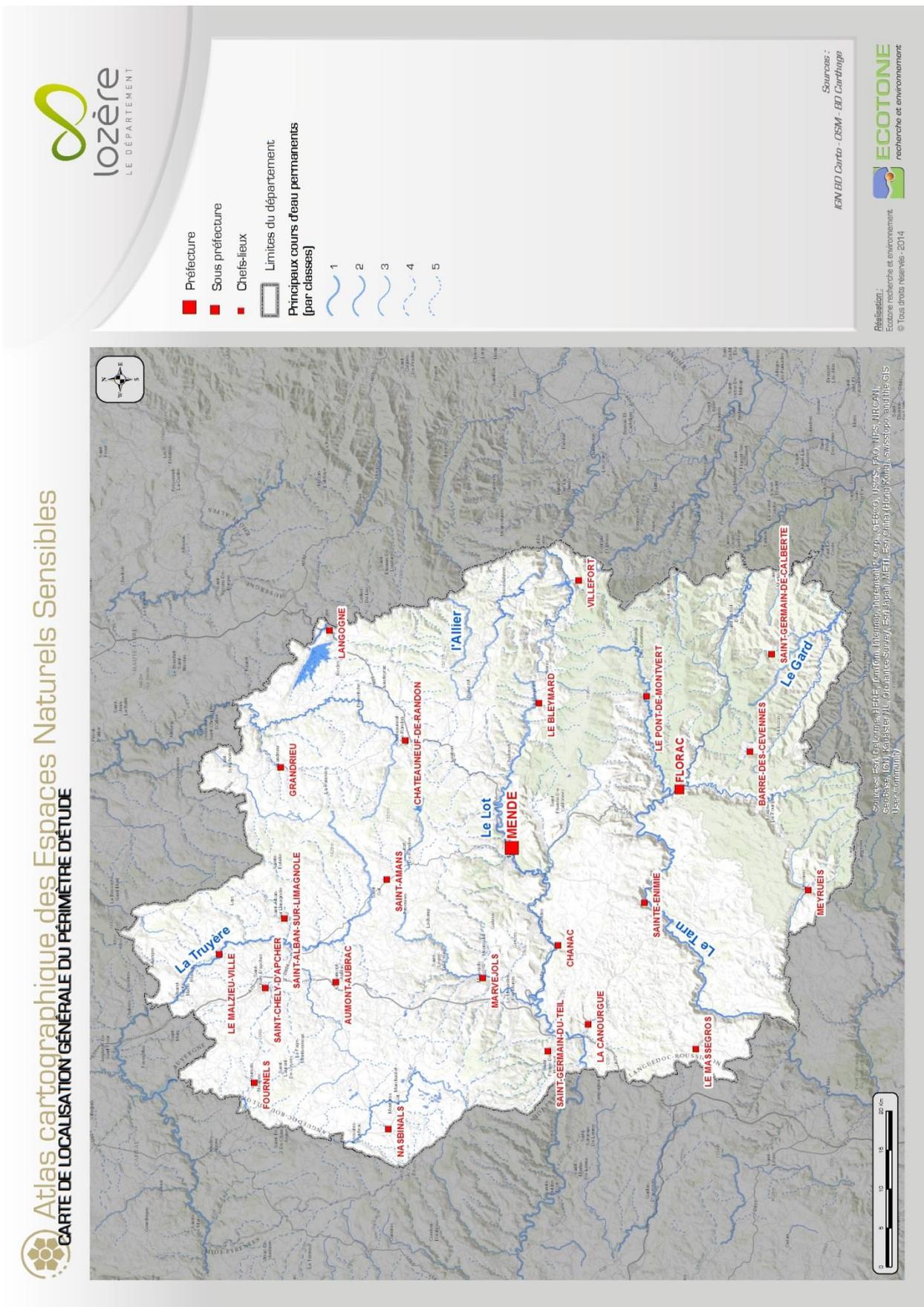
Le département de la Lozère est situé dans la partie sud du Massif-Central, dans le Sud de la France. Il est limitrophe des départements de l'Aveyron à l'ouest, du Cantal et de la Haute-Loire au nord, de l'Ardèche à l'est et enfin du Gard au sud.

La Lozère est constituée au nord de la Margeride (Truc de Fortunio 1 552 m), d'une partie de l'Aubrac, immense plateau désertique (Signal de Mailhe-Biau 1 469 m), au sud-ouest des gorges du Tarn et de la Jonte. Au sud, les Cévennes assurent la transition entre les montagnes du Massif central et le Languedoc méditerranéen.

Au sein du Languedoc-Roussillon, la Lozère est atypique. Département de montagnes (Cévennes) et de plateaux d'altitude (grands causses, Aubrac, Margeride), enclavé au milieu des terres, il n'accueille que 3 % de la population régionale et reste le département le moins densément peuplé de l'hexagone. D'une surface de 5 168 km<sup>2</sup>, fortement dépeuplé depuis la dernière guerre mondiale (73 509 habitants en 1999, 77 000 habitants en 2005), il conserve d'immenses étendues naturelles.

L'emprise rurale est très marquée. L'essentiel des activités est orienté vers le domaine agricole (54% de la superficie de la Lozère) et forestier (43% de la superficie de la Lozère). Sa croissance démographique est très faible et la pression urbaine touche essentiellement les territoires agricoles. Avec son importante superficie de forêt de production, la Lozère représente un peu moins de la moitié des surfaces productives en feuillus du Languedoc-Roussillon. Seules quelques industries sont implantées, comme l'usine sidérurgique Arcelor-Mittal à Saint-Chély-d'Apcher et diverses carrières (sable, schiste, granite, uranium) sur l'ensemble du territoire.

Figure 1 – Carte de localisation du département de la Lozère



### 2.1.1. Régions naturelles

Sources : DIREN LR, 2006b ; ASCONIT & RCT, 2013 ; CEN48

Les diverses influences climatiques, les importantes variations altitudinales ainsi que le panel de substrats géologiques présents en Lozère, font de ce département un territoire très contrasté. Il est possible de diviser la Lozère en quatre ou cinq grands ensembles relativement homogènes :

- La Margeride ;
- Les Cévennes ;
- Les Causses ;
- L'Aubrac ;
- La Vallée du Lot, qui peut être rattachée avec les Causses.

#### 1.1.1.1. Aubrac

L'Aubrac est un haut plateau volcanique et granitique du Massif central, situé sur trois régions : Auvergne, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon. Seule sa partie lozérienne sera ici évoquée.

L'Aubrac lozérien, situé au nord-ouest de la Lozère au contact de l'Aveyron (au sud-ouest), du Cantal (au nord-ouest), de la vallée du Lot (au sud) et de la Margeride (à l'est), est la plus méridionale des régions volcaniques du massif Central. Cette entité naturelle est caractérisée par un relief de haut plateau, un réseau hydrographique très dense et des conditions climatiques sévères. L'altitude moyenne de ce vaste plateau basaltique et granitique est de 1 200 m environ avec un point culminant au signal de Mailhebiau (1 469 m).

Ce grand ensemble paysager peut se subdiviser en deux parties entre l'ouest et l'est.

Au nord-ouest, les paysages sont ouverts et les reliefs sont arrondis, en continuité avec les paysages de l'Aveyron. De nombreux lacs et zones humides sont présents au sud de Nasbinals : lacs de Salhiens, de Born, de Saint-Andéol, etc. A l'ouest de l'Aubrac ouvert, la haute vallée du Bès, assez large et boisée, assure la transition entre les milieux ouverts de l'ouest et les milieux boisés de l'est. Les principales stations forestières présentes sont des hêtraies ou des pineraies de pins sylvestres (généralement situées sur d'anciens espaces agricoles laissés en friche) ou encore des pessières (épicéas) en grande partie issus de reboisements RTM au 20<sup>ème</sup> siècle. Au sud, les reliefs de l'Aubrac s'accroissent et les sommets dominent la vallée du Lot, formant un long balcon. L'activité pastorale d'élevage est prégnante dans cette entité, avec quelques espaces cultivés à proximité des espaces urbanisés (Nasbinals et Malbouzon principalement), et des milieux naturels en mosaïque : landes, pelouses, prairies humides et tourbières, qui favorisent la diversité des habitats naturels et des paysages.

Dans sa partie est, l'Aubrac devient boisé, la limite avec la Margeride devenant difficilement visible. L'Aubrac se distingue alors de la Margeride par son altitude supérieure, permettant d'avoir une vue dominante vers l'est. Cette partie du grand ensemble paysager est composée de vastes zones boisées entrecoupées de secteurs agricoles où l'élevage domine, et d'un réseau de cours d'eau dense au sud de l'Aubrac (vallées encaissées) et de tourbières.

Les activités d'élevage ont profondément marqué ce territoire qui a vu sa hêtraie originelle peu à peu disparaître au profit de vastes zones d'estives ouvertes. Aujourd'hui, les mosaïques de pelouses, prairies et zones humides qui composent le paysage sont encore utilisées pour la transhumance des troupeaux d'Aubrac. Les caractéristiques majeures de cette région (zones de cuvettes, précipitations importantes...) sont favorables à la présence de tourbières, majoritairement constituées de bas marais.

Le relief peu accidenté aux formes douces, la pratique généralisée des parcours d'estive, l'alternance de cours d'eau et de bas-fonds humides, ont défini avec le temps un paysage remarquable. Parcours d'itinéraires historiques (chemin de St Jacques...), c'est un paysage fortement identifié et apprécié par de nombreux randonneurs.

#### 1.1.1.2. Margeride

Située au nord de la Lozère, entre la vallée de l'Allier à l'est et les monts de l'Aubrac à l'ouest, la Margeride est le plus vaste ensemble paysager de Lozère. Au Sud, la vallée du Lot et au Nord la Limagne de Brioude en constituent les limites. A l'ouest, ces massifs sont en continuité avec la partie forestière de l'Aubrac, malgré la présence de l'A75. La Margeride se prolonge vers le nord dans le Cantal. Les vallées de l'Allier, du Lot et de leurs affluents creusent le socle granitique de la Margeride et forment la limite avec la Haute-Loire (département) au nord-est et la vallée du Lot au sud.

A plus de 1 000 mètres d'altitude, elle forme un plateau granitique aux reliefs arrondis recouverts de forêts. L'altitude est élevée mais le relief peu marqué. Le climat montagnard dénote une tendance continentale avec des températures basses en hiver et des précipitations relativement faibles.

Au centre, les monts de la Margeride sont principalement boisés et dominent les plateaux et vallées adjacents (altitude maximum de 1 552 m au Truc de Fortunio). Les espaces de transition entre les monts, les vallées et plateaux se font de manière progressive. Y sont présents des bois pâturés, des landes de genêts. De part et d'autre de ces monts, les deux plateaux (oriental et occidental) sont des espaces ouverts, avec des bourgs comme Châteauneuf-de-Randon, Grandieu, Saint-Alban et des infrastructures de transport (autoroute A75, route N88,...). Les villes les plus importantes sont en marge des plateaux : Saint Chély-d'Apcher à l'ouest et Langogne à l'est.

Au sud de la RN88 (Mende-Langogne), le massif boisé de Mercoire culmine à 1 503 m d'altitude. L'Allier y prend sa source ainsi que d'autres cours d'eau des bassins versants de la Loire, de la Garonne et du Rhône. La vallée du Chassezac marque la séparation au sud entre ce massif et les Cévennes (Mont Lozère). Le causse de Montbel présente trois écoulements karstiques vers les trois districts : Loire-Bretagne, Adour- Garonne et Rhône-Méditerranée.

L'agriculture et particulièrement le pâturage ont structuré le paysage, notamment dans les vallées où cultures et prairies permettent l'élevage de bovins et d'ovins. Les zones boisées sont très présentes sur ce territoire et sont naturellement dominées par le Hêtre et le Pin sylvestre. Depuis 1950, la région est également concernée par de grandes plantations monospécifiques de conifères (pins, épicéas). De par sa géomorphologie et son altitude, la Margeride est propice aux tourbières et aux zones humides, et de nombreux cours d'eau y prennent leurs sources.

#### 1.1.1.3. Vallée du Lot

La vallée du Lot s'étend d'est en ouest au centre de la Lozère et comprend les deux principales villes du département : Mende et Marvejols. Ce grand ensemble paysager se trouve à l'interface des quatre autres ensembles du département que sont l'Aubrac au nord-ouest, la Margeride au nord-est, les grands Causses au sud et les Cévennes de l'est au sud-est. A noter que la zone d'interface entre Margeride, Cévennes et vallée du Lot est le secteur de partage des eaux entre les trois bassins versants Loire, Garonne et Rhône-Méditerranée.

Le Lot et ses affluents, en taillant et s'enfonçant dans les plateaux des causses, ont façonné ce grand ensemble paysager suivant un axe est/ouest. La vallée du Lot proprement dite et la plaine de Mende, où se concentrent l'urbanisation (Mende, RN88) et l'agriculture (vergers près de la Canourgue), sont les éléments centraux de ce territoire. De part et d'autre de la vallée, les reliefs sont plus marqués, avec les causses de Chantefègue et de Mende au centre et les buttes témoins calcaires, également appelées « trucs », au sud (Marvejols, Chanac), comme le truc de Balduc et le truc de Grèzes.

Le grand ensemble paysager peut être subdivisé en deux parties : à l'est en amont, les vallées encaissées sont majoritairement boisées ; à l'ouest, la vallée, plus large, moins encaissée, est un espace propice à l'agriculture.

#### 1.1.1.4. Causses

Au sud de la Lozère, les causses se situent sur la frange sud du Massif Central. Cette région naturelle est limitée par les Cévennes, l'Aigoual et le Mont-Lozère à l'Est, la Margeride et l'Aubrac au Nord, le Rouergue et le Lévezou à l'Ouest et les Monts de Lacaune et de l'Espinouse et la plaine du Languedoc au Sud.

Les causses se distinguent des autres régions naturelles par leur unité lithologique et topographique et leur hydrologie. Ce sont des plateaux calcaires jurassiques, dits karstiques, relevés à une altitude de 300 m au sud-ouest à plus de 1 250 m au nord-est, profondément entaillés de gorges caractéristiques du sud du Massif Central. Ils sont bordés de dépressions périphériques creusées dans les marnes, grès et calcaires tendres et sont appuyés sur les massifs primaires environnants. Les caractéristiques géomorphologiques des massifs karstiques (gorges, grottes, avens, résurgences...) sont une composante des paysages.

Les eaux ne coulent pas en surface des plateaux mais s'y infiltrent pour circuler dans un vaste réseau souterrain et ressortir sous forme de sources dans les vallées. Ces vallées et gorges forment en général les limites naturelles des différents causses. Toutes les eaux coulent en direction de l'Atlantique.

Trois principaux plateaux calcaires sont présents en Lozère. Du nord au sud on rencontre :

- Le Causse de Sauveterre : superficie de 30 000 ha, 800 à 1 200 m d'altitude. Il est l'un des deux grands causses de Lozère avec le Causse Méjean. Il doit son nom au pique de Sauveterre.
- Le Causse Méjean : superficie de 33 000 ha, 800 à 1 200 m d'altitude. Il doit son nom à sa position géographique médiane entre le Causse Noir et le Causse de Sauveterre (Méjean = médian en occitan).
- Le Causse Noir : superficie de 20 000 ha, 600 à 1 200 m d'altitude. Il est le plus petit des Grands Causses.

Ils sont séparés par trois canyons principaux qui sont, du nord au sud, les gorges du Tarn, les gorges de la Jonte et les gorges de la Dourbie.

Les petits causses lozériens (Causse de Mende, Causse de Changefère) jalonnent la vallée du Lot au nord. De nombreux butes témoins ou « *trucs* » et des petits causses satellites appelés « *cans* » subsistent en bordure.

Le climat, à la croisée des influences méditerranéennes, atlantiques et continentales, se caractérise par des précipitations moins importantes que dans le reste du département. Ces territoires de causses sont propices à l'agropastoralisme, qui a largement contribué à façonner et à maintenir les paysages ouverts et l'existence de vastes pelouses. Les activités d'élevage (ovins) permettent en effet une ouverture des espaces qui offre des paysages intéressants « de respiration et d'évasion » (PN des Cévennes 2012 in ASCONIT & RCT, 2013). Excepté quelques plantations sur les plateaux, les forêts se cantonnent aux pentes prononcées des vallées.

#### 1.1.1.5. Cévennes

Situées au sud-est de la Lozère, les Cévennes matérialisent la bordure méridionale du Massif central en direction de la plaine du Languedoc. Le relief est marqué et culmine sur le Mont Lozère, au Pic de Finiels, à 1 699 m. Les roches sont composées principalement de schistes mais aussi de granites. Le climat, qui varie du méditerranéen au montagnard, traduit les variations altitudinales ; les précipitations peuvent y être très abondantes.

Les Cévennes offrent des paysages remarquables aux forts contrastes : des crêtes étroites (serres) aux vallées encaissées (valats). Les hauts plateaux des monts Lozère, Aigoual et Bougès forment des paysages dénudés, fortement influencés par l'agro-pastoralisme et les pratiques sylvicoles. Les pentes cévenoles relient, sans transition, la plaine (plaine du fossé d'Alès) et la montagne.

Dans ce massif schisteux ou granitique situé en tête de bassins versants, les milieux aquatiques sont très présents et de nombreux cours d'eau trouvent leur source sur ce territoire (Lot, Gardons, Allier, etc.).

La forêt domine largement cette entité et est favorisée par la déprise agricole du siècle dernier. Le châtaignier est une des espèces dominantes, ayant longtemps joué un rôle dans l'alimentation des populations. Avec sa position tournée vers la méditerranée, la région « *Cévennes* » confère un caractère particulier au territoire lozérien.

La transhumance valorise environ 6 000 ha de parcours sur les crêtes de l'Aigoual et du Mont Lozère. Elle permet de conserver des milieux ouverts en altitude.

## 2.1.2. Relief, géologie et pédologie

### 1.1.1.6. Relief

Le relief actuel résulte du rajeunissement de la surface d'érosion qui succéda au cours de l'ère tertiaire à la surrection pyrénéenne de l'éocène (45 M.A.). Le relèvement récent a commencé au Miocène (5,5 M.A.) et entraîné une violente reprise d'érosion qui se poursuit actuellement. Les parties hautes des massifs s'organisent en de vastes plateaux selon des directions générales est-ouest constituant les massifs culminants à plus de 1 500 m que sont le mont Lozère et le Bougès au nord, l'Aigoual et le Lingas au sud-ouest. Les vallées cévenoles alternent crêtes étroites et vallées profondes et encaissées, se développant de 250 à 1 000 m. A l'Ouest, les Causses et vallées océaniques constituent des entités morphologiquement homogènes de grande surface entre 750 et 1 250 m d'altitude. Ils apparaissent comme formés de deux univers : les plateaux caussenards proprement dits et les gorges profondes (Gorges du Tarn, de la Jonte, de la Dourbie...).

Le département de la Lozère peut être caractérisé par quelques traits marquants :

- La très forte variabilité du relief, avec des différences importantes entre les régions : au sud-ouest, les plateaux calcaires des Causses (Méjean, Sauveterre et Mende), au nord et à l'ouest les faibles reliefs granitiques de l'Aubrac et de la Margeride, au sud le massif accidenté des Cévennes, se terminant à l'est par le Mont Lozère,
- La présence de vallées et de gorges profondes traversant les Causses : Lot, Tarn et Jonte.

Schématiquement, le département de la Lozère peut se distinguer en quatre grandes unités topographiques d'importance inégale.

La **Margeride** et l'**Aubrac** constituent un ensemble de plateaux et de monts d'altitude moyenne supérieure à 1 000 m au cœur du Massif central. Cette région est bordée par la Plaine de la Limagne au Nord, les Monts du Cantal à l'Ouest, les Grands Causses et le Mont-Lozère au Sud et les Monts du Devès à l'Est. Le réseau hydrique principal s'écoule au niveau des zones de contact de ces ensembles géomorphologiques, créant des limites naturelles marquées : Gorges de la Truyère au Nord et à l'Ouest, vallée du Lot au Sud, et Gorges de l'Allier à l'Est.

Occupant à elle seule plus du tiers du département, la Margeride est un haut plateau granitique faiblement ondulé qui s'étend de l'Aubrac à la vallée de l'Allier. Ce plateau est limité au sud par la dépression qu'emprunte le Lot. Sa limite occidentale correspond uniquement à un changement dans la nature du sous-sol. Le relief est celui d'un haut plateau aux formes molles, dont l'altitude oscille entre 1 000 et 1 300 m, en dehors des Monts de la Margeride.

Les Monts de la Margeride traversent le plateau du nord-ouest au sud-est sur 50 km de long et culminent à 1 551 m au signal de Randon. Ces Monts, prolongés vers le sud-est par le Moure de la Gardille et la Montagne du Goulet, forment une ride, au relief très adouci, de direction générale nord-nord-ouest / sud-sud-est, et dominant de quelques 300 m le reste du plateau. La partie nord de la Margeride est composée de monts élevés (Mont Mouchet, Truc de la Garde...) séparés par des cols assez marqués. Dans sa partie centrale, le relief est plus doux, et le faite de la Margeride se maintient à plus de 1 400 m sur 40 km de long et plusieurs kilomètres de large. Au niveau du plateau du Roi, la ligne de crête finit par s'abaisser un peu au sud des deux points culminants, le Truc de Fortunio et le Signal de Randon.

De part et d'autre des Monts de la Margeride, la région est constituée de larges étendues granitiques légèrement mamelonnées de plus de 1 000 m d'altitude. Le plateau oriental est un peu plus élevé que le plateau occidental. Seules les vallées des rivières principales forment des dépressions d'altitude moindre (800 m). Aux extrémités Est et Ouest, les plateaux se terminent brusquement au niveau des gorges de l'Allier et du Bès.

Vers le sud, le Moure de la Gardille, la Montagne du Goulet et celle de la Boulaine, bien que moins élevés que les Monts de la Margeride, présentent des formes plus abruptes. Ces massifs méridionaux barrent le sud des plateaux par un môle peu élevé. Ils se terminent au sud-est sur le plateau du Roure. Formés de roches métamorphiques (gneiss, schiste, micaschiste, etc.), ces ensembles géomorphologiques sont en général assez accidentés. Contrairement au reste de la région, les eaux des versants sud et est du Goulet partent *via* le Chassezac vers la Méditerranée.

La région de l'Aubrac est située à l'ouest du département de la Lozère en prolongement de la Margeride. C'est un vaste plateau d'altitude moyenne (environ 1 200 m), un peu supérieure à celle de la Margeride. Peu vallonné, il est parcouru par une multitude de petits ruisseaux et parsemé de nombreuses dépressions, parfois lacustres, d'origine glaciaire. Ce haut plateau, aussi nommé les Monts de l'Aubrac, est un large bombement basaltique de près de 30 km de long et d'altitude supérieure à 1 000 m, qui culmine à 1 469 m au Signal de Mailhebiau. Les eaux qui y circulent modèlent un relief en général peu marqué. Toutes se jettent dans les affluents du Lot et prennent donc la direction de la Garonne.

La région de la Bordure Aubrac est située à l'ouest du département de la Lozère, au sud de la région de l'Aubrac. Ce rebord méridional du plateau s'abaisse du nord au sud de 1 000 à 500 m en descendant vers les vallées du Lot et de la Colagne, où il est sillonné par de multiples affluents et sous-affluents. Il culmine à 1 265 m. La plus grande partie de cette région se trouve dans le département de l'Aveyron. Le relief est ici marqué ; les eaux descendant de la crête des Monts d'Aubrac creusent en effet des vallées encaissées d'un dénivelé près de 1 000 m.

Les **causses** sont de vastes plateaux dont l'altitude varie entre 900 et 1 200 m, culminant à 1 256 m dans le causse de Montbel. Ils sont entaillés de gorges profondes de plusieurs centaines de mètres, sans relations apparentes avec l'hydrographie de la surface des plateaux. Ces derniers sont parsemés de dépressions à fond plat et parcourus de petites vallées sèches et aveugles qui ne trouvent pas d'issue dans les canyons où coulent, 300 ou 400 m plus bas, le Tarn, la Jonte ou le Lot.

Les Causses présentent une succession de croupes ondulées (serres, puechs) et de dolines. Ils correspondent à des masses calcaires très perméables, truffées d'avens et de cavités. Le Causse Méjean est plus élevé que le Causse de Sauveterre avec une altitude comprise entre 900 à 1 150 m contre 850 à 950 m. Les plateaux montrent des reliefs peu accentués, mais l'érosion crée des éléments particuliers dans le paysage (lapiés, reliefs ruiniformes). Les reliefs plus ou moins arrondis (monts, puechs, peyres) ou allongés (serres) s'opposent aux dépressions de toutes formes et de toutes tailles (plaines, combes, combettes, creux). Les dénivellations peuvent être importantes : 200 à 300 mètres. La lente dissolution du calcaire a produit des formes géologiques caractéristiques de ce massif karstique, avec plus de 600 cavités répertoriées (grottes, avens, pertes de surface) et un réseau hydrographique souterrain très important.

La région des Causses se caractérise également par les versants abrupts des gorges, et notamment celles du Tarn et de la Jonte, véritables canyons sur plus de 200 m de dénivelé. Les rivières ont créé également de multiples méandres, formant des cirques spectaculaires. Enfin, les corniches couronnant

les Gorges sont des escarpements rocheux offrant des reliefs ruiniformes insolites (vases, pics, arches). Au même titre que les versants, l'action de l'érosion sur les corniches offre des reliefs très tourmentés et variés.

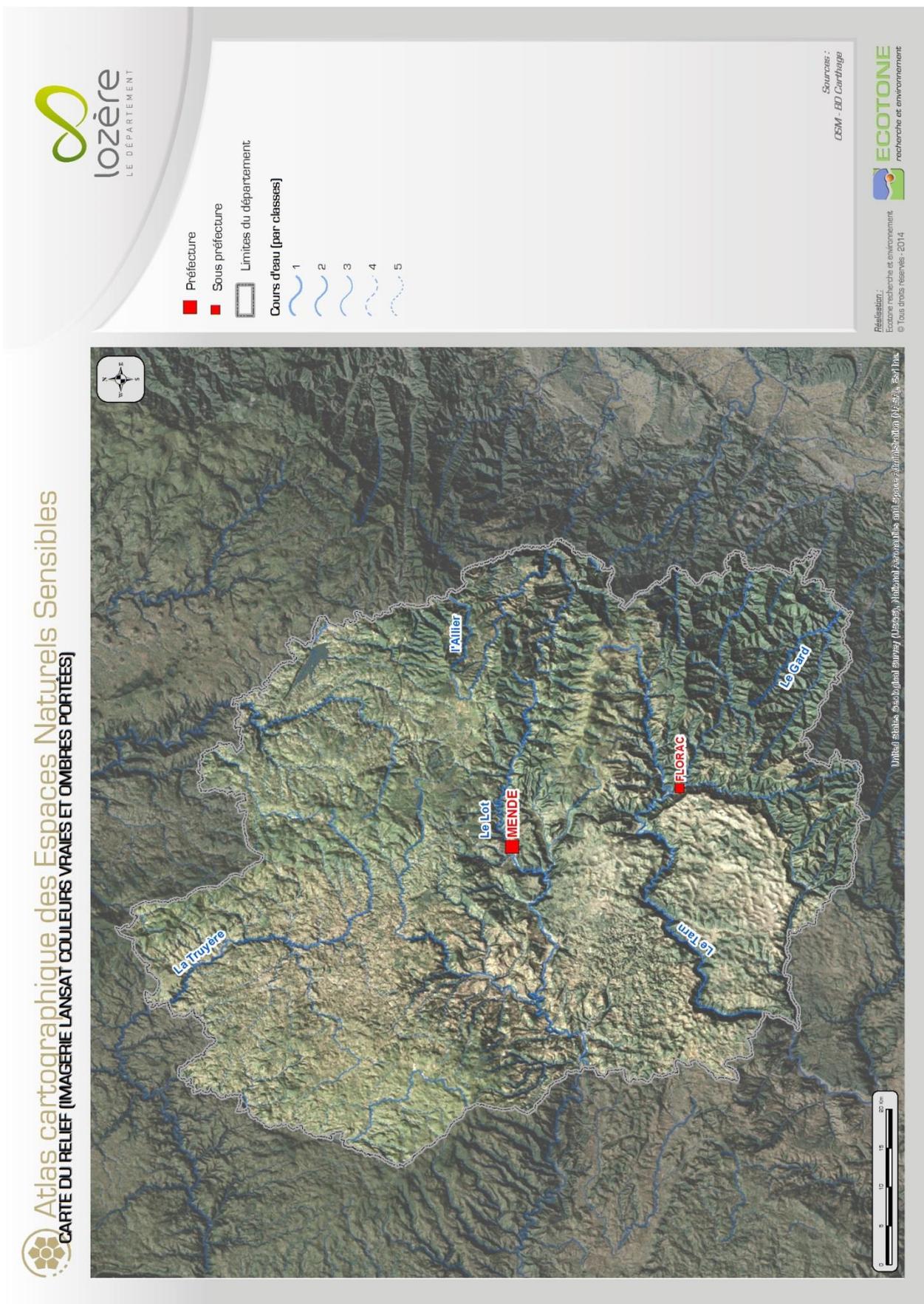
Les **Cévennes**, qui constituent le quart sud-est du département, présentent un relief très creux et très compartimenté, difficile d'accès, qui en fit au cours des siècles une terre de refuge.

La région des Cévennes peut être divisée en deux : Hautes-Cévennes, au nord, à l'ouest et au sud-ouest, dominées par l'Aigoual et le Mont Lozère, puis Basses-Cévennes, au sud-est, entièrement schisteuses et plus ouvertes aux influences méditerranéennes.

Les Hautes-Cévennes, limitées au nord par les vallées de l'Altier et du Lot qui la séparent de la Margeride et à l'ouest par celles de la Jonte et du Tarnon qui la séparent des Causses, représente les parties nord, ouest et sud-ouest du massif des Cévennes. Ce massif montagneux, dont les plis ont une orientation générale est-ouest, est d'une altitude supérieure à 900 m et constitué de hauts plateaux vallonnés, avec des vallées larges orientées est-ouest, des pentes assez douces et des sommets arrondis. Le mont Aigoual (1 565 mètres) domine ces montagnes qui culminent au sommet de Finiels (1 699 mètres) dans le massif du Mont Lozère.

La région des Basses-Cévennes est située à l'extrême sud-est du département de la Lozère. Bien que son altitude générale soit inférieure à celle des Hautes-Cévennes, les formes du relief sont plus abruptes, avec des vallées étroites et des crêtes découpées, appelée serres, aux versants abrupts et dépassant rarement 1 000 m d'altitude. Les plis prennent une orientation nord-ouest sud-est. L'altitude maximale de 1 068 m est atteinte presque en limite avec les Hautes-Cévennes.

Figure 2 – Carte du relief du département de la Lozère





### Causses

La chaîne hercynienne se met en place par le plissement des sédiments de la mer primaire (il y a 285 millions d'années) pour former une chaîne de montagne plus grande et plus haute que les Alpes que nous connaissons. Vers la fin de l'ère primaire et jusqu'au Trias (-230 millions d'années), l'érosion de cette chaîne montagneuse entraîne les premiers dépôts fluviaux issus des massifs (sables, conglomérats) et lagunaires (argiles, dolomies), qui s'accumulent dans les dépressions au fil des millénaires. Il y a 190 millions d'années, la vaste plaine issue de l'érosion du massif hercynien est envahie par une mer peu profonde (« Golfe des Causses »). Les principaux dépôts marins sédimentent de 135 à 65 millions d'années (Jurassique et Crétacé).

Le premier soulèvement des Cévennes vide cette mer « *secondaire* ». Débute alors une érosion lente de la plaine calcaire issue des dépôts marins. Par la suite, les mouvements tectoniques alpins et pyrénéens du Cénozoïque (ère Tertiaire) soulèvent, basculent et fissurent les bordures sud et est du Massif central : les Causses émergent et se disloquent. Le climat chaud et humide d'alors (il y a 40 millions d'années) favorise les phénomènes de dissolution en fonction de la nature des roches. Les fragmentations des formations favorisent les percolations de l'eau dans les zones fracturées et accélèrent la dissolution des zones broyées ou cassées. Il y a 6,5 millions d'années, quelques volcans transpercent l'épaisse couche de sédiments. C'est surtout vers -5 millions d'années que les vallées se creusent ainsi que les réseaux souterrains caractéristiques des reliefs karstiques (grottes, avens) que nous connaissons actuellement.

Le centre et le sud-ouest du département sont occupés par les terrains calcaires et marneux du Lias et du Jurassique qui forment les Causses, notamment ceux de Sauveterre et du Méjean séparés l'un de l'autre par les gorges du Tarn. Ils sont constitués par une puissante formation de calcaires et de dolomies jurassiques, aux faciès compacts ou lités, profondément entaillée par des gorges (Tarn et Jonte en particulier). Ils sont bordés au nord par la haute vallée du Lot, beaucoup plus ample, creusée, entre Causses et Margeride, dans les formations marneuses, schisteuses ou calcaires du Lias. Quelques témoins de l'ancienne transgression jurassique, les causses de Mende et de Montbel par exemple, y subsistent encore.

Les causses sont formés de couches sédimentaires carbonatées très épaisses (1 000 à 2 000 m) reposant en discordance sur le socle des massifs primaires. Les terrains des causses datent du secondaire (Trias, Lias, Jurassique moyen, Jurassique supérieur) à l'exception de dépôts ponctuels du Tertiaire et du Quaternaire. Chaque période de dépôt est caractérisée par un faciès lithologique dominant :

- A la base, le Trias continental repose en discordance sur le socle. Il s'agit de conglomérats et de grès arkosiques ou de terrains tendres (grès rouges, pélites et argiles bariolées) ;
- Au-dessus, le Lias calcaire de 60 à 300 m d'épaisseur, comprend des dolomies et des calcaires oolithiques. Il affleure souvent dans des reliefs indépendants des grands causses (Avant-causses) ;
- Le Lias marneux, de 0 à 250 m d'épaisseur, ensemble de marnes noires et de calcaires marneux, apparaît généralement dans les soubassements des grands causses sous forme d'un talus raide affecté par de nombreux glissements de pente ;
- Le Jurassique moyen calcaire et dolomitique constitue le rebord des causses. On peut différencier deux grosses barres massives constituées par des calcaires oolithiques et des dolomies, constituant la corniche inférieure ou corniche « *bajocienne* » et la

corniche supérieure ou corniche « *bathonienne* ». Elles sont séparées par un talus de calcaires marneux et de marnes à niveau ligniteux ;

- Le Jurassique supérieur calcaro-marneux et dolomitique affleure à la surface des plateaux, appelés aussi hautes terres (Causse Méjean et Sauveterre). Cette formation tabulaire a été façonnée par plusieurs cycles d'érosion dont l'eau est le principal agent d'altération par dissolution et gélivation.

Les roches mères principales sont donc des roches sédimentaires :

- Le calcaire : Il peut être massif, lité ou marneux. L'épaisseur des couches de calcaire atteint 650 m et jusqu'à 1 500 m par endroit. Sensibles au gel, les calcaires en plaquette se désagrègent en vaste ensemble caillouteux. A la différence des autres roches, les calcaires ne sont pas parcourus en surface par un réseau hydrographique, le réseau est dit « karstique ». L'eau s'infiltre dans les fissures et se charge en gaz carbonique. Elle dissout la roche en creusant des réseaux souterrains complexes de galeries et de grottes. Elle ressort en surface sous forme de résurgence au contact de couches géologiques imperméables. Ces calcaires sont souvent dolomités, avec des niveaux marneux ou argileux. Les calcaires dolomitiques sont souvent perceptibles dans les falaises, les corniches et les ruptures de pente qui façonnent le paysage.
- La dolomie : Cette roche se différencie du calcaire par la présence de carbonate de magnésium. Elle résulte de la transformation de sédiments calcaires par l'eau de mer qui y apporte le magnésium. Cette roche est assez fréquente sur les Causses, en alternance avec le calcaire, notamment dans les Gorges du Tarn et de la Jonte. La dolomie forme des piliers et des reliefs ruiniformes, rochers déchiquetés, appelés « *lapiaz* » ou « *lapiés* » (ex. : Les Arcs de St-Pierre, commune de St-Pierre-des-Tripiers).
- Les marnes et le basalte (quelques traces issues de l'activité volcanique du tertiaire récent) sont présents, mais de façon plus marginale.

### Margeride et Aubrac

Le massif de la Margeride est un des plus vastes massifs granitiques d'Europe. Il a atteint son volume actuel par un soulèvement d'ensemble dans la seconde moitié de l'ère tertiaire puis a été scindé en deux par la faille Marvejols / Aumont Aubrac. La géomorphologie du massif de la Margeride présente une structure alvéolaire : succession de buttes convexes aux sommets très arrondis, de replats sur les versants de ces buttes et de dépressions très largement creusées. Ces alvéoles sont le produit d'une altération différentielle du granite au cours du tertiaire et du quaternaire par des phénomènes périglaciaires.

Sur le vaste socle granitique de l'Aubrac, lors des mouvements orogéniques du cénozoïque qui donnent naissance aux Pyrénées et aux Alpes, des éruptions volcaniques ont lieu le long de lignes de fractures, entre -10 000 000 et -7 000 000 d'années, en particulier sur la frange la plus à l'ouest, et ont provoqué d'importantes coulées basaltiques donnant un magma fluide qui va se répartir sur 450 km<sup>2</sup> et 300 m d'épaisseur. Lors du dernier épisode glaciaire, le Würm (entre -80 000 et -15 000 ans), l'Aubrac est recouvert d'une calotte glaciaire de plateau de plus de 200 mètres d'épaisseur et d'une superficie d'environ 520 km<sup>2</sup>. Ce glacier a façonné des cuvettes lacustres et des bas-fonds humides, favorables à l'apparition de tourbières d'altitude. Il a également laissé d'importants dépôts morainiques vers le nord-est du plateau et autour de la vallée du Bès.

La Margeride et l'Aubrac sont constitués par trois grands types de roches, en grande majorité siliceuses : des roches magmatiques (issues du refroidissement des magmas), des roches métamorphiques (issues de la transformation d'autres roches) et des roches sédimentaires.

Les roches magmatiques constituent la majeure partie des massifs de la Margeride et de l'Aubrac. On distingue les roches volcaniques (basaltes), issues du refroidissement rapide en surface des magmas, présentes sur l'Aubrac, des roches plutoniques (granites), issues du refroidissement lent en profondeur des magmas, présentes sur les plateaux et les monts de la Margeride.

Les roches métamorphiques constituent les massifs méridionaux (Gardille, Goulet et Boulaine) et la bordure sud du plateau de l'Aubrac. La variété des roches métamorphiques illustre la diversité des roches dont elles sont issues (granite, basalte, argile, sable, grès...) et des transformations qu'elles ont subies. On distingue : les schistes et micaschistes, issues d'argiles peu métamorphisées, les paragneiss, orthogneiss, leptynites et amphibolites, roches fortement métamorphisées issues respectivement des argiles, du granite, des grès et des basaltes.

Les roches sédimentaires comprennent des dépôts fluvio-morainiques, témoignage de l'enneigement total, lors de la dernière glaciation, de l'Aubrac et de son piémont oriental sous une calotte de plateau (ice-cap). Ils forment l'essentiel du plateau de l'Aubrac. Des roches sédimentaires carbonatées du jurassique (milieu de l'ère secondaire) se rencontrent également en quelques zones, en périphérie des causses (buttes témoins, mini causeuse...). Leur représentation est anecdotique. Se rencontrent aussi quelques poches de grès arkosiques à l'est de la Boulaine et à proximité du lac de Charpal. Ce sont des roches sédimentaires détritiques consolidées datées du trias (milieu de l'ère secondaire, avant le jurassique). Enfin, le long de la plupart des vallées, les rivières ont déposé des alluvions (dépôts fluviaux) formées d'un mélange d'argiles, de sables et d'éléments grossiers... Elles sont d'étendue significative dans la vallée de la Truyère. Profonds et fertiles, ces terrains sont en général exploités par l'agriculture.

En Margeride, les roches se composent essentiellement de :

- Granite porphyroïde à biotite, roche massive constituée de cristaux imbriqués visibles à l'œil nu, on l'appelle communément granite de la Margeride ou granite à dents de cheval. Il affleure très fréquemment sous forme de grosses boules dégagées par l'érosion ;
- Roches métamorphiques cristallophylliennes : micaschistes et gneiss issus d'anciennes formations argileuses et argilo - sableuses.

### Cévennes

Les grands traits de la structure du socle cévenol, bassin houiller compris, remontent à la période hercynienne. Deux massifs de granite intrusif (Mont Lozère au nord et Aigoual au sud) sont montés à travers les schistes cristallins, il y a environ 330 M.A. Leur partie supérieure est souvent transformée en arène (sable), parfois sur plusieurs dizaines de mètres. Ils constituent les plus hauts sommets et sont reliés par un faisceau de filons de microgranite. Les Cévennes centrales, entre Lozère et Aigoual, Causses et bassin houiller, sont constituées par une série de micaschistes métamorphiques gris ou verdâtres, épaisse de plusieurs kilomètres. Ce métamorphisme diminue d'intensité vers le sud-ouest.

Le sous-sol est très homogène dans les Cévennes. Les schistes des Cévennes, puissante série de plusieurs kilomètres d'épaisseur, aux faciès variés, présentent un large développement et enserrant le pointement granitique du Mont Aigoual et celui, beaucoup plus important, du Mont Lozère. Enfin, longeant à l'ouest la bordure des Causses, sur la rive droite du Tarnon, subsistent quelques placages de formations liasiques aux faciès de dolomies, de calcaires marneux, de grès ou de marnes.

#### 1.1.1.8. Pédologie

Sur les **causses**, les sols actuels sont tous d'anciens sols de culture ou de parcours. Ils résultent donc des effets de l'activité agropastorale combinée à la faible couverture végétale, au régime des précipitations, aux formes du relief et à la nature des formations superficielles à partir desquelles ils se sont formés :

- Marne : régosols d'érosion, rendosol, calcosol, calcisol, voire sol hydromorphe ;
- Calcaire marneux ou alternance marne-calcaire : brunisol, calcisol ou rendisol, calcosol, colluviosol ;
- Calcaire en plaquette : rendosol, calcisol, rendosol, calcosol ;
- Calcaire dur et pur : brunisol, lithosol ;
- Argile à chaille : néoluvisol ;
- Grès du Trias : brunisol ou néoluvisol ;
- Terres rouges du causse : sols rouges fersiallitiques, fersiasol calcique ou fersiasol carbonaté ;
- Dolomie peu ou très gélive : dolomitosol ou rendisol dolomitique sableux ;
- Eboulis, cailloutis ou grèzes : lithosols, rendosol ou calcosols.

La variabilité des sols s'explique, en partie, par l'évolution des roches calcaires. Les formations rocheuses superficielles à partir desquelles se sont développés les sols comprennent différents matériaux :

- Des altérites anciennes, matériaux provenant de l'altération des roches calcaires en place sans transport notable. Plus ou moins solubles selon leur dureté et leur pureté, elles ont donné naissance à des argiles de décarbonatation ou à des argiles à chailles. Les calcaires dolomitiques sont à l'origine d'arènes (ou sables) dolomitiques plus ou moins limoneuses ;
- Des matériaux anciens remaniés, plus ou moins transportés (par gravité, glissement, action de l'eau...), dont la « *terra rossa* » ou « *terre rouge des causses* » est un échantillon caractéristique fortement représenté. Formation argileuse, plus ou moins sableuse, elle s'accumule dans les dépressions karstiques de petite taille (les dolines) dont elle tapisse les fonds. Elle résulte de divers remaniements et de mélanges de divers âges (ères tertiaire et quaternaire) ;
- Des matériaux d'origine périglaciaire (cailloutis, éboulis, tufs) ou récents (colluvions, alluvions).

Schématiquement, on trouve les types de sols suivants : sols très calcaires allant des rendzines aux sols bruns calcaires sur les roches carbonatées, sols bruns plus neutres voire acides sur les roches argileuses décarbonatées, sols rouges fersiallitiques dans les fissures karstiques et les dolines, sols superficiels sur éboulis et cailloutis. Les sols basiques des Causses sont généralement superficiels et secs, sauf dans les dépressions appelées dolines ou plus grandes appelées plaines où ils sont plus profonds et assez fertiles. Dans les Gorges, on trouve les types de sols suivants : sols bruns calciques ou bruns calcaires, rendzine (bloqué à ce stade par la richesse en carbonate), sols bruns, sols bruns acides.

En définitive, les profils de sols sont souvent peu évolués, avec un horizon unique au-dessus de la roche mère, du fait de leur rajeunissement par l'érosion et de leur teneur en carbonate et en calcium. Leur distribution spatiale est complexe et varie souvent à l'échelle décamétrique.

Les activités anthropiques ont fortement influencé l'évolution des sols. L'importante activité pastorale du XIX<sup>e</sup> siècle a accéléré leur érosion, en particulier au niveau des zones de fortes pentes, pour

les ramener au stade de lithosol. Les mises en culture des zones de plateau, ainsi que sur les terrasses (ou bancels), sont à l'origine de remontées de matériaux parentaux dans les profils pédologiques de surface. Par ces phénomènes, on assiste à la recarbonatation des horizons supérieurs de certains sols. Les reboisements RTM, faits à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> et surtout au XX<sup>e</sup> siècle, ont contribué à limiter les phénomènes de ravinement et à maintenir physiquement certains sols.

Excepté sur les quelques poches sédiments calcaires, les sols de la **Margeride et de l'Aubrac** sont des sols acides. Ce sont en général des sols meubles, légers, aérés et bien drainés, à structure sableuse à limono-sableuse. Si leur porosité leur permet de s'humecter rapidement, leur capacité de rétention est faible.

Formés sous climat montagnard, les sols de la Margeride et de l'Aubrac peuvent présenter une activité microbienne faible, donc une forte concentration de matière organique (sol humifère ou humique), ainsi qu'une podzolisation plus ou moins prononcée, mais souvent peu visible (sols anciennement définis comme crypto-podzoliques ou à podzolisation caché). Ces caractères sont particulièrement marqués en altitude et sur arène granitique.

Dans les meilleures conditions topographiques et climatiques, les sols sont brunifiés. Les véritables brunisols, peu acides, à horizon structural développé, sont relativement rares. Ils se forment sur des matériaux riches en fer et minéraux argileux. Au contraire, les alocrisols, caractérisés par un horizon structural riche en aluminium et un horizon A désaturé ou oligo-saturé, sont très fréquents. Dans les situations de départ de matériaux, les sols sont peu voire très peu évolués (rankosols, lithosols). Dans les zones mal drainées, les sols sont souvent hydromorphes. C'est en particulier le cas sur les grès arkosiques imperméables dans les situations de microtopographie concave.

Sur basalte, la pédogenèse est spécifique. Les produits d'altération de cette roche non- ou paracrystallins se combinent avec les acides humiques pour former des complexes organo-minéraux (aluminium, fer - humus) stables, très hygrophiles et à propriété de gels. La présence de ces complexes caractérise les andosols (ou les sols à caractère andique lorsque les complexes sont peu présents). Ces sols peuvent stocker de grande quantité d'eau qui n'est que partiellement accessible pour la végétation.

En conclusion, sauf rares exceptions, les sols de la Margeride et de l'Aubrac sont acides à très acides, souvent riches en matière organique et pauvres en éléments nutritifs assimilables (oligotrophes à mésotrophes). Poreux, meubles et riches en sable, ils s'humectent et se ressuient rapidement, entraînant des risques élevés de dessèchement en été.

Les épanchements basaltiques qui forment le plateau de **l'Aubrac** sont partiellement recouverts de dépôts glaciaires en majeure partie d'origine granitique, principalement dans la moitié orientale. Sur ces dépôts, on trouve des sols bruns acides, généralement hydromorphes. Les sols développés sur les basaltes sont en général plus profonds et de meilleure qualité. Les sols sont neutres à légèrement acides, du type sols bruns ou rankers. Dans les sols gorgés d'eau (hydromorphes), l'accumulation de matière organique a favorisé la formation de tourbes oligotrophes acides. Les basaltes du plateau d'Aubrac apparaissent au sommet de quelques buttes. Ailleurs, les formations métamorphiques sous-jacentes, gneiss ou micaschistes, laissent la place en bas de versant à des dépôts de marnes ou de calcaires liasiques. Sur ces formations se sont développés des sols bruns lessivés plus ou moins acides et assez superficiels, au moins sur les micaschistes.

La plus grande partie de la **Margeride** est composée de roches granitiques. La nature des sols dépend des conditions de pente, d'hydromorphie, de microclimat ou de la nature des colluvions. Ils appartiennent cependant tous au groupe des sols bruns acides ou ocres podzoliques, ainsi qu'à celui des rankers (et rankers crypto podzoliques). Ces derniers, sols peu évolués, sont assez courants dans les

Monts de Margeride (zones de crêts notamment), avec cependant quelques sols humides et de tourbières (stagno gley, tourbes) que l'on rencontre également sur le reste du plateau. Ailleurs prédominent les sols bruns acides.

Dans les Hautes-Cévennes, les pointements granitiques du Mont Aigoual et du Mont Lozère sont enserrés par des schistes cristallins, aux faciès variés, de plusieurs kilomètres d'épaisseur. Les sols qui se sont développés sont du type rankers, sols ocres podzoliques et sols bruns acides. Dans les Basses Cévennes, le sous-sol est constitué uniquement de schistes cristallins. Les sols sont les mêmes que dans les Hautes-Cévennes.

### 2.1.3. Hydrographie

Véritable château d'eau, le département de la Lozère ne compte pas moins de 437 rivières naissantes, qui ensemble, couvrent entre 2 700 et 3 300 kilomètres de linéaire. Il ne reçoit aucun cours d'eau mais distribue et alimente trois bassins versants :

- Celui du Rhône avec le Chassezac et les gardons, qui dévalent et sculptent les pentes cévenoles ;
- Celui de la Loire avec l'Allier et ses affluents ;
- Celui de la Garonne enfin, avec le Lot, la Truyère et le Tarn, qui domine très largement en terme de superficie, couvrant les  $\frac{3}{4}$  ouest du département.

Les rivières sont alimentées par des précipitations abondantes de l'ordre de 900 à 1 000 mm, avec des records pour le Mont Aigoual (2 300 mm en moyenne). Sur la majeure partie du territoire, la naissance des eaux s'opère discrètement, à la faveur d'une micro dépression humide.

Le cours supérieur de l'Allier et de ses principaux affluents sur le département (Chapeauroux, Ance, Grandrieu), de la Truyère, du haut Bès et de la haute Colagne sont des rivières de plateau à faible déclivité. Leur cours inférieur est plus chaotique et traverse souvent des secteurs de gorges plus ou moins accessibles.

Dans le département, le système hydrographique peut se répartir en trois groupes. Le plus vaste, au moins par l'aire drainée, correspond au groupe occidental et appartient aux tributaires de la Garonne. Il s'agit de secteurs situés sur des massifs cristallins (granite, schiste) d'altitude moyenne (1 000 m), avec une densité élevée de zones humides, de rivières et de ruisseaux. Il a pour artère principale le Lot avec pour affluent majeur, au moins aussi important, la Truyère. Prenant naissance au pied de la montagne du Goulet, le Lot coule vers l'ouest, bordant au Sud le massif de la Margeride, puis l'Aubrac. La Truyère prend sa source dans la montagne de la Margeride, au lieu-dit Charpal ; elle traverse ce massif en direction du nord/nord-ouest, puis subitement, dans un coude qui se situe aux gorges de Garabit, elle oblique vers le S\V et va aboutir à Entraygues, dans le Lot après avoir contourné vers le NO tout le massif de l'Aubrac. Le Tarn, issu du flanc sud du Mont Lozère, coule, comme le Lot, vers l'ouest au moins dans son très haut cours, mais, dès la région de Florac, il s'enfonce au cœur des causses dans des gorges profondes qui forment la limite entre le Causse Méjean et le Causse Sauveterre. A la limite avec l'Aveyron, il reçoit la Jonte qui, après avoir pris sa source dans l'Aigoual, s'écoule vers l'ouest et traverse les Causses au fond de gorges qui marquent la limite entre les Causses lozériens et les Causses méridionaux. Ces gorges impressionnantes délimitent des vallées étroites.

Le groupe nord-oriental correspond au versant de la Loire et aboutit ainsi également à l'Atlantique. Il s'agit ici de l'Allier, dans la partie la plus haute de son cours. Cette rivière prend sa source près du bord

oriental de la Margeride et, après un très court trajet vers l'est, s'infléchit immédiatement vers le NNO pour longer à peu près exactement la limite nord-est du massif de la Margeride.

Le groupe sud-oriental amène ses eaux dans la Méditerranée par l'intermédiaire du Rhône. C'est un ensemble de rivières ou torrents à forte déclivité au cours impétueux, au régime méditerranéen, et aux vallées sauvages, tantôt sèches, tantôt débordantes à la suite de crues aussi rapides qu'imprévues (forte influence des orages). Le niveau de base est en effet ici beaucoup plus proche et la pente de ces torrents est notablement plus accentuée. Les trois principaux parmi ceux-ci sont : l'Altier qui, voisin du Lot à sa source, coule en sens inverse vers l'est, le Chassezac qui borde vers l'est le rebord septentrional du Goulet, enfin la Borne, la plus orientale du groupe qui coupe du nord au sud le massif du même nom. Ces trois rivières confluent à peu près exactement au même point, à la limite de la Lozère et de l'Ardèche, et vont, sous le nom de Chassezac, grossir l'Ardèche à Ruoms.

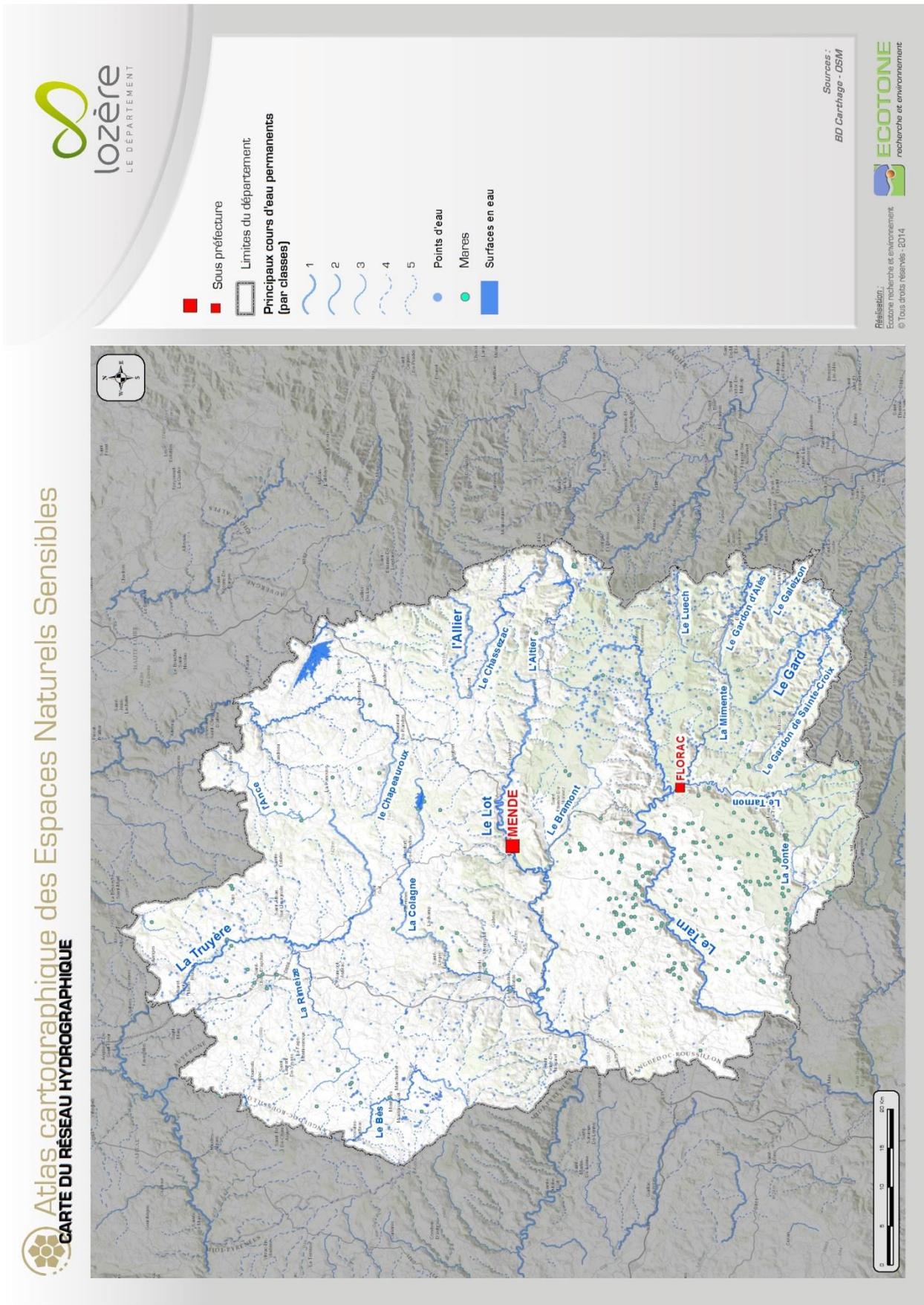
La ligne de partage des eaux méditerranéennes et atlantiques (Goulet, Mont Lozère, Bougès, Aigoual et Lingas), dont le point le plus bas se situe au Col de Jalcreste (832 m), s'oriente selon un axe sud-ouest/Nord-Est. La plus forte agressivité de l'érosion sur le versant méditerranéen se traduit par un encaissement plus rapide et une ligne de partage des eaux particulièrement sinueuse avec un certain nombre de captures. La Margeride renferme la ligne de partage des eaux entre le bassin Adour Garonne à l'ouest (Truyère) et le bassin Loire Bretagne à l'est (Allier). Celle-ci court du Mont Grand (1 417 m) à la Baraque des Bouviers (1 453 m), en passant par la Montagne du Liconès et le Truc de la Garde.

Quelques lacs naturels hérités de l'époque glaciaire sont situés sur le plateau de l'Aubrac, sur la tête de bassin du Bès : lacs des Salhiens, de Saint-Andéol, de Souvérols, de Born. Ils présentent de nombreuses particularités : eaux fortement teintés par la tourbe, berges instables et spongieuses sans ripisylve. Les autres plans d'eau du département sont apparus lors de la construction des nombreux barrages à vocation hydroélectrique (Lac de Ganivet, Charpal, Moulinet, Puylaurent, Villefort, Rachas, Roujanel, et Pied de Borne) et représentent une superficie approximative de 445 ha. Le réservoir de Naussac (1 050 ha), près de Langogne, est le plus vaste du département et a pour objectif principal le soutien du débit de la Loire via un de ses affluents principaux l'Allier.

Le quart sud-ouest est plus pauvre et correspond à l'enclave calcaire des Causses à travers laquelle le Tarn (aval de Florac), le Lot (aval de Mende) et la Jonte se frayent un chemin vers le bassin de la Garonne. Les causses font évidemment exception avec leur nature karstique, incapable de retenir l'eau. Ainsi, sur le plateau, le réseau hydrographique est quasi inexistant. Seules quelques sources, dont la plupart ne sont que temporaires, sont recensées sur les plateaux. La circulation de l'eau s'organise en un vaste et très réseau souterrain. Les eaux pluviales s'infiltrent par les anfractuosités du sol, les élargissent (phénomènes de dissolution) pour former les grottes et les avens et contribuent à alimenter les cours d'eau souterrains, qui donnent naissance à des exurgences dans les gorges et le bas des vallées.

L'absence d'eau se lit d'ailleurs dans l'architecture caussenarde, où tout est prévu pour piéger l'eau du ciel (il pleut 900 mm par an sur les causses) et l'emmener dans la précieuse citerne creusée dans le socle calcaire, étanchée et souvent directement accessible depuis l'intérieur de la maison. Seules les lavognes offrent des points d'eau discrets dans le paysage (plusieurs dizaines recensées), micro dépressions tapissées d'argiles de décarbonatation capables de piéger l'eau, constituées au niveau d'une petite doline ou d'une dépression artificielle à fond argileux. Celles-ci jouent un rôle très important dans le milieu caussenard : abreuvement des troupeaux ovins, patrimoine architectural et culturel, intérêt écologique.

Figure 4 – Réseau hydrographique du département de la Lozère



#### 2.1.4. Climat

Du point de vue climatique, le sud du Massif central présente les deux caractéristiques que sont des altitudes moyennes relativement élevées et la proximité de la Méditerranée. Le climat en Lozère résulte donc de plusieurs influences :

- L'influence méditerranéenne (étés chauds et secs, hivers plus frais et humides), surtout sensible dans les Cévennes, particulièrement dans les basses vallées et s'atténuant au fur et à mesure que l'on s'éloigne vers le nord, à cause du relief cévenol et des hauts plateaux des Causses ;
- L'influence océanique, très efficace à l'ouest du département (Aubrac), quasiment nulle à l'est ;
- L'influence continentale, issue du Massif central, concernant particulièrement le nord du département (Margeride).

Une quatrième influence peut être décrite, en particulier pour les zones d'altitude (Margeride, Aubrac, Hautes Cévennes, plateaux caussenards), un climat rude de type montagnard. Au-dessus de 1 400 m, les tendances d'un climat subalpin se dessinent. Ce climat montagnard se caractérise par :

- Un étagement marqué des températures ;
- Une période froide longue et rigoureuse ;
- Des précipitations abondantes, mal réparties et irrégulières (dont une part notable est issue d'orages ou tombe sous forme de neige) avec des risques sérieux de sécheresse estivale ;
- Des vents forts toute l'année.

La durée et l'alternance de ces influences, en particulier les trois premières, sont très variables selon les années. De plus, le relief omniprésent crée des contrastes :

- Contrastes thermiques suivant l'altitude. Sur les hautes terres, il ne fait jamais trop chaud ; en août, de 8°C le matin à 20°C en moyenne l'après-midi. En revanche, dans les vallées (Cévennes, Lot, Tarn..), si les minimales avoisinent 13°C, les maximales d'août sont proches en moyenne de 25°C. La température moyenne annuelle est faible, légèrement inférieure à 8°C. De manière générale, les températures les plus élevées s'observent pendant les mois de juillet et août, avec des maximales pouvant dépasser les trente degrés. Elles sont minimales de décembre à février et en-dessous de -5°C pendant 32 jours de l'année en moyenne, répartis d'octobre à avril.
- Contrastes pluviométriques entre les zones exposées au flux dominant, comme les Cévennes par courant de sud, ou l'Aubrac par flux d'ouest, et d'autres plus abritées, comme les Cévennes par flux de nord-ouest, la vallée du Lot et le Haut Allier, où en moyenne il n'y a pas plus de 5 jours avec précipitations en juillet. En total annuel moyen, les précipitations les plus abondantes, de 1 100 à 1 800 mm, s'étendent des pentes de l'Aigoual au Mont Lozère en passant par les Cévennes, et de la Margeride à l'Aubrac, où il neige plus de 50 jours par an. De manière générale, le nombre de jours de pluie avoisine les 107 jours par an (hauteur quotidienne de précipitations 1 mm), la moyenne annuelle des précipitations est de 878 mm. Les plus fortes précipitations s'observent à deux périodes de l'année : au printemps en mai, à l'automne en septembre-octobre (signe de l'influence méditerranéenne), soit au total 33% des précipitations moyennes annuelles. Les précipitations sont les plus faibles en fin d'hiver (février-mars) et pendant

l'été, de juin à août. À cette saison, elles coïncident avec les plus fortes températures et les durées d'insolation maximales : cela se traduit par de fortes déperditions d'eau par évapotranspiration, occasionnant des épisodes sévères de sécheresse estivale.

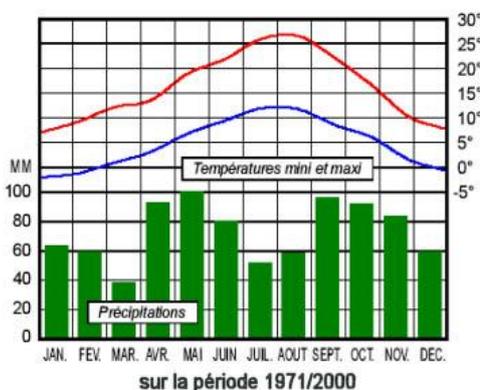
Enfin, on notera que l'insolation est presque aussi importante qu'à Toulouse puisqu'elle dépasse 2 000 heures par an en moyenne à Mende.

Les données de référence présentées ci-après proviennent de la station de relevés de Mende-Brenoux, altitude 1 019 m (indicatif 48030001). Il s'agit de données moyennes de températures et de pluviométrie établies sur une période de 33 ans, de 1975 à 2007.

## LE CLIMAT DE LA LOZÈRE



### Normales de températures et de précipitations à Mende



### Quelques records depuis 1985 à Mende

Température la plus basse	-20 °C
Jour le plus froid	16/01/1985
Année la plus froide	1985
Température la plus élevée	36,6 °C
Jour le plus chaud	16/08/1987
Année la plus chaude	1997
Hauteur maximale de pluie en 24h	96 mm
Jour le plus pluvieux	04/11/1994
Année la plus sèche	1991
Année la plus pluvieuse	1996

### Relevé météorologique de Mende

Mois	jan.	fév.	mar.	avr.	mai	juin	juil.	août.	sep.	oct.	nov.	déc.	année
Température minimale moyenne (°C)	-3,2	-2,8	-1	0,7	4,5	7,5	9,9	9,6	7	4,2	-0,2	-2	2,9
Température moyenne (°C)	0,6	1,5	3,7	5,5	9,6	13,1	16,2	16	12,8	8,8	3,8	1,8	7,8
Température maximale moyenne (°C)	4,4	5,5	8,4	10,2	14,7	20,3	24,5	24,8	18,6	13,4	7,8	5,6	12,7
Ensoleillement (h)	114,5	129,6	176,8	167,7	206,1	215,2	272,1	254,3	191	123,6	89,7	84,8	2 025,4
Précipitations (mm)	65,6	51,2	49,8	76,4	97,7	71,8	57	63,5	91,5	103,2	76,7	74	878,4
Nombre de jours avec pluie	9,9	8,5	8	9,8	11,4	9,1	5,7	7,3	7,2	10,4	9,8	9,7	106,8
dont nombre de jours avec pluie ≥ 5 mm	3,6	2,9	3,2	4,4	6	4,2	3,2	3,4	4,4	5,7	4,3	4,2	49,5
Nombre de jours avec gel	24,2	20,9	19,7	13,4	3,1	0,2	0	0	0,5	4,2	16	21,5	123,7

Source : [1] #

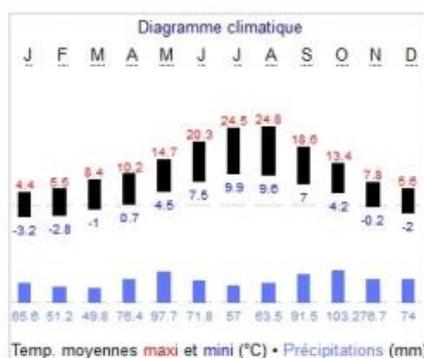


Figure 5 – Données météorologiques sur le département de la Lozère (source : Météo France)

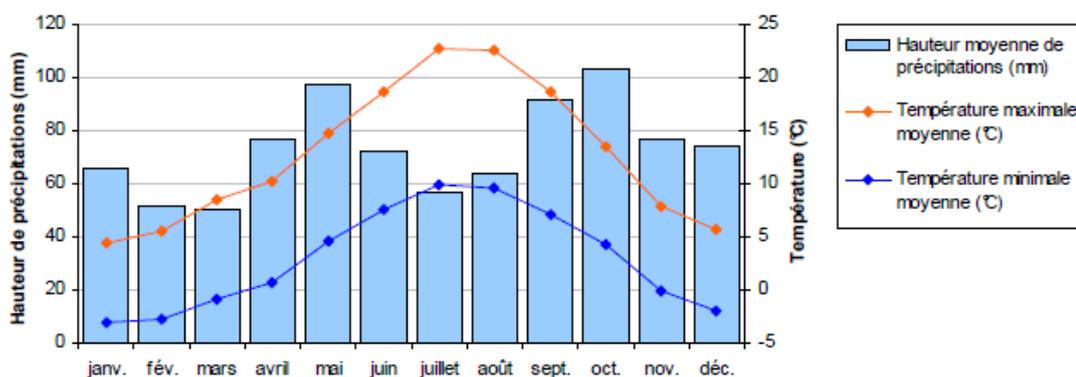


Figure 6 – Diagramme ombrothermique, moyennes sur 33 ans, 1975-2007 (source : Météo France, 2007)

En matière de vent, les stations de Mende (1 020 m) et du Mont Aigoual (1 567 m) sont clairement soumises à deux principaux vents de direction pratiquement opposée : nord-nord-ouest et sud (Figure ci-après).

Les vents se répartissent schématiquement de la façon suivante :

- Secteur ouest/nord-ouest : vents océaniques fréquents qui amènent des giboulées au printemps et des averses froides en été ;
- Secteur nord/nord-est : vents continentaux secs et froids, violents et assez fréquents, ils soufflent en toutes saisons, surtout d’octobre à avril, et amènent le beau temps mais accroissent la sécheresse ;
- Secteur sud : vents méditerranéens humides et chauds, très violents, qui provoquent les orages diluviens de la fin de l’été et du début de l’automne (épisodes cévenols)<sup>1</sup>, ainsi que les premières chutes de neige au début d’hiver.

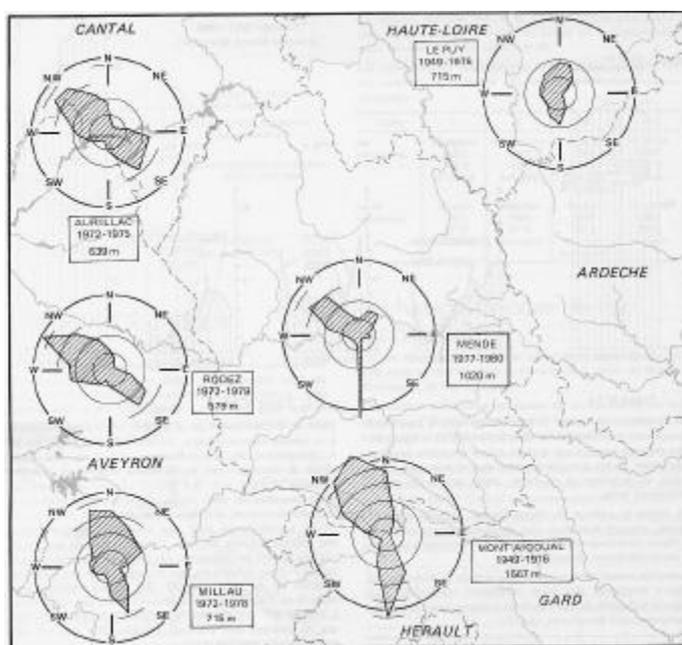


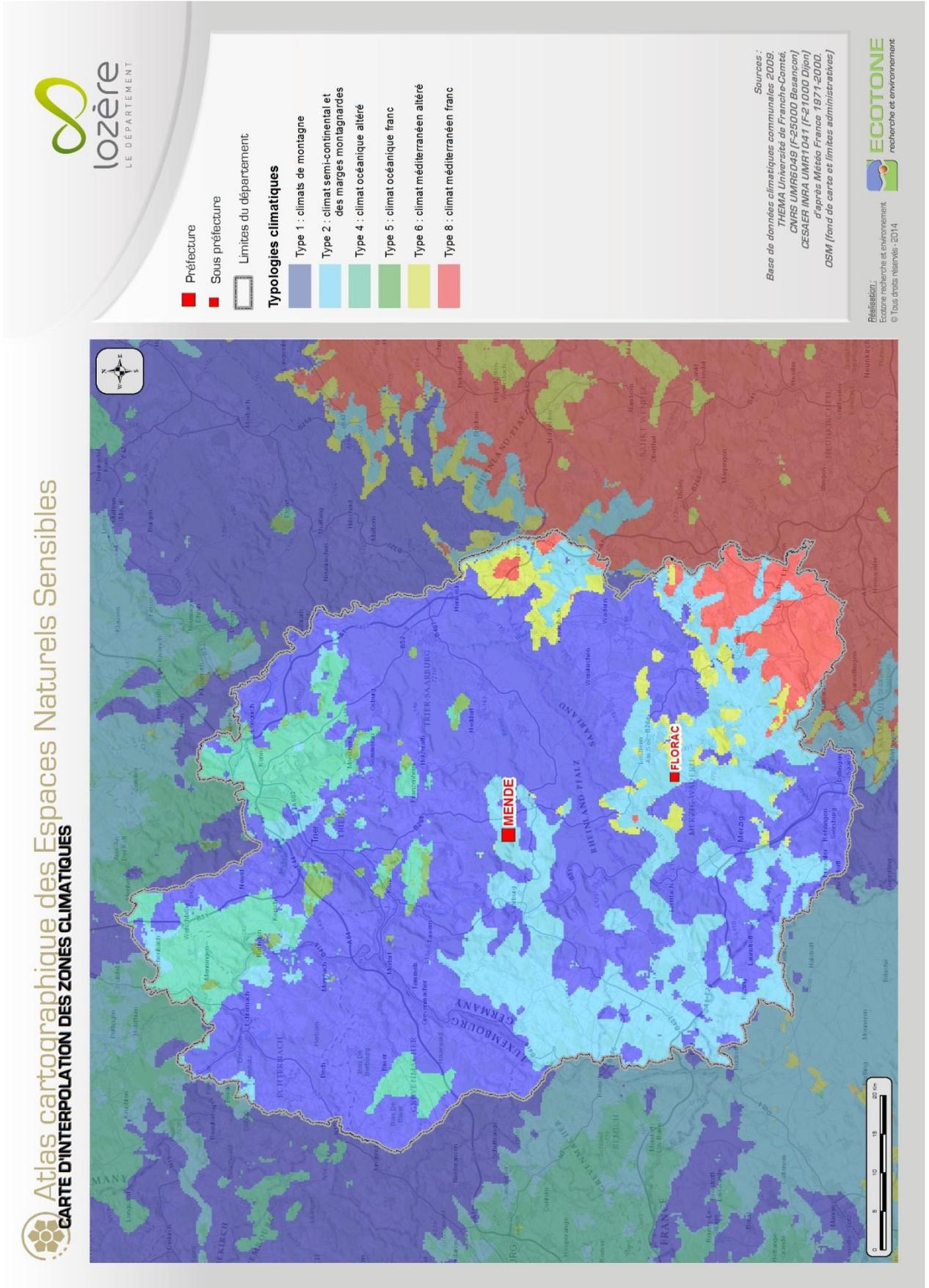
Figure 7 – Fréquence et direction du vent (source : CRPF)

<sup>1</sup> Episode cévenol : épisode pluvieux produisant des cumuls élevés de précipitations en un ou plusieurs jours, et affectant principalement les Cévennes. Ils se produisent de l’automne au printemps, mais surtout en septembre et octobre

Tableau 1 – Particularités climatiques des régions naturelles de la Lozère

Régions naturelles	Influences climatiques	Précipitations	Températures	Vents
Aubrac	Océanique Montagnarde	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Abondantes (plus de 1 100 mm), réparties en toutes saisons</li> <li>- Entre 90 et 120 jours de pluie par an</li> <li>- Orages fréquents en été</li> <li>- Brouillards : 60 à 80 jours, hivernaux souvent givrants</li> <li>- Neige abondante : 30 à 40 jours par an, voire 60 en altitude</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Hivers froids et étés frais</li> <li>- Température moyenne : 10° (5°C en altitude)</li> <li>- Gelées tardives, même en été</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Violents (Ecir et Autan)</li> <li>- Vents d'ouest dominants</li> <li>- Accentuation de la rigueur du climat</li> </ul>
Margeride	Continental Montagnarde	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Abondantes (900 à 1 200 mm) et globalement bien réparties</li> <li>- Entre 90 et 120 jours de pluie par an</li> <li>- Secteur nord-est plus sec (&lt; 900 mm)</li> <li>- 30 à 40 jours de neige, voire 60 en altitude</li> <li>- Brouillards : 20 à 30 jours</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Hivers froids et étés frais</li> <li>- Température moyenne : 10° (5°C en altitude)</li> </ul>	
Causses	Méditerranéenne Océanique Montagnarde	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 700 à 1 100 mm</li> <li>- Episodes pluvieux pouvant être violents, mal répartis</li> <li>- Plusieurs mois de sécheresse (jusqu'à 4 mois dans les vallées méridionales)</li> <li>- Quelques semaines d'enneigement par an</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Régime thermique rigoureux</li> <li>- Centaine de jours de gel par an</li> <li>- Températures basses (moyennes &lt; 7°C) pendant 7 mois de l'année</li> <li>- Température moyenne de 7 à 9°C sur les plateaux et 10-12°C dans les gorges</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Persistants</li> <li>- Vents d'ouest dominants : giboulées de printemps et pluies fraîches en été</li> <li>- Vents de sud humides et chauds, souvent violents</li> <li>- Vents de nord surtout en été et hiver : accentuation de la sécheresse estivale et du froid hivernal</li> </ul>
Cévennes	Méditerranéenne Montagnarde	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pluies abondantes (moyennes annuelles 1 200 à 1 400 mm, voir plus en altitude)</li> <li>- Creux estival marqué (&lt; 200 mm)</li> <li>- Régime irrégulier (sécheresses)</li> <li>- Episodes cévenols</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Températures estivales assez chaudes, surtout en Basses Cévennes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vents de sud humides et chauds, souvent violents</li> </ul>

Figure 8 – Carte des influences climatiques du département de la Lozère



### 2.1.5. Démographie et population

Les Lozériens occupent le département le moins peuplé de France : 78 535 habitants en 2012, soit moins de 15 habitants au km<sup>2</sup>, et près de 80% des communes ayant une densité inférieure à 20 habitants au km<sup>2</sup> (source : INSEE). Toutefois, sa démographie est légèrement orientée à la hausse depuis une quinzaine d'années, laissant supposer une amélioration de la qualité de vie, du réseau de transport routier et de communication. La population est concentrée dans trois centres urbains principaux : Mende, Saint-Chély-d'Apcher et Marvejols, qui regroupent à eux trois le tiers de la population du département.

Durant la première moitié du 19<sup>ème</sup> siècle, la population lozérienne croît mais à un rythme moins élevé que celui de la région, + 14 % en 50 ans, contre + 31 % en France. Elle atteint son apogée en 1851 avec 145 000 habitants, année à partir de laquelle elle commence à décroître sous les premiers effets de l'exode rural, des disettes et des épidémies de choléra (cf. graphique ci-dessous). Un rebond après la Guerre franco-prussienne, entre 1872 et 1881, est noté, d'une part sous l'effet d'un solde naturel particulièrement élevé en milieu rural entre 1876 et 1881 et d'autre part d'un ralentissement de l'exode rural. Entre 1881 et 1990, la Lozère a perdu près de 71 000 habitants, soit quasiment la moitié de sa population en raison des deux guerres mondiales et de l'exode rural. Le déclin de la population de la Lozère continue après la seconde Guerre mondiale jusqu'aux années 1990, pour atteindre son seuil en 1992. Depuis, grâce aux migrations, la population lozérienne augmente à nouveau.

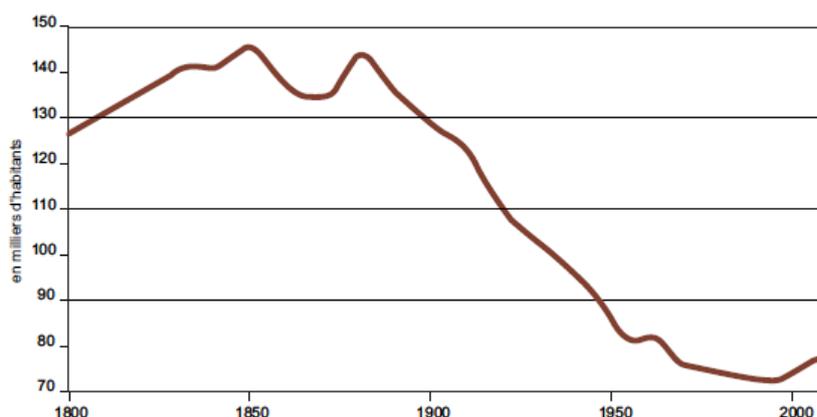


Figure 9 – Evolution de la population de Lozère entre 1800 et 2010 (source : INSEE, 2012)

En effet, après avoir baissé de moitié en un siècle, la population de la Lozère augmente à nouveau depuis vingt ans. Son rythme de croissance s'est accéléré au cours des dix dernières années. Entre 1990 et 1999, le taux de croissance est relativement faible, + 0,1 % par an, puis se renforce entre 1999 et 2008, pour atteindre + 0,5 % en moyenne annuelle. Cette dernière augmentation de population est principalement le fait d'un solde migratoire positif (+ 0,7 % de la population) alors que le solde naturel (nombre de naissances - nombre de décès) est négatif (- 0,2 % de la population). Entre 2003 et 2008, le solde naturel du département est négatif, de - 150 personnes par an en moyenne. L'apport positif des migrations de + 600 personnes en moyenne annuelle permet une croissance continue. Sans les migrations résidentielles, la Lozère perdrait des habitants.

Le rythme de croissance entre 1999 et 2008 devrait se prolonger, voire s'amplifier, selon les dernières projections de population. L'excédent migratoire devrait augmenter grâce aux arrivées plus nombreuses de personnes en provenance du Gard et de l'Hérault, alors que le déficit naturel se

creuserait. A l'horizon 2040, le taux de croissance annuel serait alors compris entre + 0,4 % et + 0,8 %, selon les hypothèses de projections de populations considérées (graphique ci-dessous). Si les comportements démographiques se poursuivaient, le taux de croissance serait de + 0,6 %. La population de la Lozère atteindrait 94 000 personnes, soit un gain de + 17 000 habitants en près de trente ans.

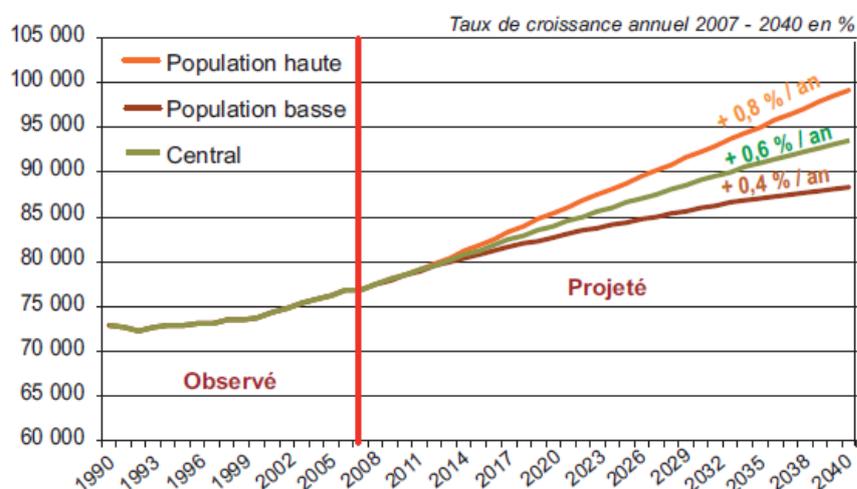


Figure 10 – Evolution de la population de Lozère entre 1990 et 2040 (source : INSEE, 2012)

La Lozère a accueilli 10 000 nouveaux habitants entre 2003 et 2008, soit 2 000 personnes par an en moyenne. Les nouveaux arrivants viennent pour les deux tiers de la région Languedoc-Roussillon ou des régions limitrophes. Ce sont surtout les départements voisins qui contribuent le plus à cet apport en population : Le Gard avec + 1 550 personnes et l'Hérault avec + 1 330 personnes. En cinq ans, + 500 personnes sont venues de l'Aveyron et environ + 700 personnes habitaient à l'étranger en 2003 et résidaient en Lozère en 2008, soit 7 % des nouveaux arrivants. Ce fait n'est pas propre à la Lozère, tous les départements de la région ont des arrivées de population des départements limitrophes plus ou moins importantes selon la taille de ces derniers.

Les nouveaux arrivants s'installent dans les communes les plus peuplées du département. Un arrivant sur cinq s'installe à Mende, soit près de + 400 personnes par an. Un sur cinq se répartit entre les plus grandes communes du département (Saint-Chély-D'apcher, Marvejols ou la Canourgue) qui bénéficient d'un accès rapide à l'autoroute A75. L'implantation de secteurs de l'administration publique, de l'enseignement ou de la santé humaine et l'action sociale dans ces communes offre aux nouveaux arrivants des possibilités en matière d'emploi, d'enseignement, ou d'accueil de population âgée. La croissance démographique liée aux migrations est également constatée dans des communes plus rurales avec de moindres volumes, n'écartant ainsi peut-être pas à terme le risque de désertification des communes les moins peuplées du département.

Enfin, soulignons que le taux de résidences secondaires dépasse 50% dans toute la moitié sud-est du département, notamment dans les Cévennes. En été, la population du département peut ainsi tripler pour atteindre environ 245 000 personnes.

### 2.1.6. Activités économiques

En Lozère, le taux de chômage était de 3,7 % au 2<sup>ème</sup> trimestre 2008, ce qui est le plus faible des départements du Languedoc-Roussillon. Il ne reflète cependant pas toute la réalité de l'économie lozérienne et les difficultés auxquelles elle est confrontée.

L'activité économique du département est basée d'une part sur le secteur tertiaire (qui représente 70 % des emplois salariés), dont le tourisme constitue une part importante, d'autre part sur l'agriculture dont le poids (2 %) semble faible car exprimé en nombre de salariés, mais il dépasse 12 % dès qu'on prend en compte les emplois agricoles non-salariés très majoritaires. Le secteur industriel ne vient qu'en troisième position, avec 8 % des salariés du département.

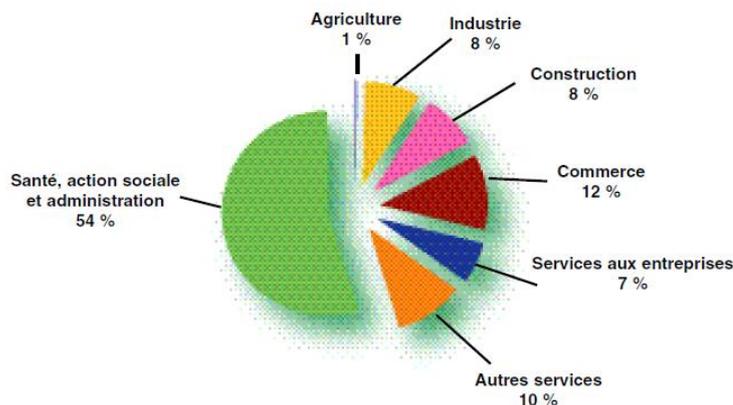


Figure 11 – Structure sectorielle de l'emploi salarié dans l'économie de la Lozère (source : INSEE & DRIRE, 2008)

Le département se caractérise par un pôle économique central, Mende et un développement transversal suivant l'axe de l'autoroute A75 décalé à l'Ouest du département avec comme villes majeures sur le plan économique et démographique Saint-Chély-d'Apcher, Aumont-Aubrac, Marvejols, La Canourgue, Le Massegros. A l'Est, seule la ville de Langogne concentre des activités économiques notables mais sa croissance reste faible malgré les perspectives de développement de l'axe Lyon-Toulouse (RN 88) en 2\*2 voies. Au sud du département, Florac, sous-préfecture du département située aux portes des Cévennes, reste trop enclavée pour voir son activité économique croître.

La géographie de ce département de montagne et, de façon induite, l'enclavement du département constituent ses handicaps principaux. L'autoroute A75 constitue l'axe principal du développement économique et industriel du département, mais ne suffit pas toujours pour attirer les nouveaux entrepreneurs ni pour retenir les industriels en quête de développement.

#### 1.1.1.9. Activités agricoles

Au sud du Massif central, la Lozère est intégralement classée en zone de montagne. Le climat et la topographie constituent autant de contraintes pour l'activité agricole, et pourtant, sur les 73 000 habitants que compte le département, 14% de la population active vit directement de l'agriculture, première activité économique en terme d'emploi.

Il s'agit d'une agriculture basée sur des systèmes d'élevage ovins, bovins et caprins extensifs, qui valorisent d'importantes surfaces enherbées (sur les 251 657 hectares de surface agricole, 237 341 hectares sont destinés à la production fourragère, source : Agreste), ainsi que des landes et parcours de

faible valeur agronomique. Malgré leur faible potentiel agronomique, ces terres sont essentielles à la pérennité des exploitations puisque leur valorisation permet à l'exploitant d'assurer la sécurité et l'autonomie fourragère de son troupeau. L'ensemble des terres mises en valeur par les agriculteurs de Lozère possède donc un potentiel économique fort.

La Lozère compte près de 2 650 exploitations agricoles en 2010, soit 9 % du total régional, qui mettent en valeur plus de 250 000 hectares, soit près de 50% du territoire (superficie totale du département : 516 700 hectares). Ces exploitations se distinguent par la taille de leur superficie agricole utilisée (SAU) : plus de 91 ha en moyenne, ce qui permet à ce département d'être le premier sur le plan de la SAU (241 700 ha de SAU au total, le quart de la SAU régionale). Autre fait notable, c'est en Lozère que la SAU moyenne par exploitation a le plus progressé, gagnant 10 ha en 10 ans. Cet agrandissement concerne toutes les catégories d'exploitations.

Depuis 2000, l'agriculture de la Lozère, département d'élevage, a en effet évolué mais de façon moins sensible que dans les quatre autres départements de la région impactés par la mutation de la viticulture. Ce sont 440 exploitations qui ont disparu en dix ans, soit 14 % d'unités en moins sur la période. Après les exploitations moyennes (plus de la moitié des exploitations), les petites structures restent nombreuses avec 36 %. Les grandes quant à elles représentent 7 % mais participent à 24 % de la production brute standard (PBS) départementale. En 2010, les moyennes et les grandes exploitations sont au nombre de 1 700 (soit 64 % de l'ensemble). Elles contribuent à 91 % de la PBS du département, et exploitent 87 % de la SAU du département. Leur SAU moyenne atteint 124 ha.

Le dynamisme de l'agriculture lozérienne se mesure également aux nombreuses installations. Ainsi, en 2005, 72 jeunes agriculteurs se sont installés en bénéficiant d'aides spécifiques. Qu'il s'agisse d'installations dans ou hors cadre familial, ces nouveaux agriculteurs ont le plus souvent besoin d'adapter et de moderniser l'exploitation reprise et, en particulier les bâtiments d'élevage et de stockage.

4 800 personnes participent régulièrement au travail nécessaire au fonctionnement des exploitations agricoles. S'y ajoutent le travail saisonnier et celui fourni par les entreprises de travaux agricoles (ETA) et les coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA), pour l'équivalent de 200 emplois à temps plein. Au total, les exploitations agricoles utilisent 3 800 unités de travail annuel (UTA). Le pilier de cette main-d'œuvre est constitué par 2 650 chefs d'exploitation et 600 co-exploitants. En dix ans, le nombre de chefs d'exploitation et co-exploitants travaillant à plein temps a augmenté. C'est le seul département de la région dans ce cas. Cette hausse est en outre notable (+11 %) et d'autant plus remarquable que le nombre d'exploitations a diminué (-14 %) sur la même période.

L'élevage reste largement prédominant en Lozère. Les trois principaux systèmes de production sont l'élevage « *bovins viande* », l'élevage « *ovins-caprins* » et l'élevage « *bovins lait* ».

Les spécialisations bovines concernent 1 480 exploitations, soit 56 % du nombre total d'exploitations et 62 % de la surface agricole départementale. La spécialisation viande (un millier d'exploitations comme en 2000) résiste mieux que le secteur laitier avec ses 330 exploitations (en baisse de 34 % par rapport à 2000) ou que les bovins mixtes (bovins lait, élevage et viande) avec ses 145 exploitations (- 6 %). Les exploitations orientées en bovins viande représentent 31 % de la production brute standard (PBS) du département contre 16 % pour les bovins lait et 9 % pour les élevages bovins mixtes. Les 66 000 vaches se partagent en un quart de vaches laitières et trois quart de vaches allaitantes. Les races les plus répandues sont : l'Aubrac (51 %), la Montbéliarde (16 %), la Limousine (7 %), l'Abondance (4 %) et la Charolaise (4 %).

C'est ensuite l'élevage d'ovins qui est le plus présent avec 490 exploitations spécialisées, soit 19 % des exploitations départementales et 30 % de la SAU. Avec près d'un tiers de la PBS départementale, il fait part égale avec l'élevage bovin viande. 135 000 brebis mères se répartissent entre la filière lait (52 %) et la filière viande (48 %).

L'élevage caprin augmente de 20 % malgré une baisse de 28 % du nombre d'exploitations.

Au total, les exploitations spécialisées dans les élevages bovins, ovins et caprins sont au nombre de 2 040 et constituent ainsi plus des trois quarts (77 %) des exploitations du département. Viennent ensuite les exploitations orientées en polyculture-polyélevage avec 200 exploitations (8 %), moins de 2 % de la SAU et 4 % de la PBS et « autres herbivores » avec 170 exploitations, 3 % de la SAU et 3 % de la PBS du département.

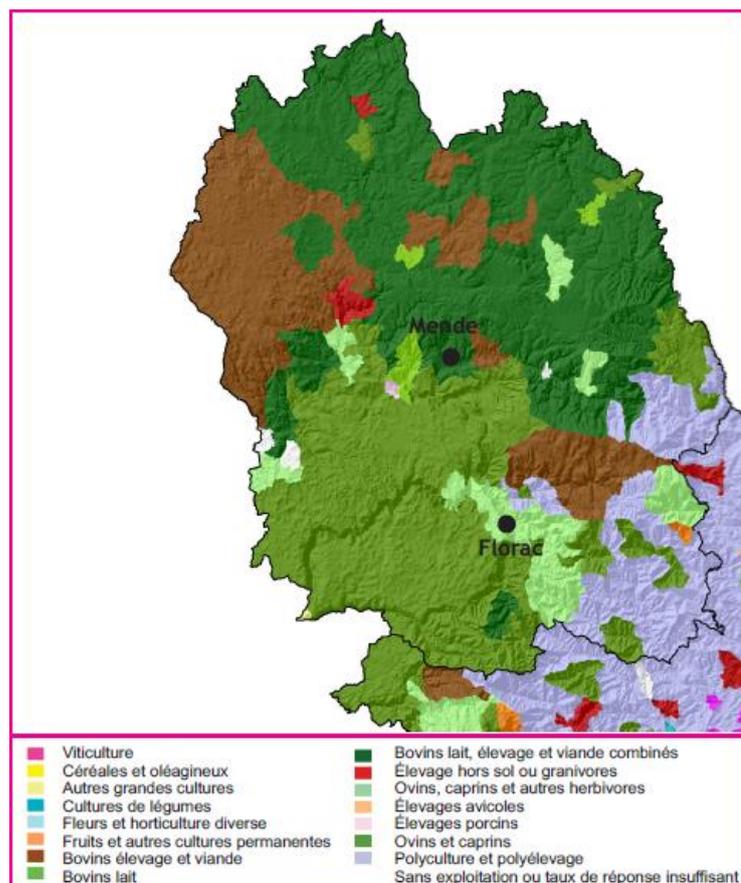


Figure 12 – Orientations technico-économiques des exploitations agricoles de la Lozère (source : AGRESTE, 2011)

La Lozère demeure un département à vocation herbagère : la superficie toujours en herbe (190 450 ha), même si elle a diminué de 7 % depuis 2000, représente encore 79 % de la SAU. Elle se répartit entre les prairies productives pour 23 % et les parcours, landes pâturées peu productives pour 77 %. Si l'on ajoute les cultures fourragères (38 300 ha), pour l'essentiel des prairies temporaires (37 400 ha) en augmentation de 16 %, la superficie fourragère principale représente 95 % de la SAU. Le solde est principalement occupé par la sole des céréales (12 000 ha) et la culture de châtaigniers (600 ha). En complément, 95 % des exploitations ont des surfaces fourragères principales (surfaces toujours en herbe et fourrages), 51 % des céréales.

Les élevages bovins et ovins sont essentiellement de type extensif avec un taux de chargement moyen de 0,5 unité gros bétail (UGB) par hectare de superficie fourragère principale. Cette conduite

d'exploitation se traduit par des surfaces de SAU élevées rapportées aux actifs : un emploi à temps plein pour 78 ha de SAU dans les élevages spécialisés ovins et caprins, 73 ha dans les élevages bovins viande, 63 ha dans les élevages bovins mixtes et 50 ha dans les élevages bovins laitiers.

En outre, la Lozère se caractérise par l'existence d'un mode particulier de faire valoir des surfaces : les sectionaux. C'est une superficie importante du département qui est utilisée de façon collective par les éleveurs pour y faire paître leurs animaux. Cette superficie, gérée par des structures ad-hoc au nombre de seize, représente un total de 3 550 ha de SAU. Ces surfaces en propriété collective ont parfois été aménagées pour en faciliter la gestion par les agriculteurs. Malgré tout, la maîtrise foncière reste un problème d'importance pour nombre d'agriculteurs : les statuts de fermiers, attributaires de sectionaux, co-indivisaires, etc., restent des statuts précaires.

Les différents systèmes de production, répartis sur les quatre petites régions agricoles du département (Causse, Cévennes, Margeride et Aubrac – cf. carte ci-après), sont peu consommateurs d'intrants. L'engagement de la majorité des agriculteurs du département avec l'Etat et l'Europe pour une gestion agri-environnementale de leurs espaces montre l'importance accordée au respect d'un environnement départemental remarquable. Ainsi, un agriculteur sur trois a signé un contrat agri-environnemental en 1994 et en 2003, 2/3 des surfaces agricoles étaient soumis à des mesures agri-environnementales. Ces parcelles ont fait et font l'objet de pratiques de gestion préservant la valeur patrimoniale du milieu soutenues par des politiques publiques spécifiques.

Par ailleurs, 150 exploitations agricoles ont au moins un produit certifié Bio, soit près de 6 % des exploitations du département. En outre, 4 % des exploitations envisagent une conversion en agriculture biologique dans les cinq années à venir (soit la même proportion qu'en France métropolitaine).

En Lozère, nombre d'agriculteurs s'inscrivent dans des filières qualités, viande et lait, qui permettent de valoriser les ressources locales en créant de la valeur ajoutée sur des produits à forte identité territoriale. Dans le même temps, l'agri-tourisme et la transformation connaissent également un véritable essor, et nombre d'agriculteurs optent pour la diversification de leurs productions.

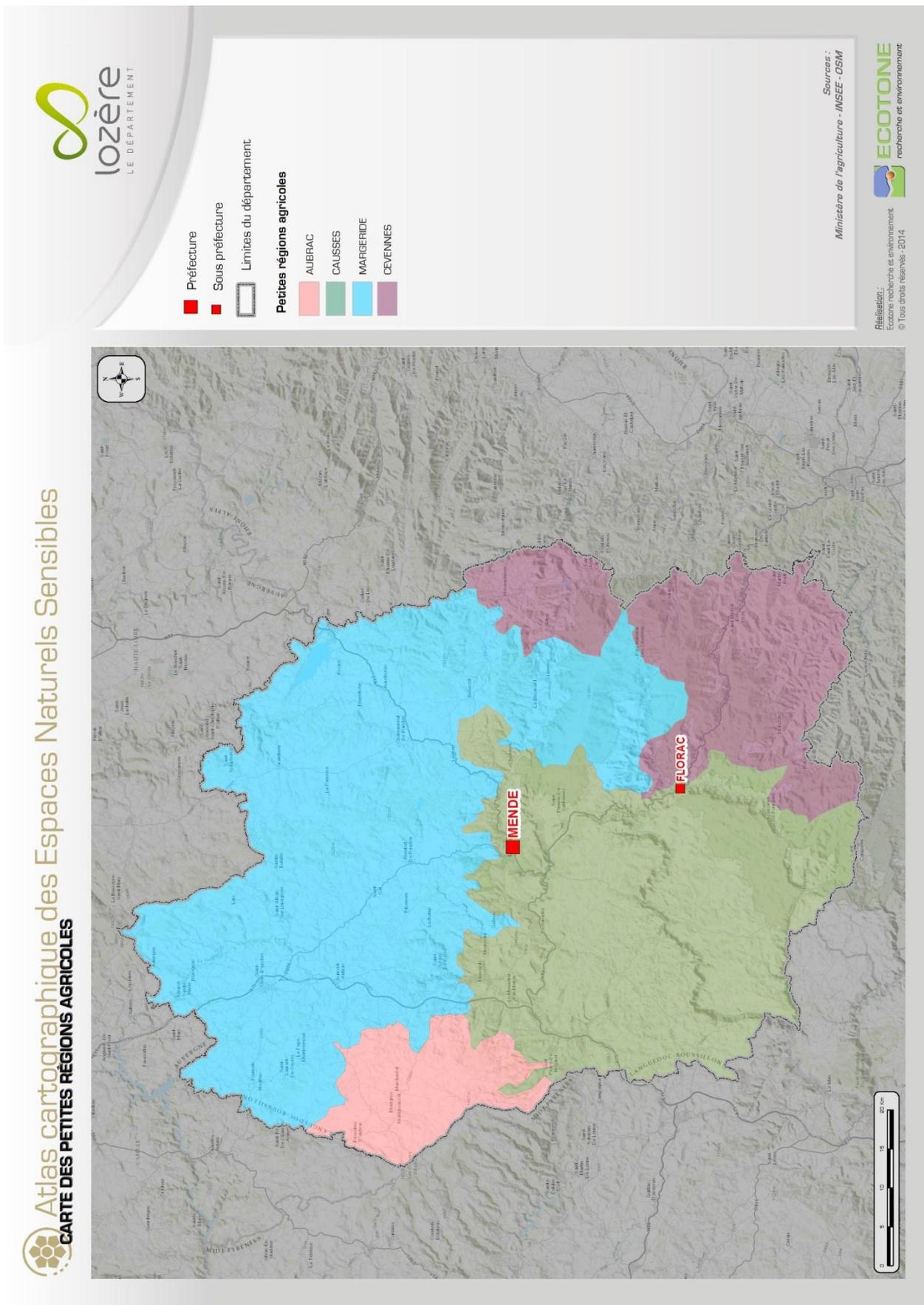
21 % des exploitations commercialisent un ou plusieurs de leurs produits *via* des circuits courts. Notamment, les trois quarts des 200 exploitations en polyculture-polyélevage utilisent ce mode de commercialisation.

14 % des exploitations (370) sont engagées dans des productions sous signe de qualité : AOP (7 %), IGP (5 %) et label rouge (2 %) (AOC « Pélardon des Cévennes », « Roquefort », « Cantal », « Bleu des Causse » et « Bleu d'Auvergne », Label rouge « Bœuf fermier d'Aubrac », IGP « Fleur d'Aubrac », IGP « Agneau de Lozère », IGP « Volaille du Languedoc »). Les produits concernés sont essentiellement les produits laitiers avec la production de fromages AOP (150 exploitations) et la viande bovine IGP (100 exploitations).

460 exploitations, soit 17 %, pratiquent des activités de diversification telles que : la transformation de produits agricoles (lait - 75 unités, ou autres produits, essentiellement carnés - 270 unités), l'hébergement (100 unités), la restauration (50 unités), les activités de loisirs (40 unités). Le travail à façon, agricole ou non, la sylviculture et la transformation du bois constituent pour un petit nombre d'exploitations d'autres activités complémentaires.

Enfin, la Lozère compte aussi un certain nombre de petites filières souvent dynamiques, au premier rang desquelles les caprins (pélardon, plus de 70 producteurs et 5 000 chèvres), le miel (15 000 ruches, 250 apiculteurs, 30 élevages professionnels) et les châtaignes (5 000 tonnes récoltées sur 600 ha).

Figure 13 – Carte des petites régions agricoles du département de la Lozère



1.1.1.10. Activités forestières

La Lozère est un département fortement forestier. Avec 232 300 ha (source : IFN), la forêt couvre environ 45 % de sa superficie, représentant un volume sur pied considérable avec 25 millions de m<sup>3</sup>. A titre de comparaison, en France, la forêt couvre le quart du territoire et en Languedoc-Roussillon le tiers. Par ailleurs, cette forêt progresse en surface et en volume. L'espace forestier augmente de 500 ha par an et le volume sur pied de 1 million de m<sup>3</sup> par an. Soulignons toutefois que le taux de boisement est très hétérogène entre les différentes régions naturelles du département (à peine 11 % sur l'Aubrac, 38 % sur la bordure de l'Aubrac et près de 45 % sur la Margeride par exemple - données IFN 1992).

Les conifères représentent près de 70 % de la surface boisée. Le Pin sylvestre, à lui seul, représente 42 % de celle-ci. Loin derrière viennent le Pin noir d'Autriche (autour de 10%), l'Epicéa commun (autour de 10%), le Pin maritime, le Sapin, le Douglas... Les feuillus se rencontrent donc sur 30 % du territoire boisé. Le Hêtre arrive en tête (environ 8%), suivi du Châtaigner, du Chêne pubescent, du Chêne rouvre, du Bouleau...

La forêt majoritairement privée couvre autour de 79 % de la surface boisée. Tandis que 12 % sont domaniales (principalement les Hautes-Cévennes) et 9 % communales ou sectionales (surtout en Margeride et Aubrac) relèvent du régime forestier (cf. carte ci-après). La forêt privée est par ailleurs morcelée, avec quelques grands domaines. Les forêts privées se répartissent entre 22 000 propriétaires. Ceux de moins de 4 ha sont les plus nombreux (19 000). Cependant, 2 000 ont plus de 10 ha, dont 500 possèdent plus de 25 ha.

La production annuelle brute de la forêt lozérienne est évaluée à 1,3 million de m<sup>3</sup>, ce qui donne une disponibilité d'environ 450 000 m<sup>3</sup>. La récolte annuelle est actuellement de l'ordre de 380 000 m<sup>3</sup> qui se décomposent en bois d'œuvre résineux (57%), bois de trituration résineux (41%), et feuillus (2%) (cf. tableaux ci-dessous). Cette filière actuellement en pleine évolution génère plus de 70 millions € de chiffre d'affaires pour les seules entreprises lozériennes. La filière bois lozérienne est riche de plus de trente cinq entreprises industrielles et d'une centaine d'entreprises artisanales de la deuxième transformation (cf. tableaux ci-dessous).

Pour souligner l'importance des activités forestières sur le département, indiquons que la Lozère, avec l'Aude, contribuent à eux deux pour plus de 70% de la production régionale de grumes de conifères. Par ailleurs, la Lozère est le premier département fournissant des produits de sciages en feuillus et les entreprises lozériennes concentrent près des deux tiers des volumes régionaux de sciage de résineux.

Tableau 2 – Données économiques de la filière forestière en Lozère (source : [www.lozere-bois.net](http://www.lozere-bois.net))

Milieux naturels dominants	Première transformation	Deuxième transformation
Nombre d'entreprise	19	22
Nombre de salariés	265	350
Chiffre d'affaires annuel	39 M €	40 M €

Ces données ne concernent que les entreprises industrielles.



Figure 15 – Carte des régions forestières

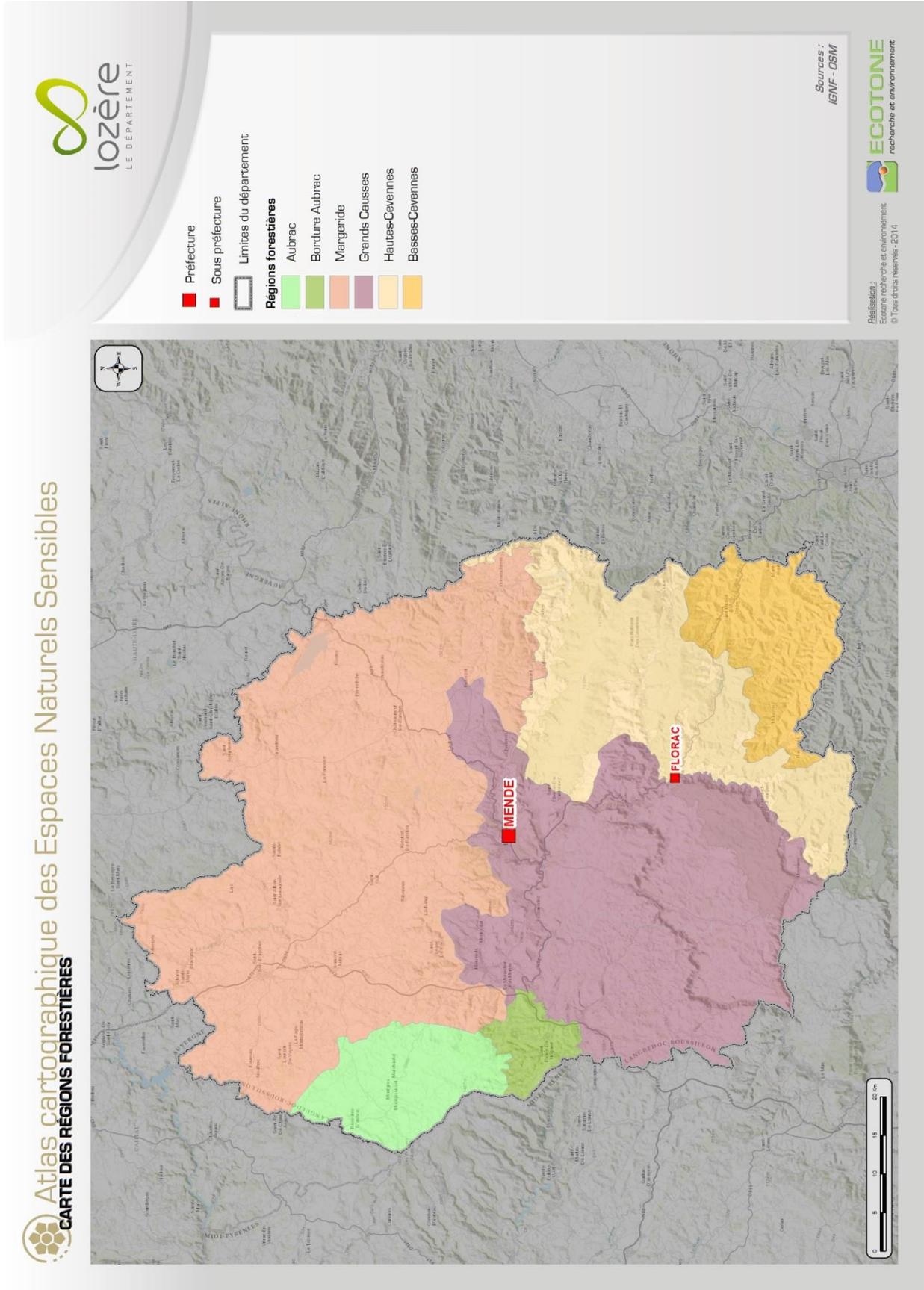


Tableau 3 – Récolte de bois en 2005 et 2008 (source : AGRESTE, 2007, 2010)

m3 rond sur écorce en 2005 (2008)	Lozère	Languedoc-Roussillon	Part départementale
<b>Bois d'œuvre (grumes)</b>			
Feuillus dont	2 786 (1 400)	19 962 (11 500)	14%
Hêtre	182	5 714	3,2%
Châtaignier	1 625	6 566	24,7%
Peuplier	220	5 109	4,3%
Conifères dont	209 360 (210 300)	488 598 (589 900)	42,8%
Sapin épicéa	61 362	229 059	26,8%
Douglas	8 211	44 663	18,4%
Pin maritime	4 449	15 710	28,3%
Pin sylvestre	85 067	98 240	86,6%
<b>Total grumes</b>	<b>212 146 (211 700)</b>	<b>508 560 (601 400)</b>	<b>41,7%</b>
<b>Bois d'industrie</b>			
Rondins et plaquettes dont	146 696	299 405	49%
Feuillus	Non communiqué	46 523 (34 300)	/
Conifères	145 806 (/)	252 882 (253 900)	57,7%
Autres bois d'industrie	5 690	8 237	69,1%
<b>Total bois d'industrie</b>	<b>152 373 (155 300)</b>	<b>307 629 (288 200)</b>	<b>49,5%</b>
<b>Bois énergie</b>			
Total bois énergie dont	12 870 (26 100)	82 179 (100 900)	15,7%
Bois de chauffage commercialisé	12 498	81 012	15,4%
Bois de chauffage cédé gratuitement	372	1 167	31,9%
<b>Récolte totale</b>			
Total exploitation forestière	377 402	898 381	42%

Tableau 4 – Productions de sciage et produits connexes en 2005 (source : Agreste 2007)

m3 rond sur écorce en 2005 (2008)	Lozère	Languedoc-Roussillon	Part départementale
<b>Produits de sciage</b>			
<b>Feuillus dont</b>	<b>4 586 (1 200)</b>	<b>11 419 (3 200)</b>	<b>40,2% (37,5%)</b>
Chêne	Non communiqué	696	/
Châtaignier	730	2 159	33,8%
Peuplier	440	808	54,5%
<b>Conifères dont</b>	<b>131 148 (145 900)</b>	<b>203 187 (211 400)</b>	<b>64,5% (69%)</b>
Sapin épicéa	53 827	110 365	48,8%
Douglas	5 718	14 788	38,7%
Pin maritime	Non communiqué	5 541	/
Pin sylvestre	40 045	41 545	96,4%
<b>Totale sciages</b>	<b>137 715</b>	<b>226 105</b>	<b>60,9%</b>
<b>Sciage à façon</b>	<b>2 013</b>	<b>42 647</b>	<b>4,7%</b>

Produits connexes			
<b>Trituration dont</b>	<b>92 671</b>	<b>120 493</b>	<b>76,9%</b>
Plaquettes	84 340	109 786	76,8%
Chutes brutes	8 331	10 707	77,8%
<b>Autres utilisations dont</b>	<b>57 510</b>	<b>82 929</b>	<b>69,3%</b>
Ecorces	19 123	24 647	77,6%
Sciures	37 216	55 027	67,6%
<b>Total produits connexes</b>	<b>150 181</b>	<b>203 422</b>	<b>73,8%</b>

Tableau 5 – Nombre d’exploitations forestières et scieries en 2005 et 2008 (source : AGRESTE, 2007, 2010)

Effectifs 2005 (2008)	Exploitations forestières sans scierie	Exploitations forestières et scieries	Scieries sans exploitation forestière	TOTAL
Lozère	14	17	2	<b>23 (27)</b>
Languedoc-Roussillon	121	35	15	<b>171 (140)</b>
Part départementale	11,6%	48,6%	13,3%	<b>13,5% (19,3%)</b>

Tableau 6 – Répartition de l’emploi des activités forestières en 2005 et 2008 (source : AGRESTE, 2007, 2010)

Effectifs 2005 (2008)	Lozère	Languedoc-Roussillon	Part départementale
<b>Total salariés dont</b>	<b>255 (195)</b>	<b>770 (327)</b>	<b>33,1% (59,6%)</b>
Sylviculture <sup>2</sup>	29	191	15,2%
Exploitation forestière	19	94	20,2%
Sciage	120	257	46,7%
Rabotage, ponçage, imprégnation	6	20	30%
Autres travaux <sup>3</sup>	91	202	45%
Heures de saisonniers	5 496	19 100	28,8%
<b>Non-salariés</b>	<b>28 (24)</b>	<b>132 (128)</b>	<b>21,2% (18,8%)</b>

<sup>2</sup> Sylviculture : salariés travaillant à l’entretien des bois (création, composition et structuration des peuplements forestiers, à l’exclusion de la récolte de bois.

<sup>3</sup> Autres travaux : salariés travaillant dans des ateliers de deuxième transformation du bois et salariés hors production (gérants salariés, personnels administratifs et commerciaux, salariés du transport, etc.)

### 1.1.1.11. Activités industrielles

Le tissu économique du département ne repose pas sur une tradition industrielle marquée. Les activités minières ont rythmé l'industrie du XVIII<sup>ème</sup> et XIX<sup>ème</sup> siècle, essentiellement dans la partie cévenole et sur le secteur du Mont Lozère. La dernière exploitation, celle des mines d'uranium de Saint Jean la Fouillouse et des Bondons, sur laquelle travaillèrent jusqu'à 280 personnes (de 1978 à 1980), a cessé son activité en 1992. La métallurgie est un secteur également historique avec l'usine de Saint-Chély-d'Apcher, créée en 1916 par les ACIÉRIES ET FORGES FIRMINY (aujourd'hui ARCELORMITTAL MÉDITERRANÉE) qui ont connu près de 1 000 emplois dans les années soixante contre un peu moins de 250 aujourd'hui. L'industrie du bois a généré des emplois en nombre important pendant ce dernier siècle. Au début des années cinquante, la Lozère comptait plus de 90 scieries contre 15 aujourd'hui, mais avec une stabilité des volumes produits pendant cette période.

Toutefois, l'activité industrielle progresse. En effet, contrairement aux tendances nationales et régionales, les effectifs industriels en Lozère ont augmenté entre 2000 et 2007, tirés par le secteur agroalimentaire, l'industrie du bois, les activités mécaniques et métallurgiques.

Les grands groupes nationaux ou internationaux sont peu présents mais ils constituent les plus gros employeurs du secteur industriel et totalisent 22 % de l'emploi industriel. Ils constituent l'essentiel des activités de production : Arcelor Mittal, Lactalis, Nestlé Waters Croda (UK), International Flavor & Fragrance (USA), etc.

Le domaine médico-social est une des composantes importantes de la Lozère et le travail protégé des personnes handicapées représente une part significative de l'emploi industriel avec 535 places d'accueil sur cinq établissements et services d'aide par le travail (ESAT) encadrés par une centaine de personnes, essentiellement dans le domaine du bois.



Figure 16 – Evolution de l'emploi salarié industriel en Lozère (source : INSEE & DRIRE, 2008)

(Base 100 au 4<sup>ème</sup> trimestre 2000)

Le tissu industriel lozérien est composé essentiellement de petites entreprises, l'effectif moyen étant de 4 personnes. Seules sept entreprises ont plus de 50 salariés. Mais elles concentrent à elles seules près de 60 % des effectifs. Les 2 500 salariés actuels de l'industrie, sont répartis en majorité dans les industries agroalimentaires (IAA), avec 37 % des salariés privés de l'industrie départementale, dans l'industrie du bois (28 %) et dans le secteur de la métallurgie et de la transformation des métaux (22 %).

Le secteur des IAA est lié à l'agriculture départementale, principalement la filière lait et la filière viande, ainsi que celles liées à la fabrication des aliments pour le bétail. Un établissement se distingue, l'usine de QUEZAC qui conditionne de l'eau minérale gazeuse. La taille moyenne des entreprises est réduite avec 6,5 personnes en moyenne mais 60 % des effectifs sont concentrés sur 9 établissements.

Le secteur de la métallurgie et les activités de travail des métaux sont tournés, en Lozère, vers des activités spécifiques et haut de gamme. L'entreprise ARCELOR MITTAL MÉDITERRANÉE, qui emploie à elle seule la moitié des 440 emplois du secteur, est unique en France, puisqu'elle est spécialisée dans la production de tôles magnétiques à grains non orientés pour la fabrication de machines ou de moteurs électriques. De même, ELAM à Aumont Aubrac fabrique des outillages et des pièces de précision et SEFIAM à Saint-Chély-d'Apcher, conçoit pour sa part des ensembles mécaniques intégrant des composants électroniques pour la défense et l'aéronautique. Les entreprises mécaniques lozériennes restent dépendantes, pour les plus spécialisées d'entre elles, d'un nombre restreint de commanditaires, le plus souvent des grands groupes nationaux ou internationaux. Par ailleurs, elles connaissent des problèmes de recrutement en rapport avec les qualifications requises pour occuper les postes qu'elles proposent. Le faible renouvellement des salariés qui en résulte favorise le vieillissement de la main d'œuvre.

L'industrie du bois est établie sur la valorisation d'une ressource abondante, puisque le département de la Lozère est couvert à 45 % par la forêt (*cf.* § plus haut). La transformation de cette matière première occupe 550 salariés dans des entreprises de taille inférieure à la moyenne nationale mais respectable pour le département. En effet, 50 % des emplois se situent dans des entreprises de 20 salariés ou plus, contre 70 % au niveau national. Les emplois sont répartis de façon équilibrée entre les activités de première transformation, essentiellement tournées vers un marché national ou international et celles de la deuxième transformation. Les scieries, de taille parfois importante comme ENGELVIN BOIS à Mende, sont souvent spécialisées dans des usages spécifiques du bois : bois imprégnés pour usage extérieur (GAILLARD RONDINO) et réalisation de poteaux (LYONNET BOIS IMPRÉGNÉS). L'innovation est essentiellement limitée aux entreprises de la deuxième transformation. Ainsi, la société ORLHAC, spécialisée dans les charpentes, renoue avec la tradition grâce à l'usinage numérique et la CAO qui la rend compétitive grâce au gain de temps de pose des éléments sur chantier. De même, MEISSONNIER conserve son rang national dans le domaine des meubles de cuisine. L'innovation est également présente dans l'utilisation des sous-produits du bois. Ainsi, ENGELVIN BOIS MOULÉ valorise les plaquettes des scieries en développant une gamme de produits en bois moulé et COGRA 48 produit des granulés pour le chauffage à partir de la sciure.

En dehors de Mende, principal pôle économique du département, la Lozère ne possède pas de grand centre industriel, mais un ensemble de petites industries disséminées le long des axes de circulation. Le bassin de Mende est seul parvenu à développer une industrie notable, notamment avec la création de la zone d'activité économique du Causse d'Auge. S'y croisent les industries du bois, de première (MEYRUEIX, ENGELVIN BOIS) et de deuxième transformation (TECHNILIGNE), des activités de valorisation des sous-produits de l'industrie du bois (COGRA 48, ENGELVIN BOIS MOULÉ), des activités de collecte, de tri et de traitement des déchets ménagers ou industriels (ENVIRONNEMENT MASSIF CENTRAL, CHIMIREC MASSIF CENTRAL), des activités de travail des métaux précieux (ROBBEZ-MASSON, fabricant de bijoux en or), des activités para-chimiques (BITUMES SCREG).

La deuxième zone de développement industriel, beaucoup moins concentrée, s'appuie sur l'axe transversal constitué par l'autoroute A75, à l'ouest du département, avec six villes majeures sur le plan économique et démographique. Les activités y sont nombreuses et variées, avec quelques moyennes

industries performantes comme ARCELOR MITTAL MÉDITERRANÉE à Saint-Chély-d'Apcher, GAILLARDRONDINO à Aumont Aubrac, LUPUS ELECTRO à Marvejols. LIA-TECH à La Canourgue.

A l'est, seule la ville de Langogne concentre des activités économiques notables mais sa croissance reste faible malgré les perspectives de développement de l'axe Lyon-Toulouse (RN 88) en 2\*2 voies. Les principales activités sont liées au bois.

Au sud du département, Florac, sous-préfecture du département située aux portes des Cévennes, reste relativement enclavée et son activité économique progresse peu. Seule présence significative, l'eau de QUÉZAC du groupe NESTLÉ WATERS à Ispagnac.

**Tableau 7 – Structure sectorielle de l'emploi salarié industriel (source : INSEE & DRIRE, 2008)**

En %	Lozère	Languedoc-Roussillon
Agricole et alimentaire	29,5	24,7
Habillement, cuir	0,8	2,4
Edition, imprimerie, reproduction	5,0	5,7
Pharmacie, parfumerie et entretien	0,0	4,0
Equipements du foyer	7,2	2,6
Construction navale, aéronautique et ferroviaire	0,0	1,6
Equipements mécaniques	7,4	10,7
Equipements électriques et électroniques	3,1	6,5
Produits minéraux	7,3	8,7
Textile	0,0	1,4
Bois et papier	8,2	4,5
Chimie, caoutchouc, plastiques	4,6	5,8
Métallurgie et transformation des métaux	15,4	5,3
Composants électriques et électroniques	5,1	3,2
Combustibles et carburants	0,2	3,7
Eau, gaz, électricité	5,5	8,3
Automobile	0,5	0,9

#### 1.1.1.12. Tourisme et activités de loisir

Le tourisme constitue une filière économique porteuse de débouchés et d'emplois. La Lozère compte en effet environ 1 600 emplois touristiques en moyenne sur l'année (4 100 en haute saison, source : CDT) et le chiffre d'affaires lié au tourisme est estimé à environ 140 millions d'Euros.

La demande touristique lozérienne est marquée par une forte saisonnalité concentrée sur la période estivale (53% de la fréquentation annuelle). Une étude de fréquentation datant de 2002 (SIVOM Gorges du Tarn et de la Jonte, 2002) montre que la fréquentation touristique se concentre sur cinq mois, de début mai à fin septembre, avec une saison haute d'à peine un mois et demi, entre le 14 juillet et fin août. En dehors de cette période, la fréquentation est limitée aux week-end et jours fériés. La fréquentation semble toutefois progressivement bénéficier d'un meilleur étalement sur l'année.

On comptabilise 5,6 millions de nuitées commerciales dans le département de la Lozère (données 2013) ; la fréquentation départementale affiche une baisse continue depuis 2001 (-8% entre 2001 et 2008), comme la plupart des destinations rurales. Ainsi, les sites culturels et de loisirs peinent à maintenir leur niveau de fréquentation (-2% entre 2004 et 2008). L'évolution du nombre de nuitées en Lozère, entre 2004 et 2005, montre une diminution non négligeable, alors que les autres départements de la région montraient soit une stagnation, soit une augmentation (C.R.T. 2007). Cette tendance semble se confirmer avec les suivis engagés par l'INSEE, selon lequel, « *De mai à septembre 2007, l'activité hôtelière de la Lozère (hôtels et campings confondus) a affiché le bilan le plus médiocre des cinq dernières années. Sous l'effet du raccourcissement des séjours, le repli du nombre de nuitées s'est accéléré, pratiquement multiplié par deux : - 6,5 % en 2007 pour - 3,4 % en 2006. Le nombre de touristes a aussi continué de baisser, mais à un rythme nettement ralenti : - 0,8 % en 2007 pour - 6 % en 2006. Le département se démarque donc du reste de la région Languedoc-Roussillon. Ayant subi les aléas d'une météo défavorable pendant l'été, il a suivi une évolution à la baisse comparable à celles d'autres départements voisins du Massif Central : Cantal, Haute-Loire et Aveyron, aux profils plus ressemblants* ».

La Lozère est un département authentique abritant un patrimoine d'exception reflétant les richesses de l'histoire de France et le talent des hommes bâtisseurs. Ainsi, l'histoire et le patrimoine de la Lozère s'expriment à travers des traditions et des événements culturels très chers au département, ainsi qu'un patrimoine bâti traditionnel bien conservé. Par ailleurs, la faune et la flore exceptionnelles, les paysages et le relief de la Lozère en font une terre de randonnées (2 450 km de sentiers dont 1 950 de Grande Randonnée – GR et 500 km de Promenade et Randonnée - PR) et de grands espaces pour les activités de plein air. Les activités de neige y sont également présentes, avec plus de 300 Km de pistes balisées et aménagées et des centaines de kilomètres d'itinéraires sillonnant les crêtes du Mont Lozère, les étendues boisées de la Margeride, les grands espaces de l'Aubrac et les hêtraies de l'Aigoual. Enfin, grâce à ses sources d'eaux thermales dont les vertus sont expérimentées depuis toujours, le thermalisme vert s'est établi en Lozère.

Les activités de pleine nature sont ainsi fortement développées :

- Randonnée pédestre : GR de Pays « Tour du Méjean », sentier de la vallée du Tarn, Chemins de Saint-Jacques, GR « Tour du Mont Lozère » ;
- Randonnée équestre : plus de 400 km d'itinéraires, dont la grande boucle du raid d'endurance « 160 km de Florac » ;
- VTT : quelques itinéraires balisés, notamment dans le massif de l'Aigoual et le canton de Meyrueis ;

- Vol libre (parapente, vol à voile) : aérodrome de Florac-Saint-Enimie sur le Causse Méjean, sites sur la commune d'Ispagnac. Une quarantaine de pratiquants est estimée dans le département (source : PNC) ;
- Escalade, varappe : plusieurs parois aménagées et via ferrata (rochers du Rochefort et de Sainte-Lucie, via corda du Rochefort dans la vallée du Tarnon, sites écoles à Meyrueis et Vialas, d'autres également dans le Cirque des Baumes, sur le massif de l'Aigoual et dans la vallée du Trévezel), gorges du Tarn et de la Jonte très prisées ;
- Canoë, baignade et autres activités nautiques : forte fréquentation de certains cours d'eau, notamment dans les gorges du Tarn et les Gardons. Pratique du canyoning également, dans les massifs de l'Aigoual et du Mont Lozère (base de Rieutord) ;
- Chasse, Pêche ;
- Spéléologie : en développement notamment dans le secteur des causses avec les nombreux phénomènes karstiques, plusieurs centaines de cavités (plus de 600 rien que dans la région des Causses et leurs franges) dont une trentaine majeurs (grottes ou avens). La Lozère compte une centaine de spéléologues fédérés, auxquels s'ajoutent les pratiquants des bases de plein air en été ;
- Ski alpin et ski de fond : avec trois stations de ski dans les Cévennes (Mont Lozère – Le Bleynard, Mas de la Barque en cours de reconversion en station de pleine nature) ;
- Sports motorisés : courses de côte, notamment dans les Cévennes, cours moto « *Manche du Trèfle Lozérien* », pratiques de quad et motocross sans encadrement réel ;
- Sorties et découvertes naturalistes : observation d'oiseaux (Gorges du Tarn et de la Jonte, causses) et d'orchidées (sur les causses, recherche du Sabot de Vénus notamment au niveau du Roc des Hourtous)
- Autres : cueillette, parcours acrobatiques en hauteur,

Le site le plus fréquenté du département reste les Gorges du Tarn et de la Jonte, avec une estimation de 800 000 visiteurs par an (tendance à la baisse ces dernières années) sur la route touristique aménagée au début du XX<sup>e</sup> siècle. La proximité de ce site avec le Causse Méjean et l'attractivité de celui-ci principalement due à la recherche de « *points de vue et de belles perspectives* », permet d'avancer une préférence pour les sentiers de Petite Randonnée (PR), pouvant aller jusqu'à 10 000 visiteurs chaque année sur les sentiers des corniches du Tarn et de la Jonte, du Cirque Saint-Marcellin (FDC Lozère, 2008b) ou les Arcs Saint Pierre. L'importance de la pratique de la randonnée reste toutefois assez difficile à estimer, mais doit être importante compte tenu du réseau bien structuré d'itinéraires aménagés et réputés.

D'autres données chiffrées sont rapportées sur le Mont Lozère : 30 000 personnes fréquentant l'étang de Barrandon (comptages routiers) pour la pêche et la randonnée, 120 000 personnes / an au Mas de la Barque et entre 5 000 et 8 000 visiteurs/an à l'écomusée du Mont Lozère.

Les autres sites touristiques fortement fréquentés sont (dont la plupart payant) : l'Aven Armand (145 000 visiteurs en 2000), la grotte de Dargilan (77 600 visiteurs en 2000), le Parc à loups de Ste-Lucie, le Parc à Bisons d'Europe, le Vallon du Villaret, les Bateliers de la Malène et le Belvédère des vautours (21 000 personnes en 2008. La fréquentation liée l'orchidée emblématique, le Sabot de Vénus, au niveau du Roc des Hourtous (commune de la Malène) peut être évaluée entre 1 500 et 2 000 personnes, sur deux mois (mai, juin) (source : PNC).

Les hébergements et la restauration se sont développés et professionnalisés dans les années 1980. L'offre d'hébergement marchand lozérienne se maintient depuis 2008 à un niveau moyen autour de 32 000 lits touristiques, dont :

- 47% en hôtellerie de plein air ;
- 16% en villages de gîtes ;
- 15% en hôtellerie traditionnelle ;
- 13% en gîtes ;
- 7% en meublés touristiques ;
- 2% en chambres d'hôtes.

A cette capacité d'hébergement marchande, il convient d'ajouter 90 880 lits en hébergement non marchand (résidences secondaires), ce qui porte à 123 680 le nombre total de lits touristiques dans le département.

En matière d'initiative écotouristique innovante, l'expérience du Parc national des Cévennes est consolidée et reconnue aujourd'hui, avec un réseau de 75 professionnels exemplaires qualifiés au crible du développement durable.

Pour accroître l'attractivité du territoire, le Conseil général répond aux enjeux identifiés à l'issue du schéma départemental du tourisme, adopté en 2012, à savoir : assurer une offre touristique de qualité conforme aux nouvelles attentes de la clientèle et développer une politique d'accueil.

Trois niveaux d'acteurs agissent au nom du Département en faveur du tourisme lozérien :

- Le Conseil général : définition de la politique départementale et mise en œuvre de la politique touristique (schéma de développement touristique), en cohérence avec les orientations stratégiques régionales ;
- La Société d'Economie Mixte d'Équipement pour le Développement de la Lozère (SELO) : mise en œuvre de la politique d'aménagement de Lozère en particulier sous l'angle du développement touristique. La SELO intervient dans le domaine de l'investissement, de l'aménagement et de la gestion d'espaces et d'équipements ;
- Le CDT : participation à l'élaboration du schéma, observation de l'activité touristique, promotion / communication / commercialisation, mise en place d'outils Internet/base de données, Animation des partenariats.

Depuis la mise en place du précédent schéma départemental du tourisme, le paysage territorial de la Lozère a profondément évolué, entraînant l'intervention de nouveaux acteurs dans le champ touristique, devenus des partenaires incontournables pour les institutions départementales.

Il s'agit notamment de la CDESI (Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires). Mise en place par le Conseil général de la Lozère le 27 janvier 2006, elle a pour vocation de favoriser la concertation pour la promotion et la gestion des sports de nature, avec entre autres, l'amélioration des relations entre les différents usagers de la nature (pratiquants de sports de nature, propriétaires terriens, exploitants agricoles et/ou forestiers, pêcheurs, chasseurs, environnementalistes...). Le fonctionnement de la CDESI se base sur des rencontres entre les différents collèges (associations, professionnels, élus) au sein desquelles les propositions sont discutées afin de tendre vers le partage harmonieux de l'espace.

## 2.2. Actions et acteurs en faveur des espaces naturels

### 2.2.1. Espaces naturels inventoriés, protégés et/ou gérés

Sources : DREAL LR ; ASCONIT & RCT, 2013

#### 1.1.1.1. Espaces naturels inventoriés

##### **ZNIEFF**

Le patrimoine naturel remarquable a été identifié comme présentant un intérêt écologique au travers notamment des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF).

Les surfaces et pourcentages donnés au total tiennent compte des zones de superposition. Ainsi, 159 ZNIEFF de type I et 29 de type II concernent directement le département, pour une surface totale de 307 733 ha, soit quasiment 60% du territoire.

La liste complète des ZNIEFF concernant le département est donnée en fin de document, en annexe.

**Tableau 8 – Sites et surfaces faisant l'objet d'un inventaire ZNIEFF sur le département de la Lozère (source : DREAL Languedoc-Roussillon)**

	Nombre de sites	Surface minimale (ha)	Surface maximale (ha)	Surface totale du département concernée (ha)	Emprise départementale (%)
ZNIEFF de type I	159	0,8	6 211	41 328	8%
ZNIEFF de type II	29	504	74 052	306 291	59%
ZNIEFF I et II confondues*	188	/	/	307 733	59%

\* : Les ZNIEFF de type I incluses dans des ZNIEFF de type II ne sont pas recomptées

Lancé en 1982, l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On distingue deux types de ZNIEFF :

- Les ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ;
- Les ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Un important travail de mise à jour de l'inventaire des ZNIEFF a été réalisé en Languedoc-Roussillon. Le zonage a ainsi été actualisé.

Cet inventaire est devenu aujourd'hui l'un des éléments majeurs de la politique de protection de la nature. Il doit être consulté dans le cadre de projets d'aménagement du territoire (document d'urbanisme, création d'espaces protégés, élaboration de schémas départementaux de carrière, etc.), tant il est révélateur d'une certaine biodiversité. Ces inventaires ne sont pas opposables, mais la jurisprudence en fait un référentiel reconnu et utilisé par les tribunaux.

### ZICO

Une grande partie du territoire de la Lozère comprend une ZICO correspondant à la zone cœur du Parc national des Cévennes. Deux autres ZICO concernent le département, le Haut val d'Allier et les Gorges du Tarn et de la Jonte. Au final, 87 931 ha sont compris dans une ZICO, soit 17% du territoire départemental.

Tableau 9 – ZICO sur le département de la Lozère (source : DREAL Languedoc-Roussillon)

Type de zonage	Référence	NOM	Surface (ha)	Surface (ha) dans le département	% dans le département
ZICO	MP10	Gorges du Tarn et de la Jonte	10 918	9 349	85,6%
ZICO	AE02	Haut val d'Allier	36 553	4 012	11,0%
ZICO	LR25	Parc national des Cévennes	87 496	74 570	85,2%

Les ZICO sont des surfaces qui abritent des effectifs significatifs d'oiseaux, qu'il s'agisse d'espèces de passage en halte migratoire, d'hivernants ou de nicheurs. Réalisé par la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) et le MNHN, l'inventaire des Zones d'Intérêt Communautaire pour la protection des Oiseaux (ZICO) recense les biotopes des espèces les plus menacées d'oiseaux sauvages. Il est basé sur la présence d'espèces d'intérêt communautaire répondant à des critères numériques précis et constitue l'inventaire scientifique préliminaire à la désignation des Zones de Protection Spéciale (ZPS) conformément à la directive européenne « Oiseaux » de 1979. À l'intérieur des ZICO, la surveillance et le suivi des espèces constituent un objectif primordial.

### Inventaire du patrimoine géologique

A l'instar des ZNIEFF pour la biodiversité, un inventaire du patrimoine géologique est mené depuis 2007 au niveau national et permet de sensibiliser le grand public à la géodiversité et de mieux la prendre en compte dans les projets d'aménagement. Plus précisément, cet inventaire a pour objectifs :

- D'identifier l'ensemble des sites et objets d'intérêt géologique, in situ et ex situ ;
- De collecter et saisir leurs caractéristiques sur des fiches appropriées ;
- De hiérarchiser et valider les sites à intérêt patrimonial ;
- D'évaluer leur vulnérabilité et les besoins en matière de protection.

Débuté en 2008, l'inventaire réalisé en Languedoc-Roussillon concerne le patrimoine géologique de surface du territoire terrestre. Dans un premier temps, il n'inclut donc pas les collections géologiques, ni les sites marins, ni les sites souterrains (hormis quelques sites souterrains majeurs reliés à la surface par une cavité apparente). Ceux-ci pourront être intégrés à l'inventaire à l'occasion de phases ultérieures. Les sites inventoriés peuvent être naturels ou anthropiques. Ainsi l'inventaire est-il principalement composé de géosites, d'affleurements, de points de vue, de carrières, de sources...

En Lozère, 50 sites ont été définis (dont 3 confidentiels et dont la diffusion des informations est limitée afin de les protéger d'éventuelles dégradations supplémentaires). Ils sont de dimension très variable, s'échelonnant de quelques dizaines de mètres carrés (carrières, gisements, sources...) à plusieurs centaines (plateaux, massifs...). Au nord et au sud-est, les schistes des Cévennes et les granites (Margeride, Mont-Lozère, Aigoual) datant du Paléozoïque (542-250 Ma) occupent la majeure partie du territoire de la Lozère. Au cours du Mésozoïque (250-65 Ma), la mer recouvre ces paysages érodés et dépose les formations calcaires qui forment les entablements des causses au sud-ouest (ex. : panorama du Pompidou). Vers 15 Ma, le soulèvement des Cévennes permet l'incision de profonds canyons (gorges du Tarn et de la Jonte). À partir de 8 Ma se développe le volcanisme de l'Aubrac à l'ouest.

**Tableau 10 – Sites et surfaces faisant l’objet d’un inventaire du patrimoine géologique sur le département de la Lozère**  
(source : DREAL Languedoc-Roussillon)

	Nombre de sites	Surface minimale (ha)	Surface maximale (ha)	Surface dans le département (ha)	Emprise départementale (%)
Sites publics	47	0,43	33 603	81 295	16%
Sites confidentiels	3	0,49	4,24	5,57	Non significatif

### ***Autres inventaires spécifiques à la Lozère***

S’inscrivant dans la mise en œuvre des SDAGE des bassins Adour-Garonne et Loire-Bretagne, les inventaires présentés ci-dessous visent une meilleure connaissance de la répartition géographique des zones humides et la description de la dynamique globale de ces habitats, de leur valeur patrimoniale ainsi que de leur état de conservation. Leur objectif est également d’assurer un porter à connaissance auprès des aménageurs et gestionnaires de l’espace, en vue d’une préservation et d’une gestion durable de ces milieux sensibles et remarquables.

#### *Inventaire des lavognes*

Finalisée en 1995 par le Parc national des Cévennes (PNC), cette étude s’inscrit dans le cadre du programme LIFE « *Grands Causses et Causse du Quercy* ». Elle présente un inventaire quasi-exhaustif des lavognes sur les causses situés dans le territoire du PNC.

#### *Inventaire des zones humides alcalines de la Lozère*

Finalisé en 2004 par le Conservatoire Départemental des Sites Lozériens (CDSL), cet inventaire s’inscrit dans la stratégie de conservation des zones humides du département menée par le CDSL. Son périmètre d’étude est d’environ 70 000 ha.

#### *Inventaire des zones humides du Mont Lozère*

Initié en 2000 par le CDSL et finalisé en 2002 par le PNC, cet inventaire s’inscrit dans les missions de connaissance, de gestion et de protection du PNC, ainsi que dans la mise en œuvre du Schéma d’Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Tarn amont. Son périmètre d’étude est d’environ 26 020 ha.

#### *Inventaire des zones humides sur la zone verte de l’Aubrac lozérien*

Finalisé en 2006 par l’ONF, cet inventaire s’inscrit directement dans le SGADE Adour-Garonne qui a sectorisé des « zones vertes », écosystèmes aquatiques et zones humides remarquables qui méritent une attention particulière et immédiate à l’échelle du bassin.

#### *Inventaire des zones humides du haut bassin versant lozérien de l’Allier*

Finalisé en 2005 par le CDSL, cet inventaire s’inscrit dans le cadre du programme Loire nature. Son périmètre d’étude est d’environ 72 250 ha.

Figure 17 – Carte des espaces naturels inventoriés sur le département de la Lozère

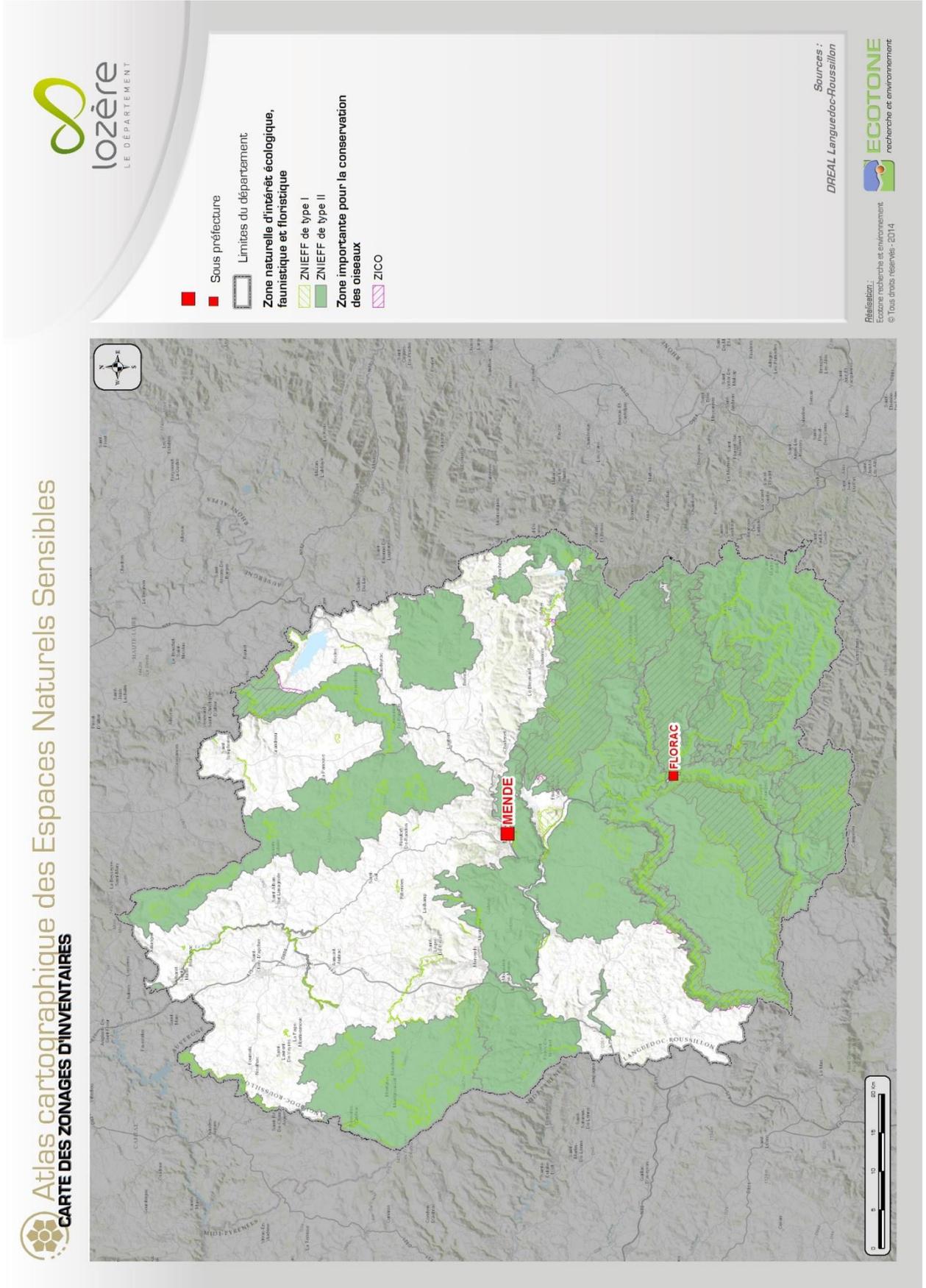


Figure 18 – Carte de l'inventaire du patrimoine géologique du département de la Lozère

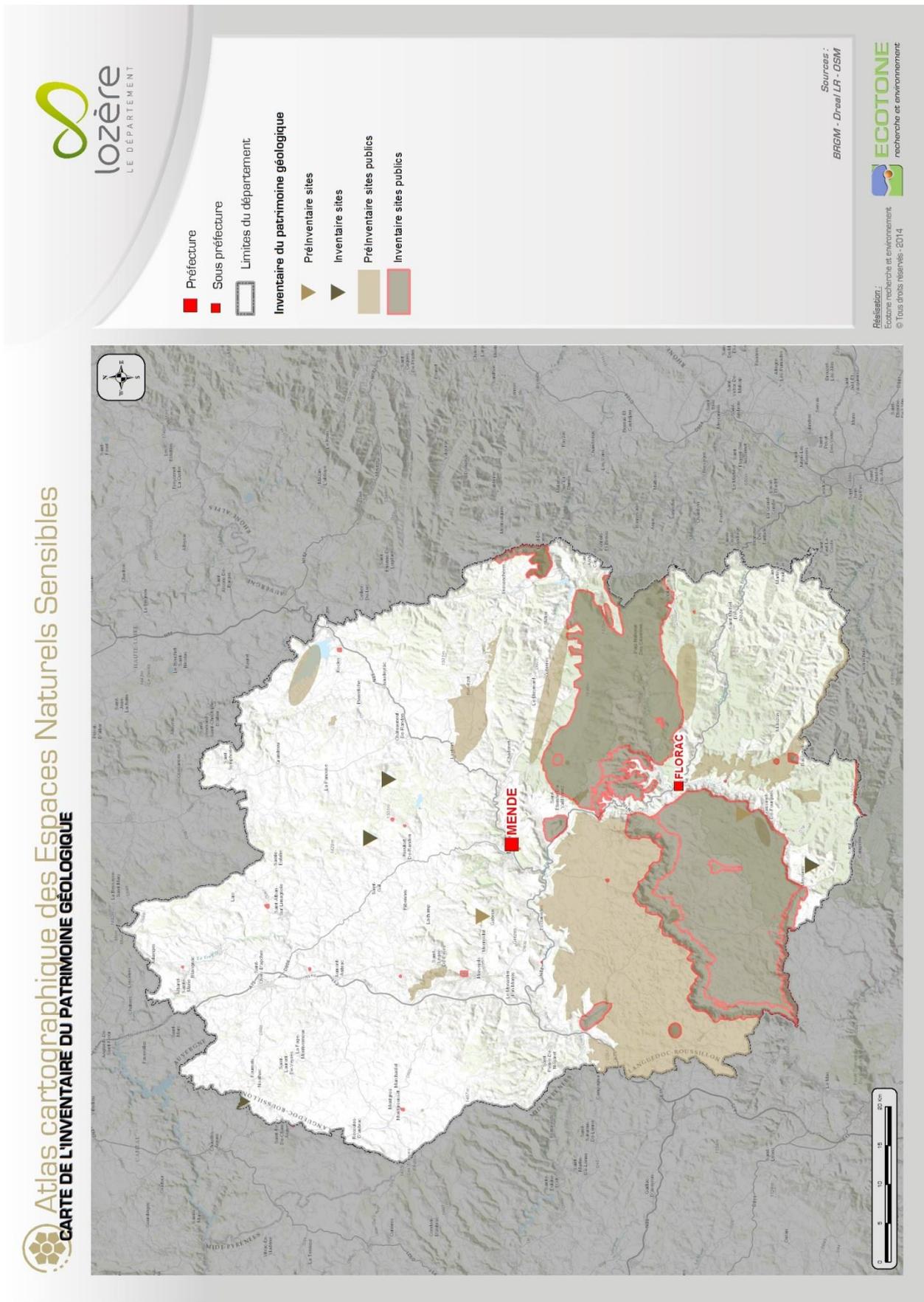


Figure 19 – Carte des zones humides inventoriées (hors lavagnes) dans le département de la Lozère

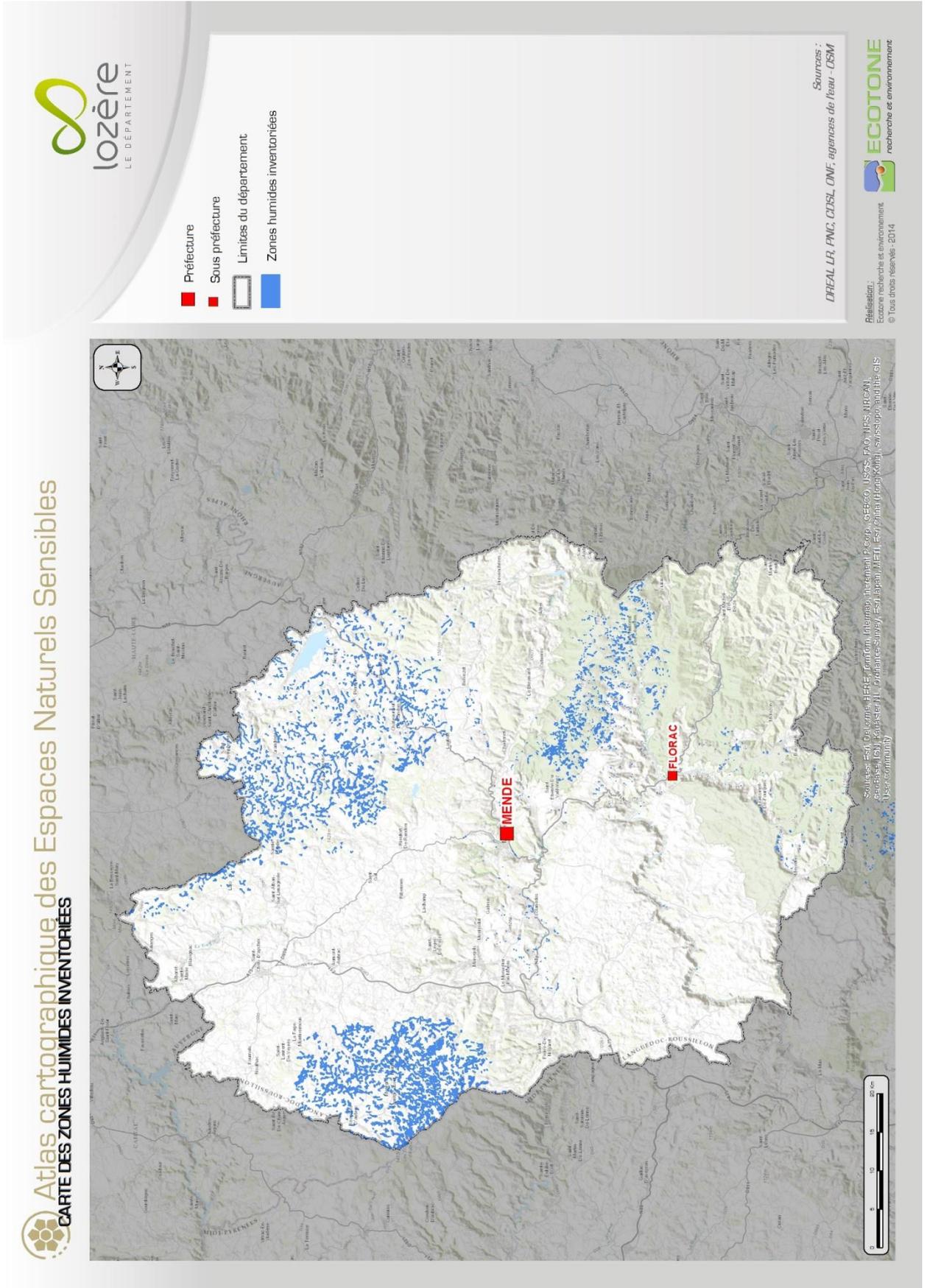
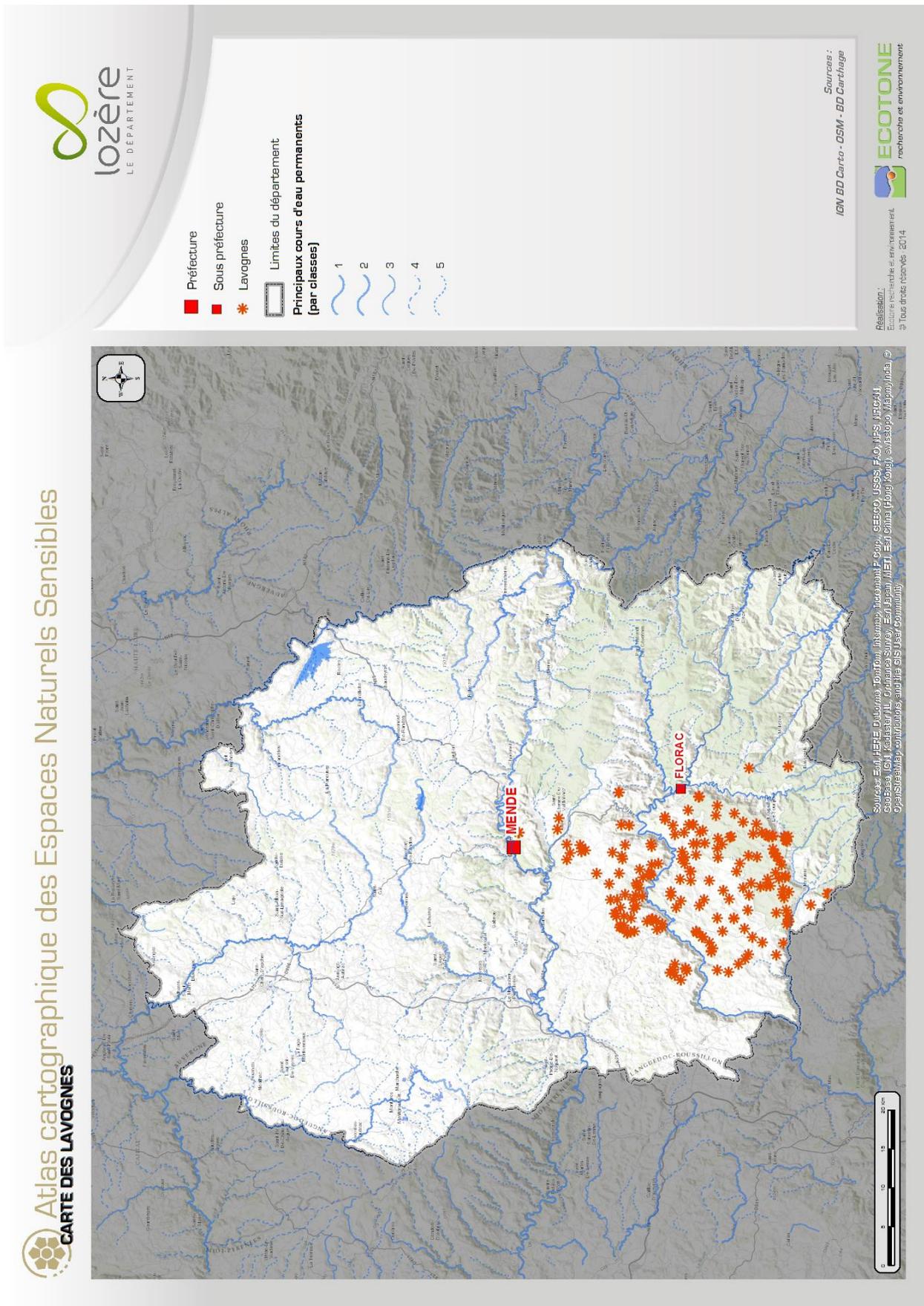


Figure 20 – Carte des lavognes inventoriées sur le département de la Lozère (source : Parc national des Cévennes)



1.1.1.2. Espaces naturels protégés

Les espaces naturels protégés de la Lozère concernent un tiers de la superficie départementale (33%), et majoritairement des sites du réseau Natura 2000 et le cœur du Parc national des Cévennes (voir carte ci-après). Les autres outils de protection recensés sont le classement en sites classés et inscrits, bien que ces zonages n'aient pas pour vocation la protection des espaces naturels au sens strict, des réserves biologiques et des acquisitions foncières du Conservatoire Départemental des Sites Lozériens.

Aucun autre outil de protection réglementaire, contractuelle ou foncière (réserves naturelles ou arrêtés préfectoraux de protection de biotope notamment) ne bénéficie aux espaces naturels du département.

Les surfaces et pourcentages donnés au total ci-dessous tiennent compte des zones de superposition.

**Tableau 11 – Sites et surfaces faisant l'objet d'une protection réglementaire ou foncière sur le département de la Lozère**  
(source : DREAL Languedoc-Roussillon)

	Nombre de sites	Surface (ha) dans le département	% du département
Sites Natura 2000	20	165 100	31,9%
Sites classés et inscrits	20	19 190	3,7%
Parc national des Cévennes	1	76 930	14,9%
Réserves biologiques	3	663,4	0,1%
Sites du CEN Languedoc-Roussillon / CDSL	1	10,6	Non significatif
TOTAL	45	170 500	33%

**Sites du Réseau Natura 2000**

La Lozère, avec vingt sites Natura 2000, est le département qui comptabilise le moins de site dans la région Languedoc-Roussillon. Toutefois en terme de superficie, il se place au second rang du fait de la présence de sites de superficies très importantes, tel que le site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Mialet » avec 23 420 hectares ou bien encore le site des « Gorges du Tarn et de la Jonte » avec 38 684 hectares. La superficie des sites Natura 2000 représente environ 165 100 ha, soit 31,8 % de la superficie totale du département.

Ces grands ensembles ont été reconnus comme présentant un intérêt écologique majeur et sont donc inscrits dans le cadre du réseau européen **Natura 2000**, au titre des directives « *Faune-Flore-Habitats* » ou « *Oiseaux* », qui visent à préserver ces milieux exceptionnels par le biais d'actions contractuelles, notamment auprès des agriculteurs.

Tableau 12 – Sites du réseau Natura 2000 sur le département de la Lozère (source : DREAL Languedoc-Roussillon)

Type de zonage	Référence	NOM	Surface (ha)	Surface (ha) dans le département	% dans le département
ZPS	FR 8312002	Haut Val d'Allier	58 906	4 030	6,8%
SIC	FR 9101352	Plateau de l'Aubrac	687	687	100%
ZSC	FR 9101355	Montagne de la Margeride	9 419	9 419	100%
ZSC	FR 9101357	Plateau de Charpal	3 410	3 410	100%
SIC	FR 9101361	Mont Lozère	11 687	11 510	98,5%
SIC	FR 9101362	Combe des Cades	305	305	100%
SIC	FR 9101363	Vallées du Tarn, du Tarnon et de la Mimente	10 514	10 514	100%
SIC	FR 9101364	Hautes vallées de la Cèze et du Luech	12 706	2 331	18,3%
SIC	FR 9101367	Vallée du Gardon de Mialet	23 420	20 050	85,6%
SIC	FR 9101368	Vallée du Gardon de Saint-Jean	19 060	1 583	8,3%
SIC	FR 9101369	Vallée du Galeizon	8 655	3 269	37,8%
ZSC	FR 9101374	Vallon de l'Urugne	580	580	100,0%
ZSC	FR 9101375 FR 9101376	Falaises de Barjac & Causse des Blanquets	1 525	1 525	100,0%
SIC	FR 9101378	Gorges du Tarn	448	448	100,0%
SIC	FR 9101379	Causse Méjean	1 272	1 272	100,0%
SIC	FR 9102008	Valdonnez	5 010	5 010	100,0%
ZPS	FR 9110033	Les Cévennes	91 613	74 610	81,4%
ZPS	FR 9110105	Gorges du Tarn et de la Jonte	38 684	38 684	100,0%
SIC	FR9101380	Gorges de la Jonte	3	3	100,0%

La mise en application de la Directive « Oiseaux » datant de 1979 et de la Directive « Faune-Flore-Habitats » datant de 1992, puis 2009 vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. Le réseau est constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces de la flore et de la faune sauvage et des milieux naturels qu'ils abritent.

Il s'inscrit au cœur de la politique de conservation de la nature de l'Union européenne et est un élément clé de l'objectif visant à enrayer l'érosion de la biodiversité. Il est constitué de deux types de zones naturelles :

- Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) issues de la Directive européenne « Habitats » 92/43/CEE de 1992 ;
- Les Zones de Protection Spéciale (ZPS) issues de la Directive européenne « Oiseaux » 2009/147/CE/ du 30 novembre 2009.

Ce dispositif ambitieux doit permettre de protéger un « échantillon représentatif des habitats et des espèces les plus menacées en Europe », en le faisant coexister de façon équilibrée avec les activités humaines. Pour permettre la mise en place d'une gestion durable des espaces naturels au sein du réseau Natura 2000, la France a opté pour une politique contractuelle. L'adhésion des partenaires locaux et particulièrement des propriétaires et gestionnaires constitue en effet le meilleur gage de réussite à long terme du réseau.

La liste des Sites d'Importance Communautaire (SIC, première étape des ZSC) au sein de chacune des régions biogéographiques est établie par la Commission européenne en accord avec les états membres

afin de constituer un réseau cohérent. La publication de ces listes par la France au Journal Officiel (JORF) fait suite aux décisions de la Commission Européenne parues au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE). La désignation des ZPS relève d'une décision nationale, se traduisant par un Arrêté Ministériel, sans nécessiter un dialogue préalable avec la Commission Européenne.

Au-delà de la mise en œuvre d'un réseau écologique cohérent d'espaces représentatifs, les Directives « Faune-Flore-Habitats » et « Oiseaux » prévoient :

- Un régime de protection stricte pour les espèces d'intérêt communautaire visées à l'annexe IV de la Directive « Habitats » ;
- Une évaluation des incidences des projets de travaux ou d'aménagement au sein du réseau afin d'éviter ou de réduire leurs impacts ;
- Une évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire sur l'ensemble des territoires nationaux de l'Union Européenne.

### **Sites classés et inscrits**

Certains sites classés ou inscrits sont essentiellement urbains, et de ce fait hors de propos dans la réflexion sur les espaces naturels sensibles. Parmi les 16 sites classés et les 36 sites inscrits, respectivement seuls 13 et 7 ont été déterminés comme « à dominante naturelle » (vocation paysagère, géologique ou biologique) et sont rappelés ci-dessous. La liste de tous les sites inscrits et classés est donnée en fin de document, en annexe.

La superficie des sites classés et inscrits représente environ 19 190 ha, soit 3,7 % de la superficie totale du département.

Le site classé des « Gorges du Tarn et de la Jonte » est le plus important en termes de surface. De multiples éléments remarquables ont motivé son classement : intérêts pittoresques paysagers (panoramas, monuments naturels,...), artistiques (lieu de production artistique), historiques (patrimoine historique notable), scientifiques (géologie, réseau souterrain) et légendaires (Castelbouc, Sainte-Enimie,...).

Les **sites classés** sont des espaces dont le caractère de monument naturel ou les caractères « historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque nécessitent, au nom de l'intérêt général, la conservation ». Le classement est une protection forte qui correspond à la volonté de strict maintien en l'état du site désigné, ce qui n'exclut ni la gestion, ni la valorisation. Le site peut être classé à l'initiative du ministre chargé des sites, de la Commission départementale des sites, perspectives et paysages, ou de la Direction régionale de l'environnement, éventuellement sur la demande d'un particulier, d'une association, d'une collectivité territoriale ou d'une administration.

Les **sites inscrits** sont des espaces dont le caractère de monument naturel ou les caractères « historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque nécessitent, au nom de l'intérêt général, la conservation ». La procédure simplifiée d'inscription à l'inventaire départemental des sites constitue une garantie minimale de protection, en soumettant tout changement d'aspect du site à déclaration préalable. Le site peut être classé à l'initiative du ministre chargé des sites, de la Commission départementale des sites, perspectives et paysages, ou de la Direction régionale de l'environnement, éventuellement sur la demande d'un particulier, d'une association, d'une collectivité territoriale ou d'une administration.

Tableau 13 – Sites classés et inscrits à « dominante naturelle » dans le département de la Lozère (source : DREAL Languedoc-Roussillon)

Type de zonage	Référence	NOM	Surface (ha)	Surface (ha) dans le département	% dans le département
Site classé	SC2002032901	Gorges du Tarn et de la Jonte	20 229,690	17 230	85%
Site classé	SC1936042001	Bloc de Rochers dit « Pyramide en Porte à Faux »	0,014	0,014	100%
Site classé	SC1936050601	Pierre Branlante de Châteauneuf	0,582	0,582	100%
Site classé	SC1936061501	Rocher dit « Lion de Balsiège »	3,867	3,867	100%
Site classé	SC1936062001	Rocher de Moïse	0,030	0,030	100%
Site classé	SC1936082401	Rocher dit « le Sabot de Malepeyre »	0,061	0,061	100%
Site classé	SC1941072101	Grotte de Dargilan	0,067	0,067	100%
Site classé	SC1941072102	Muraille rocheuse dite « La Forteresse »	0,656	0,656	100%
Site classé	SC1941082001	Aven Armand	0,060	0,060	100%
Site classé	SC1942021101	Cascades de Rhunes	0,204	0,204	100%
Site classé	SC1966050601	Empreinte de pas de dinosaures	1,334	1,334	100%
Site classé	SC1984022101	Le Baou de Lestival	57,049	57,049	100%
Site classé	SC1990020102	Grotte d'Amelineau	33,568	33,568	100%
Site inscrit	SI1936042702	Rocher du Vanel	0,005	0,005	100%
Site inscrit	SI1942021101	Lac de Salhiens	6,780	6,780	100%
Site inscrit	SI1942021102	Lac de Saint-Andéol et ses abords	12,530	12,530	100%
Site inscrit	SI1942021103	Cascade du Deroc	1,837	1,837	100%
Site inscrit	SI1972083101	Lac de Villefort et ses abords	340,603	340,603	100%
Site inscrit	SI1978032001	Gorges du Chassezac	474,090	474,090	100%
Site inscrit	SI1981012001	Truc de Balduc	1 031,745	1 031,745	100%

### **Parc national des Cévennes**

Dans la continuité de la loi cadre de 1960 sur les parcs nationaux, le Parc national des Cévennes (PNC) est créé par décret le 2 septembre 1970. Il se fixe comme objectif la préservation et la gestion des richesses naturelles et des paysages de son territoire via l'implication des partenaires locaux (agriculteurs, forestiers, artisans, chasseurs, élus, prestataires touristiques, etc.), et l'interdiction des altérations artificielles qui en menaceraient le caractère. Dans les Cévennes, cette gestion s'organise autour de trois axes majeurs :

- La conservation dynamique de la biodiversité et des paysages ;
- La valorisation d'un riche patrimoine culturel rural ;
- La mise en œuvre d'un développement durable ;
- Concilier les enjeux de préservation de la biodiversité et la pérennité des activités agropastorales, forestières et de loisirs sur son territoire.

La Loi du 14 avril 2006 ainsi que ses nouveaux Décrets d'application du 28 juillet 2006 ont modifié les dispositions régissant les Parcs nationaux. La réforme engagée se traduit notamment par l'élaboration avec l'ensemble des acteurs locaux d'une Charte de territoire qui concernera l'ensemble du Parc (zone cœur et aire d'adhésion).

Le territoire du PNC recoupe trois départements : l'Ardèche (07), la Lozère (48) et le Gard (30). Il comprend :

- Une zone cœur (52 communes) sur laquelle se concentrent les missions du PNC, et où s'applique une réglementation propre. Les activités agricoles, pastorales et forestières s'exercent librement, sous réserve des dispositions du décret n°70-777 du 02/09/1970. Un régime d'autorisation s'applique pour certains travaux, aménagements et activités susceptibles de modifier le caractère ou le patrimoine naturel et culturel du PNC ;
- Une zone d'adhésion (152 communes) constituée de communes désireuses de s'associer à l'action du Parc, au travers de l'engagement dans la Charte du Parc et bénéficiant ainsi d'aides spécifiques pour certains de leurs programmes à caractère touristique ou environnemental.

Le Parc national des Cévennes repose sur 14,9% du territoire départemental en ce qui concerne sa zone cœur, et sur 42,1% pour sa zone cœur et son aire optimale d'adhésion.

**Tableau 14 – Parc national des Cévennes dans le département de la Lozère (source : DREAL Languedoc-Roussillon)**

Type de zonage	Référence	NOM	Surface (ha)	Surface (ha) dans le département	% dans le département
Cœur de parc	00104	Parc national des Cévennes – Cœur de Parc	93 915	76 930	82%
Aire d'Adhésion	00204	Parc national des Cévennes – Aire optimale d'adhésion	279 845	137 500	49,1%

2 650 espèces floristiques et 2 410 espèces faunistiques ont été recensées par les agents du Parc national des Cévennes, parmi lesquelles 89 espèces de mammifères (soit les 2/3 des espèces présentes en France), 208 d'oiseaux (dont 135 nicheurs), 17 de reptiles, 18 d'amphibiens, 24 de poissons, 1 824 d'insectes (dont 846 coléoptères), 53 d'arachnides, 12 de crustacés, 106 de gastéropodes, 26 de nématodes.

Avec plus de 50 % des espèces faunistiques présentes en France métropolitaine, et de leurs habitats associés, le cœur et l'aire d'adhésion du Parc national des Cévennes présentent une responsabilité particulière dans le domaine de la biodiversité.

### **Réserves Biologiques**

La Lozère comprend une Réserve Biologique Intégrale et deux Réserves Biologiques Dirigées, pour une surface de plus de 600 ha, soit 0,1% du territoire départemental. Ces espaces protégés visent en priorité la protection du Grand Tétrás (Réserve de Bougès) et des habitats caractéristiques de hêtraies du massif de l'Aigoual (Réserves de la Brèze et de Marquairès).

Le statut de réserve biologique est un outil de protection des milieux et des paysages à dominantes boisées, qui se décline en Réserve Biologique Intégrale (BRI) et Réserve Biologique Dirigée (RBD).

Les RBI représentent un réseau écologique cohérent de forêts primaires ou sub-naturelles, visant à maintenir des écosystèmes représentatifs de la diversité écologique des forêts françaises. Ces milieux ne nécessitent donc pas de gestion conservatoire. Les critères de sub-naturalité définis pour les forêts sont : l'indigénat des essences, l'origine locale du matériel génétique, l'origine du peuplement par

régénération naturelle, le type de traitement sylvicole (la futaie, par opposition au taillis) et enfin l'ancienneté de l'arrêt d'exploitation qui pour les peuplements sub-naturels devrait être supérieur à cinquante ans.

Les RBD sont définies pour des espèces ou habitats remarquables en termes de vulnérabilité ou de rareté au niveau national ou régional. Elles contiennent donc des éléments faunistiques ou floristiques intéressants en faveur desquels la gestion est orientée.

Tableau 15 – Réserves Biologiques dans le département de la Lozère (source : DREAL Languedoc-Roussillon)

Type de protection	Nom	Commune	Surface (ha)	Surface (ha) dans le département	% dans le département
RBD	Bougès	Cassagnas, Saint-André-de-Lancize, Saint-Privat-de-Vallongue, Saint-Maurice-de-Ventalon, Le-Pont-de-Montvert	372,1	372,1	100%
RBI	La Brèze	Meyrueis, Gatuzières	107,5	107,5	100%
RBI (en création)	Marquairès	Bassurels, Rousses	183,8	183,8	100%

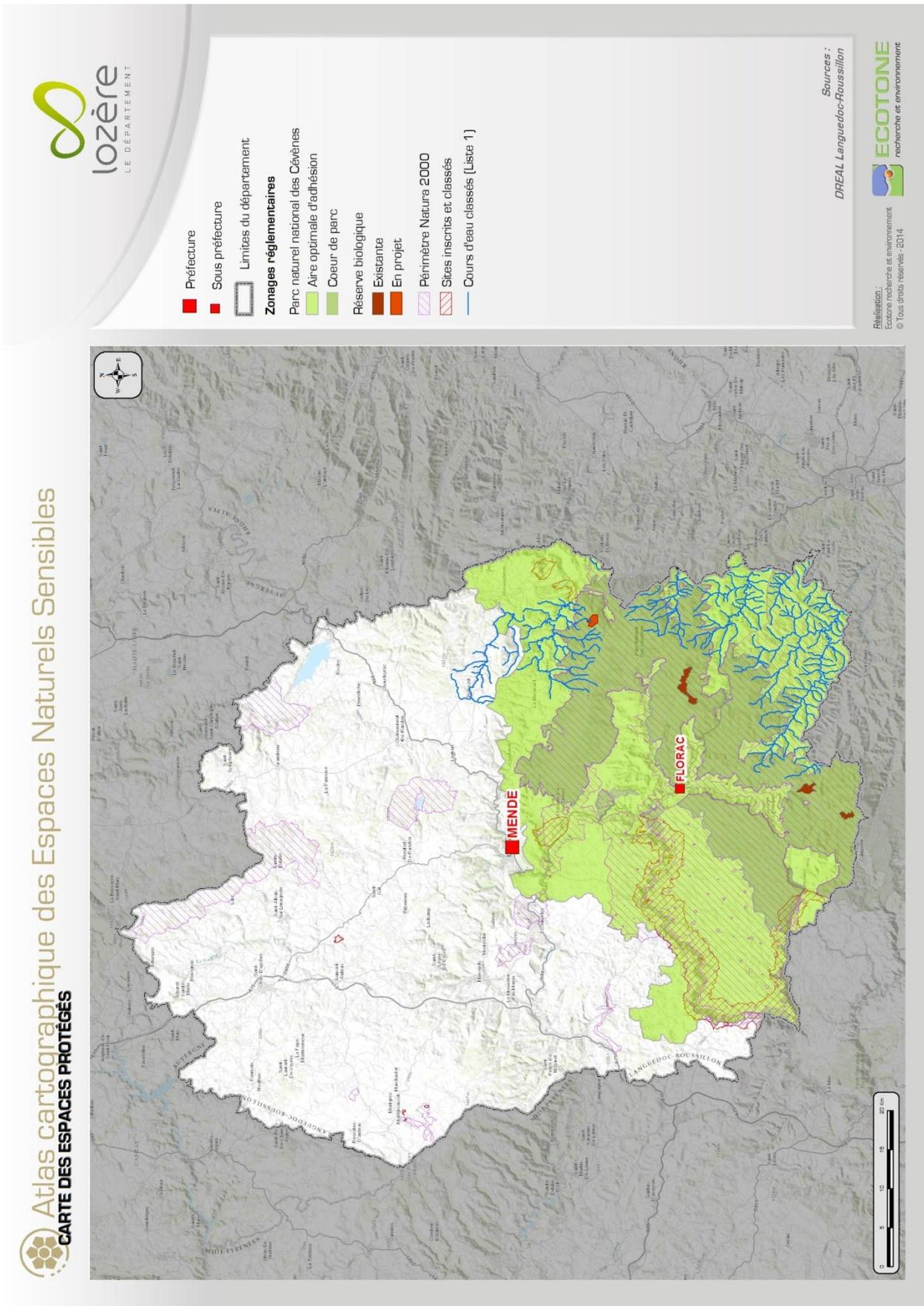
### **Cours d'eau classés**

Le classement des cours d'eau est l'outil réglementaire mis en place pour préserver et restaurer la continuité écologique des cours d'eau. Il définit deux listes, la première interdisant la création de tout nouvel obstacle, la seconde induisant de restaurer la continuité écologique dans les cinq ans suivant le classement. L'établissement de la liste 1 se base sur trois listes de cours d'eau identifiés dans le SDAGE, les « *cours d'eau en très bon état écologique* », où la continuité est l'un des critères de « *très bon état* », les « *cours d'eau jouant un rôle de réservoirs biologiques* », et les cours d'eau identifiés comme « *prioritaires pour la préservation et la restauration des poissons grands migrateurs amphihalins* ». La liste 2 peut être établie sur l'ensemble des cours d'eau du bassin en fonction des besoins de restauration de la continuité écologique (circulation des espèces et transit des sédiments).

La carte ci-après expose la répartition géographique des cours d'eau proposés au classement de la future liste 1. Les têtes de bassins versants des Cévennes sont particulièrement bien représentées et ce sont principalement des cours d'eau en très bon état écologique.

La mise en œuvre progressive de la restauration de la continuité écologique se fait par une priorisation des enjeux et un phasage de la publication des listes 2, en fonction notamment de la densité et de la franchissabilité des obstacles à l'écoulement. Les cours d'eau où l'objectif de restauration dans les cinq prochaines années semble trop ambitieux n'apparaissent pas dans les propositions de classement. Le Référentiel des Obstacles à l'Écoulement (ROE) de l'ONEMA permet actuellement d'approcher leur densité, les données sur leur franchissabilité n'étant pas encore disponibles (inventaire en cours dans le cadre du programme sur l'Information sur la Continuité Ecologique « ICE »).

Figure 21 – Espaces naturels bénéficiant d'une protection réglementaire sur le département de la Lozère



### **Acquisition foncière du CEN Languedoc-Roussillon**

Le Conservatoire Régional des Espaces Naturels (CEN) de Languedoc-Roussillon intervient en faveur de la préservation des milieux naturels remarquables par le biais notamment de la **maîtrise foncière et d'usage**. Ceci constitue l'un des piliers essentiels de l'action des Conservatoires d'Espaces Naturels. La maîtrise foncière ou d'usage permet au CEN, en partenariat avec les propriétaires concernés, de disposer des droits, autorisations, ou accords divers et variés, nécessaires afin de pouvoir intervenir directement et concrètement sur la gestion de terrains. Les principaux objectifs de l'intervention foncière ou d'usage sont :

- La préservation du patrimoine naturel, prioritairement orientée sur les sites à fort enjeu écologique ;
- La constitution d'un réseau de sites remarquables et représentatifs à l'échelle de la Région Languedoc-Roussillon ;
- La mise en œuvre d'actions pilotes et la constitution de référentiels de gestion.

Fin 2003, sur le département de la Lozère, le CEN Languedoc-Roussillon a acquis en partenariat avec le CDSL une dizaine d'hectares dans les Gorges du Tarn, sur la commune de Sainte-Enimie.

Aucune convention de gestion avec des communes, des propriétaires privés ou des exploitants agricoles n'a encore été signée dans le département.

**Tableau 16 – Sites bénéficiant d'une maîtrise foncière ou d'usage par le CEN Languedoc-Roussillon (source : DREAL Languedoc-Roussillon)**

Type de protection	NOM	Commune	Surface (ha)	Surface (ha) dans le département	% dans le département
Acquisition	Site du Camp de Rose	Sainte-Enimie	10,6	10,6	100%

### **Actions menées par le CEN 48 (CDSL)**

De nombreuses tourbières et autres zones humides de l'Aubrac et de la Margeride sont gérées en concertation avec les gestionnaires dans le cadre du programme Loire Nature et du service SAGNE 48. Le conservatoire a également participé à l'inventaire des tourbières du bassin versant de l'Allier, ainsi qu'à certains diagnostics pour les sites Natura 2000 de la Montagne de Margeride et du Plateau de Charpal.

Le CEN 48 anime également, en partenariat avec le COPAGE, le programme zones humides de l'Aubrac 2008-2013 qui fait suite à l'inventaire des zones humides de la zone verte de l'Aubrac lozérien, financé par l'Agence de l'eau Adour-Garonne. Ce programme se divise en deux volets : sensibilisation des divers publics à l'intérêt de protection et de la gestion des zones humides, assistance technique dispensée par le SAGNE 48 ainsi que la mise en place de mesures agri-environnementales territorialisées (MAEt).

Sur les Causses, certains sites sont gérés par le conservatoire en concertation avec les gestionnaires. Le conservatoire a également réalisé la cartographie des zones humides alcalines.

### 1.1.1.3. Territoires de projet

#### **Parcs naturels régionaux**

Un Parc naturel régional est un outil de développement territorial orienté vers la valorisation des richesses naturelles, culturelles (savoir-faire, histoire, bâti...) et paysagères. Il doit garantir un juste équilibre entre le développement économique et social, la valorisation et la préservation des patrimoines. Peut être classé Parc naturel régional un territoire rural aux paysages, au patrimoine culturel et aux milieux naturels de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile.

Deux projets de Parcs naturel régional sont en cours sur le territoire départemental :

- Pnr en Aubrac ;
- Pnr des sources et gorges du Haut-Allier.

Depuis plus de dix ans, le bien fondé d'un Parc naturel régional en **Aubrac** est affirmé au niveau local et régional. En rendant son avis d'opportunité le 14 février 2013, le préfet de région coordonnateur a officiellement enclenché la procédure de préfiguration, permettant d'envisager une labellisation du PNR de l'Aubrac dans les deux ans à venir. Le périmètre d'étude recouvre 82 communes, dont 37 en Lozère.

Créée le 21 janvier 2011 par délibération unanime de ses membres, l'association de préfiguration du Parc naturel régional des **sources et gorges du Haut-Allier** rassemble les Régions Auvergne et Languedoc-Roussillon, les Départements de la Haute-Loire et de la Lozère, le SMAT du Haut Allier, les Communautés de Communes du Haut Allier et Margeride est. L'avis d'opportunité a été rendu par le préfet de région coordinateur le 26 mars 2013. Le périmètre d'étude recouvre 88 communes, dont 19 en Lozère.

Tableau 17 – Parcs naturels régionaux sur le département de la Lozère

Type de zonage	NOM	Surface (ha)	Surface (ha) dans le département	% dans le département
Parc naturel régional	En Aubrac (projet)	228 400	87 900	38,5%
Parc naturel régional	Sources et gorges de l'Allier (projet)	186 165	49 590	26,6%

#### **Schémas de Cohérence Territoriale**

Institué par la loi relative à la Solidarité et au Renouveau Urbain (SRU) du 13 décembre 2000, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) est un document d'urbanisme de planification intercommunale qui vise à mettre en cohérence des politiques jusqu'ici sectorielles, telles que l'habitat, les déplacements, l'environnement, les équipements commerciaux, et par conséquent à rendre les politiques d'urbanisme plus claires. Le SCOT est un cadre qui planifie le développement du territoire, au vu d'un diagnostic et au regard de prévisions sur les évolutions des fonctions et des besoins d'un territoire. Ce document fixe pour dix ans les orientations générales de l'organisation de l'espace et détermine les grands équilibres entre espaces urbains, agricoles et naturels.

Deux SCOT concernent le département de la Lozère :

- SCOT du bassin de vie de Mende, défini par l'arrêté préfectoral du 3 juin 2003 et approuvé le 8 mars 2007. Il réunit douze communes ;

- SCOT du Pays des Cévennes, défini par l'arrêté préfectoral du 25 mars 2005 et en cours d'élaboration. Il correspond au territoire du Pays des Cévennes et comprend quatorze communes lozériennes.

Deux autres projets de SCOT sont envisagés, sur le territoire de la communauté de communes du Haut-Allier autour de Langogne et sur le territoire de la Communauté de communes des Gorges et des grands Causses.

Tableau 18 – SCOT dans le département de la Lozère (source : DREAL Languedoc-Roussillon, DDT Lozère, 2009)

Type de zonage	NOM	Surface (ha)	Surface (ha) dans le département	% dans le département
SCOT	Bassin de vie de Mende	35 370	35 370	100%
SCOT	Pays des Cévennes	180 100	41 190	22,9%

### **Réserve de biosphère des Cévennes**

Le réseau mondial des Réserves de biosphère du programme « *Man and Biosphere* » (MAB) de l'UNESCO, lancé en 1971, compte 531 sites dans 105 pays en 2008. Ces réserves ont pour objectif le maintien de la biodiversité *via* une gestion des ressources naturelles et un développement durable des territoires et des populations. Il s'agit donc de :

- Contribuer à la conservation des écosystèmes, des paysages, des espèces et de la variabilité génétique ;
- Encourager un développement économique respectueux de la nature et de la culture locale ;
- Mettre en place des projets de recherche qui aident à la gestion de réserves, et de surveillance continue de l'environnement pour connaître l'état de la planète ;
- Encourager la formation et l'éducation ;
- Favoriser l'implication des populations dans la prise des décisions concernant leur région.

Depuis 1985, la Réserve de Biosphère des Cévennes comprend le Parc national des Cévennes ainsi que sa proche périphérie. C'est une reconnaissance internationale de valeur culturelle, historique et biologique des Cévennes.

Le territoire de la réserve de biosphère des Cévennes englobe en totalité les communes de la zone cœur du Parc National des Cévennes et la plupart des communes de la zone d'adhésion, plus quelques communes concernées par la châtaigneraie cévenole ou par certains milieux rupestres de grand intérêt, sur les causses et dans les gorges de la zone de contact Aveyron/Lozère. Ainsi, elle s'étend sur quatre départements (Ardèche, Aveyron, Gard, Lozère) et trois régions (Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes). Elle englobe les Causses calcaires, les massifs granitiques de l'Aigoual et du mont Lozère et les montagnes schisteuses des Cévennes.

La création de cette réserve a été justifiée par son contexte quasi-unique en France lié à la géographie, l'écologie, l'histoire et la culture locale et la présence d'un ensemble très complet de mesures de protections des espaces naturels et du bâti. 319 espèces animales vertébrées et 11 000 espèces végétales y ont été répertoriées. Les acteurs locaux de ce vaste territoire de 323 000 hectares utilisent le programme Man and Biosphère pour aller plus en avant dans la protection et la valorisation de leur patrimoine.

L'établissement public du Parc national des Cévennes est gestionnaire de la Réserve de biosphère des Cévennes. Après une phase d'expérimentation limitée territorialement - vallée du Galeizon - ou dans des thématiques bien spécifiques - pierre sèche, énergies renouvelables -, l'ambition de la Réserve de biosphère est désormais de faire partager son concept de fonctionnement par tous les acteurs du Parc national et de ses partenaires sur le territoire. La première étape est la mise en cohérence des limites de la Réserve de biosphère avec celles du Parc national, fixée par le décret de création modifié du Parc.

Le contenu de la charte du Parc national a été conçu dès le départ de manière à inscrire les objectifs du programme Man and Biosphere. Les orientations retenues visent à promouvoir un équilibre durable entre la nécessité de conserver la diversité biologique, la poursuite du développement économique et la sauvegarde des valeurs culturelles qui y sont associées.

La Réserve de Biosphère des Cévennes concerne environ 203 230 ha du territoire départemental, soit un peu plus de 39% de la Lozère.

**Tableau 19 – Réserve de biosphère dans le département de la Lozère (source : INPN-MNHN)**

Type de zonage	Référence	NOM	Surface (ha)	Surface (ha) dans le département	% dans le département
Réserve de biosphère	FR6400005	Cévennes – Zone tampon	79 120	65 730	83,1%
Réserve de biosphère	FR6500005	Cévennes – Aire de coopération	278 800	137 500	49,3%

### **Patrimoine mondial de l'UNESCO**

Depuis 2011, au titre de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (UNESCO), les Causses et les Cévennes figurent sur la Liste du patrimoine mondial sur le thème de l'agro-pastoralisme méditerranéen. L'inscription sur cette Liste consacre la valeur universelle exceptionnelle d'un bien culturel ou naturel afin qu'il soit protégé au bénéfice de toute l'humanité.

Le site s'étend sur plus de 3 000 km<sup>2</sup> du sud du Massif central aux portes de la Méditerranée. Il se répartit entre le Gard, la Lozère (environ 159 000 ha), l'Hérault et l'Aveyron. Paysage de montagne traversé par de nombreuses vallées, il est représentatif de la relation existant entre les systèmes agropastoraux et leur environnement physique. Cela se traduit par la présence de milieux ouverts jalonnés de drailles, de lavognes, utilisés par les troupeaux transhumants, et d'une importante diversité floristique.

L'utilisation de l'emblème UNESCO et l'animation du territoire sont assurées par l'Entente interdépartementale Causses et Cévennes.

**Tableau 20 – Bien UNESCO dans le département de la Lozère (source : Unesco)**

Type de zonage	NOM	Surface (ha)	Surface (ha) dans le département	% dans le département
UNESCO	Causses et Cévennes	302 319	158 700	52,5%

Figure 22 – Carte des erritoires de projet sur le département de la Lozère

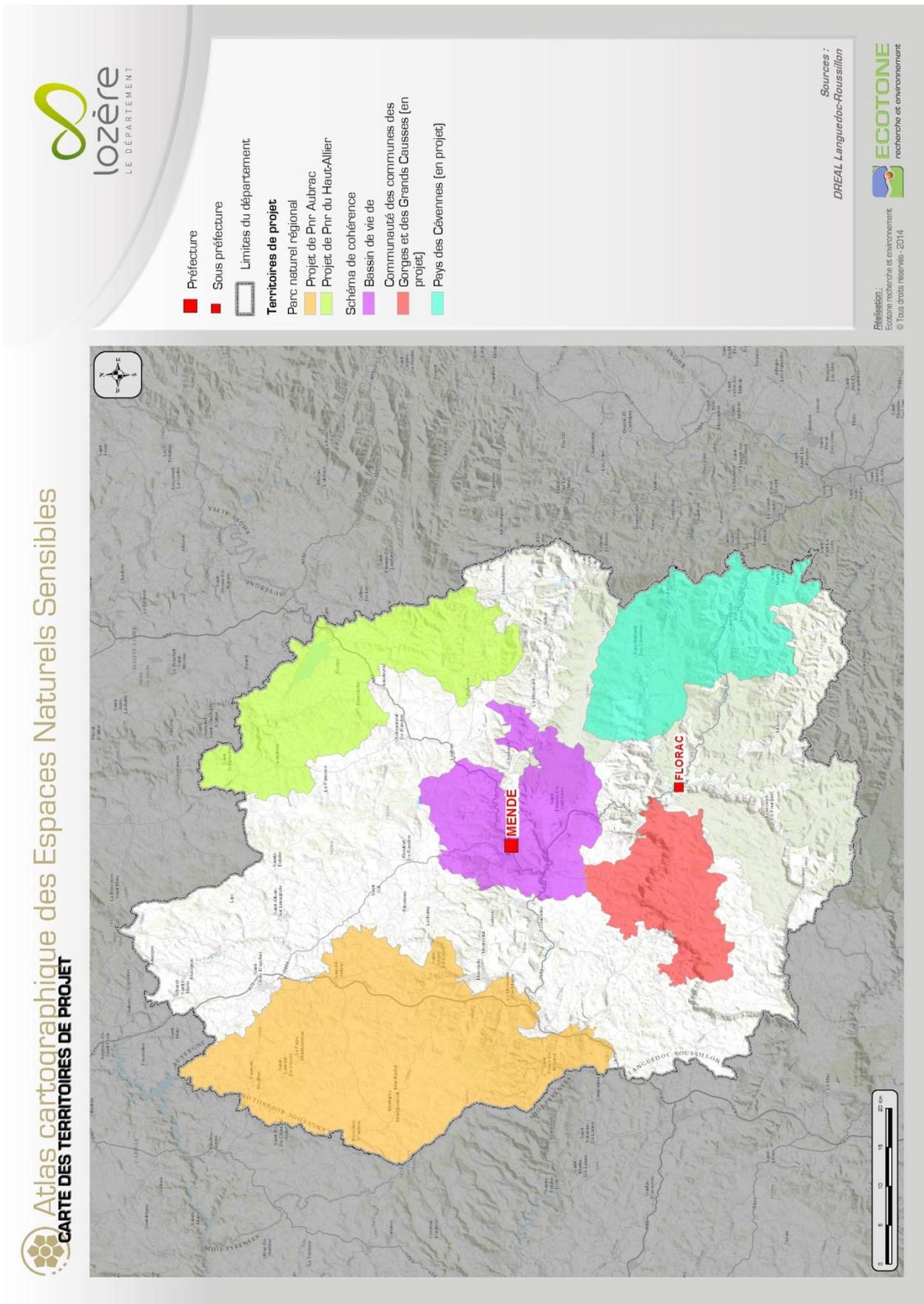
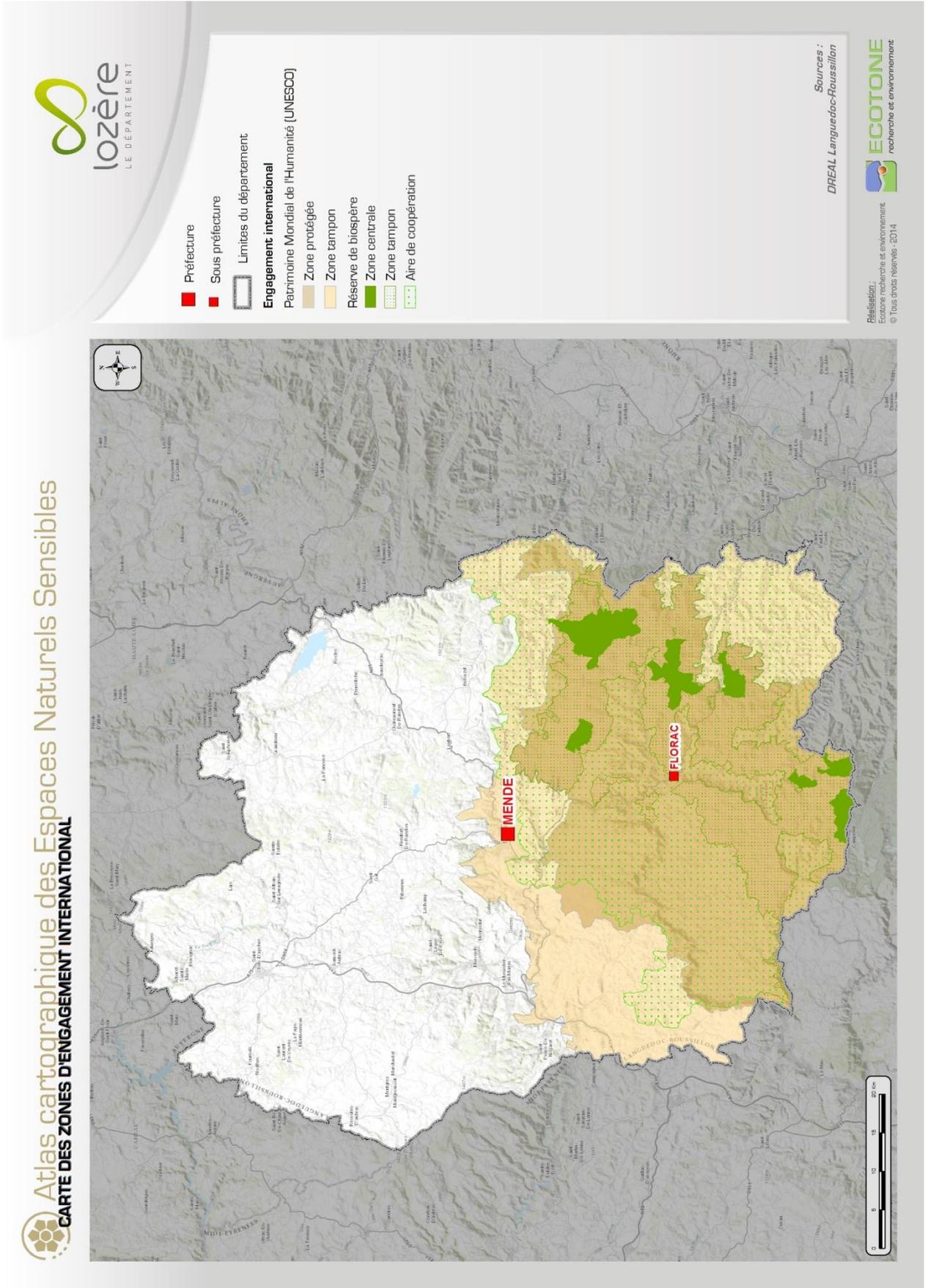


Figure 23 – Carte des territoires classés Réserve de Biosphère et inscrits au patrimoine mondial UNESCO



## 2.2.2. Démarches spécifiques aux milieux aquatiques

Différentes démarches ont été mises en place par les acteurs locaux du département pour la gestion et la protection des milieux aquatiques. Elles privilégient une approche par bassin versant afin de prendre en compte une multitude d'enjeux interconnectés sur un large territoire. Le tableau suivant présente l'état d'avancement de ces démarches.

Les principaux enjeux identifiés sur les milieux aquatiques du département de la Lozère sont la gestion de la ressource en eau d'un point de vue qualitatif et quantitatif (gestion des étiages, ressource en eau souterraine et superficielle), la préservation ou la restauration des milieux et de leur fonctionnalité (zones humides, milieux aquatiques, biodiversité), la protection contre les inondations et la mise en valeur du patrimoine lié à l'eau.

Tableau 21 – Démarches spécifiques aux milieux aquatiques (source : Gest'eau)

Territoire	Démarche engagée	Structure porteuse	Enjeux/Objectifs	Etat d'avancement
Lot	Sage « Lot Amont »	Syndicat Mixte Lot-Colagne	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Protection et gestion des milieux naturels remarquables (tourbières, rivières à loutres et à écrevisses à pattes blanches)</li> <li>- Rationalisation de la gestion des ressources en eau potable</li> <li>- Gestion des étiages</li> <li>- Gestion des risques inondation</li> <li>- Protection et restauration de la qualité de l'eau</li> <li>- Mise en valeur touristique et développement d'une activité économique en adéquation avec les potentialités et les capacités des milieux</li> </ul>	Elaboration
	Contrat de rivière « Lot Colagne »	SIVU d'Aménagement du Lot et de la Colagne	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Industries de béton, tanneries</li> <li>- Aménagement des berges et lit</li> <li>- Résorption des décharges</li> <li>- Tourisme (plans d'eau, assainissement des campings)</li> </ul>	Achevé
Gardons cévenols	SAGE « Gardons »	SMAGE des Gardons	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Protection contre les inondations</li> <li>- Gestion de la ressource en eau (AEP, irrigation...)</li> <li>- Qualité des eaux</li> <li>- Préservation et reconquête des milieux aquatiques</li> </ul>	Première révision
	Contrat de rivière « Gardons »		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion équilibrée de la ressource en eau (gestion quantitative et amélioration de la qualité de l'eau)</li> <li>- Gestion, préservation et restauration des milieux aquatiques</li> </ul>	Mise en œuvre
Tarn	SAGE « Tarn-Amont »	Syndicat Mixte Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Qualité des eaux superficielles et souterraines</li> <li>- Aspects quantitatifs de la ressource en eau</li> <li>- Crues et risques inondation</li> <li>- Protection et restauration des milieux aquatiques</li> <li>- Gestion des activités liées à l'eau</li> </ul>	Première révision
	Contrat de rivière « Tarn-Amont »		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pollution domestique</li> </ul>	Mise en œuvre
	Contrat de rivière « Haut-Tarn »	/		Achevé
Ardèche	SAGE « Ardèche »	Syndicat Ardèche Claire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Partage de la ressource</li> <li>- Gestion des débits d'étiage</li> <li>- Gestion du risque inondation</li> <li>- Gestion du transport solide et de la dynamique fluviale</li> <li>- Garantie de la sécurité des usagers de l'eau et de l'équilibre des écosystèmes aquatiques</li> <li>- Mise en cohérence des politiques de l'eau et de</li> </ul>	Mise en œuvre

			l'aménagement du territoire	
	Contrat de rivière « Chassezac »	Syndicat d'étude du bassin versant du Chassezac	/	Elaboration
Cévennes gardoises	Contrat de rivière « Cèze »	Syndicat Mixte ABCèze	- Qualité des eaux, réduction des pollutions domestiques et agricoles - Restauration/entretien et mise en valeur des milieux aquatiques et de leurs fonctionnalités - Prévention des inondations et protection contre les risques - Amélioration de la gestion quantitative de la ressource et protection des ressources en eau potable	Mise en œuvre
Haut-Allier	SAGE « Haut-Allier »	Syndicat Mixte d'Aménagement du Haut-Allier	- Qualité des eaux - Amélioration de l'habitat piscicole	Elaboration
	Contrat de rivière « Haut-Allier »		- Gestion quantitative de la ressource en eau - Préservation de la qualité de la ressource en eau - Maîtrise et gestion des usages agricoles, industriels et domestiques - Préservation et mise en valeur touristique et pédagogique du patrimoine aquatique, dont le Saumon atlantique	Achevé

### 2.2.3. Autres démarches en cours

#### **Stratégie de création des aires protégées terrestres métropolitaines (SCAP)**

La Stratégie de création des aires protégées terrestres métropolitaines (SCAP) constitue un des chantiers prioritaires du Grenelle de l'Environnement. Les modalités de mise en œuvre de ces déclinaisons sont définies par la Circulaire du 13 août 2010 relative aux déclinaisons régionales de la stratégie nationale de création des aires protégées terrestres métropolitaines.

Les déclinaisons régionales sont basées sur des démarches participatives pilotées par le Préfet de Région, avec l'appui de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

En Languedoc-Roussillon, la DREAL a confié au CEFÉ-CNRS la déclinaison régionale de la SCAP pour la faune et la flore. Le volet géologique a, quant à lui, été confié à la Commission Régionale de Patrimoine Géologique.

Un double objectif décliné en deux phases est poursuivi :

- Identifier les lacunes du réseau en termes de préservation du patrimoine naturel à l'échelle régionale ;
- Définir les priorités régionales de création d'aires protégées.

Le premier objectif se traduit par l'évaluation de la prise en considération par les aires protégées d'espèces de la liste nationale SCAP. La démarche SCAP se base en effet sur la définition d'une liste d'espèces pour lesquelles la France a une responsabilité patrimoniale forte en termes de protection et pour lesquelles un outil spatial de protection est pertinent.

La connaissance naturaliste des espèces dites « SCAP » et du territoire doit conduire à une identification précise des menaces éventuelles et la détermination des enjeux de préservation associés. Il s'agit du second objectif qui se traduit par l'identification, à partir des résultats obtenus lors de la première phase, de territoires à enjeux pouvant justifier une mise sous protection forte.

**Les espaces naturels sensibles peuvent contribuer à répondre aux objectifs de la SCAP en région.**

La déclinaison de la SCAP à l'échelle régionale est en cours d'élaboration. La DREALa déjà proposé au Préfet de région une liste amendée des espèces (cf. Tableau 22), des projets potentiellement éligibles au titre de la SCAP (cf. Tableau 23 et Figure 24) et des territoires à enjeux (cf. Tableau 24) pour lesquels un diagnostic complémentaire reste à mener. Ces propositions seront communiquées au Comité de pilotage national SCAP pour évaluation. Les projets « *labellisés SCAP* » suivront ensuite les procédures de création propres à l'outil de protection envisagé.

**Tableau 22 – Espèces de la liste SCAP présente en Lozère et pour lesquelles le département a une responsabilité quant à leur conservation**

Groupe	Espèces de priorité 1 <sup>4</sup>	Espèces de priorité 2 <sup>5</sup>	Espèces de priorité 3 <sup>6</sup> et espèces supplémentaires
Flore	<i>Luronium natans</i> , <i>Ligularia sibirica</i> , <i>Mannia triandra</i> , <i>Hamatocaulis vernicosus</i> , <i>Ophioglossum azoricum</i> , <i>Cypripedium calceolus</i> , <i>Hammarbya paludosa</i> , <i>Orthotrichum rogeri</i>	<i>Huperzia selago</i> , <i>Lycopodiella inundata</i> , <i>Lycopodium clavatum</i> , <i>Botrychium matricariifolium</i> , <i>Spiranthes aestivalis</i>	<i>Betula nana</i> , <i>Buxbaumia viridis</i> , <i>Arenaria ligericina</i> , <i>Jamesoniella undulifolia</i> , <i>Cyclamen balearicum</i> , <i>Sphagnum fuscum</i>
Amphibiens	Grenouille de Lessona		
Reptiles	Lézard ocellé	Lézard des souches	
Mammifères	Campagnol amphibie	Loutre d'Europe	Castor d'Europe
Chiroptères		Grand rhinolophe, Minioptère de Schreibers, Murin de Bechstein, Petit murin, Petit rhinolophe, Rhinolophe euryale	
Oiseaux	Alouette calandre, Courlis cendré, Fauvette à lunettes, Grand Tétrás, Oedicnème criard, Pie-grièche grise	Aigle botté, Aigle royal, Bihoreau gris, Bondrée apivore, Bruant ortolan, Busard cendré, Busard Saint-Martin, Chouette de Tengmalm, Circaète Jean-le-Blanc, Crave à bec rouge, Fauvette pitchou, Milan royal, Pic mar, Pie-grièche méridionale, Vautour percnoptère	Faucon pèlerin, Grand-duc d'Europe
Odonates		<i>Macromia splendens</i>	<i>Coenagrion mercuriale</i>
Lépidoptères	<i>Maculinea alcon</i> , <i>Pyrgus cirsii</i> , <i>Zerynthia rumina</i>	<i>Boloria aquilonaris</i> , <i>Euphydryas aurinia</i> , <i>Maculinea arion</i> , <i>Parnassius Apollo</i> , <i>Parnassius mnemosyne</i>	
Coléoptères	<i>Rhysodes sulcatus</i>	<i>Rosalia alpina</i>	<i>Cerambyx cerdo</i> , <i>Osmoderma eremita</i>
Orthoptères	<i>Antaxius sorrezensis</i>		
Ecrevisses et poissons	Ombre commun	Ecrevisse à pieds blancs, Anguille, Brochet, Chabot, Toxostome	Barbeau méridional, Blageon, Saumon atlantique

<sup>4</sup> Espèces pour lesquelles le réseau national d'aires protégées est jugé insuffisant (pas ou peu d'aires protégées)

<sup>5</sup> Espèces pour lesquelles le réseau national d'aires protégées est jugé à renforcer (existence d'aires protégées)

<sup>6</sup> Espèces pour lesquelles le réseau national d'aires protégées est jugé satisfaisant

Tableau 23 - Projets potentiellement éligibles du département au titre de la SCAP (source : DREAL LR)

Projet d'aires protégées potentiellement éligibles	Espèces ou intérêts justificatifs
Marquairès (n°25)	Castor d'Europe, Loutre d'Europe Grand rhinolophe Circaète Jean-le-Blanc, Chouette de Tengmalm <i>Osmoderma eremita</i> , <i>Rosalia alpina</i>
Altier Pissebiau (n°28)	<i>Rosalia alpina</i>
Grotte de Malaval (n°17)	Intérêt géologique, hydrogéologique et minéralogique

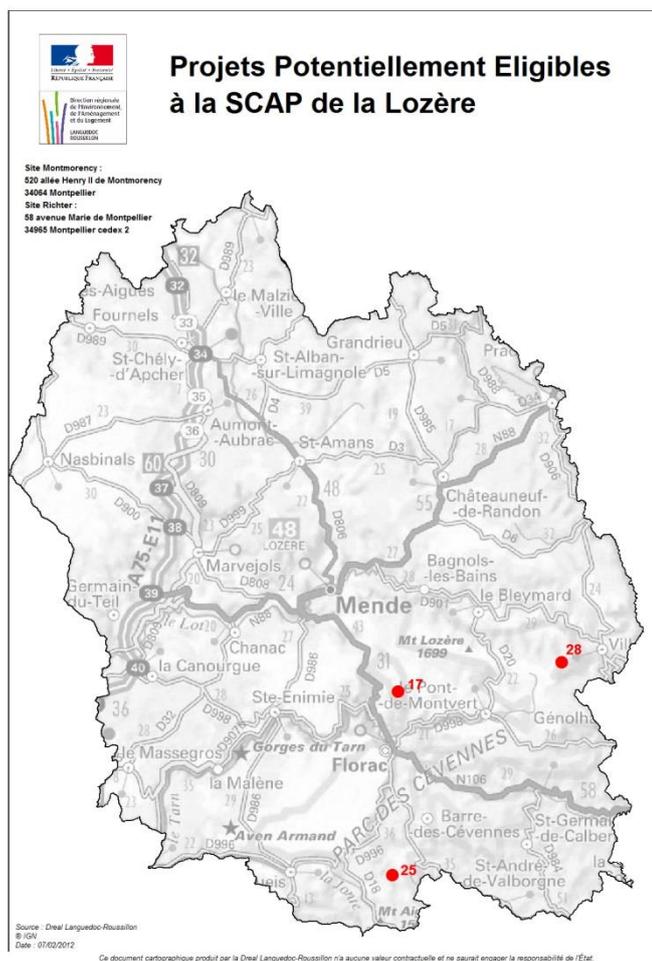


Figure 24 - Projets potentiellement éligibles du département au titre de la SCAP (source : REAL LR)

Tableau 24 – Territoires à enjeux du département au titre de la SCAP (source : DREAL)

Territoires à enjeux	Espèces déterminantes
Domaine des Combes	Aigle royal, Grand-duc d'Europe, Circaète Jean-le-Blanc, Busard cendré, Crave à bec rouge Loutre d'Europe Murin de Beschtein, Petit murin, Grand rhinolophe, Petit rhinolophe Ecrevisse à pattes blanches
Etang et prairies de la Baume	Loutre d'Europe Lézard des souches <i>Lurionium natans</i>
Etang et tourbières de Bonnacombe	Courlis cendré Loutre d'Europe Lézard des souches <i>Hamatocaulis vernicosus</i> , <i>Lurionium natans</i> , <i>Lycopodiella inundata</i> , <i>Lycopodium clavatum</i>
Forêt domaniale des Gardons et versant sud de la montagne de la Vieille Morte	Grand-duc d'Europe, Circaète Jean-le-Blanc, Faucon pèlerin Castor d'Europe Barbeau méridional, Blageon <i>Ophioglossum azoricum</i> , <i>Spiranthes aestivalis</i>
Gardon de Sainte-Croix	Castor d'Europe Anguille, Barbeau méridional, Chabot, Blageon Ecrevisse à pattes blanches <i>Ophioglossum azoricum</i> , <i>Spiranthes aestivalis</i>
Gorges de la Jonte	Aigle royal, Grand-duc d'Europe, Circaète Jean-le-Blanc, Faucon pèlerin, Milan royal, Vautour percnoptère, Crave à bec rouge Castor d'Eurasie, Loutre d'Europe Minoptère de Schreibers, Murin de Beschtein, Grand rhinolophe Lézard ocellé <i>Euphydryas aurinia</i> , <i>Zerynthia rumina</i>
Lac de Born	Courlis cendré Loutre d'Europe <i>Lurionium natans</i> , <i>Jamesoniella undulifolia</i>
Lac de Charpal	Loutre d'Europe, Campagnol amphibie Lézard des souches <i>Glaucopteryx alcon</i> <i>Lycopodiella inundata</i> , <i>Lurionium natans</i> , <i>Jamesoniella undulifolia</i> , <i>Hammarbya paludosa</i> , <i>Hamatocaulis vernicosus</i>
Lac de Saint-Andéol	Courlis cendré <i>Lurionium natans</i>
Lac des Salhiens	Loutre d'Europe, Campagnol amphibie Ecrevisse à pattes blanches <i>Hamatocaulis vernicosus</i> , <i>Ligularia sibirica</i>
Lac et tourbière de Souveyrols	Loutre d'Europe Ecrevisse à pattes blanches <i>Hamatocaulis vernicosus</i> , <i>Ligularia sibirica</i> , <i>Lycopodiella inundata</i>
Le (très) Haut-val d'Allier (sources et gorges)	
Pelouses de la Serre Gaoujac	Oedicnème criard, Busard cendré, Bruant ortolan, Pie-grièche grise <i>Parnassius apollo</i>
Plaine de Chanet	Oedicnème criard, Bruant ortolan, Pie-grièche méridionale, Alouette

	calandre <i>Parnassius apollo</i>
Rivière de la Crueize en amont du lac du Moulinet	Loutre d'Europe Ecrevisse à pattes blanches <i>Lurionium natans</i>
Rivière du Chapeauroux	Loutre d'Europe Chabot, Saumon atlantique, Ombre commun Coenagrion mercuriale
Tourbière de Fraissinet-Langlade	Loutre d'Europe <i>Lycopodium clavatum</i>
Tourbière de la Mourade	<i>Glaucopteryx alcon</i>
Tourbière de Pougalion	<i>Hammarbya paludosa</i> , <i>Lycopodiella inundata</i>
Tourbière de Sogno Verdo	<i>Ligularia sibirica</i>
Tourbière des Roustières	<i>Ligularia sibirica</i>
Tourbières du col des Trois Sœurs	Circaète Jean-le-Blanc <i>Hamatocaulis vernicosus</i> , <i>Hammarbya paludosa</i>
Tourbières du Puech David	<i>Boloria aquilonaris</i> <i>Hamatocaulis vernicosus</i> , <i>Lycopodium clavatum</i>
Vallée du Gardon de Saint-Germain à la Broussarède	Faucon pèlerin Lézard ocellé <i>Ophioglossum azoricum</i> , <i>Spiranthes aestivalis</i>
Vallon d'Urugne	Aigle royal, Grand-duc d'Europe, Faucon pèlerin
Versant sud du Gardon de Sainte-Croix	Barbeau méridional Ecrevisse à pattes blanches <i>Ophioglossum azoricum</i> , <i>Spiranthes aestivalis</i>
Versant nord du Tarn, du Rocher de Montesquieu au Pas de Souci	Crave à bec rouge, Vautour percnoptère, Faucon pèlerin, Circaète Jean-le-Blanc, Grand-duc d'Europe, Aigle royal Loutre d'Europe Lézard ocellé <i>Cypripedium calceolus</i> , <i>Buxbaumia veridis</i>
Zones humides du ruisseau de Beylasse	Courlis cendré
Zones humides du ruisseau de Place Naltes	Courlis cendré Loutre d'Europe Ecrevisse à pattes blanches <i>Hamatocaulis vernicosus</i>
Zones humides de la vallée de la Rimeize	Courlis cendré

### **SRCE**

Pour lutter contre l'« érosion » de la biodiversité, le maintien de relations entre populations constitue une priorité, afin de permettre les échanges entre les milieux naturels et entre les espèces y vivant. Dans ce cadre, le Grenelle de l'Environnement a permis de faire émerger un nouvel outil d'aménagement du territoire en faveur de la biodiversité, la Trame verte et bleue.

La Trame verte et bleue entend contribuer à enrayer la perte de biodiversité en préservant et en remettant en bon état des réseaux de milieux naturels permettant aux espèces de circuler et d'interagir, ceci en complémentarité avec les autres politiques existantes. Ces réseaux d'échanges, ou continuités,

sont constitués de réservoirs de biodiversité reliés les uns aux autres par des corridors écologiques (MEDDTL, 2010) :

- Les réservoirs de biodiversité sont des espaces dans lesquels la biodiversité, rare ou commune, menacée ou non menacée, est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, reproduction, repos...) et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement, en ayant notamment une taille suffisante. Ce sont des espaces pouvant abriter des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent, ou susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations ;
- Les corridors écologiques, de plusieurs types (cf. figure ci-dessous), assurent des connexions entre ces réservoirs de biodiversité.

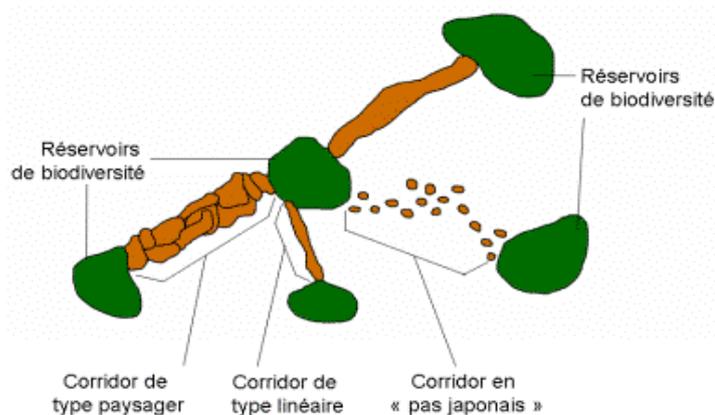


Figure 25 – Exemple d'éléments de la Trame verte et bleue : réservoirs de biodiversité et types de corridor (source : Allag-Dhuisme et al., 2010).

Au niveau régional, la TVB se concrétise par l'élaboration d'un Schéma Régional de Cohérence écologique prenant en compte les orientations nationales (cf. article L.271-3 du code de l'environnement), co-piloté par l'état et la Région. Ce Schéma doit ensuite être décliné au plan infrarégional pour permettre la prise en compte des continuités écologiques grâce à la mobilisation d'outils, en particulier de type contractuels, mais aussi au plan local dans les documents d'urbanisme (SCoT et PLU/PLUi) et dans les divers projets d'aménagement. Ce Schéma n'est cependant pas de type réglementaire et n'est donc pas opposable.

En Languedoc-Roussillon, le SRCE est en cours d'élaboration, en concertation avec les acteurs concernés et le Comité régional Trame verte et bleue. En application de la Loi Grenelle 2, il fera alors l'objet de consultations réglementaires puis d'une procédure d'enquête publique ; il devra également faire l'objet d'une évaluation environnementale.

**Les espaces naturels sensibles peuvent contribuer à répondre aux objectifs du SRCE en région.** En effet, conformément à la démarche SRCE nationale, les sites ENS seront intégrés au cas par cas dans les réservoirs de biodiversité dans la révision du SRCE (les décalages de calendrier ne pouvant permettre de les intégrer dans la 1<sup>ère</sup> version du SRCE en cours de finalisation).

## 2.2.4. Acteurs

### 1.1.1.1. Etablissements publics

Structure	Statut	Territoire d'intervention	Principaux objectifs	Exemples d'action dans le département
Office National des Forêts (ONF)	Etablissement public	Département (service départemental)	- Gestion des forêts publiques	- Mobilisation du bois - Prestations de services pour les collectivités et clients privés - Prévention et gestion des risques naturels - Aménagements des forêts pour l'accueil du public - Inventaire et protection des zones humides
Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)	Etablissement public	Département (service départemental)	- Surveillance et connaissance des milieux aquatiques - Police de l'eau	- Suivi de la qualité des eaux (plan de contrôle) - Suivi de l'évolution des populations piscicoles, pêches électriques (réseau RHP/RCS) - Suivi des débits d'étiage - Conseil et assistance technique sur la protection et la restauration des milieux et des espèces piscicoles - Police administrative et judiciaire
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)	Etablissement public	Département (service départemental)	- Surveillance et police de l'environnement et de la chasse - Connaissance de la faune sauvage et de ses habitats - Organisation et délivrance de l'examen du permis de chasser	- Etudes, recherches et suivis sur la faune sauvage - Appui technique et conseil sur la gestion de la faune sauvage et de ses habitats - Police
Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles	Etablissement public	Méditerranée	- Connaissance et conservation de la flore sauvage et des habitats naturels et semi-naturels	- Inventaires, études, recherches et suivis - Porter à connaissance - Identification et conservation des éléments rares et menacés - Concours technique et scientifique, expertise - Information et éducation du public
Parc national des Cévennes	Etablissement public	Zone cœur et aire d'adhésion du parc	- Connaissance et surveillance du territoire - Accompagnement du territoire dans un développement durable - Accueil et sensibilisation des publics	- Conservation des milieux naturels et des espèces - Préservation de l'identité paysagère - Accueil du public et aménagements du territoire - Education à l'environnement et au développement durable
Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)	Etablissement public	Languedoc-Roussillon	- Orientation de la gestion des forêts privées - Conseil, amélioration et formation - Regroupement des propriétaires (coopération), pour la gestion des forêts, la vente des produits, la réalisation de travaux forestiers...	- Planification : schéma régional de la gestion sylvicole, code de bonnes pratiques sylvicoles, plans simples de gestion - Etudes et expérimentations - Formation, vulgarisation

1.1.1.2. Collectivités territoriales

Structure	Statut	Territoire d'intervention	Principaux objectifs	Exemples d'action dans le département
Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes		Bien UNESCO Causses et Cévennes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration des connaissances scientifiques, programmes de recherche</li> <li>- Conservation, restauration et gestion du patrimoine naturel et culturel</li> <li>- Maintien de la vitalité de l'activité agropastorale</li> <li>- Mise à disposition d'équipements d'accueil</li> <li>- Veille à la cohérence de l'aménagement du territoire et coordination des initiatives de territoire</li> <li>- Formation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre des décisions concernant la conservation, la gestion et les actions de communication et de valorisation du Bien</li> </ul>
Grand site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses	Syndicat mixte	Site classé des Gorges du Tarn et de la Jonte	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre de l'Opération Grand Site</li> <li>- Gestion de l'eau et des milieux aquatiques</li> <li>- Mise en sécurité des populations vis-à-vis des risques de chutes de blocs rocheux</li> <li>- Opérateur des sites Natura 2000 des gorges du Tarn et de la Jonte</li> <li>- Mise en œuvre du Service public d'assainissement non collectif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretien et restauration des berges et cours d'eau</li> <li>- Gestion du bassin versant Tarn amont (SAGE et contrat de rivière)</li> <li>- Elaboration du Plan de Prévention des Risques chute de blocs</li> <li>- Travaux de protection d'intérêt collectif face au risque chute de blocs</li> <li>- Animation de sites Natura 2000</li> <li>- Vérification de l'existence et du bon fonctionnement des dispositifs d'assainissement individuel</li> </ul>
Parc naturel régional Aubrac	Association d'émergence du Pnr de l'Aubrac	Aubrac		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui technique à la création d'une unité collective de méthanisation</li> <li>- Repositionnement de la station d'évaluation de la race Aubrac</li> <li>- Réalisation d'une charte forestière de territoire</li> <li>- Développement d'une mission « Eau et milieux aquatiques »</li> <li>- Mise en place d'outils et de programmes d'information et de sensibilisation sur le territoire et sur le projet de Pnr</li> </ul>
Parc naturel régional Haut-Allier	Association d'émergence du Pnr du Haut-Allier	Haut-Allier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement économique et social durable</li> <li>- Aménagement territorial alliant qualité de vie et respect de l'environnement</li> <li>- Protection et gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager</li> <li>- Accueil, information et éducation au patrimoine et à l'environnement</li> <li>- Innovation, expérimentation et coopération</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Miser sur l'eau de qualité comme un atout de développement économique</li> <li>- Promouvoir une agriculture de montagne</li> <li>- Développer une attention forte aux paysages</li> <li>- Participer à la politique d'accueil (dynamisme démographique)</li> <li>- Travailler avec les gestionnaires pour préserver la qualité écologique des milieux</li> <li>- Développer et créer des entreprises artisanales et industrielles autour des ressources locales</li> <li>- Faire le choix de l'écotourisme</li> <li>- Conforter la ligne ferroviaire comme axe majeur du territoire</li> <li>- Inciter à la réduction des déchets à la source, à l'autonomie et l'exemplarité dans la gestion des déchets</li> <li>- Préserver la biodiversité forestière tout en permettant une exploitation durable et économiquement viable</li> <li>- Mieux connaître, protéger et conserver les patrimoines culturels</li> </ul>

1.1.1.3. Fédération d'usagers

Structure	Statut	Territoire d'intervention	Principaux objectifs	Exemples d'action dans le département
Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA)	Association	Département	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de la pêche amateur</li> <li>- Protection des milieux aquatiques</li> <li>- Mise en valeur et surveillance du domaine piscicole départemental</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration du Schéma Départemental pour la restauration, la préservation et la mise en valeur des milieux aquatiques</li> <li>- Inventaires et suivis piscicoles</li> <li>- Animations pêche et nature</li> <li>- Sensibilisation</li> </ul>
Fédération Départementale des Chasseurs (FDC)	Association	Département	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion et défense de la chasse et des intérêts des chasseurs</li> <li>- Mise en valeur du patrimoine cynégétique départementale</li> <li>- Gestion et protection de la faune sauvage et de ses habitats</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formations</li> <li>- Appui technique et administratif, coordination des actions des associations adhérentes</li> <li>- Suivi et validation des permis de chasser</li> <li>- Prévention des dégâts de gibier et indemnisation dans les conditions prévues par la Loi</li> <li>- Elaboration d'un schéma Départemental de Gestion Cynégétique</li> <li>- Inventaires et suivis</li> </ul>
Fédération Régionale des Chasseurs	Association	Région	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Représentation à l'échelon régional des fédérations départementales</li> <li>- Coordination des activités des différentes fédérations</li> <li>- Promouvoir un modèle de gestion durable des ressources naturelles et de la faune sauvage</li> <li>- Assurer la médiation environnementale entre le monde de la chasse et les institutions et organismes partenaires</li> <li>- Initier des projets de gestion concertée de la faune sauvage et de ses habitats</li> <li>- Favoriser un accès concerté aux espaces naturels et ruraux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi des ORGFH</li> <li>- Suivi par piège photographique de l'intérêt des lavognes pour la faune sauvage</li> <li>- Mise en place d'aménagements en faveur de la faune sauvage (restauration de lavognes, plantation de haies)</li> <li>- Expertises cynégétiques</li> <li>- Participation à la constitution de la Trame verte et bleue</li> </ul>

1.1.1.4. Associations départementales et régionales

Structure	Statut	Territoire d'intervention	Principaux objectifs	Exemples d'action dans le département
Conservatoire départemental des sites lozériens (CDSL)	Association	Département	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inventaires et suivis</li> <li>- Conservation et gestion du patrimoine naturel</li> <li>- Sensibilisation à la protection de la nature</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui technique pour la conservation des tourbières et prairies humides</li> <li>- Etudes scientifiques et techniques</li> <li>- Actions de sensibilisation</li> </ul>
Association Lozérienne d'Etude et de Protection de l'Environnement (ALEPE)	Association	Département	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration de la connaissance de l'environnement lozérien</li> <li>- Protection du patrimoine naturel du département</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudes scientifiques et techniques</li> <li>- Actions d'information et de sensibilisation à la nature et à l'environnement</li> <li>- Vulgarisation et édition des connaissances</li> </ul>
Comité pour la Mise en Œuvre du Plan Agri-Environnemental et de Gestion de l'Espace (COPAGE)	Association	Département	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion de l'espace et de l'environnement en lien avec le développement des activités agricoles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre et suivi de mesures agri-environnementales</li> <li>- Animation de sites Natura 2000</li> <li>- Diagnostics agricoles de territoire</li> <li>- Concours agri-écologiques des prairies fleuries</li> </ul>
Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) Grands Causses	Association	Grands Causses	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Application des programmes de réintroduction et de conservation des populations des vautours</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance et suivi des populations de vautours</li> <li>- Gestion de charniers et d'une collecte d'équarrissage</li> <li>- Création de placettes d'alimentation</li> <li>- Aménagement des lignes électriques contre les risques collision et électrocution</li> <li>- Sensibilisation et éducation à l'environnement</li> </ul>
Réseau d'éducation à l'environnement de la Lozère (RéeL48)	Association	Département	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de l'éducation à l'environnement et au développement durable en Lozère</li> <li>- Mise en réseau des acteurs (associations, individuels, entreprises, établissements scolaires, collectivités...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mutualisation des expériences et des savoirs</li> <li>- Mise à disposition de ressources pédagogiques</li> <li>- Coordination de programmes éducatifs</li> <li>- Accompagnement et représentation des porteurs de projet</li> <li>- Diffusion de l'information en éducation à l'environnement</li> </ul>
Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Languedoc-Roussillon (CEN-LR)	Association	Région	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préservation du patrimoine naturel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtrise foncière et d'usage</li> <li>- Gestion et mise en valeur de sites acquis ou maîtrisés</li> <li>- Etudes scientifiques et techniques</li> <li>- Actions de sensibilisation</li> <li>- Formation</li> </ul>

## 2.3. Enjeux naturels du département

### 2.3.1. Patrimoine naturel

#### 1.1.1.5. Flore et végétation

Sources : ONF, 2006a, 2006b, 2013 ; PNC, 2008, 2010 ; COPAGE, 2011 ; ONF Lozère, 2003, 2006 ; CdC Valdonnez, 2009 ; FDC Lozère, 2008a ; CDSL, 2000, 2003, 2004, 2005 ; ONF & CDSL, 2006 ; CBNMP ; Atlas du Parc national des Cévennes ; DREAL-LR ; base de données SILENE ; INPN ; CRENAM, IPAMAC, 2011 ; PNC, 2002 ; DREAL, 2012

Il existe une grande diversité de la flore et des habitats naturels du département de la Lozère. Cette diversité est induite par l'expression sur le département de six étages de végétation, liés notamment aux conditions climatiques et à l'altitude. Ils sont la résultante de l'action du climat sur la flore. La géologie, les reliefs marqués et la pédologie de la Lozère agissent aussi sur cette diversité végétale. La Lozère est le département le plus haut de France métropolitaine avec une altitude moyenne de 979 mètres. La géologie, extrêmement variée, joue un rôle majeur dans la répartition des paysages Lozériens et donc, de la couverture végétale (DREAL, 2010).

#### **Etages de végétation**

Six étages de végétation sont présents sur le département de la Lozère (PNC, 2002) (Figure ci-après).

L'**étage méso-méditerranéen supérieur** s'échelonne de 200 à 400 mètres d'altitude. Le climat méditerranéen y est dominant. Il est présent dans les basses Cévennes calcaires. Le Chêne vert, le Pin maritime et le Pin de Salzmann sont bien représentés à cet étage.

Entre 500 et 800 mètres d'altitude en versant nord (600 à 900 mètres en versant sud), dominent les chênes pubescent et sessile. En fonction de l'influence climatique prédominante, on peut distinguer l'étage collinéen sous influence atlantique et l'étage supraméditerranéen sous influence méditerranéenne.

L'**étage subméditerranéen** (supraméditerranéen ou supratlantique) s'étend de 400 à 700 mètres d'altitude. Ses limites varient fortement selon les expositions. La châtaigneraie y est bien implantée soit de manière monospécifique soit en mélange avec le Chêne vert et le Pin maritime ou encore le Chêne pubescent sur le versant océanique. Il s'agit du domaine des formations à Chêne pubescent et des formations à Châtaignier. On y différencie la chênaie pubescente à buis sur roches calcaires et la chênaie pubescente à châtaigniers et à pins sylvestre sur silice.

L'étage mésoméditerranéen et l'étage supraméditerranéen n'occupent qu'une faible superficie en Lozère et se cantonnent au sud du département. Le reste du département appartient en majorité à l'étage collinéen et montagnard.

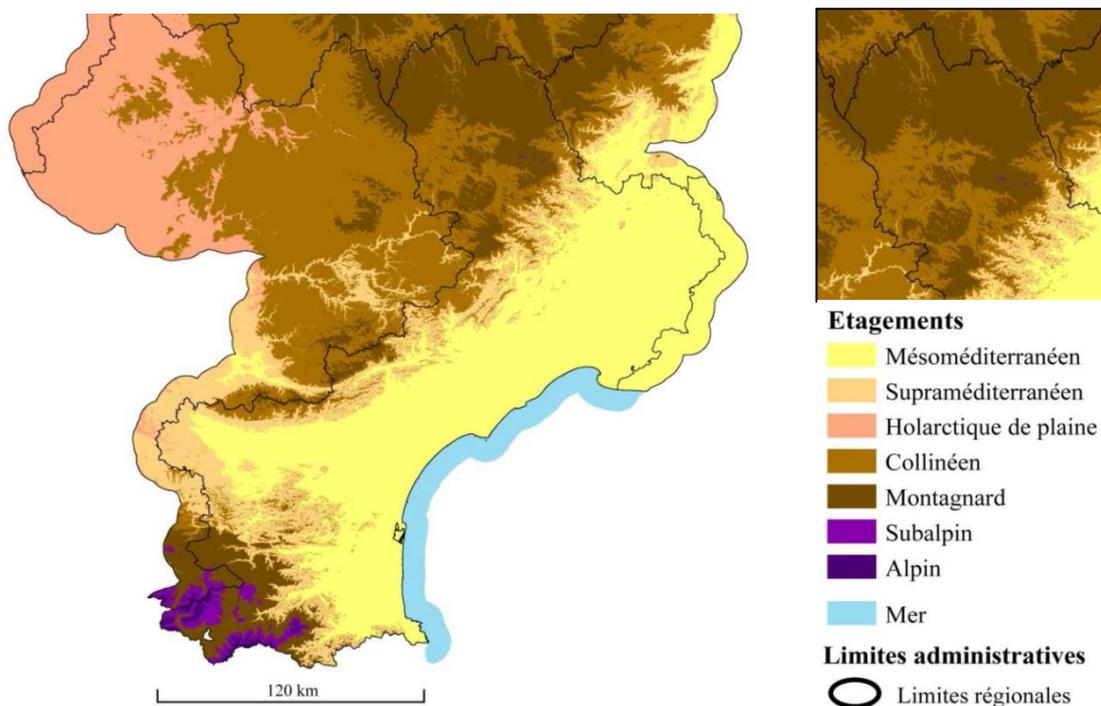


Figure 26 - Etagements de végétation de la région Languedoc-Roussillon et du département de la Lozère (source : CRENAM, IPAMAC, 2011)

L'**étage collinéen** est présent en moyenne de 700 à 900 mètres d'altitude. Il occupe une tranche altitudinale réduite et est parfois absent. Il s'agit de la partie supérieure de la châtaigneraie avec localement le Chêne sessile. Ainsi, sur calcaire, s'installe la chênaie pubescente à Buis, encore mêlée de chênes sessiles et avec lequel le Chêne pubescent s'hybride fréquemment. Sur silice, l'étage est également occupé par la châtaigneraie plantée par l'homme en mélange avec le Chêne pubescent et plus fréquemment le Chêne sessile.

L'**étage montagnard inférieur et moyen** s'échelonne de 900 à 1 300 mètres d'altitude, où ont lieu de fortes précipitations. Un climat humide permet la dominance des hêtraies.

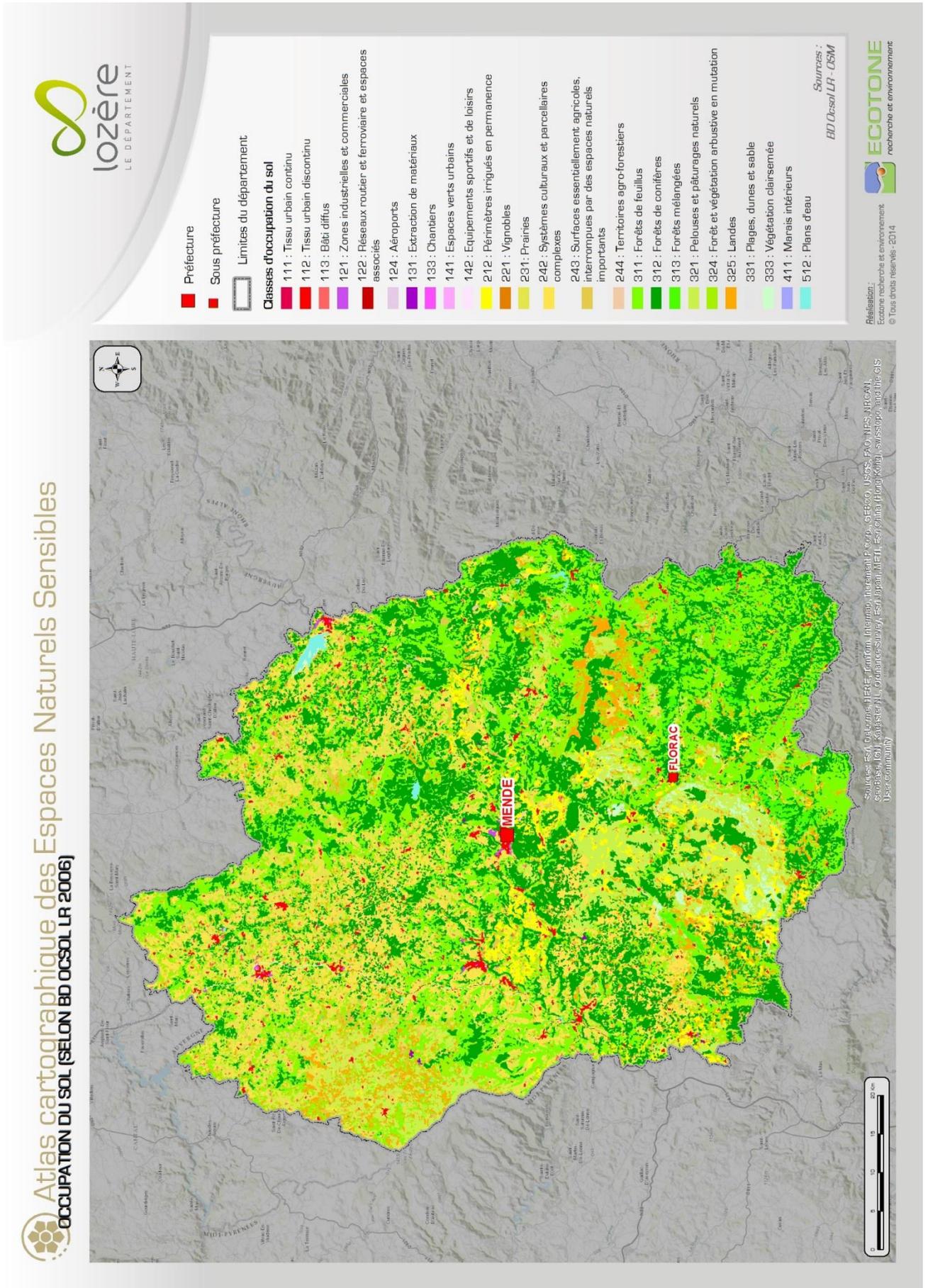
L'**étage montagnard supérieur** se trouve au-dessus de 1 300 mètres d'altitude. On y rencontre les hêtraies d'altitude et les hêtraies sapinières, là où les brouillards givrants sont fréquents.

Enfin, l'**étage subalpin** est présent au-dessus de 1 500 mètres d'altitude. Cet étage ne couvre qu'une faible superficie des crêtes et des versants nord du Mont-Lozère. Il se caractérise par une lande très basse dominée par le Genévrier nain et la Myrtille, ainsi que par des pelouses à Nard raide.

### Végétations et occupation du sol

La carte ci-après représente la répartition des grands ensembles de végétations sur le département de la Lozère. Les données sont issues du programme *Corine Land Cover* de 2006. A première vue, la Lozère est très hétérogène et diversifiée en ce qui concerne la répartition spatiale de ses grands types de végétations. Des boisements, des zones humides, des prairies, des landes, des pelouses, des végétations de rochers, des éboulis, des végétations sclérophylles et des parcelles agricoles sont répartis de manière hétérogène sur l'ensemble du département. Le département n'est pas fortement urbanisé.

Figure 27 – Carte de l’occupation des sols du département de la Lozère



### **Flore à enjeu de conservation**

Les données présentées ici sont issues des inventaires réalisés par le Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles, des structures partenaires et des botanistes collaborant sur le département de la Lozère. Cette liste n'est qu'un état des connaissances botaniques validées et il faut rester prudent quant à l'exhaustivité de ces données. Certaines communes peuvent être sous prospectées lorsque d'autres sont sur-prospectées. La carte présentée ci-après permet de synthétiser le nombre d'espèces à enjeu de conservation ayant été inventoriées par commune sur le département. Il est entendu par « *espèces à enjeu de conservation* » les espèces à statut qui sont inscrites dans des textes réglementaires tels que CITES, la convention de Berne, le Livre Rouge national, les textes de protection nationale, régionale et départementale des espèces végétales, les espèces inscrites en Annexe de la directive européenne « *Habitats-Faune-Flore* », ainsi que la liste des espèces déterminantes pour la désignation des ZNIEFF en Languedoc-Roussillon.

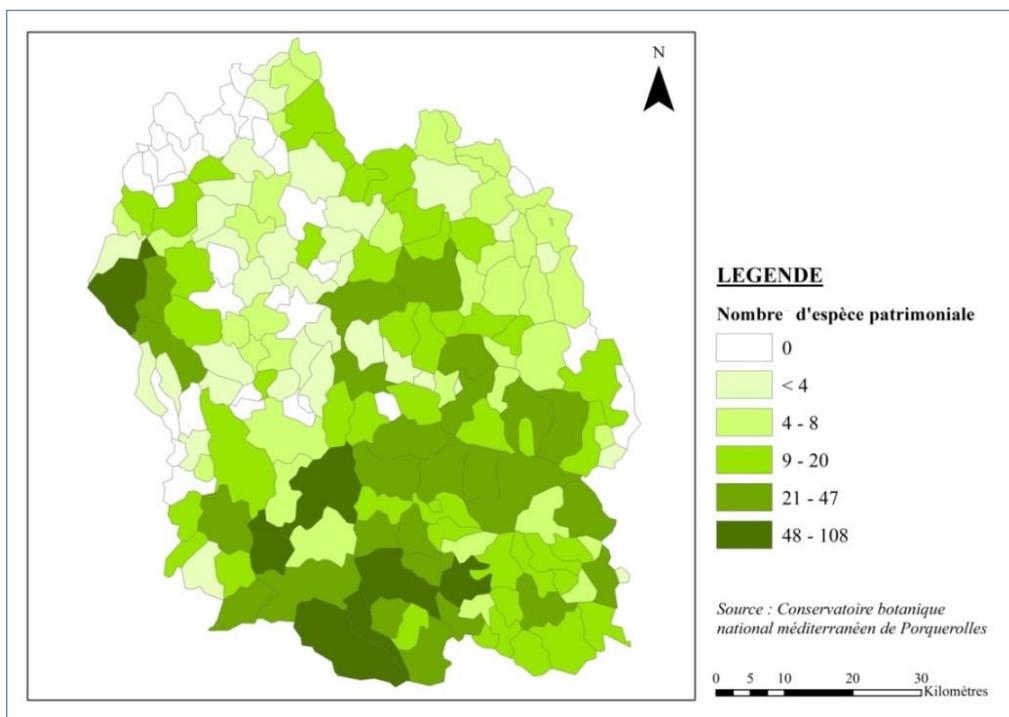


Figure 28 - Nombre d'espèces végétales à enjeu de conservation par commune sur le département de la Lozère

Le nombre d'espèces à enjeu de conservation inventoriées est plus important au sud du département et à l'ouest. Les données botaniques récoltées ont été réalisées en majeure partie lors de l'inventaire national des ZNIEFF. Si la carte des ZNIEFF de la Lozère est mise en parallèle avec la carte de répartition des espèces à enjeu de conservation, la concentration en espèces à enjeu de conservation de certains secteurs coïncide avec la présence de ces ZNIEFF (cf. § 2.3.1).

Le tableau ci-après permet de comparer le nombre d'espèces à enjeu de conservation en Lozère avec le nombre de taxons patrimoniaux en France et en région Languedoc-Roussillon.

Tableau 25 - Nombre d'espèces végétales à enjeu de conservation du département de la Lozère d'après le CBN Méditerranéen de Porquerolles

En nombre de taxons		France	Languedoc-Roussillon	Lozère
Taxons protégés	Convention de Berne (annexe 1)	-	17	8
	Protection européenne (annexes 2 et 4 de la directive « Habitats-Faune-Flore »)	65	20	10
	Protection nationale (article 1 de l'arrêté national de protection)	545	155	57
	Protection régionale	-	83	5
Taxons rares ou menacés	Livre rouge de la flore menacée en France	484	65	22
	Livre rouge des orchidées menacées en France	-	-	56
	Espèces faisant l'objet d'un Plan National d'Actions	-	-	17
	Espèces déterminantes pour la désignation des ZNIEFF en Languedoc-Roussillon	-	663	295

Ce tableau permet de mettre en avant la responsabilité de la Lozère quant à la conservation des espèces végétales. Sur 545 espèces végétales protégées nationalement, 57 ont été recensées sur le département. Par ailleurs, presque la moitié des espèces déterminantes ZNIEFF en Languedoc-Roussillon y sont présentes.

La diversité floristique qui s'exprime est induite par la multiplication de nombreux facteurs déjà évoqués précédemment, comme des pratiques agropastorales et forestières plus ou moins extensives, un climat, une géologie et une topographie variées, un fort dénivelé altitudinal (200 à 1 700 mètres), etc.

La liste détaillée des espèces à enjeu de conservation est consultable en annexes (Phanérophytes, Lichens et Bryophytes). Cinq espèces n'ont pas été revues en Lozère. Leur répartition en région Languedoc-Roussillon est présentée dans la figure ci-après. Il s'agit de :

- La Cardamine à petites fleurs (*Cardamine parviflora*), inféodée aux zones humides, qui est absente du bassin méditerranéen nord et qui n'a pas été observée en Lozère ;
- La Laiche à épis d'orge (*Carex hordeistichos*), qui se développe sur des zones de pâturages dégradés, sur sols argileux et piétinés. En France, cette laiche est en limite d'aire de répartition et n'est présente que ponctuellement dans le Centre et l'Est de la France ;
- Le Cératocéphale en faux (*Ceratocephalus falcatus*), espèce des moissons sur sol calcaire et caillouteux présente jusqu'à 1 400 mètres d'altitude. C'est une espèce d'Europe méditerranéenne non revue depuis 1933 en Lozère. Elle est présente en France essentiellement dans le Midi méditerranéen, des bords de la Méditerranée aux Alpes. Elle se trouve, en Lozère, en limite d'aire de répartition ;
- L'Ivraie annuelle (*Lolium temulentum subsp. temulentum*), espèce des moissons et des cultures d'Europe tempérée. Elle n'a pas été revue depuis 1933 en Lozère ;
- La Bugrane buissonnante (*Ononis fruticosa*), espèce calcicole des rochers, pelouses et lisières forestières des étages supraméditerranéen à montagnard. Elle est surtout localisée dans les régions ouest-méditerranéenne et préalpine. Elle n'a pas été revue en Lozère depuis 1972 (dernière observation à Mende).

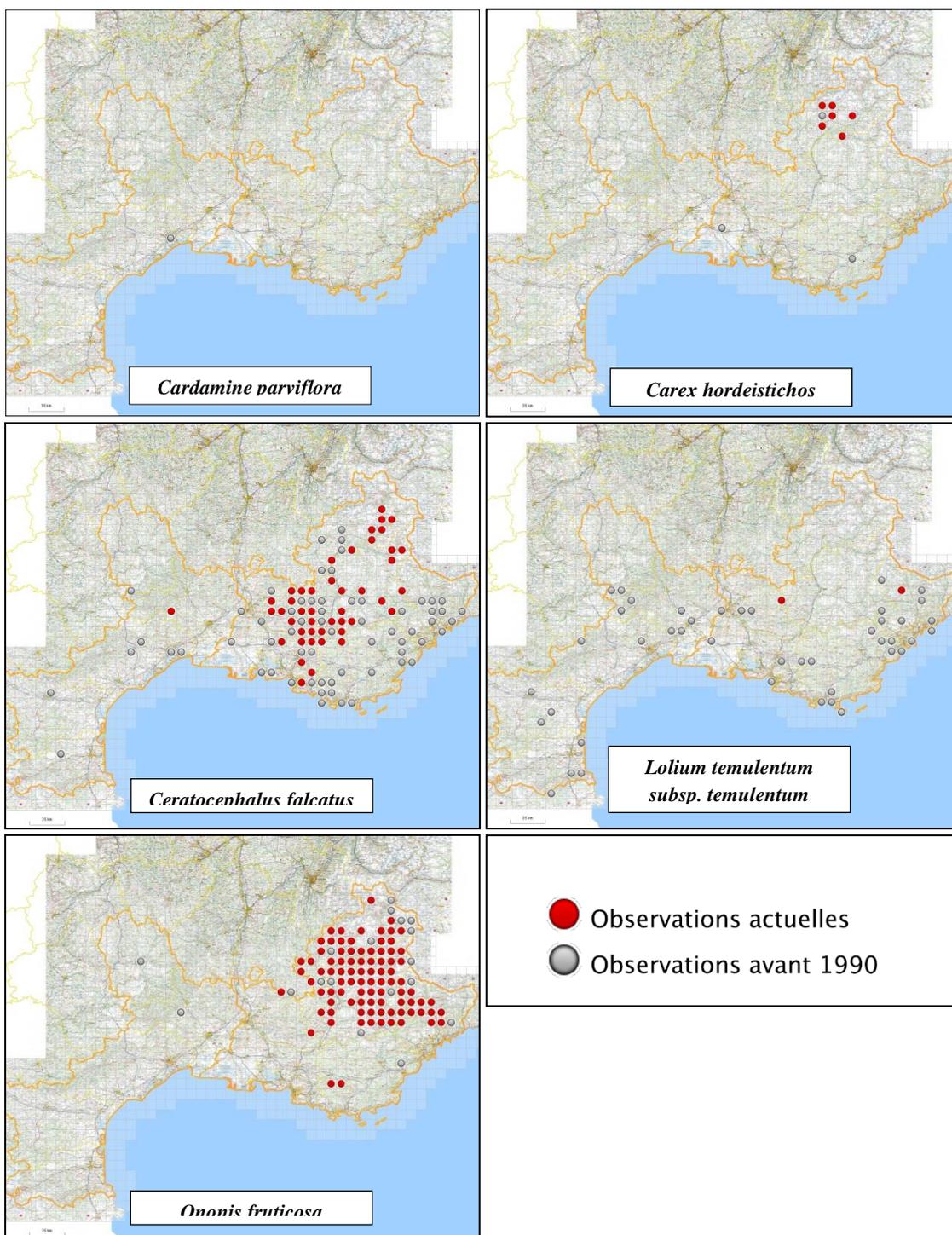


Figure 29 - Répartition des cinq espèces non revues en Lozère en région Languedoc-Roussillon (source : SILENE,2013)

Les autres espèces à enjeu de conservation sont présentées ci-après, en fonction de leurs milieux de développement.

### **Habitats naturels et flore à enjeu de conservation associée**

Le catalogue des habitats lozériens présenté ci-après repose sur une analyse et synthèse de la bibliographie existante. Il n'est donc sans doute pas exhaustif et certains habitats ont pu y être omis. Il en est de même pour les localisations des végétations décrites.

#### Les milieux aquatiques et humides des eaux stagnantes et courantes

Il s'agit des milieux caractérisés par la présence, le plus souvent permanente, d'eau courante ou stagnante et d'une forte humidité qui déterminent une végétation adaptée aux conditions de vie aquatique (immersion) ou subaquatique.

- Les eaux douces stagnantes (Code CORINE : 22)

Les lacs naturels de la Lozère sont souvent hérités de la période glaciaire.

#### *Les eaux oligo-mésotrophes calcaires avec une végétation à characées (Code CORINE : 22-12 x 22-44)*

Ce sont des lacs et des mares avec des eaux relativement riches en bases dissoutes. Le fond de ces masses d'eau est couvert de tapis de characées. Ces algues sont des indicatrices d'une bonne qualité chimique de l'eau. Les espèces caractéristiques de ce type de végétation sont *Chara sp.*, *Tolypella sp.*, *Nitella sp.* et *Nitellopsis obtusa* (ALEPE *et al.*, 2008).

#### *Les lacs eutrophes naturels avec végétations du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition (Code CORINE : 22-13)*

Cet habitat correspond aux lacs, étangs (et mares) eutrophes, mais aussi aux canaux des marais colonisés par des macrophytes enracinées et éventuellement non enracinées à Lentille d'eau ou de grandes macrophytes flottantes. Il est présent sur tout le territoire français possédant des substrats géologiques qui ne sont pas trop acides. Ces types d'habitats sont plus fréquents en zones de plaines, avec une agriculture intensive (Bensetitti *et al.*, 2002).

#### *Les lacs et mares dystrophes naturels (Code CORINE : 22-14)*

Cet habitat occupe des dépressions de faibles superficies le plus souvent en eaux peu profondes et s'asséchant parfois l'été. Ce type de milieux se retrouve au sein des marais acides ou alcalins. Le recouvrement par la végétation est assez faible. Cet habitat s'installe le plus souvent dans les zones de montagnes (Bensetitti *et al.*, 2002).

Des espèces floristiques à enjeu de conservation inféodées aux herbiers aquatiques localisés dans les eaux stagnantes ont été inventoriées sur le département de la Lozère. Le **Nénuphar nain** (*Nuphar pumila*) n'a été observé en Languedoc-Roussillon qu'en Lozère sur les communes de Nasbinals et Marchastel. Le **Callitriche à crochets** (*Callitriche brutia var. hamulata*) et la **Canche aquatique** (*Catabrosa aquatica*) ne sont présents qu'en ou principalement en Lozère pour ce qui concerne la région Languedoc-Roussillon. La Canche aquatique est une circumboréale des régions tempérées froides. Elle est ainsi très rare en région méditerranéenne.

#### *Les mares temporaires (Code CORINE : 22-3)*

Ces mares, ou « lavognes » sur les causses, occupent des dépressions à fonds argileux imperméables, parfois colmatées par l'Homme. Elles ne sont pas en contact permanent avec les nappes souterraines et

s'assèchent donc au cours de l'été. Une flore adaptée à l'alternance des niveaux d'eau s'y développe alors. Ces types de mares sont présents sur sols calcaires au niveau du Mont Lozère et sur silice sur les massifs de l'Aigoual et du Linguas (Crosnier *et al.*, 2007).

- Les eaux douces courantes (Code CORINE : 24)

#### *Les rivières (Codes CORINE : 24-1 et 24-4)*

Sur le versant atlantique, les rivières présentent souvent des pentes plus douces qu'en versant méditerranéen et sont soumises à un climat plus régulier (Crosnier *et al.* 2007). Cependant, leur débit varie fortement ; les crues torrentielles cévenoles empêchent l'installation d'une végétation enracinée dans les cours d'eau. Il faut différencier les lits de rivière (Code CORINE : 24-1) et les végétations immergées de rivière (Code CORINE : 24-4). La flore caractéristique qui peut se développer dans ces types de milieux est constituée par le **Faux Cresson de Fontaine** (*Apium nodiflorum*), la **Glycérie flottante** (*Glyceria fluitans*), la **Renoncule aquatique** (*Ranunculus aquatilis*), le **Rubaniér négligé** (*Sparganium erectum* subsp. *neglectum*), la **Lysimachie thyrsoïde** (*Lysimachia thyrsoïdes*), espèce très rare en France, et certaines mousses dont *Rhynchostegium riparioides*. Dans certains herbiers de bord de ruisseau forestier, l'**Arabette des Cévennes** (*Arabis cebenensis*), espèce rare et endémique du Massif central, peut se développer.

#### *Les bancs de sables, de graviers et de galets (Codes CORINE : 24-2, 24-3 et 24-5)*

Ce type de végétation se développe en bord de rivière, soit dans le lit des cours d'eau, soit sur les bancs récents. La végétation y est basse et très ouverte. Sur les bancs plus anciens, des espèces vivaces élevées s'y installent. Ces végétations sont surtout présentes en aval et sont surtout fréquentes dans les rivières à régime hydrique méditerranéen qui ont une forte baisse du niveau d'eau en été. Ces végétations, en Lozère, se retrouvent sur le Tarn, le Lot, la Jonte, l'Altier, le Chassezac et le Cèze. Ces végétations sont le domaine des **bidents** (*Bidens species*), de l'**Epilobe à feuilles de Romarin** (*Epilobium dodonaei*), du **Pavot cornu** (*Glaucium flavum*), de la **Scrofulaire des chiens** (*Scrophularia canina*) et de plusieurs espèces de chénopodes (*Chenopodium species*). Ces milieux sont remaniés et sont souvent propices à l'installation d'espèces exotiques envahissantes comme la Renouée du Japon (*Fallopia japonica*) ou encore la Balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*).

## Les tourbières et les marais

Les tourbières sont des milieux dotés de conditions biotiques et abiotiques tout à fait particulières et comprennent une mosaïque d'habitats naturels (tourbières hautes actives, bas marais acides, tourbières de transition, tremblants, forêts marécageuses, ...).

Les tourbières et habitats associés sont extrêmement bien représentés sur le département (Margeride, Aubrac, Mont Lozère, Mont Aigoual). En Aubrac, le socle géologique, composé de basalte, est favorable à la croissance des herbacées. Ces basaltes, par une meilleure rétention de l'eau qu'ils assurent, permettent l'implantation de prairies permanentes de bonne qualité fourragère et sont surtout très favorables à la présence des tourbières, des lacs glaciaires et des seuls lacs naturels de la Lozère (DREAL, 2010). Sur le Mont Lozère, les facteurs climatiques et géologiques entraînent une forte concentration de zones humides avec des zones tourbeuses et paratourbeuses, dont une majorité de petite taille mais dotée d'une diversité biologique élevée. Une dizaine d'habitats naturels d'intérêt communautaire, dont deux prioritaires, y a été répertoriée sur l'ensemble des zones humides présentes.

Il s'agit de tourbières hautes, de tourbières de transition, de tremblants, de dépressions sur substrat tourbeux ainsi que de forêts marécageuses à bouleaux et à conifères (source : PNC). La Margeride, région au climat rude et aux fortes précipitations, en fait également un site à forte concentration en zones humides, avec des zones tourbeuses et paratourbeuses, dont la surface moyenne n'est pas négligeable (5,53 ha) et avec une diversité biologique élevée.

La biodiversité en zones humides, et en particulier en tourbières, est forte : d'après Julve (in Dupieux 1999), 6% de la flore vasculaire française et 9% des espèces végétales protégées en France vivent exclusivement dans les tourbières alors que celles-ci ne représentent que 0,1% du territoire national.

Les tourbières sont des milieux datant du retrait des glaciers à la fin de la dernière glaciation. Aussi, elles constituent des refuges pour de nombreuses espèces végétales circumboréales ou reliques glaciaires, exceptionnellement rares sur le plan national, dont certaines protégées, menacées (livre rouge de la flore menacée de France, tome I) et d'intérêt : **Rosolis à feuilles rondes** (*Drosera rotundifolia*), plante carnivore, **Laïche des bourbiers** (*Carex limosa*), espèce caractéristique de certains habitats tourbeux, **Bouleau nain** (*Betula nana*), espèce glaciaire très rare en France présente uniquement dans le Jura et en Margeride, **Saule des Lapons** (*Salix lapponum*), **Malaxie des marais** (*Hammarbya paludosa*), espèce très rare dont la Lozère abrite une des plus importantes populations nationales (présente également dans quelques tourbières de l'Ouest, Bretagne), **Canneberge à petits fruits** (*Vaccinium microcarpum*), **Canneberge** (*Vaccinium oxycoccos*), **Gentiane pneumonanthe** (*Gentiana pneumonanthe*), **Laïche puce** (*Carex pulicaris*), **Laïche pauvre en fleurs** (*Carex pauciflora*), espèce caractéristique des tourbières du Massif Central, des Alpes, du Jura et des Vosges, **Lycopode en massue** (*Lycopodium clavatum*), **Orpin velu** (*Sedum villosum*), **Utriculaire** (*Utricularia sp.*), **Huperzia selago**, **l'Andromède** (*Andromeda polifolia*), espèce rare en France cantonnée au Massif central, au nord des Alpes, au Jura et aux Vosges, la **Grassette des Causses** (*Pinguicula longifolia subsp. caussensis*), espèce endémique des Causses (présente également en Aveyron), et la **Grassette commune** (*Pinguicula vulgaris*). Des espèces végétales d'origine boréoarctique sont également recensées, comme la **Laïche à bec** (*Carex rostrata*), la **Linaigrette à feuilles étroites** (*Eriophorum angustifolium*), la **Linaigrette à feuilles engainantes** (*Eriophorum vaginatum*), qui sont parvenues sous nos latitudes lors de la dernière glaciation. Citons également la **Ligulaire de Sibérie** (*Ligularia siberica*), présente en quelques peuplements isolés allant de 5 à 300 pieds et souffrant des atteintes portées à son habitat (piétinement du bétail). Une station en Lozère (Soubeyrol) a pu bénéficier d'un système de protection (exclos) ; les résultats sont très significatifs.

Au-delà des nombreuses espèces à enjeu de conservation présentes dans les milieux tourbeux, ceux-ci sont de véritables témoins de l'ère quaternaire, les moins perturbés par les activités anthropiques et globalement peu aménagés, exception faite du drainage. Ces milieux (notamment les tourbières d'altitude et les têtes de cours d'eau), en Lozère, doivent faire l'objet d'une grande attention (Malpel, 2012).

- Les tourbières hautes (Code CORINE : 51)

Ces milieux sont constitués de communautés oligotrophes, acidiphiles, composés par les sphaignes (*Sphagnum species*). L'alimentation en eau et en nutriments de ces tourbières est uniquement pluviale. Elles peuvent aussi être appelées « *Tourbières ombrotrophes* ». Ce type d'habitat peut abriter des espèces protégées nationales comme la **Rosolis à feuilles rondes** (*Drosera rotundifolia*), espèce carnivore circumboréale en régression à l'échelle nationale et absente de la région méditerranéenne. Elle est inféodée aux zones tourbeuses et para-tourbeuses. Deux autres espèces sont présentes sur le Mont-Lozère : la **Laïche des Bourbiers** (*Carex limosa*), espèce circumboréale en raréfaction en France

surtout dans les plaines, et le **Lycopode inondé** (*Lycopodiella inundata*), espèce circumboréale des régions boréo-atlantique en régression générale et devenue rare voire exceptionnelle dans de nombreuses régions. Sa présence en région Languedoc-Roussillon est principalement localisée en Lozère.

*Tourbières hautes à peu près naturelles (Code CORINE : 51-1)*

Les tourbières basses sont les dépressions de tourbières remplies temporairement ou en permanence par l'eau de pluie. L'**Orchis punaise** (*Anacamptis coriophora*) et le **Spiranthe d'été** (*Spiranthes aestivalis*), deux espèces protégées à l'échelle nationale et présentes en Lozère, peuvent s'y développer. Ces types de végétation sont notamment propices au développement de nombreuses cypéracées, dont certaines sont rares et menacées comme : la **Laïche pauciflore** (*Carex pauciflora*) qui n'est présente en région Languedoc-Roussillon que sur le département de la Lozère, la **Laïche de Maire** (*Carex mairei*), espèce endémique de la Méditerranée occidentale en forte régression dans toute la France, le **Scirpe pauciflore** (*Eleocharis quinqueflora*), espèce circumboréale et irrégulièrement répartie à l'échelle de la France, et la **Laïche de Davall** (*Carex davalliana*).

*Tourbières à Molinie bleue (Code CORINE : 51-2)*

Ces types de milieux sont d'anciennes tourbières asséchées, fauchées ou qui ont été brûlées et qui sont progressivement envahies par la Molinie bleue.

- Les bas-marais, tourbières de transition et sources (Code CORINE : 54)

*Les sources (Code CORINE : 54-1)*

La composition de ces milieux dépend des conditions microclimatiques et hydrologiques. Ces végétations sont constituées de communautés spécialisées. Elles peuvent abriter des espèces protégées comme la **Dorine à feuilles alternes** (*Chrysosplenium alternifolium*) et le **Sanicle des montagnes** (*Saxifraga rotundifolia*). Il existe deux grands types de sources et suintements (sur calcaire et sur silice).

Les groupements de sources pétrifiantes (sources et ruisselets sur calcaire) sont dominés par des mousses du genre *Palustriella*. Ils sont installés au niveau des sources riches en carbonates. Au cours des siècles, des travertins se forment dans ces conditions. Ces sources pétrifiantes ont une flore caractéristique qui peut être composée par la **Grassette des Causses** (*Pinguicula longifolia* subsp. *caussensis*), espèce carnivore endémique des Causses, la **Capillaire de Montpellier** (*Adiantum capillus-veneris*), la **Laïche à épis courts** (*Carex brachystachys*), ainsi que de nombreuses mousses telles que ***Cratoneuron filicum***, ***Conocephalum species***, ***Eucladium verticillatum***, ***Palustriella commutata***, ***Palustriella falcata***, ***Pellia endivioliola***. Ce type de végétation se répartit sur toutes les zones calcaires (gorges des Causses et les basses vallées calcaires). Elles ont été observées à Florac (Mont de Lempezou), Montbrun et à Saint-Chely-du-Tarn.

La végétation des sources et ruisselets des têtes de bassin sur silice (substrat acide) se compose de plantes vasculaires et de mousses qui forment des coussinets. La diversité en espèces de ces groupements est maximale en altitude, ainsi qu'en milieux complètement ouverts. La composition en espèces varie selon les massifs. Le **saxifrage en étoile** (*Saxifraga stellaris*) est abondant sur le Mont Lozère mais absent du Mont-Aigoual. Sur le Mont Aigoual, les espèces présentes sur ces types de végétations sont la **Laïche des régions froides** (*Carex frigida*) et l'**Epilobe à feuilles de mourons** (*Epilobium anagallidifolium*). De manière générale, la flore caractéristique de ce milieu est composée de la **Benoite commune** (*Geum rivale*), la **Callitriche à crochet** (*Callitriche hamulata*), la **Cardamine amère** (*Cardamine amara*), la **Dorine à feuilles opposées** (*Chrysosplenium oppositifolium*), l'**Epilobe à feuilles**

**d'Alsine** (*Epilobium alsinifolium*), la **Montie des fontaines** (*Montia fontana*), l'**Orpin velu** (*Sedum villosum*) et le **Potamot à feuilles de Renouée** (*Potamogeton polygonifolius*), espèce bien répartie mais rare à très rare en France et en régression dans beaucoup de régions (quelques stations connues dans les Cévennes).

#### *Les bas-marais alcalins ou tourbières basses alcalines (Code CORINE : 54-2)*

Ce sont des zones humides occupées principalement par des communautés de petites laïches et de sphaignes. Elles se développent sur des sols gorgés d'eau alcaline pauvres en nutriments. La nappe d'eau est au niveau du sol. Ces végétations sont dominées par des espèces de laïches calcicoles. Les prairies humides oligotrophes, les magnoriciaies et les roselières peuvent faire parties du système de bas-marais. Deux espèces protégées nationalement peuvent être présentes en Lozère dans ce type de milieu, et notamment dans les bas-marais cévenols : l'**Orchis punaise** (*Anacamptis coriophora* subsp. *coriophora*) et l'**Orchis à odeur de vanille** (*Anacamptis coriophora* subsp. *fragans*). La **Petite Utriculaire** (*Utricularia minor*) est une espèce protégée à l'échelle de la région Languedoc-Roussillon et peut être trouvée dans ces milieux. Elle affectionne les complexes tourbeux oligotrophes et notamment les marais de transition et les gouilles des hauts-marais. Les bas-marais de Lozère abritent également les plus importantes populations de **Ligulaire de Sibérie** (*Ligularia siberica*).

Notons également la présence d'autres espèces à enjeu de conservation dans les zones humides alcalines : la **Laïche puce** (*Carex pulicaris*), avec deux stations connues en Lozère, l'**Orchis de Mai** (*Dactylorhiza majalis* subsp. *majalis*), avec quatre stations connues, la **Linaigrette à feuilles étroites** (*Eriophorum angustifolium*), avec huit stations connues, le **Trèfle d'eau** (*Menyanthes trifoliata*), avec cinq stations connues, la **Parnassie des marais** (*Parnassia palustris*), avec quatorze stations connues, l'**Epipactis des marais** (*Epipactis palustris*), avec seize stations connues, l'**Ophioglosse commun** (*Ophioglossum vulgatum*), avec dix-huit stations connues, la **Laïche de Davall** (*Carex davalliana*), avec quatre-vingt stations connues, et la **Linaigrette à large feuille** (*Eriophorum latifolium*), avec cent dix-sept stations connues.

#### *Les bas-marais acides (Code CORINE : 54-4)*

Ce sont des systèmes de marais des vallées ou des sources alimentés par des eaux pauvres en base. Le fonctionnement est identique à celui des bas-marais alcalins, sauf que les espèces qui y sont inféodées sont des espèces acidiphiles. Ce type d'habitat est en lien dynamique et topographique avec des prairies acidoclines humides, des magnocariaciaies ou des phragmitaies.

#### *Tourbières de transition (Code CORINE : 54-5)*

Ces zones humides sont occupées par des communautés de plantes turfigènes (de tourbières) se développant à la surface des eaux oligotrophes ou méso-oligotrophes. Ce sont des milieux intermédiaires entre les marais et les tourbières. Ce type de végétation tremblante se forme la plupart du temps en colonisant les mares et les lacs oligotrophes. Ces tremblants tourbeux primaires abritent des espèces à fort intérêt comme la **Linaigrette grêle** (*Eriophorum gracile*), la **Laïche à long rhizome** (*Carex chordorrhiza*) et la **Laïche des Bourbiers** (*Carex limosa*) qui sont, toutes les trois, des espèces protégées à l'échelle nationale.

#### *Communautés à Rinchospora alba (Code CORINE : 54-6)*

Ce sont des communautés pionnières et très constantes de tourbe humide se formant sur des zones étreppées de tourbières hautes, mais aussi sur des zones érodées. Ce type de milieux très menacé abrite de nombreuses espèces à enjeu de conservation telles que : la **Malaxide des marais** (*Hammarbya*

*paludosa*), le **Lycopode inondé** (*Lycopodiella inundata*), le **Rhinchospore blanc** (*Rhynchospora alba*), la **Scheuchzérie des marais** (*Scheuchzeria palustris*) et la **Rossolis intermédiaire** (*Drosera intermedia*). Ces cinq espèces sont protégées nationalement.

## Les landes, fruticées, pelouses et prairies

Les landes, fruticées, pelouses et prairies sont traitées ici dans le même paragraphe, car ces complexes de végétation sont liés d'un point de vue dynamique.

Les pelouses et les prairies sont des milieux dominés par les herbacées (graminées, légumineuses, astéracées, etc.) qui constituent une strate n'excédant généralement pas 50 cm de haut. Sont assimilés à des pelouses les milieux dont les recouvrements en ligneux bas et hauts n'excèdent pas chacun 25%. Ces milieux subissent une gestion par la fauche ou le pâturage, qui influe fortement sur leur caractérisation. Les paysages herbacés témoignent de la présence séculaire des troupeaux domestiques, locaux ou transhumants. Depuis la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, et suite à la déprise agricole, ces pelouses et prairies régressent fortement. Les parcelles les moins fertiles sont délaissées et les plus fertiles intensifiées.

Les landes et les fourrés sont des formations végétales dominées par des arbustes ou buissons relativement bas (< 3 m). Les landes sont souvent composées par des milieux dont le recouvrement en ligneux bas est supérieur à 25% et le recouvrement en ligneux hauts inférieur à 25%. Les landes, les matorrals et les garrigues sont en majorités composés d'arbrisseaux ou d'arbustes. Ce sont des milieux de transition situés entre les milieux ouverts (prairies, pelouses) et les milieux fermés (forêts de pins ou autres). Leur préservation nécessite le maintien des activités pastorales. Dans le domaine méditerranéen et sur les Causses, ces milieux buissonnants sont de type matorrals ou garrigues, composés de Buis (*Buxus* sp.) et de Genévrier (*Juniperus* sp.). Sous influence atlantique, ils se composent de landes à bruyères, à callunes, à genêts ou à myrtilles se développent sous influence atlantique et montagnarde. En Margeride, la nature pauvre des sols, et notamment sur les territoires aux pentes fortes ou trop caillouteuses, est propice à l'installation de ces landes. Dans certains secteurs du département, les landes et fruticées sont en extension au détriment des pelouses. Les conditions écologiques difficiles (rocailles, arènes granitiques) rendent la transition vers des fruticées à pins et genévriers difficile.

- Landes et fruticées atlantiques (Code CORINE : 31)

### *Les landes alpines et boréales (Code CORINE : 31-4)*

Ces formations d'arbrisseaux bas et nains se trouvent dans les zones alpines ou subalpines. Ce type d'habitat est dominé par des éricacées et/ou des genévriers nains (*Juniperus communis* subsp. *nana*).

### *Les landes sèches européennes (Code CORINE : 31-2)*

Ces landes mésophiles ou xérophiles se développent sur des sols acides en climat atlantique, de la plaine à l'étage montagnard.

Deux types de landes sèches atlantiques européennes sont présents en Lozère : les landes submontagnardes à Myrtille et les landes subatlantiques à Genêt et à Callune. Les landes submontagnardes sont très riches en Myrtille. Les landes subatlantiques sont généralement basses. En situation plus méditerranéenne, elles peuvent se développer grâce à une pluviosité plus abondante

ponctuellement. Des espèces telles que l'**Helianthème faux Alysson** (*Cistus lasianthus* subsp. *alyssoides*), le **Lycopode petit-cyprès** (*Diphasiastrum tristachyum*), espèce protégée et inscrite au livre rouge de la flore menacée en France, le **Lycopode en massue** (*Lycopodium clavatum*), l'**Hélianthème faux Alysson** (*Halimium lasianthum* subsp. *alyssoides*) et le **Genévrier sabine** (*Juniperus sabina*) peuvent s'y développer.

Il existe des landes de « transitions » à *Cytisus purgans* décrite par Gamisans *et al.* (1983). Ces formations végétales s'intègrent, d'après le même auteur, dans la végétation atlantique des *Calluno-Ulicetea* (landes atlantiques). Elles sont un stade dynamique important dans les étages montagnards, collinéens de type atlantique et supraméditerranéens. Le Genêt purgatif (*Cytisus purgans*), qui caractérise ce type de milieu et bien réparti en Lozère autour de 650 à 900 mètres d'altitude, est une plante subméditerranéenne-subatlantique.

- Landes et fruticées méditerranéennes et subméditerranéennes (Code CORINE : 32)

Des fruticées sclérophylles mésoméditerranéennes et subméditerranéennes se développent en Lozère et notamment au sud du département, là où le climat méditerranéen est encore marqué. Des matorrals arborescente, ainsi que des végétations de fruticées plus basses de type garrigues peuvent s'installer. Des espèces à enjeu de conservation peuvent être présentes dans ce type de milieu : **Genêt hérissé** (*Echinospartum horridum*), **Bugrane buissonnante** (*Ononis fruticosa*), **Ciste de Pouzolz** (*Cistus pouzollzii*), **Hélianthème en ombelle** (*Cistus umbellatus* subsp. *umbellatus*) et **Adénocarpe de Lainz** (*Adenocarpus complicatus* subsp. *complicatus*). Les traditionnels paysages à Thym, à Genêt scorpion et Aphyllante sp. sur calcaires sont communs.

#### *Les landes à Buxus sempervirens (Code CORINE : 32-64)*

Ces landes se trouvent sur les versants rocheux inaccessibles à l'action anthropozoologique, sur des sols calcaires de faible épaisseur. Elles peuvent compter dans leur cortège floristique caractéristique le Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*) et le Buis (*Buxus sempervirens*). En ce qui concerne la dynamique des milieux, elles sont un stade intermédiaire vers la pinède (Rousseau *et al.*, 1997). Ce type de milieu est peu menacé et commun en région méditerranéenne.

- Steppes et prairies calcaires sèches (Code CORINE : 34)

D'après, JESTIN (2014), les pelouses et les pâtures occupaient encore, au siècle dernier, la majeure partie de la région méditerranéenne. Elles ont subi une déprise rurale et le déclin de la transhumance, notamment dans le Parc national des Cévennes. L'embroussaillage et l'enrésinement naturel ont profondément perturbé ce type de paysage sur calcaire et sur massif siliceux. Aujourd'hui, ces milieux ouverts ne se déploient plus que depuis les vallées jusqu'aux crêtes du Mont-Lozère et de l'Aigoual, ainsi que sur les hauts plateaux des Causses.

Sur les substrats calcaires et en milieu méditerranéens, il est possible de rencontrer par endroit des pelouses à Brachypode rameux (*Brachypodium retusum*) et à Brachypode de Phénicie (*Brachypodium phoenicoides*). Plus en altitude, les pelouses caussenardes prennent le relais (fétuques, Brome érigée, Brachypode pénné). Ce type de végétation a mieux résisté dans la partie occidentale des Causses, en raison de la permanence des pratiques agricoles liées à l'élevage ovin (notamment pour la fabrication du Roquefort). Partout où le maintien de cet usage n'a pas subsisté, l'Amélanche, le Buis et le Genévrier y sont en expansion. Ces fruticées sont une phase de recolonisation avant que le Chêne pubescent et le Pin sylvestre ne se réinstallent. Sur les substrats siliceux, les prairies irriguées à **Narcisse des poètes**

(*Narcissus poeticus*) subsistent et les pelouses à Nard raide et à Canche flexueuse sont envahies par les buissons. L'enrésinement est également rapide.

*Prairies pérennes denses et steppes médio-européennes (Code CORINE : 34-3)*

Sur les Causses, la mise en valeur s'est principalement faite par l'élevage ovin, qui a entretenu les pelouses sèches. Ce sont des prairies sèches thermophiles dominées par des graminées pérennes avec des affinités continentales médio-européennes. Une espèce protégée peut s'y développer : l'**Adonis de printemps** (*Adonis vernalis*) ; la Lozère, avec le Gard et l'Aveyron, abrite les principales populations de cette espèce au niveau national.

*Mesobromion (Code CORINE : 34-3263)*

Ce type d'habitat est une pelouse calcaire sèche à semi-sèche, dominée par des graminées pérennes comme le Brome érigé (*Bromus erectus*) (PNC et al, 2006). Il est très bien représenté en Lozère. Ces formations sont très bien connues et très bien décrites. Elles abritent de nombreuses orchidées comme l'**Ophrys araignée** (*Ophrys apifera*), l'**Ophrys bécasse** (*Ophrys scolopax subsp. scolopax*), l'**Orchis pourpre** (*Orchis purpurea*), **Orchis x bergonii** et **Orchis x hybrida**. Ces pelouses se retrouvent sur tous les Causses et toutes les Cans et plus précisément sur le Causse de Camprieu, le Causse Méjean, le Causse Noir, le Causse de Sauveterre, le Can des Bondons, le Can de l'Hospitalet ainsi que sur la vallée du Tarn et de la Jonte.

*Xerobromion (Code CORINE : 34-33)*

Ces formations xérophiles, ouvertes et dominées par des graminées pérennes, s'installent sur des stations plus chaudes que celles du *Mesobromion*. Ces végétations sont riches en chaméphytes et colonisent des sols calcaires en situation très érodée. L'**Hysopé blanchâtre** (*Hyssopus officinalis* subsp. *canescens*) peut s'y développer.

*Pelouses à Armérie de Gérard sur arènes dolomitiques (Code CORINE : 34-5)*

Ces pelouses sont endémiques des Causses. Elles présentent donc un très fort intérêt et sont prioritaires au titre de la Directive européenne « Faune-Flore-Habitats ». Ces habitats sont très rares et n'occupent que des localités restreintes. Ils se forment sur des accumulations de roches dolomitiques au pied des chaos rocheux. Ces végétations se retrouvent sur le Causse Méjean et le Causse Noir, au niveau de l'Arcs de saint-Pierre et Nîmes-le-Vieux. La flore caractéristique de ce type de milieux contient deux espèces à enjeu de conservation et endémiques des Grands Causses du Massif Central, l'**Armérie de Girard** (*Armeria Girardii*) et le **Thym de la Dolomie** (*Thymus dolomiticus*). La **Sabline hérissée** (*Arenaria hispida*) peut y être présente ; cette espèce est endémique du Massif Central et les Grands Causses constituent l'aire principale de sa répartition.

*Pelouses sèches d'allure steppiques des Causses Steppes méditerranéo-européennes (Code CORINE : 34-7)*

Ces pelouses ouvertes sont riches en chaméphytes caractéristiques de l'étage des chênaies thermophiles méditerranéennes. Les espèces qui s'y développent sont des espèces caractéristiques de l'étage supraméditerranéen comme la **Scorsonère pourpre** (*Scorzonera purpurea*), la **Germandrée de Rouy** (*Teucrium rouyanum*), le **Buplèvre de Toulon** (*Bupleurum ranunculoides subsp. telonense*) ou encore le **Thym de Dolomie** (*Thymus dolomiticus*). Physionomiquement, ces pelouses rappellent les steppes continentales avec des graminées dominantes comme le **Stipe penné** (*Stipa pennata*). L'intérêt de ces pelouses en France est de premier ordre. La diversité végétale y est particulièrement élevée.

Sur les Causses, la flore caractéristique et à enjeu de conservation qui peut être rencontrée est constituée de l'**Aster des Causses** (*Aster alpinus* subsp. *cebennensi*), la **Pulsatille de Costes** (*Pulsatilla vulgaris* subsp. *costeana*) et la **Germandrée de Rouy** (*Teucrium rouyanum*), espèces endémiques des Causses. D'autres espèces d'intérêt peuvent s'y développer : le **Lin des Alpes** (*Linum leonii*), espèce localisée en France à l'est sur les calcaires et jusqu'au Berry, le **Scorzonère pourpre** (*Scorzonera purpurea*), cantonné aux Causses, et la **Serratule à tiges nues** (*Serratula nudicaulis*), espèce des montagnes de la région méditerranéenne occidentale. Des espèces telles que l'**Ophrys d'Aymonin** (*Ophrys aymoninii*), espèce endémique du Massif central, l'**Ophrys araignée** (*Ophrys sphegodes*) et la **Pulsatille rouge** (*Pulsatilla rubra*), espèce endémique du centre de la France, peuvent également y être présentes.

*Lisières forestières calcaires thermophiles (Code CORINE : 34-4)*

Ces habitats se développent à la marge des régions boisées sur calcaire. Ce sont des ceintures entre les prairies sèches ou mésophiles et le manteau forestier arbustif. De nombreuses espèces peuvent être inféodées à ce type de milieu, dont deux phanérophyles protégées : la **Pivoine des montagnes** (*Paeonia officinalis* subsp. *microcarpa*) espèce des montagnes de la région méditerranéenne, et l'**Aster amelle** (*Aster amellus*), espèce eurasiatique et médio européenne et en régression à l'échelle nationale.

- Prairies siliceuses sèches (Code CORINE : 35)

*Pelouses pionnières à plantes annuelles sur silice (Code CORINE : 35-2)*

Ces végétations se développent sur toutes les zones siliceuses du Parc national des Cévennes. Ce sont des végétations originales souvent riches en espèces végétales, notamment pour les stations de l'étage montagnard qui abritent un grand nombre de plantes d'intérêt comme le rarissime **Orpin à feuilles embrassantes** (*Sedum amplexicaule*), espèce des montagnes méditerranéennes présente en Lozère principalement (pour la région Languedoc-Roussillon). Ces végétations se retrouvent sur le versant sud du Mont-Lozère, sur le massif de l'Aigoual et le massif de Lingas, la vallée cévenole et plus largement sur toutes les zones siliceuses du Parc national. D'autres espèces à enjeu de conservation peuvent être présentes dans ce type de milieu : le **Ceraiste de Durieu** (*Cerastium ramosissimum*), espèce endémique du Massif Central, la **Croisette du Piémont** (*Cruciata pedemontana*) espèce subméditerranéenne, le **Myosotis raide** (*Myosotis stricta*), le **Passerage à feuilles variables** (*Lepidium heteraophyllum*) et l'**Aphanès à petits fruits** (*Aphanes australis*).

*Gazon atlantique montagnard à Nard raide et groupements apparentés (Code CORINE : 35-1)*

Ces pelouses pérennes fermées, sèches ou mésophiles, occupent des sols acides des régions montagneuses à collinéennes où le **Nard raide** (*Nardus stricta*) domine. Ce sont des pelouses typiquement montagnardes qui se développent sur sol siliceux. Ces groupements à faible productivité abritent beaucoup d'herbacées rares, comme le **Lys de Saint-Bruno** (*Paradisea liliastrum*), et constituent des habitats d'intérêt prioritaire. Dans le département, ce type de végétation se localise sur le Mont-Lozère et l'Aigoual.

- Pelouses alpines et subalpines (Code CORINE : 36)

*Pelouse des sommets sur silice (Code CORINE : 36-316)*

Ces pelouses sommitales sont confinées près des sommets de l'Aigoual et du Mont-Lozère. Elles s'insèrent au sein des landes sommitales et des landes à éricacées. Ce sont des pelouses des étages

alpines à subalpines siliceuses ou calcaires. Elles hébergent de nombreuses espèces reliques glaciaires. Elles sont rares et très localisées. Elles ont une valeur patrimoniale exceptionnelle.

Ainsi, elles peuvent abriter des espèces protégées telles que le **Colchique des Alpes** (*Colchicum alpinum*), espèce des hautes montagnes siliceuses, le **Liondent des Pyrénées** (*Scorzoneroides pyrenaica*), espèce montagnarde du sud de l'Europe, et l'**Orchis vert** (*Dactylorhiza viridis*), espèce circumboréale présente dans toute l'Europe tempérée jusqu'aux confins méditerranéens. D'autres espèces caractéristiques peuvent s'y développer : **Alchémille des Alpes** (*Alchemilla alpina*), **Jonc trifide** (*Juncus trifidus*), espèce des hautes montagnes, **Pulsatille printanière** (*Pulsatilla vernalis*), espèce artico-alpine, **Trèfle alpin** (*Trifolium alpinum*).

- Prairies humides et mégaphorbiaies (Code CORINE : 37)

#### *Prairies humides eutrophes (Code CORINE : 37-2)*

Ces prairies se développent sur des sols modérément à très riches en nutriments, alluviaux ou fertilisés, et sont humides. Elles sont souvent inondées en hiver et fauchées ou pâturées. Ce sont les habitats de transition entre les prairies mésophiles et les prairies humides oligotrophes. La **Fritillaire pintade** (*Fritillaria meleagris* subsp. *meleagris*), espèce réglementée en Lozère, se développe sur ce type de milieu.

#### *Prairies humides oligotrophes à jonc rude et à nard (Code CORINE : 37-3)*

Ces végétations se développent sur des sols humides et pauvres en nutriments et non fertilisés. La **Molinie bleue** (*Molinia caerulea*) en est une espèce caractéristique.

#### *Prairies humides méditerranéennes hautes (Code CORINE : 37-4)*

Les prairies humides méditerranéennes sont composées d'une végétation à grands joncs et à graminées avec *Scirpoides holoschoenus*. L'**Orchis à fleurs de vanille** (*Anacamptis coriophora* subsp. *fragrans*) se développe sur ces types de milieu, qui sont très peu répandus en Lozère.

#### *Mégaphorbiaies (Codes CORINE : 37-1, 37-7, 37-8 et 53-1)*

Ces formations luxuriantes se développent au bord des cours d'eau et se composent d'espèces hautes et vigoureuses telles que l'**Angélique sylvestre** (*Angelica sylvestris*). Les mégaphorbiaies à adénostyles (*Adenostyles* sp.) sont localisées à l'étage montagnard des massifs siliceux.

#### *Mégaphorbiaies alpines et subalpines (Code CORINE : 37-8)*

Ces formations luxuriantes de grandes herbes sur sols profonds se situent dans les dépressions humides et aux bords des ruisseaux. Ce type de mégaphorbiaies est présent des étages montagnard à alpin, mais principalement à l'étage subalpin. Trois espèces déterminantes pour la désignation des ZNIEFF en Languedoc-Roussillon s'y développent : l'**Epilobe de Durieu** (*Epilobium duriaei*), la **Scrofulaire des Alpes** (*Scrophularia alpestris*) et la **Barbe de bouc** (*Aruncus dioicus*).

- Prairies mésophiles (Code CORINE : 38)

#### *Pâturages mésophiles et prairies des vallées (Code CORINE : 38-1)*

Ces pâturages mésophiles fertilisés sont régulièrement pâturés et se trouvent sur des sols bien drainés avec le **Ray-grass-anglais** (*Lolium perenne*) et la **Cretelle** (*Cynosurus cristatus*). Ce type de végétation se retrouve dans toutes les vallées de basse à moyenne altitude, y compris les vallées

bordant les Causses et notamment en haute vallée du Tarn. La **Sagine couchée** (*Sagina procumbens*) et le **Trèfle de Boccone** (*Trifolium bocconeii*) peuvent s’y développer

*Prairies de fauches collinéennes à submontagnardes eutrophiques (Code CORINE : 38-22)*

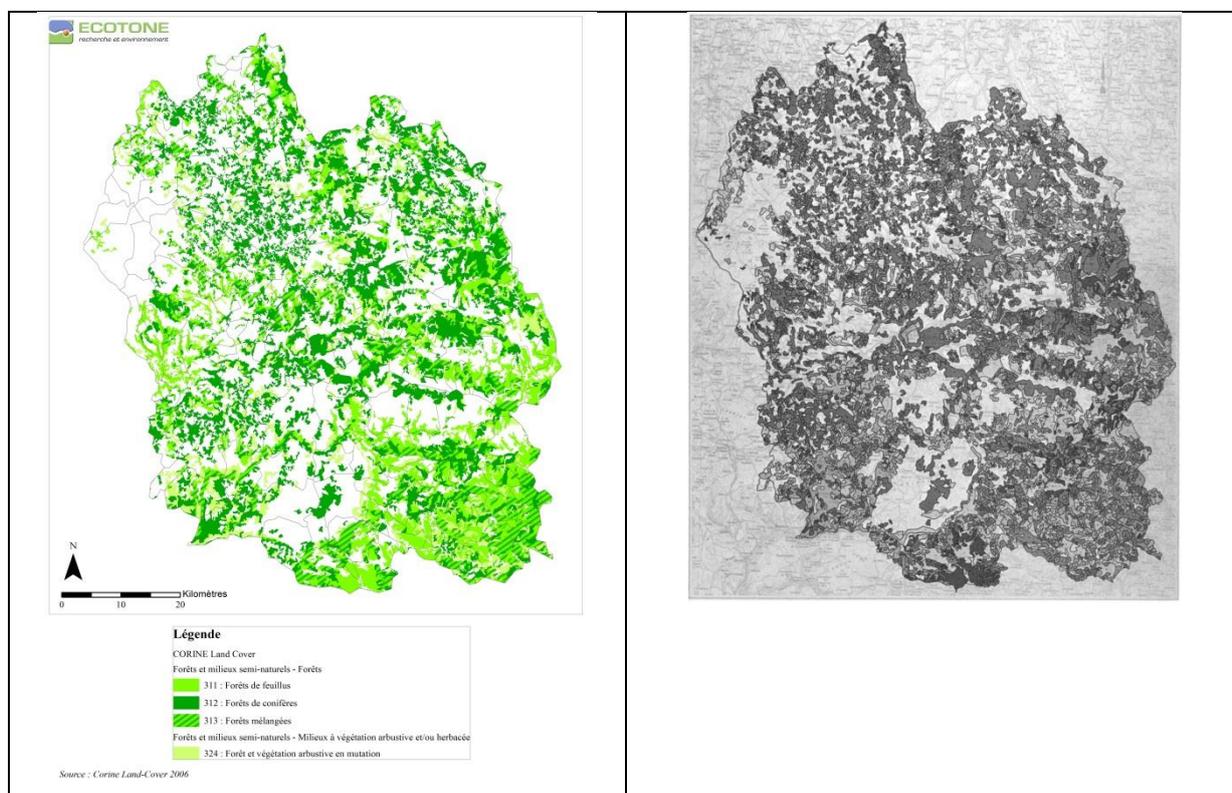
Il s’agit de l’ensemble des prairies de fauches planitiaires, collinéennes à submontagnardes. Ces prairies sont denses et ont une biomasse élevée. Les sols y sont plus ou moins profonds. En Lozère, ce type d’habitat est composé de prairies à **Berce de Lecoq** (*Heracleum sibiricum*), espèce remarquable, et **Fromental élevé** (*Arrhenatherum elatius*), graminée typique de ce type de prairie de fauche. Ces prairies ne sont actuellement connues que sur le plateau de l’Aubrac.

Dans les prairies de fauches des Cévennes, souvent riches en espèces, l’**Orchis pyramidal** (*Anacamptis pyramidalis*) et l’**Orchis de Fuchs** (*Dactylorhiza fuschii*) s’installent. L’**Orchis à odeur de punaise** (*Anacamptis coriophora* subsp. *coriophora*), espèce protégée à l’échelle nationale, peut également s’y développer, ainsi que d’autres espèces rares comme la **Scorzonère pourpre** (*Podospermum purpureum*) et le **Muscari en grappe** (*Muscari botryoides*)

## Les forêts

Les forêts sont des formations végétales généralement composées de plusieurs strates de végétation qui se succèdent verticalement. Elles sont dominées par la strate arborescente (> 3 m), composée d’essences diverses, de feuillus ou de résineux. Sont assimilés à des forêts les milieux dont le recouvrement de la strate arborescente est supérieur à 25%. Les forêts constituent généralement le stade ultime (climax) des dynamiques végétales.

Figure 30 – Répartition des forêts en Lozère entre 2006 (gauche) et 1983 (droite) (sources : Corine Land Cover, 2006 ; IFN, 1983)



Autrefois marginale (au siècle dernier), la forêt tient aujourd'hui une place prépondérante dans le paysage de la Lozère. Elle ne cesse de s'étendre au détriment des milieux herbacés délaissés par le pâturage. Les forêts couvrent en effet 232 300 hectares, soit 45 % de la surface totale du département. Cette surface forestière gagne environ 500 hectares chaque année. Les forêts de conifères représentent 70 % des surfaces boisées. Cette dominance est induite par la présence d'un climat montagnard marqué sur le département (DREAL, 2010). D'après Saboulin Bollena (1983), à chacune des régions naturelles lozériennes correspond un type de forêt qui lui est spécifique.

Entre le Mont Lozère et le Mont Aigoual, les Cévennes sont composées globalement de forêts de châtaigniers (*Castanea sativa*) dans les versants nord et de boisements de Chêne vert (*Quercus ilex*) dans les versants sud. Les forêts cévenoles sont relativement jeunes. Elles ont été pendant des siècles exploitées pour le charbon de bois, la verrerie et le bois d'œuvre. Les Hautes-Cévennes sont constituées par les parties nord, ouest et sud-ouest du massif des Cévennes. Le taux de boisement de ce territoire est supérieur à celui de l'ensemble du département. Les châtaigneraies y sont bien représentées, ainsi que les hêtraie-sapinières sur les versants sud. La hêtraie, elle, est présente sur les versants nord dans les massifs de l'Aigoual, du Bougès et du Mont Lozère. Des boisements naturels de Pins sylvestres sont présents sur le versant nord du Mont Lozère. Les bétulaies sont fréquentes en mosaïque avec des landes le long de la vallée du Lot. La région des basses Cévennes, située à l'extrême sud du département, est la plus forestière du département. Les peuplements de Chêne vert ne constituent pas de véritables forêts mais des boisements lâches et des formations buissonnantes de types matorrals avec une strate herbacée typiquement méditerranéenne.

A l'ouest, les hauts plateaux des Causses sont partiellement couverts d'une forêt de Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*), et les gorges du Tarn et du Lot sont le plus souvent recouvertes de reboisement de Pin noir d'Autriche (*Pinus nigra* subsp. *nigra*). Le Pin noir d'Autriche a été introduit en France en 1834 et s'est ainsi imposé pour les reboisements sur les étages du Chêne vert (*Quercus ilex*) et du Chêne pubescent (*Quercus pubescens*). Le Causse boisé est formé du causse de Montbel, du causse de Mende, du causse de Changefège et des parties occidentales du causse de Sauveterre et du Causse Méjean. Cette région est constituée de peuplements de Chêne pubescent et de Pin sylvestre, essence fortement utilisée avec le Pin noir d'Autriche pour le reboisement (IFN, 1992). Les parties occidentales des Grandes Causses, et du Causse Méjean notamment, sont propices au développement de forêts issues de reboisements en pins noirs d'Autriche dominants ou spontanées, après l'abandon des parcours. Ce reboisement a été dynamisé sous l'impulsion du Fonds Forestier National (F.F.N) dans les années 1960-1964, avec en contrepartie une exonération fiscale durant trente ans. Leur rentabilité économique est très réduite.

Au nord de la Lozère, en Margeride, les landes à callunes et les boisements de Hêtres dominent le paysage. Des forêts de Pin sylvestre y sont aussi bien représentées. Ces boisements, après la première guerre mondiale, colonisèrent à partir des reboisements effectués progressivement les espaces non cultivés de Margeride. Cette essence est la plus répandue en Margeride. D'après IFN (1992), le Pin sylvestre est omniprésent au nord et à l'ouest. Sur les massifs schisteux situés au sud et sud-est de la Margeride, le Hêtre et le Pin sylvestre y sont indigènes.

Au nord-ouest du département, en Aubrac, le paysage marqué par de vastes étendues de pâturages est parsemé de petits boisements de hêtres. Ce vaste plateau culminant à 1 469 mètres d'altitude possède le taux de boisement le plus faible de tout le département. Les bois y sont très rares. Les végétations forestières sont constituées de rares bosquets de Hêtre souvent plantés. Vers l'est, non loin de la Margeride, les boisements de Pin sylvestre commencent à apparaître.

Sur le département de la Lozère, les forêts naturelles sont donc constituées de Hêtre (*Fagus sylvatica*). Ce feuillu le plus répandu constitue des boisements de hêtraie-chênaies (à l'étage montagnard inférieur), de hêtraie-sapinières (à l'étage montagnard moyen) et de hêtraie d'altitude (à l'étage montagnard supérieur). Il est présent sur les versants nord des Cévennes, de 750 mètres à plus de 1 000 mètres d'altitude, au-dessus des boisements de châtaigniers, ainsi qu'en Aubrac et en Margeride.

A l'étage supraméditerranéen, des chênaies pubescentes, des chênaies sessiles et des châtaigneraies s'installent, notamment dans les vallées du Lot et de la Colagne. Cette espèce, exigeante en chaleur et lumière, forme des boisements sur sols secs et superficiels des Causses et des versants du Lot et du Tarn en dessous de 1 000 mètres d'altitude.

Enfin, des boisements composés de frênes, ormes, bouleaux, saules se développent dans les talwegs, notamment aux alentours du Mont-Lozère.

En termes de reboisement, le Pin noir d'Autriche fut très utilisé au titre de la restauration des Terrains de Montagnes, surtout sur les pentes de la vallée du Lot et le Valdonnez. Le Pin Laricio de Corse a été aussi planté sur les terrains schisteux dans les Cévennes.

- Forêts de conifères (Code CORINE : 42)

#### *Forêts de Pins sylvestres (Code CORINE : 42-5)*

Le Pin sylvestre couvre à lui seul environ 42 % des surfaces boisées de la Lozère. Des forêts monospécifiques de résineux se développent notamment sur les Causses.

Le Pin sylvestre s'adapte aussi bien à des sols calcaires qu'à des sols acides et résiste aussi bien au froid qu'à la sécheresse. Ces végétations sont cantonnées sur les sols les plus superficiels. Ce sont des boisements spontanés qui se trouvent sur substrat dolomitiques sableux (Rousseau *et al.*, 1997). Les forêts de Pins sylvestre, souvent issues de plantations, peuvent aussi être la résultante d'une dynamique de recolonisation naturelle suite à une déprise agricole.

Les forêts de Pin sylvestre sur calcaire sont présentes dans toutes les gorges et sur une partie des Causses. Sur ces plateaux, les évolutions des pratiques pastorales ont entraîné une progression constante des pineraies sylvestres au cours des dernières décennies. Les stations primaires se situent sur les crêtes et les flancs rocheux les plus arides et sont caractérisées par la présence de Génévrier de Phénicie. Dans les stations secondaires, les pineraies s'installent au détriment des parcours à moutons abandonnées, appauvris par des siècles de pâturage. Leur intérêt n'est pas élevé même si elles abritent quelques espèces à enjeu de conservation peu fréquentes. Il peut y être observé la **Goodyère rampante** (*Goodyera repens*), l'**Adonis printanier** (*Adonis vernalis*), espèce des steppes continentales présente en France dans les Grandes Causses (Méjean, Sauveterre et Causse Noir), en Languedoc et en Alsace, l'**Helléborine rouge** (*Epipactis atrorubens*), espèce eurasiatique pouvant se retrouver dans les forêts claires calcaires montagnardes, et l'**Ophrys d'Aymonin** (*Ophrys aymonii*), orchidée endémique du massif Central connue sur les Grands Causses.

Les forêts de Pin sylvestre sur silice se développent à partir de 700 mètres d'altitude et sont en progression constante. Ces forêts peuvent être trouvées sur le Barrandon, à Finiels (Mont-Lozère), à Cham du Pont (Bougès), au Plan du châtaignier et à Suquet (Aigoual). Le **Ciste à feuilles de Laurier** (*Cistus laurifolius*) peut y être présent, ainsi que le **Thym luisant** (*Thymus nitens*), espèce endémique du Massif Central et des Cévennes et considérée comme remarquable.

*Forêts de Pin de Salzman (Code CORINE : 42-631)*

Le **Pin de Salzman** (*Pinus nigra* subsp. *salzmannii*) y domine plus ou moins selon les groupements. Ces forêts s'accommodent très bien de la sécheresse et colonisent les stations les plus arides. Elles occupent de petites superficies, dans les zones rocheuses en pente et difficiles d'accès, et représentent un habitat très rare, observé seulement dans les Causses (Roc des Hourtous surplombant les gorges du Tarn). Cet habitat est d'intérêt prioritaire à l'échelle européenne. Le Pin de Salzman est une sous espèce plus méridionale du Pin noir (*Pinus nigra*) ; elle est menacée (peuplements relictuels fragmentés, risques d'incendies, introgression probable par les autres pins noirs utilisés en reboisement).

Sur silice, il est possible d'y trouver le **Ciste à feuilles de Peuplier** (*Cistus populifolius*), espèce protégée à l'échelle nationale et inscrite sur la liste rouge nationale.

Ces forêts sont des habitats rares, d'intérêt prioritaire au niveau européen et dont l'aire de répartition est très réduite en France et en Europe.

- Forêts caducifoliées (Code CORINE : 41)

*Forêts de ravin à érables, à frênes et à Tilleul (Code CORINE : 41-4)*

Ces forêts sont typiques des ravins sur éboulis plus ou moins stabilisés (habitat d'intérêt communautaire). Ces groupements rares sont confinés dans des petites stations, localisés dans l'ubac du Causse noir au niveau des Cascade de Runes, du ruisseau de la Brousse (Mont-Lozère), de l'abîme de Bramabiau (au pied du Mont-Aigoual), des Cascade du Tapoul, et de la forêt du Marquairès (Mont-Aigoual).

*Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion (Code CORINE : 41-1)*

Ces forêts xérothermophiles à Hêtre se développent sur sols calcaires et pentes abruptes avec un sous-bois herbacé développé (laïches, orchidées). Ces types de bois se retrouvent généralement sur les versants des Causses, sur substrats calcaire et dolomitique, avec des humus de type mull. La strate arbustive est composée de **Buis toujours vert** (*Buxus sempervirens*) ou d'**Epine-Vinette** (*Berberis vulgaris*). Un cortège d'herbacées à enjeu de conservation peut s'installer avec notamment la **Laïche blanchâtre** (*Carex alba*), espèce bien présente dans l'est de la France et en limite d'aire de répartition dans le Massif central, la **Céphalanthère rouge** (*Cephalanthera rubra*), espèce absente des plateaux granitiques du Massif central, la **Céphalanthère de Damas** (*Cephalanthera damasonium*), espèce méditerranéenne, le célèbre **Sabot-de-Vénus** (*Cypripedium calceolus*), espèce protégée nationalement et dont la population lozérienne compte parmi les plus importantes, la **Néottie nid-d'oiseaux** (*Neottia nidus-avis*), la **Listère à feuilles ovales** (*Listera ovata*) et la **Racine de Corail** (*Corallorhiza trifida*), espèce des régions froides et des montagnes d'Europe.

Ces hêtraies se développent sur les Causses et les Cans, notamment sur les versants abrupts des Causses de Sauveterre et de Mende en situation plutôt fraîche. Elles peuvent se développer sur les versants et rebords des plateaux de la Can de l'Hospitalet (forêt de Broussous), du Causse Méjean, du Causse de Masseguin, du Causse de Camprieu. Cet habitat est relativement localisé dans le Parc national des Cévennes. Tous ces peuplements peuvent abriter des espèces végétales d'intérêt fort et constituent des habitats d'intérêt communautaire à l'échelle européenne.

*Hêtraies sapinières sur sol peu acide (Code CORINE : 41-13)*

Ce type de milieu s'implante sur des sols peu acides (neutrophiles). Il est bien plus riche en espèces que les hêtraies-sapinières sur sols acides. Ces végétations forestières peuvent s'observer sur l'ensemble du territoire du Parc national des Cévennes, où elles se répartissent sur des petites surfaces,

dans les gorges du Tarn et de la Jonte, la forêt du Cougnet, dans le bois des Armes, la vallée de l'Altier, le ravin du bois de Longuefeuille sur le Mont-Lozère, la forêt des Oubrets, ainsi que la forêt des Fons (Aigoual).

Ces végétations sont d'intérêt communautaire au niveau européen et comptent de nombreuses espèces végétales à enjeu de conservation, dont l'**Anémone fausse-renoncule** (*Anemone ranunculoides*), espèce rare en région méditerranéenne où elle devient montagnarde, le **Corydale intermédiaire** (*Corydalis intermedia*), espèce inscrite sur la liste rouge de l'UICN, et la **Gagée jaune** (*Gagea lutea*), présente en France sur son aire orientale mais de manière assez rare. Les vieux arbres peuvent accueillir de rares groupements de lichens épiphytes comme le **Lichen pulmonaire** (*Lobaria pulmonaria*) et les **usnées** (*Usnea* spp.).

#### *Hêtraies du Luzulo-Fagetum ou hêtraies subalpines (Code CORINE : 41-15)*

Ces hêtraies d'altitude se développent sur sols acides et décarbonatés, pauvres en éléments minéraux. La **Luzule blanchâtre** (*Luzula luzuloides*) y est bien présente en strate herbacée. Ces végétations sont confinées à quelques rares stations sur le Mont-Lozère à partir de 1 500 mètres d'altitude (étage subalpin), et notamment dans le bois des Armes, le chalet de l'Aigle ainsi que la forêt du Cougnet.

Ces hêtraies sont des habitats d'intérêt communautaire à l'échelle européenne. Leur cortège abrite plusieurs espèces d'intérêt en Lozère, dont la **Laïche à racines nombreuses** (*Carex umbrosa* var. *umbrosa*), la **Circée des alpes** (*Circaea alpina*), la **Listère à feuilles en cœur** (*Listera cordata*), la **Listère à feuilles ovales** (*Listera ovata*), la **Luzule jaunâtre** (*Luzula luzulina*), le **Saxifrage à fleurs en coin** (*Saxifraga cuneifolia*) et le **Streptope à feuilles embrassantes** (*Streptopus amplexifolius*), espèce déterminante ZNIEFF.

#### *Forêts mixtes de pentes et de ravins (Code CORINE : 41-4)*

Sur les pentes de l'Aigoual et au fond des gorges de la Jonte, des forêts mixtes se développent. Ces forêts s'instaurent sur des éboulis grossiers, des pentes abruptes rocheuses sur calcaire et parfois sur silice. Elles peuvent être le refuge d'espèces à enjeu de conservation telles que le **Millet verdâtre** (*Piptatherum virescens*) (protégée nationalement), la **Dentaire palmée** (*Cardamine pentaphyllos*) et l'**Orge d'Europe** (*Hordelymus europaeus*).

#### *Chênaies thermophiles et supraméditerranéennes (Code CORINE 41-7)*

Les pentes sud des massifs cévenols permettent l'implantation d'espèces plus méditerranéennes, comme le **Chêne vert** (*Quercus ilex*) et le **Chêne pubescent** (*Quercus pubescens*) qui peuvent se développer jusqu'à 1 000 mètres d'altitude. Sur les Causses, la nature karstique est incapable de retenir l'eau et induit la présence de végétations boisées adaptées à la sécheresse comme des végétations à Chêne pubescent, **Pin sylvestre** (*Pinus sylvestris*), **Pin noir d'Autriche** (*Pinus nigra*) ou des fruticées intermédiaires de friches calcaires sèches à genévriers (« *Lisières forestières thermophiles* »).

#### *Chênaies vertes et mélangées à d'autres feuillus.*

A l'étage mésoméditerranéen se développent des forêts de Chêne vert (ou yeuseraies). Ces forêts peuvent se développer jusqu'à l'étage subméditerranéen (supraméditerranéen). Les chênaies vertes se développent sur des stations très diversifiées.

Sur les substrats calcaires, ces yeuseraies sont marquées par la présence de Buis en strate sous-arbustif et d'orchidées comme l'**Epipactis à petites feuilles** (*Epipactis microphylla*), espèce rare de la

région méditerranéenne se rencontrant jusqu'à 1 500 mètres d'altitude, ainsi que l'**Epipactis de Müller** (*Epipactis muelleri*), espèce rare et disséminée avec une répartition assez mal connue.

Sur les substrats siliceux, ces yeuseraies sont caractérisées par des espèces acidiphiles comme la **Bruyère arborescente** (*Erica arborea*), la **Doradille des ânes** (*Asplenium olopteris*) et un cortège d'espèces à enjeu de conservation composé de la **Laïche à épis dès la base** (*Carex depressa* subsp. *basilaris*), espèce méditerranéenne assez rare et peu connue dans les Cévennes et notamment en Lozère. Les chênaies vertes acidiphiles sont d'intérêt communautaire au niveau européen. Ces forêts sont présentes en Lozère dans les vallées de la Cèze et du Chassezac.

#### *Chênaies à feuilles caducs sur calcaires (Chêne pubescent).*

Ces forêts sont dominées par le Chêne pubescent. En Lozère, elles sont présentes sur tous les Causses et dans les basses vallées du Chassezac. Elles sont caractéristiques des sols calcaires ou carbonatés et se développent aux étages montagnard inférieur et moyen. Ces chênaies blanches sont répandues sur calcaire entre 500 et 1 000 mètres d'altitude. Cette végétation dominée par *Quercus humilis* peut abriter des espèces à enjeu de conservation telles que la **Marguerite de la Saint-Michel** (*Aster amellus*), espèce de lisières thermophiles calcaires cantonnée aux plateaux du centre-est et du centre (Cévennes et Causses) et protégée nationalement (peu de données à l'échelle nationale), et le **Limodore sans feuille** (*Limodorum abortivum*), espèce à répartition méditerranéo-atlantique des forêts calcicoles.

#### *Châtaigneraies (Code CORINE : 41-9)*

Les châtaigneraies ont remplacé des forêts de chênes verts et de chênes à feuilles caduques sur silice, suite à leurs implantations pour un usage alimentaire. Elles se développent généralement sur des sols dépourvus de calcaire, ayant une humidité stationnelle élevée, et à une altitude moyenne comprise entre 350 et 700 mètres avec un optimum de développement, en Lozère, autour de 500 mètres sur des sols schisteux. Le châtaignier y est dominant. Leur intérêt floristique reste limité. Elles représentent cependant un patrimoine identitaire et culturel à fort enjeu dans les Cévennes.

- Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides (Code CORINE : 44)

En Lozère, ces végétations riveraines sont composées de différents habitats :

- Des formations riveraines de saules ;
- Des forêts de Frêne et d'Aulne ;
- Des fleuves médio-européens ;
- Des galeries méridionales d'aulnes et de bouleaux ;
- Des forêts plus marécageuses de bouleaux et de conifères.

Les ripisylves montagnardes et celles des gorges des Causses ont en commun la présence étonnante du **Hêtre** (*Fagus sylvatica*), espèce généralement absente des forêts riveraines. Dans les secteurs à forte influence méditerranéenne, le **Frêne oxyphylle** (*Fraxinus angustifolia*) et le **Peuplier blanc** (*Populus alba*) remplacent le **Frêne commun** (*Fraxinus excelsior*). Le **Millepertuis androsème** (*Hypericum androsaemum*) et l'**Osmonde royale** (*Osmunda regalis*) sont liées aux basses altitudes. L'**Ail victorialis** (*Allium victorialis*) est confiné à l'étage montagnard, tout comme le **Saule à cinq étamines** (*Salix pentandra*). Ces ripisylves ont une forte valeur patrimoniale et sont souvent d'intérêt communautaire voire prioritaire à l'échelle européenne, comme les forêts de saules pourpres méditerranéennes (91

EO\*), les forêts- galeries de saules blancs (92A0), les forêts de frêne et d'aulnes des ruisselets et des sources.

## Les rochers continentaux, les éboulis et les sables

Ce type de formation est dominé par sa composante minérale.

Les falaises et les éboulis hébergent une flore remarquable. C'est dans ce type de milieux que s'observe la majeure partie des espèces endémiques. Ainsi, les falaises calcaires caussenardes abritent des groupements à **Saxifrage des Cévennes** (*Saxifraga cebennensis*), espèce endémique des Cévennes calcaires et inscrite au tome II de la liste rouge nationale. Les éboulis siliceux abritent aux plus hautes altitudes les groupements à **Saxifrage de Prost** (*Saxifraga pedemontana* subsp. *prostii*), espèce endémique du sud du Massif central et inscrite au Tome II de la liste rouge nationale. Sur les rochers calcaires suintants se développent le **Pinguicule des Causses** (*Pinguicula longifolia* subsp. *caussensis*), espèce carnivore endémique des Cévennes, et l'**Ancolie des Causses** (*Aquilegia viscosa* subsp. *viscosa*), espèce endémique des Causses et protégée nationalement. Sur les éboulis calcaires, le **Centranthe de Lecoq** (*Centranthus lecoqii*) peut s'installer.

- Les éboulis (Code CORINE : 61)

### *Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (Code CORINE : 61-1)*

Cet habitat naturel regroupe les communautés de l'étage montagnard à l'étage subalpin, sur des éboulis siliceux à granulométrie variable (éléments fins à grossiers), en situation assez humide avec l'installation d'un lithosol nécessaire au développement de la végétation. C'est un habitat pionnier qui colonise les moraines, les pierriers ou les alluvions torrentielles. Une fougère à enjeu de conservation peut s'y installer, le **Dryoptéris des Cévennes** (*Dryopteris ardechensis*), espèce endémique des Cévennes et inscrite au tome I de la liste rouge nationale.

### *Eboulis ouest-méditerranéen et éboulis thermophiles (Code CORINE : 61-3)*

Ces éboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard sont situés sur des expositions chaudes et sur substrats calcaires. Le **Gaillet jaunâtre** (*Galium obliquum*), le **Centranthe de Lecoq** (*Centranthus lecoqii*) et l'**Ibérus de Prost** (*Ibérus intermedia* subsp. *violetii*) inscrite au tome I de la liste rouge nationale peuvent s'y développer en Lozère.

- Les falaises continentales et rochers exposés (les gorges) : (Code CORINE : 62)

### *Végétations des falaises continentales calcaires (Code CORINE : 62-1)*

Ce type de végétation se retrouve dans le Tarn et la Jonte. Elles forment des paysages de gorges lumineuses (induits par la couleur blanche du calcaire). Ce sont des végétations des fentes des falaises et des pentes rocheuses calcaires de l'intérieur des terres de la région méditerranéenne à l'étage alpin. En Lozère, des espèces à enjeu de conservation peuvent s'y installer comme la **Grassette des Causses** (*Pinguicula longifolia* subsp. *caussensis*), le **saxifrage des Causses** (*Saxifraga cebennensis*) et l'**Alysson à gros fruit** (*Hormathophylla macrocarpa*), espèce présente sur les massifs calcaires du pourtour méditerranéen.

### Végétations des falaises continentales siliceuses (Code CORINE : 62-2)

Ces végétations de falaises siliceuses, souvent taillées dans les basaltes et les granites, se retrouvent le long de la Truyère, du Chassezac, de l'Allier et du Bès. Les gorges formées dans ce type de roches sont sombres. Des végétations spécifiques colonisent ces falaises montagnardes et méditerranéennes :

- Des parois planitiaires à montagnardes avec l'**Œillet du Granite** (*Dianthus graniticus*), la **Marguerite de Montpellier** (*Leucanthemum monspeliens*) et le **Saxifrage de Prost** (*Saxifraga pedemontana subsp. prostii*) ;
- Des parois plus méditerranéennes avec le **Cheilanthes d'Espagne** (*Cheilanthes hispanica*). A noter que le Cheilanthes d'Espagne n'est présent en France que dans les départements du Gard et de la Lozère (figure ci-après) (DREAL, 2012). En Lozère, cette fougère a été observée sur les communes de Moissac dernièrement en 2009 et de Saint-Etienne en 2002.

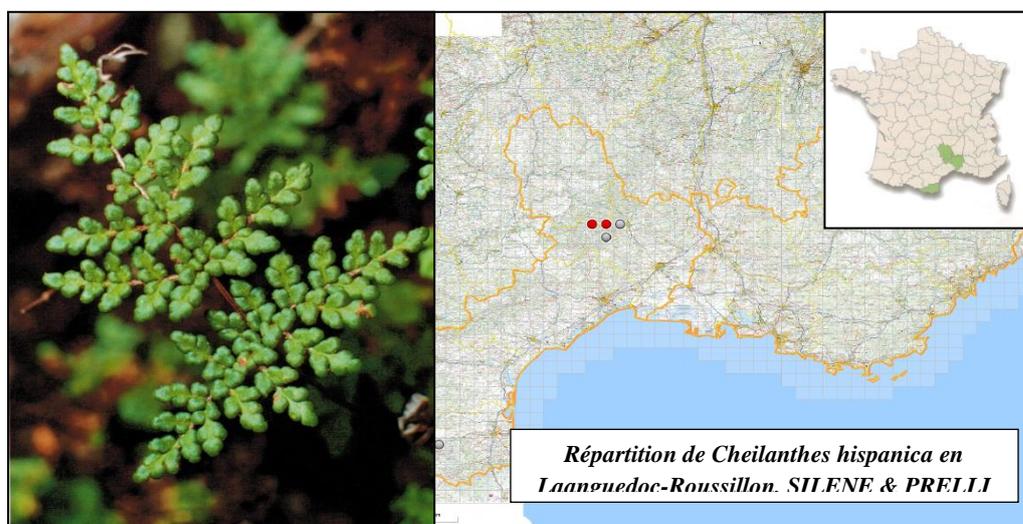


Figure 31 - Répartition de la fougère *Cheilanthes hispanica* en région Languedoc-Roussillon, SILENE (2013) & PRELLI(2002)

- Les grottes (Code CORINE : 65)

Ces types de milieux souterrains sont présents en grande majorité sur les Causses. Le relief karstique a en effet généré des avens et des grottes qui font l'originalité de la Lozère. D'après la DREAL (2010), les plus spectaculaires sont l'aven Armand sur le Causse Méjean et les grottes de Dargilan sur le Causse noir lozérien. Le **Trichomanès remarquable** (*Tricomanes speciosum*) est une fougère très rare en France et protégée nationalement, qui se développe en Lozère dans les vallées encaissées sur les rochers suintants et ombragés, en bordure de grottes ou d'anciens puits.

### Les terres agricoles et les paysages améliorés

L'agriculture lozérienne est basée sur des systèmes d'élevage ovins, bovins et caprins extensifs. Sur 251 657 hectares de surface agricole, 237 341 hectares sont destinés à la production fourragère, ainsi qu'au développement des landes et de parcours à faible valeurs agronomiques (MIAGE, 2008).

Suite à l'intensification des pratiques agricoles, les plantes adventices des moissons, les messicoles, ont considérablement régressé en France au cours du XX<sup>ème</sup> siècle et sont devenues rares ou très rares à l'échelle européenne. Ces espèces se développent en même temps que les céréales. En 2011, un Plan

national d'actions en faveur des messicoles a vu le jour. Les messicoles sont des plantes inféodées aux agrosystèmes. Le tableau ci-après liste les espèces messicoles inventoriées en Lozère. D'après JESTIN et al (2014), les cultures et les moissons ont préservé, sur les Causses en particulier, une riche flore d'espèces spécialisées qui ont en général disparu de la majeure partie de la France.

Tableau 26 - Espèces messicoles inventoriées en Lozère (source : CBN Méditerranéen de Porquerolles)

Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Adonis annua</i> L., 1753	Adonis d'Automne
<i>Agrostemma githago</i> L., 1753	Nielle
<i>Asperula arvensis</i> L., 1753	Aspérule des champs
<i>Bromus secalinus</i> L., 1753	Brome des champs de Seigle
<i>Camelina microcarpa</i> Andrz. ex DC. subsp. <i>sylvestris</i>	Caméline à petits fruits
<i>Conringia orientalis</i> (L.) Dumort., 1829	Vélar d'Orient
<i>Galium tricornutum</i> Dandy, 1957	Gaillet à trois cornes
<i>Lolium temulentum</i> subsp. <i>temulentum</i>	Ivraie annuelle
<i>Polycnemum arvense</i> L., 1753	Polycnème des champs
<i>Camelina microcarpa</i> Andrz. ex DC., 1821	Caméline à petits fruits
<i>Polycnemum majus</i> A.Braun, 1841	Grand polycnème
<i>Neslia apiculata</i> Fisch., C.A.Mey. & Avé-Lall., 1842	Neslie apiculée
<i>Consolida ajacis</i> (L.) Schur, 1853	Dauphinelle d'Ajax
<i>Adonis aestivalis</i> L., 1762	Adonis printanière
<i>Adonis flamma</i> Jacq., 1776	Adonis flammé
<i>Androsace maxima</i> L., 1753	Androsce des champs

#### Cultures sur sol calcaire sec (cultures extensives) 82-3

Ces milieux peuvent accueillir des groupements non cultivés de messicoles. Le groupement végétal varie principalement en fonction de l'étage de végétation et de l'intensité des pratiques. Avec l'altitude, les cortèges s'appauvrissent (Crosnier *et al.*, 2007). Lorsqu'ils sont développés de façon optimale, les cortèges des messicoles sont riches en espèces

1.1.1.6. Faune

Sources : DREAL, 2012 ; PNC, 2006, 2008, 2010 ; COPAGE, 2011 ; ONF Lozère, 2003, 2006 ; CdC Valdonnez, 2009 ; FDC Lozère, 2008a, 2008b ; FDPPMA 48, 2011 ; CDSL, 2000, 2003, 2004, 2005 ; ONF & CDSL, 2006 ; ONF & ALEPE, 2008 ; CAPLON L. *et al.*, 2009 ; FAUNE LR ; ATELIER CASSINI & ALEPE, 2011 ; INPN ; ONEM ; ONEMA

Comme mentionné précédemment, la Lozère bénéficie d'une forte diversité climatique, géologique, topographique..., engendrant ainsi une importante diversité d'habitats naturels. Les différents cortèges faunistiques en place sont donc très différents, allant de la faune subalpine du Mont Lozère aux espèces méditerranéennes thermophiles représentées au sud du département.

Le tableau ci-après présente le nombre d'espèces à enjeu de conservation en Lozère.

Tableau 27 – Nombre d'espèces animales rares ou menacées présentes en Lozère

En nombre de taxons	Amphibiens	Reptiles	Poissons, crustacés et bivalves	Mammifères	Chiroptères	Oiseaux	Odonates	Lépidoptères	Orthoptères	Coléoptères
Espèces d'intérêt communautaire (annexes II ou IV de la directive européenne « Habitats », ou I de la directive européenne « Oiseaux »)	5	8	8	5	28	84	4	6	-	5
Espèces inscrites aux listes rouges des espèces menacées en France	1	2	9	4	8	68 nicheurs, 8 hivernants, 5 migrateurs	4	15	8	3
Espèces faisant l'objet d'un Plan National d'Actions	-	2	2	2	26	14	6	2	-	-
Espèces déterminantes pour la désignation des ZNIEFF en Languedoc-Roussillon	1	6	14	7	21	58	31	37	5	21

**Monts Lozère et Aigoual**

Culminant respectivement à 1 669 mètres au niveau du Signal de Finiels et à 1 565 mètres d'altitude, le massif du Mont Lozère et le Mont Aigoual représentent les toits du département. Les influences subalpines sont marquées, avec un paysage de landes et de tourbières acides hébergeant une faune montagnarde typique, souvent relique glaciaire. Ainsi, les tourbières hébergent une entomofaune riche et variée, notamment au niveau des orthoptères et des lépidoptères. S'y rencontrent des espèces caractéristiques, comme *Stetophyma grossum*, *Chorthippus montanus* et *Conocephalus discolor*, la **Cordulie arctique** (*Somatochlora artica*), espèce en extrême limite de répartition mondiale, et la grande **Aesche des joncs** (*Aeschna juncea*). Le **Sympétrum noir** (*Sympetrum danae*) et le **Sympétrum jaune d'or** (*Sympetrum flaveolum*), espèces en déclin, trouvent également refuge sur ces massifs lozériens. L'**Agrion nain** (*Ishnura pumilio*) apprécie quant à lui les suintements sur tourbes et les mares temporaires. Citons également le **Nacré de la canneberge** (*Boloria aquilonaris*), espèce des tourbières d'altitude à sphaignes et canneberge et dont la Margeride accueille l'unique population régionale

connue, et l'**Azuré des mouillères** (*Maculinea alcon*), espèce dont la Lozère abrite une importante population. Plusieurs espèces de mollusques remarquables ont été recensées dans ces milieux tourbeux : **Vertigo substriata**, dont l'aire de répartition est limitée en France, et **Succinella oblonga**, espèce peu commune. En limite de son aire de répartition, le **Lézard vivipare** (*Zootoca vivipara*), bien qu'appréciant également les milieux plus secs, est bien présent sur les tourbières et autres zones humides du secteur, évitant ainsi la compétition avec d'autres espèces de lézard. La **Vipère péliade** (*Vipera berus*), espèce boréale cantonnée sur les sommets et les plateaux du Massif Central, fréquente également les milieux ouverts et semi-ouverts plus ou moins humides du Mont-Lozère.

Les milieux très ouverts et le climat froid conviennent également au **Pipit farlouse** (*Anthus pratensis*), bien représenté sur le massif. Les landes et pelouses qui parcourent le massif sont autant d'espaces agropastoraux favorables au **Lézard des souches** (*Lacerta agilis*) et au **Traquet motteux** (*Oenanthe oenanthe*). Une population relictuelle de **Perdrix grise** (*Perdix perdix*) subsiste sur les milieux ouverts et semi-ouverts d'altitude du Mont Lozère. Enfin, le Mont-Lozère constitue une halte migratoire de tout premier ordre au printemps et à l'automne, notamment pour le **Pluvier guignard** (*Charadrius morinellus*) qui apprécie ces zones dénudées.

Les lisières forestières, les landes et certaines pelouses d'altitude (> 1 100 mètres) abritent une des rares populations françaises de **Moiré ottoman** (*Erebia ottomana*), qui n'est présent en France que dans les Cévennes, l'Ardèche et la Haute-Loire.

Les hêtraies montagnardes des versants nord du Mont Lozère et du Bougès hébergent quelques rares **Grand tétras** (*Tetrao urogallus*), issus de réintroduction. La **Rosalie des alpes** (*Rosalia alpina*) est quant à elle bien représentée dans ce type de milieux.

Le massif du Mont Lozère est drainé par de nombreux cours d'eau, dont le Tarn. Ceux-ci, d'excellente qualité pour la plupart, permettent le développement d'une faune aquatique diversifiée. Ainsi, l'**Ecrevisse à patte blanche** (*Austropotamobius pallipes*) y trouve des milieux adéquats pour son développement, et les populations de **Truite fario** (*Salmo trutta fario*) sont florissantes. Notons également la présence du **Chabot** (*Cottus gobio*). Les mammifères semi-aquatiques sont également bien présents sur le réseau hydrographique du Mont Lozère, avec notamment la présence de belles populations de **Loutre d'Europe** (*Lutra lutra*), qui est bien présente sur la quasi-totalité des cours d'eau lozériens.

### Cévennes

Au premier abord, les Cévennes apparaissent relativement inhospitalières. Le paysage rupestre pour l'essentiel, et relativement fermé par l'abandon de l'agropastoralisme, est idéal pour l'implantation de belles populations de **Grand-duc d'Europe** (*Bubo bubo*). La dominante diversifiée des peuplements forestiers offre des secteurs de choix pour la **Genette commune** (*Genetta genetta*) et de nombreuses zones de nidification pour le **Circaète Jean-le-blanc** (*Circaetus gallicus*).

Les secteurs les plus thermophiles appartiennent à l'étage méditerranéen. De ce fait, les milieux les plus ouverts comptent parmi les bastions les plus septentrionaux pour certaines espèces. Suivant l'Olivier, le **Lézard ocellé** (*Timon lepidus*) en est certainement l'un des représentants les plus emblématiques et se cantonne dans les vallées encaissées et gorges jusqu'aux rebords des Causses. L'entomofaune méditerranéenne est également présente dans ces paysages de transition, avec notamment la **Proserpine** (*Zerynthia rumina*), papillon protégé connu de quelques localités méridionales.

Les milieux ouverts et semi-ouverts (prairies de fauche, pelouses, landes...) présentent un intérêt certain pour l'entomofaune et constituent des sites de nidification pour l'**Alouette lulu** (*Lulula arborea*), les **busards cendré** et **Saint-Martin** (*Circus pygargus* et *C. cyaneus*), la **Fauvette pitchou** (*Sylvia undata*).

L'**Azuré de la croisette** (*Maculinea rebeli*), un des Lycinidés les plus menacés en Europe, serait à rechercher dans ces prairies et autres secteurs ouverts des Cévennes.

Les quelques cours d'eau forestiers drainant le massif accueillent le rare **Cordulegastre bidenté** (*Cordulegaster bidentata*), espèce endémique européenne aux populations disséminées en France et rare en Languedoc-Roussillon. Les gardons abritent quant à eux le **Barbeau méridional** (*Barbus meridionalis*) et le **Chabot** (*Cottus gobio*), ainsi que la **Cordulie à corps fin** (*Oxygastra curtisii*), espèce vulnérable, et la **Cordulie splendide** (*Macromia splendens*), espèce endémique du sud-ouest de la France et de la Péninsule ibérique, rare en Lozère (vallée du Tarn et Cévennes). La **Rainette méridionale** (*Hyla meridionalis*) trouve dans les vallées cévenoles sa limite nord de répartition, comme le **Lézard catalan** (*Podarcis liolepis*) qui occupe les affleurements rocheux bien exposés jusqu'aux Gorges du Tarn.

Citons enfin l'**Antaxie cévenole** (*Antaxius sorrezensis*), sauterelle endémique des vallées cévenoles (et des causses méridionaux).

### Aubrac et Margeride

Les pelouses à nard et les landes des hauts plateaux sont les témoins d'une activité agropastorale encore bien présente dans ces deux régions naturelles. Ainsi, la **Pie-grièche écorcheur** (*Lanius collurio*) est bien représentée en période de reproduction. Les chaos granitiques et autres pierriers au sein des parcours d'altitude offrent des micro-habitats idéals par la **Vipère péliade** (*Vipera berus*), tandis que les zones les plus thermophiles sont un lieu privilégié pour l'**Azuré du Serpolet** (*Maculinea arion*). En contrebas, dans les fonds de vallées et autres alvéoles, les prairies humides sont le bastion de la **Pie-grièche grise** (*Lanius excubitor*), abritant l'unique population régionale connue. Ces prairies plus ou moins humides sont également des zones refuges et de reproduction pour de nombreuses espèces et accueillent, notamment en Aubrac, quelques rares couples de **Coulis cendré** (*Numenius arquata*), de **Vanneau huppé** (*Vanellus vanellus*) et de **Râle des genêts** (*Crex crex*), ainsi que le **Hibou des marais** (*Asio flammeus*), espèce se trouvant ici en extrême limite de son aire de nidification. La **Bécassine des marais** (*Gallinago gallinago*) et la **Bergeronnette printanière** (*Motacilla flava*) profitent des zones enherbées en bordure des lacs glaciaires, tandis que la **Sarcelle d'hiver** (*Anas crecca*) se reproduit occasionnellement sur le Lac de Charpal.

La **Grande Aeschne** (*Aeshna grandis*), espèce rare et localisée en France, fréquente également les lacs et cours d'eau du plateau de l'Aubrac. Les zones humides acides et relativement oligotrophes sont favorables au développement de la Gentiane pneumonanthe, plante hôte de l'**Azuré des mouillères** (*Maculinea alcon*). Les zones humides abritent par ailleurs plusieurs odonates menacés, rares à l'échelle nationale voire européenne, comme la **Leucorrhine douteuse** (*Leucorrhinia dubia*), espèce des tourbières acides et zones humides intraforestières, l'**Agrion à fer de lance** (*Coenagrion hastulatum*), espèce inféodée aux zones tourbeuses ou montagneuses dans le sud de l'Europe et en limite d'aire en France, et la **Cordulie métallique** (*Somatochlora mettalica*), espèce en déclin. Seules deux stations sont connues en Languedoc-Roussillon pour l'**Agrion à lunules** (*Coenagrion lunulatum*) et se trouvent en Lozère : le lac glaciaire de Souveyrols sur l'Aubrac et l'étang de Barrandon sur le Mont Lozère. Cette espèce n'est présente en France que dans le Massif central et dans le nord des Alpes, de manière isolée. Citons enfin la **Grenouille de Lessona** (*Pelophylax lessonae*) qui trouve refuge dans les étangs forestiers ou les milieux de marais de l'Aubrac et de la Margeride.

Mais Aubrac et Margeride ne se traduisent pas seulement par des grandes étendues ouvertes. En effet, nombre de massifs forestiers comptant de belles et vieilles hêtraies-sapinières parsèment ces territoires. Les plus beaux massifs accueillent d'ailleurs quelques couples de **Chouette de Tengmalm** (*Aegolius funereus*) ; cette petite chouette est aussi présente de quelques forêts du Mont Lozère et de

l'Aigoual. La Margeride accueille également l'essentiel de la population lozérienne de **Milan royal** (*Milvus milvus*), rapace menacé à l'échelle mondiale.

La vallée du Haut-Allier est réputée pour les salmonidés, notamment la **Truite fario** (*Salmo trutta fario*), l'**Ombre commun** (*Thymallus thymallus*), et surtout l'emblématique **Saumon atlantique** (*Salmo salar*). Les ruisseaux abritent également le **Campagnol amphibie** (*Arvicola sapidus*), encore bien présent en Lozère bien qu'en régression à l'échelle nationale. Les cours d'eau du département hébergent par ailleurs l'essentiel des populations régionales et une part importante de la population nationale de **Moule perlière** (*Margaritifera margaritifera*).

### Causses et gorges

La Lozère peut se vanter de posséder parmi les derniers grands paysages steppiques d'Europe occidentale. De par leur situation géographique et leur altitude, les grands causses ne peuvent être considérés comme appartenant à l'étage méditerranéen. Toutefois, les espèces les plus caractéristiques sont pour certaines d'entre elles d'une franche affinité méridionale. La **Pie-grièche méridionale** (*Lanius meridionalis*) y trouve ses populations les plus septentrionales. L'**Hermite** (*Chazara briseis*) occupe les mêmes secteurs de pelouses rases et écorchés que celle-ci ; ses populations y sont en bon état de conservation, alors qu'en très fort déclin au niveau national. Quelques noyaux de populations de **Bruant ortolan** (*Emberiza hortulana*) subsistent encore, constituant une part non négligeable de la population nationale, tout comme le **Pipit rousseline** (*Anthus campestris*), les **monticoles bleu et de roche** (*Monticola solitarius* et *M. saxatilis*).

Les milieux ouverts caussenards, particulièrement originaux, présentent une faune spécialisée, comme l'**Arctoptère cévenole** (*Acryptera microptera* ssp. *carpentieri*), orthoptère endémique des Grands Causses, dont les populations se répartissent entre la Lozère, l'Hérault et l'Aveyron. L'avifaune est tout aussi originale, en particulier pour de nombreuses espèces de passereaux inféodés à ces milieux. L'**Alouette calandre** (*Melanocorypha calandra*) y est ainsi présente occasionnellement, sur le Causse Méjean. En revanche, l'**Outarde canepetière** (*Tetrax tetrax*), anciennement nicheuse sur les grands causses lozériens, ne fait plus partie de l'avifaune départementale depuis la fin des années 1990 ; son prochain retour reste plausible au regard de l'amélioration des populations languedociennes. Les milieux ouverts et semi-ouverts constituent aussi des terrains de chasse de rapaces forestiers ou rupestres, comme l'**Aigle royal** (*Aquila chrysaetos*), le **Grand-duc d'Europe** (*Bubo bubo*), le **Circaète Jean-le-Blanc** (*Circaetus gallicus*) et la **Bondrée apivore** (*Pernis apivorus*). Terres d'élevage, ils constituent des zones de prospection alimentaire des emblématiques **vautours**. Les pelouses calcicoles abritent également le **Dectique des brandes** (*Gampsocleis glabra*), sauterelle en forte régression en Europe et en France et présente sur le Mont-Lozère et les Causses. Les prairies, pelouses rocailleuses et lisières sont aussi le domaine de l'**Apollon** (*Parnassius apollo*), espèce pour laquelle le Massif central a une forte responsabilité quant à sa conservation.

Mais, à l'heure actuelle, les steppes doivent se partager le territoire avec la forêt. Suite à la déprise agricole, des pans entiers de territoire ont été plantés, principalement en Pin noir. Ces milieux sont globalement très peu diversifiés, mais permettent toutefois l'accueil d'espèces forestières comme le **Pic noir** (*Dryocopus martius*). Sur les pentes abruptes et dans les gorges, les boisements inexploités abritent la **Barbastelle** (*Barbastella barbastellus*), espèce aux fortes exigences écologiques.

Les lavognes abritent une riche biodiversité faunistique et floristique associée aux milieux aquatiques et humides, comme le **Pélodyte ponctué** (*Pelodytes punctatus*) qui s'y reproduit ou encore des odonates dont l'**Agrion joli** (*Coenagrion pulchellum*), espèce en déclin au niveau national. Des petits crustacés fréquentent également les lavognes et autres mares temporaires du sud du département : **Chirocephalus diaphanus** et **Branchipus schaefferi**.

Les réseaux karstiques constituent des milieux rares et abritant une faune particulière, comme certains chiroptères pour les taxons les plus évidents, mais aussi pour certains groupes méconnus comme les bythinelles, mollusques inféodés à l'émergence des eaux souterraines et aux petits écoulements en tête de bassin. Citons ainsi **Bythinella bouloti** et **B. galerae**, espèces endémiques du réseau karstique de Castelbouc.

Ceinturant les Causses, les gorges du Tarn et de la Jonte représentent une impressionnante muraille et constituent des sites de reproduction favorisés des grands rapaces. Elles permettent ainsi au **Vautour fauve** (*Gyps fulvus*) de se former en impressionnantes colonies de reproduction. Cette espèce de vautour est la plus fréquemment rencontrée, mais d'autres espèces non moins emblématiques s'y reproduisent également, telles que le **Vautour percnoptère** (*Neophron percnopterus*), dont quelques couples sont connus, et le **Vautour moine** (*Aegypus monachus*) dans les pentes boisées. Les Gorges du Tarn et de la Jonte constituent ainsi l'un des trois sites de nidification de ce vautour à l'échelle nationale. D'autres espèces d'oiseaux comme le **Crave à bec rouge** (*Pyrrhocorax pyrrhocorax*) forment d'importantes colonies sur ces milieux rupestres. Les cavités et les nombreux escarpements rocheux, ainsi que le bocage dense, abritent un cortège important de chiroptères à fort intérêt, dont le **Minioptère de Schreibers** (*Miniopterus schreibersii*), en limite altitudinale de répartition en Lozère, ou encore l'**Oreillard gris** (*Plecotus austriacus*) et le **Vespère de Savi** (*Hypsugo savii*). Les causses et les gorges qui les entourent sont un lieu d'hivernage et de transit pour de nombreuses espèces de chiroptère, comprenant des sites rares en Languedoc-Roussillon et ayant un grand intérêt pour la connaissance et le maintien de ces espèces sensibles au dérangement.

Enfin, les ripisylves du Tarn sont appréciées du **Castor d'Eurasie** (*Castor fiber*), dont les populations sont les plus importantes de Languedoc-Roussillon.

#### 1.1.1.7. Services écosystémiques

Il ne s'agit pas ici d'une approche exhaustive de tous les services écosystémiques que les espaces naturels de la Lozère fournissent à la population, mais d'une typologie permettant d'avoir un aperçu sommaire des différents services écologiques pouvant être identifiés sur le département.

**Tableau 28 – Typologie des services écosystémiques rendus par les espaces naturels du département de la Lozère (sources : TEEB, 2010 ; UICN, 2013 ; MEDD & MNHN, 2010 ; CHEVASSUS B., 2009 ; CREDOC, Biotope, Asconit Consultants, 2009)**

<b>Services d'approvisionnement</b>	Produits agricoles	- Supports d'activités agricoles et agropastorales - Terroirs de qualité pour la pratique de l'élevage et de l'agropastoralisme (prairies, pelouses, landes, parcours...) - Pollinisation favorable à la production de ressources alimentaires
	Produits forestiers	- Support d'activités sylvicoles - Ressource en bois : bois énergie, matériaux de construction...
	Eau douce	- Source d'alimentation en eau potable - Production d'énergie hydroélectrique
	Autres produits	- Matériaux : tourbe, roseaux...
	Matières premières de produits agroalimentaires, pharmaceutiques ou cosmétiques	- Produits de cueillette, de petits fruits, plantes aromatiques et médicinales et de champignons (ex : myrtilles, Alchémille, Gentiane jaune, Airelle des marais, Alise, Narcisse des poètes, Callune, Pied de chat, Arnica des montagnes, lichens)
<b>Services de régulations</b>	Prévention des risques	- Rétention des sols et limitation des phénomènes d'érosion - Limitation des avalanches - Prévention des inondations, expansion des crues
	Régulation du climat local et de la qualité de l'air	- Purification de l'air - Températures

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conditions hygrométriques, régime des précipitations, évaporation, transpiration végétale...</li> <li>- Capture et stockage du carbone</li> </ul>
	Maintien de la qualité des eaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Limitation des phénomènes d'eutrophisation et d'acidification</li> <li>- Filtration et épuration des eaux (rétention d'éléments nutritifs et d'éléments toxiques, stockage des sédiments)</li> </ul>
	Régulation du cycle de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rétention des eaux de ruissellement, stockage de l'eau</li> <li>- Soutien des débits d'étiage, réalimentation des nappes souterraines</li> </ul>
<b>Services culturels</b>	Valeur esthétique et cadre de vue	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Paysages de qualité et variés</li> <li>- Environnement sonore, olfactif</li> <li>- Bien être</li> <li>- Source d'inspiration artistique</li> </ul>
	Valeurs récréatives et tourisme	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Supports d'activités de loisirs et de sports de nature : chasse, pêche, randonnée, canyoning, escalade...</li> <li>- Attrait et valorisation touristique (ex : Aven Armand, Gorges du Tarn et de la Jonte...)</li> <li>- Renommée du département</li> <li>- Source de bénéfices économiques</li> </ul>
	Valeur patrimoniale et d'existence	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réservoir de biodiversité et d'espèces menacées</li> <li>- Endémisme</li> <li>- Ressources et particularités génétiques de certaines espèces</li> <li>- Paysages identitaires marqués</li> <li>- Fortes interactions entre activités humaines, paysages et espaces naturels</li> </ul>
	Activités pédagogiques et de recherche	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valeur scientifique des tourbières au niveau fonctionnel, palynologique et paléoécologique</li> <li>- Supports d'éducation à l'environnement et de découverte de la nature</li> </ul>

### 2.3.2. Patrimoine paysager

Sources : DREAL LR

#### 1.1.1.1. Organisation du paysage

##### **Paysages de la Lozère**

La Lozère compose une partie du rebord sud du Massif central, s'ancrant à la fois dans la région Languedoc-Roussillon par les Cévennes et dans Midi-Pyrénées et Auvergne sur le restant de son territoire :

- Les Cévennes organisent le basculement vers le sud et les garrigues languedociennes, en prolongement des Cévennes gardoises ;
- Les grands Causses et l'Aubrac se poursuivent à l'ouest dans le Rouergue (Aveyron) ;
- La Margeride se prolonge en Auvergne (Cantal et Haute-Loire) au nord ;
- Seul l'Allier à l'est dessine une limite départementale qui est aussi une limite paysagère franche, entre Margeride granitique et Velay basaltique (plateau du Devès, Haute-Loire).

Resituée à l'échelle de la région Languedoc-Roussillon, la Lozère appartient entièrement au « troisième » monde de la montagne, sans garrigues ni, *a fortiori*, de plaine littorale. Elle participe à l'adossement du vaste amphithéâtre régional qui s'ouvre sur la Méditerranée, composant une partie de ce long rebord sud du Massif central qui s'allonge au-dessus des plaines et garrigues languedociennes en nord-est/sud-ouest.

Mais ce terme de « rebord » est trop réducteur, car la Lozère est loin de se limiter aux pentes Cévenoles amont qui prolongent celles du Gard jusqu'aux sommets de Mont Lozère, du Bougès et de l'Aigoual et qui ferment dans le grand paysage régional ce fameux amphithéâtre du Languedocien.

Il faut aussi resituer le département dans les autres régions de Midi-Pyrénées et de l'Auvergne, franchir l'Aigoual et le Mont Lozère et regarder plus à l'intérieur des terres, pour comprendre la richesse et l'organisation des grands ensembles de paysages.

Au-delà des Cévennes au sud-est, d'autres mondes s'ouvrent en effet :

- Les grands causses et les gorges qui les délimitent, au sud-ouest ;
- L'Aubrac au nord-ouest ;
- La Margeride au nord et nord-est.

##### **Quatre ensembles paysagers**

Cévennes, Causses, Margeride, Aubrac : ces quatre grands ensembles sont bien connus et forment la base de la présentation du département dans la plupart des ouvrages, études ou brochures qui s'y rapportent. Ils sont remarquablement fondés sur la géologie tant elle pèse sur les caractéristiques des milieux naturels et sur l'organisation du cadre de vie qui compose les paysages Lozériens :

- Les Cévennes schisteuses, couronnées des dômes granitiques des plus hauts sommets, qui ont généré un monde de pentes fortes organisées en serres et valats successifs ;
- Les causses calcaires, dont la nature karstique est incapable de retenir l'eau, générant un désert steppique en surface et des mondes de grottes et d'avens extraordinaires sous terre ;

- La Margeride granitique, aux sols pauvres et souvent constellés de blocs rocheux, difficile à mettre en valeur ;
- L'Aubrac basaltique, dont le substrat plus riche et l'influence océanique plus sensible ont généré des possibilités de mise en valeur pour l'élevage plus favorables.

### **Un cinquième ensemble**

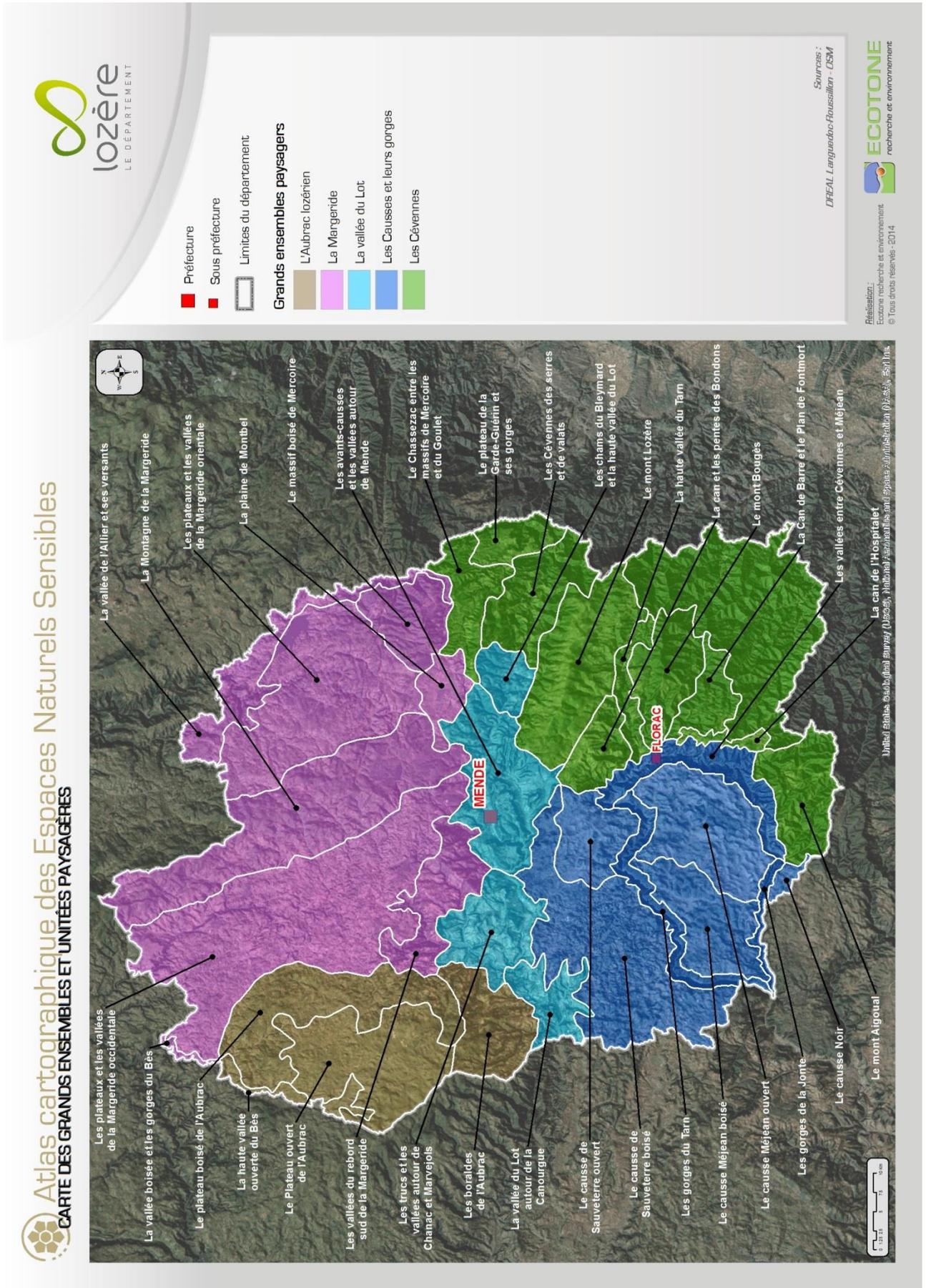
Bien que généralement présentée sur la base de ces quatre grands ensembles, la Lozère comporte également une cinquième entité, décrite par l'atlas des paysages du département, la vallée du Lot et les avants-causses. Cette entité fait en effet la transition entre les autres entités qui sont bien différentes d'un point de vue des reliefs, des sols, des modes d'occupation du territoire par l'agriculture, le bâti et les infrastructures. Deux des principales villes s'intègrent dans cette cinquième entité : Mende et Marvejols.

### **Un sixième grand ensemble ?**

A la rencontre de la Margeride et des Cévennes, des paysages très particuliers se dessinent. Ils n'offrent pas les caractéristiques des grands ensembles margeridiens et cévenols. Pour autant, entre eux, ils n'offrent pas non plus d'unité clairement identifiable. C'est un ensemble de paysages composites, étonnamment diversifiés, qui se juxtaposent : montagne de Mercoire, montagne du Goulet, plaine de Montbel, chams du Bleymard et de Cubières, vallées et gorges du Chassezac et de l'Altier. Il n'est pas innocent de constater que c'est de ce secteur que divergent les rivières pour alimenter trois bassins versants distincts, ceux de la Garonne, du Rhône et de la Loire. Leur hétérogénéité en fait difficilement un grand ensemble paysager en soi.

L'atlas des paysages a choisi de ne pas le faire apparaître en tant que tel. Ainsi, une partie de ces paysages de transition a été rattachée à la Margeride (plaine de Montbel, massif de Mercoire), une autre à la vallée du Lot (chams du Bleymard), une autre enfin aux Cévennes (vallées et gorges de l'Altier et du Chassezac), en ayant bien conscience du caractère arbitraire et imparfait d'un tel découpage.

Figure 32 – Entités paysagères du département de la Lozère



### 1.1.1.2. Entités paysagères

#### **Aubrac**

Le cœur de l'Aubrac, qui compose l'essentiel de son étendue et qui se prolonge largement dans l'Aveyron voisin, c'est l'Aubrac ouvert, celui des grands horizons dessinés en dômes arrondis et doux. C'est bien ce caractère ouvert et ces formes de reliefs arrondies qui priment dans la reconnaissance de cet Aubrac emblématique, plus que le substrat basaltique proprement dit : le nappage des coulées volcaniques sur le socle granitique s'opère en effet fort discrètement. Un œil attentif le mesure à la raréfaction des blocs rocheux dans les prairies, et à la teinte de l'herbe, d'un vert plus frais et vif, lié à une meilleure rétention de l'eau.

Mais il existe aussi un Aubrac boisé qui fait la transition avec la Margeride vers l'est. Autant la délimitation entre Aubrac ouvert et Aubrac boisé est nette, avec une dominante forestière qui se substitue rapidement dans l'espace aux vastes prairies permanentes, autant la délimitation des paysages entre Aubrac boisé et Margeride est bien délicate : elle est très fluctuante selon les auteurs et presque imperceptible dans la réalité de la perception du territoire. Ce sont surtout les reliefs, plus élevés sur l'Aubrac, et qui ouvrent des vues dominantes vers l'est et la Margeride occidentale autour de la Truyère, qui permettent de délimiter le monde aubracois du monde margeridien. D'autres éléments viennent accentuer les différences : un granit de meilleure qualité en Aubrac, qui permet une meilleure utilisation de la pierre dans l'architecture (notamment dans les chaînages d'angle), une roche mère granitique plus décomposée en Margeride, plus favorables à la forêt que dans l'Aubrac, des ciels et des lumières plus océaniques en Aubrac.

Au sud, d'autres paysages de l'Aubrac se dessinent. L'Aubrac ouvert s'achève sur ses plus hauts sommets, qui dominant comme un long balcon la vallée du Lot coulant plusieurs centaines de mètres en contrebas. Entre les deux s'allongent les boraldes, ces longues croupes taillées dans le schiste par le ravinement millénaire, aux dos plus ronds que les serres cévenoles, mais aux valats également profonds et taillés en V.

Enfin, à l'ouest l'Aubrac ouvert est incisé en creux par le Bès qui dessine une haute vallée encore large et douce mais aux horizons moins vastes et avec davantage d'arbres, dessinant un nouveau paysage.

Se distinguent au final quatre unités de paysage pour l'Aubrac lozérien :

- Le plateau ouvert de l'Aubrac ;
- Le plateau boisé de l'Aubrac ;
- Les boraldes de l'Aubrac ;
- La haute vallée ouverte du Bès.

#### **Margeride**

La Margeride couvre la plus vaste étendue parmi les cinq grands paysages de Lozère. A l'ouest, au-delà de la Truyère et de l'autoroute A75, elle cède la place en douceur à l'Aubrac boisé, un peu plus élevé en altitude. Au sud, le plateau granitique margeridien est entaillé par les affluents du Lot. A l'est, c'est l'Allier qui l'interrompt, et qui la sépare des étendues plus ouvertes et basaltiques du plateau du Devès, en Haute-Loire. Vers le nord, la Margeride se prolonge dans le Cantal jusqu'à l'Allagnon, affluent de l'Allier, qui la sépare des monts d'Auvergne.

La Margeride est presque tout entière faite de granite, qui lui donne une grande unité ; une unité qui a longtemps été jugée comme « *morne* » jusqu'au 19<sup>e</sup> siècle compris, à une époque où les déplacements étaient lents et faisaient sembler les espaces plus vastes encore. Elle se présente principalement comme un plateau bosselé où, sur des kilomètres, se succèdent de légères élévations arrondies et des fonds

aplanis. La forme même du relief est issue de la décomposition du granite : elle donne des sables, les arènes, qui colmatent les fonds en s'y accumulant. Sur les pentes et les sommets, l'érosion laisse à nu des veines granitiques plus dures qui affleurent, ou fait émerger des blocs rocheux en boules, les tors, voire des chaos composés de blocs de plusieurs mètres de hauteurs, les roncs ou rancs. L'ensemble de la Margeride est occupé aujourd'hui par des boisements dominants où le Pin sylvestre est roi, par des landes à myrtille, à callunes ou à genêts et, dans les parties les plus facilement mécanisables, par des prairies et cultures. Les transitions restent douces entre espaces ouverts et espaces boisés, composant là l'un des traits remarquables des paysages margeridiens, issus d'une époque pratique sylvo-pastorale où les bois, de pins sylvestres en particulier, sont pâturés.

Trois unités principales s'organisent sur la base de ces caractéristiques et couvrent l'essentiel des étendues de la Margeride.

Au cœur de la Margeride, allongée en dorsale nord sud, la montagne de la Margeride se détache, plus élevée en altitude, atteignant 1 552 m au Truc de Fortunio. Sa limite avec le reste du plateau est particulièrement nette à l'ouest, où elle domine les espaces creusés par la vallée de la Truyère, les petites Limagnes de Saint-Alban-sur-Limagnole, le Malzieu-Ville et Saint-Chély-d'Apcher. La montagne de la Margeride déroule des paysages plus boisés qu'ailleurs, issus des reconquêtes naturelles des anciens parcours à ovins par la forêt, et notamment par les pins sylvestres, ou hérités des reboisements de résineux. Plus rude encore que le reste du plateau, elle est encore moins habitée et moins sillonnée par les routes.

De part et d'autre de la Montagne s'étendent les plateaux occidentaux et orientaux de la Margeride. Ces deux ensembles sont très proches en termes de paysage. Les plateaux et vallées de la Margeride occidentale sont plus habités, du fait de la traversée par la RN 106 et par l'A75, avec quatre petites villes ou bourgs principaux : Saint-Chély-d'Apcher, Aumont-Aubrac, Saint-Alban-sur-Limagnole, le Malzieu-Ville. Les plateaux et vallées de la Margeride orientale accueillent quant à eux principalement Langogne, Châteauneuf-de-Randon et Grandrieu.

Sur les marges de ces trois grandes unités principales, les variations de paysages en Margeride vont être liées à des mouvements particuliers dans les reliefs (gorges, vallées profondes), et à des exceptions dans les sols qui ont généré des modes de mise en valeur différents (calcaires, schistes) :

- Au nord-ouest, le Bès entaille profondément les basaltes et granites sur leur ligne de rencontre, dessinant des gorges spectaculaires ;
- Au nord-est, c'est l'Allier, accompagné de ses affluents, qui forme d'autres paysages, plus creusés et entaillés qu'ailleurs en Margeride, avec les profondes entailles du Grandrieu, du Chapeauroux et de l'Ance, qui préfigurent les gorges de l'Allier hors département. Les vues s'ouvrent nettement vers l'est et les lointains sommets des monts du Velay et du Vivarais ; les toits se couvrent de tuile et non plus de lauzes ou d'ardoise, tandis que des blocs de basalte plus sombres apparaissent çà et là dans les façades de granite : l'Auvergne s'annonce et Langogne, sur la RN 88, cristallise les échanges avec la région voisine ;
- Au sud-est de la Margeride, une nappe résiduelle de calcaire forme la plaine de Montbel, étonnante étendue plate inhabituelle en Margeride, bordée au sud par les pentes de la montagne du Goulet ;
- Enfin le massif boisé de Mercoire, à caractère schisteux, forme la transition avec le monde des Cévennes à l'extrême sud-est de la Margeride, au carrefour des bassins versants de la Loire, du Rhône et de la Garonne.

On distingue finalement huit unités de paysages en Margeride :

- La vallée boisée et les gorges du Bès ;
- Les plateaux et les vallées de la Margeride occidentale ;
- Les vallées du rebord sud de la Margeride ;
- La Montagne de la Margeride ;
- Les plateaux et les vallées de la Margeride orientale ;
- La vallée de l'Allier et ses versants ;
- Le massif boisé de Mercoire ;
- La plaine de Montbel.

### **Vallée du Lot et avants-causses**

Au carrefour de rencontre des quatre mondes principaux de la Lozère, se forme un cinquième monde, ni cévenol, ni margeridien, ni aubracois, ni caussenard : c'est le monde de la vallée du Lot, qui, dans son périple est-ouest, prend des traits des grands paysages voisins tout en composant sa propre originalité. En se frottant à la fois ou successivement aux schistes, aux granites, aux calcaires et aux basaltes, le Lot et ses affluents ont dessiné des formes de reliefs spectaculaires. Les plus remarquables sont taillées dans les calcaires du Jurassique inférieur : ce sont les avants-causses, petits causses qui, par ce travail d'érosion différentielle, forment des petites tables isolées dans la vallée ou raccrochées à ses marges nord en contrebas des dômes arrondis de la Margeride. C'est vrai notamment autour de Mende : cause de Mende, cause de Changefège,... Le Lot se faufile entre ces causses, accompagné de la RN 88, dessinant des portions de vallées étroites et profondes. Avec ses affluents, il a réussi à former deux plaines principales plus larges : celle de Mende, dont les pentes douces exposées au sud se font progressivement conquérir par l'urbanisation nouvelle, celle de Brenoux, avec la Nize et le Bramont, où trône, isolée, l'énorme masse du Truc de Balduc.

Lorsqu'elles deviennent très résiduelles, les buttes-témoins calcaires forment des Trucs, qui marquent particulièrement les environs de Marvejols et de Chanac de leurs formes étranges, dessinant des paysages particulièrement originaux.

Autour de ces deux unités principales (petits causses autour de Mende, et trucs autour de Chanac/Marvejols), le paysage se recentre autour de la vallée du Lot proprement dite : à l'amont la vallée du Lot cévenole, ou haute vallée du Lot, du Bleymard à Bagnols-les-Bains ; à l'aval la vallée du Lot près de la Canourgue : elle prend des accents du sud inédits dans le contexte général montagnard de la Lozère, avec ses vergers de noyers, et son grès rouge visible dans l'architecture traditionnelle, notamment à la Canourgue, qui évoque certains paysages du bassin de Brive.

On distingue finalement quatre unités de paysages liées à la vallée du Lot :

- Les chams du Bleymard et la haute vallée du Lot ;
- Les avants-causses et les vallées autour de Mende ;
- Les trucs et les vallées autour de Chanac et Marvejols ;
- La vallée du Lot autour de la Canourgue.

### **Grands Causses et gorges**

Soixante millions d'années d'accumulation de sédiments au fond des mers du Secondaire ont formé l'épaisse couche de calcaire des grands causses. Cette épaisseur est révélée spectaculairement sur leurs flancs grâce aux gigantesques entailles creusées par les rivières dans leur course vers l'Atlantique, qui ont mis à nu de hautes falaises et parfois formé des gorges : le Lot au nord, le Tarn au centre et la Jonte au sud. Le cause de Sauveterre s'étend ainsi entre Lot et Tarn, le cause Méjean entre Tarn et Jonte, et le cause Noir au sud de la Jonte.

Les paysages des causses sont largement déterminés par cette omniprésence du calcaire. La nature karstique des sols a généré une sécheresse quasi permanente de la surface, qui s'ajoutait aux difficultés d'accès pour empêcher toute implantation humaine importante. La mise en valeur s'est principalement faite par l'élevage ovin, qui entretient les pelouses sèches et gère d'immenses espaces ouverts. A la fois isolés par les gorges et ouverts sur le ciel grâce à ces vastes étendues herbeuses suspendues dans l'air, les causses ont incontestablement une dimension mystique qui contribue à leur valeur de territoires d'évasion. Le relief karstique a par ailleurs généré des paysages souterrains non moins spectaculaires d'avernes et de grottes, qui se comptent par centaines et font une part de l'originalité de la Lozère. Les plus spectaculaires sont l'aven Armand sur le causse Méjean et les grottes de Dargilan sur la petite portion de Causse noir Lozérien.

Toute l'étendue des causses n'a pas été mise en valeur par l'élevage des moutons. De vastes superficies restent boisées ou se reboisent, soit naturellement par baisse de la pression des troupeaux et reconquête forestière spontanée, soit artificiellement par reboisement de résineux. Le causse de Sauveterre apparaît même largement plus boisé qu'ouvert aujourd'hui.

Le Tarn et la Jonte dessinent des paysages de gorges remarquables et bien connus.

Le Tarn est plus touristique, du fait des possibilités de découverte par la RD 907bis, route spécialement créée pour le développement du tourisme au début du XX<sup>e</sup> siècle, qui offre une scénographie remarquable de découverte. Mais surtout c'est le canoë-kayak qui attire les foules estivales de l'Europe entière.

La Jonte offre des gorges également spectaculaires mais, non navigable en kayak, elle reste plus sauvage, moins fréquentée et davantage boisée. La réintroduction de vautours fauves et moines conforte cette dimension sauvage.

On distingue finalement sept unités de paysages pour les grands causses et les gorges, clairement distinctes les unes des autres par le jeu des entailles des gorges ou par l'opposition boisé/ouvert des sols :

- Le causse de Sauveterre boisé ;
- Le causse de Sauveterre ouvert ;
- Les gorges du Tarn ;
- Le causse Méjean boisé ;
- Le causse Méjean ouvert ;
- Les gorges de la Jonte ;
- Le causse Noir.

### **Cévennes**

En Lozère, les Cévennes sont dans la prolongation des Cévennes gardoises. Mais elles sont aussi plus diversifiées en termes de paysages. Alors que, dans le Gard, le système schisteux des serres et des valats occupe l'essentiel du territoire Cévenol, formant la « cévenne des Cévennes », pour reprendre une expression presque consacrée héritée d'A. Chamson, en Lozère d'autres formes de reliefs cévenols s'ajoutent : certes à l'amont, les serres et les valats se prolongent avec la vallée Longue, la vallée Française et la vallée Borgne. Mais le système de vallées s'achève sur des hauteurs particulières :

- Les hauteurs granitiques du Mont Lozère, immense dos rond et aplani allongé en est-ouest, est accompagné de contreforts aux paysages remarquables sur son flanc sud, au-dessus de la vallée du Tarn naissante ;

- Le massif du Bougès, plus petit, coiffe également une partie des grandes vallées cévenoles à l'amont ; il offre des pentes schisteuses d'un côté (au sud) et granitiques de l'autre (au nord).

Des plateaux étroits se dessinent également au-dessus de la « *tempête pétrifiée* » formée par les vallées cévenoles :

- Certains sont schisteux, comme le plan de Fontmort, ou la cham de la Garde-Guérin, où naissent les gorges du Chassezac ;
- Mais d'autres sont calcaires, portant les ultimes traces des dépôts sédimentaires du Secondaire des Cévennes non encore déblayés : la can de l'Hospitalet, étroite bande allongée offrant un paysage de cause entre les grandes vallées cévenoles et la vallée du Tarnon, et la can et les pentes des Bondons, spectaculaire paysage de buttes-témoins à la jonction du mont Lozère et du grand causse de Sauveterre.

Des pentes et des vallées se retournent vers le nord et l'ouest, échappant au tropisme cévenol dominant vers le sud-est :

- Les pentes nord complexes de l'Aigoual, qui dévalent vers la Jonte jusqu'à Meyrueis, regardant la formidable masse calcaire du causse Méjean sur la rive opposée ;
- La vallée de la Jonte et celle du Tarnon, où se niche Florac, et qui bordent ensemble le Méjean, formant la couture étonnante entre le monde schisteux-granitique cévenol et le monde calcaire des causses ;
- La vallée du Tarn amont, où s'est établi Pont-de-Montvert, entre Bougès et Mont Lozère.

Au nord du Mont Lozère, la vallée de l'Altier prend encore un caractère cévenol, avec ses schistes et ses châtaigniers. Aux confins nord, entre Goulet et Mercoire, le Chassezac dessine des paysages très originaux, qui, à vrai dire, ne sont plus très cévenols de caractère : ils forment la transition avec la Margeride.

Au total, ce sont onze unités de paysages qui se distinguent dans les Cévennes lozériennes :

- Les vallées entre Cévennes et Méjean ;
- Le mont Aigoual ;
- Les Cévennes des serres et des valats ;
- La Can de l'Hospitalet ;
- Le Plan de Fontmort et la Can de Barre ;
- Le mont Bougès ;
- La haute vallée du Tarn ;
- La Can et les pentes des Bondons ;
- Le mont Lozère ;
- Le Chassezac entre les massifs de Mercoire et du Goulet ;
- Le plateau de la Garde-Guérin et les gorges du Chassezac.

### 2.3.3. Menaces pesant sur les espaces naturels

Sources : DIREN LR, 2006b ; ASCONIT & RCT, 2013 ; MALPEL GP., 2012 ; MTDA, 2005 ; PNC, 2008, 2010 ; ONF Lozère, 2003, 2006 ; CdC Valdonnez, 2009 ; FDC Lozère, 2008a, 2008b ; CDSL, 2000, 2003, 2004, 2005 ; ONF & CDSL, 2006

De manière non exhaustive, les principales menaces connues sur le territoire départemental sont synthétisées ici sous forme de tableau.

		Conséquences sur les espaces naturels
Mutations de l'agriculture et de ses pratiques	Déprise agricole et/ou abandon des terres peu productives	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Abandon/diminution du pâturage, des parcours et des pratiques pastorales, de l'utilisation des drailles</li> <li>- Colonisation par les ligneux et fermeture des milieux ouverts (ex. : causses)</li> <li>- Disparition d'habitats naturels et d'espèces (ex : tourbières, pelouses sèches, Marguerite de la Saint-Michel, Sabot de Vénus)</li> </ul>
	Intensification des pratiques agricoles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Drainage et assèchement des zones humides, disparition de la flore associée (ex. : <i>Drosera rotundifolia</i>, sphaignes, Andromède)</li> <li>- Gyrobroyage des zones humides</li> <li>- Ecobuage : réduction de la diversité végétale et animale, eutrophisation, risque incendie</li> <li>- Fauches précoces : destruction de nichée (ex. : Courlis cendré, Râle des genêts)</li> <li>- Remembrement, arasement de haies, coupe des arbres isolés, dérochage mécanique</li> <li>- Surpâturage et dégradation des milieux ouverts</li> <li>- Utilisation de pesticides : diminution de ressources trophiques, intoxication</li> <li>- Fertilisation : modification de la flore, appauvrissement floristique et entomologique, eutrophisation</li> <li>- Retournement de prairies et de zones humides, mise en culture, conversion en prairies temporaires</li> <li>- Traitements antiparasitaires pour les troupeaux (diminution des communautés d'insectes)</li> </ul>
Pratiques sylvicoles	Travaux forestiers inadaptés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dégradation de la qualité des habitats forestiers</li> <li>- Reboisements, enrésinement, plantations monospécifiques, fermeture des milieux, uniformisation des peuplements forestiers</li> <li>- Passage d'engins lourds sur des zones humides</li> <li>- Coupe à blanc, abandon des rémanents de coupe</li> <li>- Ouverture de pistes forestières</li> <li>- Abattage d'arbres morts, sénescents, à cavités, fissurés... : disparition de gîtes et de ressources alimentaires</li> <li>- Période d'interventions inadaptée et dérangement</li> </ul>
Urbanisation	Etalement urbain et création de zone d'activités	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mitage et banalisation des paysages</li> <li>- Artificialisation des sols et destruction d'habitats naturels</li> <li>- Pression sur les milieux naturels (fréquentation, foncier, dégradations, etc.)</li> <li>- Pollutions lumineuses</li> </ul>
	Axes de communication	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mortalités par collision</li> <li>- Fragmentation des milieux naturels et rupture de corridors écologiques</li> </ul>
Développement d'activités de loisirs et touristiques	Implantation d'infrastructures touristiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mitage des paysages, dégradation des milieux naturels</li> <li>- Fragmentation des milieux naturels et rupture de corridors écologiques</li> <li>- Augmentation des rejets dans les milieux aquatiques</li> </ul>
	Fréquentation touristique et pratiques de loisir	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Surfréquentation</li> <li>- Dérangement (ex. : escalade ou vols libres et oiseaux rupestres, spéléologie et chauves-souris cavernicoles)</li> <li>- Dégradation des milieux, piétinement</li> <li>- Risque incendie</li> <li>- Prélèvements d'espèces : pêche (ex. : Ecrevisse à pieds blancs), chasse,</li> </ul>

		<p>cueillette (ex. : Sabot de Vénus)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pratiques d'alevinage et de soutien de populations gibiers</li> <li>- Sports motorisés : quads, motos vertes, 4X4</li> </ul>
Dégradation des cours d'eau et des zones humides	Dégradation de la qualité des eaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pollution diffuse des eaux (épandages agricoles, traitements forestiers, activités industrielles, rejets domestiques)</li> <li>- Apport de polluants des réseaux routiers et des pistes agricoles/forestières : métaux lourds, hydrocarbures, « sel », matières en suspension</li> <li>- Pollution ponctuelle/accidentelle</li> <li>- Altération des eaux souterraines, en particulier dans les zones karstiques</li> <li>- Colmatage lors de travaux</li> </ul>
	Modification du fonctionnement hydrologique des zones humides	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Captages et prélèvements en eau (alimentation en eau potable, irrigation agricole, ouvrages hydroélectriques)</li> <li>- Ouvrages hydroélectriques et diminution de la fonctionnalité des cours d'eau</li> <li>- Création de plans d'eau et d'ouvrages transversaux (seuils, barrages) : destruction de zones humides initiales, limitation de la libre circulation des espèces et du transfert de matériaux, ensablement, modification des faciès, prise de débit, réchauffement des eaux, concentration de polluants, eutrophisation</li> <li>- Mise en place d'ouvrages linéaires (buses) : obstacle aux espèces piscicoles</li> </ul>
	Altération physique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Envasement, ensablement des cours d'eau</li> <li>- Colmatage des frayères</li> <li>- Destruction des boisements rivulaires / ripisylves : diminution des capacités d'autoépuration, prolifération végétale, déstabilisation des berges</li> <li>- Plantations sylvicoles en bord de cours d'eau ou de zones humides : déstabilisation des berges, ensablement, acidification des eaux</li> <li>- Création ou modification des berges et digues, recalibrage de ruisseaux et de têtes de bassin, enrochement, rectification et endiguement de cours d'eau en contexte urbain</li> <li>- Curage des fossés</li> <li>- Extraction illégale de matériaux en lit mineur, extraction en lit majeur : érosion du lit mineur, prélèvements en eau, pollution des eaux (MES), colmatage des frayères, création de lacs artificiels, augmentation de la température des eaux</li> </ul>
Autres menaces	Développement éolien	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dérangement et collision (chiroptères, oiseaux)</li> <li>- Coupure d'axes de déplacement et de couloirs de migration</li> </ul>
	Expansion d'espèces envahissantes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Expansion des écrevisses allochtones (Ecrevisse signal) : compétition avec l'Ecrevisse à pieds blancs, transmission de maladies</li> <li>- Introduction et expansion d'espèces végétales exotiques (ex. : Renouée du Japon, Ailante glanduleux, Robinier faux-acacia, Buddleia, Balsamine, Raisin d'Amérique...)</li> <li>- Autres espèces envahissantes : Perche soleil, Ragondin...</li> </ul>
	Destructions directes ou indirectes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Empoisonnement, destruction de nichées, tirs illicites, braconnage</li> <li>- Electrocutation/collision avec des infrastructures de transport d'électricité (ex. : grands rapaces)</li> </ul>

### 2.3.4. Synthèse et enjeux

Le caractère de la Lozère fortement rural, montagnard et continental, l'apparente beaucoup plus au Cantal ou à la Haute Loire qu'au Gard ou à l'Hérault. La richesse écologique du département tient principalement aux vastes massifs forestiers laissés en libre évolution depuis plusieurs décennies, en particulier en Margeride et dans les Cévennes, et aux grands causses et leurs gorges. Ses lacs, tourbières et cours d'eau sont encore en bon état et abritent une faune et une flore devenues rares sur le reste du territoire national.

Le département bénéficie d'un « côté » préservé. Ce caractère privilégié ne doit pas cacher les efforts de conservation à consentir sur secteurs ou par problématiques, comme la lutte contre les feux de forêt, la préservation du petit chevelu de tête de bassin et la protection des zones humides, le ralentissement de la déprise agricole et la fermeture des milieux, l'amélioration de la qualité des eaux. Les zones humides sont particulièrement menacées, notamment par la poursuite du drainage pour l'agriculture et par l'alimentation en eau potable.

Le haut plateau volcanique et granitique de l'**Aubrac** se compose au nord-ouest de paysages ouverts et de reliefs arrondis. De nombreux lacs et zones humides sont présents, notamment les lacs naturels hérités de la dernière glaciation : Salhiens, Born, Saint-Andéol et Souveyrols. A l'ouest de l'Aubrac ouvert, la haute vallée du Bès, assez large et boisée, assure la transition entre les milieux ouverts de l'ouest et les milieux boisés de l'est. Les principales stations forestières présentes sont des hêtraies ou des pineraies de pins sylvestres (généralement situées sur d'anciens espaces agricoles laissés en friche) ou encore des pessières (épicéas) en grande partie issus des reboisements RTM au 20<sup>ème</sup> siècle. Dans sa partie est, l'Aubrac devient plus boisé.

La richesse des milieux de l'Aubrac est liée à la prégnance de milieux ouverts entretenus par des activités pastorales traditionnelles, en particulier sur le plateau, en mosaïque avec des zones humides (tourbières, prairies humides), des landes et pelouses, et des boisements dont certaines hêtraies relictuelles, qui favorisent la diversité des habitats naturels et des paysages. La partie orientale du plateau, plus boisée, présente une importance écologique moindre. Au sud, un réseau de cours d'eau dense (vallées encaissées) et de tourbières élève cependant l'intérêt patrimonial (étang et tourbières de Bonnetcombe par exemple).

Une forte responsabilité patrimoniale incombe à l'Aubrac au regard de ses milieux aquatiques, humides et tourbeux. De nombreuses espèces et habitats présentant des enjeux de conservation y sont inféodés et méritent une attention toute particulière : flore caractéristique et relique glaciaire, tourbières hautes actives, tourbières de transition et tremblantes, dépressions sur substrats tourbeux, Loutre d'Europe, Ecrevisse à pieds blancs, Moule perlière, Courlis cendré, odonates, Grenouille de Lessona, etc. L'Aubrac abrite également plusieurs têtes de bassin, des zones humides et des lacs naturels ; la ressource en eau y constitue donc un enjeu majeur.

La richesse floristique de cette entité est élevée, en particulier dans les zones humides. A souligner plus particulièrement la présence de la Ligulaire de Sibérie, espèce relictuelle des dernières glaciations. Parmi les autres espèces d'intérêt, citons dans les tourbières la présence de l'Andromède et de la Laïche des bourbiers, dans les prairies humides de la Fritillaire pintade et dans les hêtraies de la Cardamine à cinq folioles et de l'Isopyre faux pigamon.

La **Margeride** est composée de vastes zones boisées entrecoupées de secteurs agricoles où l'élevage domine. Au centre, les monts sont principalement boisés (Pin sylvestre). Les plaines et plateaux de part et d'autre des monts sont dominés par une mosaïque de paysages ouverts, partagés entre cultures,

prairies et autres milieux ouverts. Plusieurs espaces naturels s'y imbriquent, dont des landes sèches, des formations à *Cytisus purgans*, des pelouses à Nard, etc. Mais l'intérêt principal de ce massif réside dans la présence de nombreuses tourbières et autres zones humides, concentrées sur les crêtes de la Margeride et le plateau de Charpal. En effet, les caractéristiques géomorphologiques et l'altitude du massif en font un territoire propice aux tourbières boisées, tourbières hautes et de transition, prairies à Molinie sur sols tourbeux, etc. Des inventaires menés sur ce territoire ont permis de recenser plusieurs centaines de tourbières. Les tourbières restent néanmoins sensibles aux modifications du fonctionnement hydrique et à la qualité de l'eau (notamment par rapport aux rejets de fertilisants agricoles ou au drainage). La colonisation de ces espaces par le Pin sylvestre ou d'autres conifères constitue une menace pour ces tourbières.

La montagne de la Margeride abrite des habitats et espèces à fort enjeu de conservation. Elle est d'ailleurs un des bastions pour le Bouleau nain, espèce menacée de disparition en France et qui bénéficie sur les crêtes de la Margeride d'un climat froid favorable. Citons également le Saule des lapons et le Malaxis des tourbières pour les tourbières, la Laitue de Plumier et le Pavot jaune pour les mégaphorbiaies, ainsi que le Lycopode pour les landes.

Les forêts des monts de la Margeride et de Mercoire représentent de grands espaces denses, peu fragmentés et à forte naturalité, sans réelles pressions anthropiques, et recèlent sans doute des boisements en libre évolution depuis plusieurs décennies. De grandes plantations monospécifiques de conifères sont néanmoins présentes.

Le secteur du Haut-Allier cumule des enjeux de qualité des eaux, de zones humides, d'habitat pour l'avifaune et les rapaces en particulier, ... au-delà de ses qualités géologiques et paysagères. Néanmoins, il existe de nombreux obstacles à la continuité écologique des cours d'eau, puisque l'Allier et le Chapeauroux sont sectionnés des digues.

Comme pour l'Aubrac, la ressource en eau est un enjeu important pour la Margeride. En limite de bassins versants, cette entité constitue un château d'eau au sud du Massif central, abritant de nombreux cours d'eau qui y prennent leur source dont l'Allier, au Moure de la Gardille à 1 450 m d'altitude. Notons également la présence du lac de retenue de Charpal, réservoir d'eau potable pour alimenter la ville de Mende et ses alentours.

La **vallée du Lot** s'étend d'est en ouest au centre de la Lozère et comprend les deux principales villes du département : Mende et Marvejols. Cet ensemble paysager se trouve à l'interface des quatre autres ensembles du département. Le Lot et ses affluents, en taillant et s'enfonçant dans les plateaux des causses, ont façonné ce grand ensemble paysager. La vallée concentre l'urbanisation et l'agriculture (verger notamment). De part et d'autre de la vallée, les reliefs sont plus marqués, avec les causses au centre et les buttes témoins calcaires, également appelées « trucs », au sud.

Bien que de moindre importance écologique que les ensembles paysagers voisins, la vallée du Lot n'en recèle pas moins des intérêts qui méritent d'être signalés. Les milieux naturels du territoire sont globalement hétérogènes, avec une alternance de milieux boisés, de landes et steppes, de prairies et de cultures, entretenus par les activités agricoles et sylvicoles. Cette diversité est en particulier liée aux trucs (Balduc, Grèves, Midi, Saint-Bonnet...), aux causses (Villard, Changefège, Mende) et aux grandes forêts (forêt domaniale de Mende par exemple).

Plusieurs sites liés à une situation topographique très particulière, comme le vallon de l'Urugune, le causse des Blanquets, les falaises de Barjac et le Valdonnez, comprennent des milieux d'intérêt (forêts alluviales, pelouses sèches, pentes rocheuses calcaires, grottes, tourbières, éboulis, landes, hêtraies...), qui abritent des espèces à enjeux de conservation (chiroptères, Loutre d'Europe, rapaces rupestres et forestiers, Ecrevisse à pieds blancs, amphibiens, coléoptères saproxyliques...), dont certaines

endémiques (Saxifrage des Cévennes, Potentielle des Cévennes...). La présence d'un réseau assez important de haies renforce également l'intérêt chiroptérologique de la vallée.

Les enjeux paysagers sont forts dans cette unité où les co-visibilités d'un versant à l'autre sont importantes.

Les infrastructures (RN 88) et les milieux urbanisés (Mende, Marvejols) exercent une pression sur les milieux naturels, tandis que les activités forestières et notamment la plantation de pins noirs sont à l'origine des paysages de versant de moindre qualité écologique. Enfin, la continuité écologique du Lot dépend de l'effacement de nombreux ouvrages (seuils, barrages).

Les **causses** sont des plateaux karstiques entaillés de **gorges**, caractéristiques du sud du Massif central. Ce territoire est propice à l'agropastoralisme, qui a largement contribué à façonner et à maintenir ce paysage steppique et ces pelouses sèches.

Cette entité se compose de nombreux paysages remarquables : les gorges du Tarn, le site de l'Aven Armand, les grottes des gorges du Tarn... L'occupation humaine participe à cette richesse paysagère (cas du village de Sainte-Enimie par exemple).

L'ensemble du territoire présente par ailleurs une forte importance écologique, avec notamment une forte naturalité des espaces naturels, une importante diversité avifaunistique, etc. Les milieux ouverts caussenards, particulièrement originaux, abritent une faune et une flore remarquables, dont certaines espèces endémiques, comme l'Ophrys de l'Aveyron, l'Armérie de Girard ou l'Arcyptère cévenole. A noter la présence de pelouses rares, inféodées aux Causses. Les différents milieux agropastoraux présentent également un très fort potentiel de connectivité et de conservation. Ils abritent ainsi plusieurs espèces d'intérêt, comme le Saxifrage des Causses, l'Ancolie des Causses et la Campanule à belles fleurs dans les milieux rocheux, le Sabot de Vénus dans les forêts, ainsi que l'Arméria faux joncs, l'Aster des Causses, la Gesse de Bauhin et l'Astragale danoise dans les pelouses. La flore messicole est aussi bien représentée, alors qu'elle est en déclin aux niveaux national et européen (comme le Bleuet des champs et la Nielle des blés). Les grandes étendues de pelouses sèches (steppes caussenardes), leur faune associée mais aussi la flore messicole, sont menacées par la déprise agricole (fermeture des milieux) ou le changement des pratiques.

Ceinturant les causses, les Gorges du Tarn et de la Jonte sont des sites privilégiés pour de nombreuses espèces rupestres, dont les emblématiques vautours ou les craves à bec rouge qui apprécient les corniches rocheuses. Les cavités souterraines offrent des abris aux espèces cavernicoles, comme les chauves-souris, et les réseaux karstiques (grottes, avens, sources et rivières souterraines, etc.) sont tout aussi spécifiques, abritant des espèces sensibles et plus ou moins inféodées à ces milieux particuliers. Des boisements singuliers s'y développent également, dont des forêts de Pin Salzmann ou des hêtraies calcicoles.

Les milieux aquatiques et autres zones humides sont rares dans ce paysage karstique, mais sont le refuge d'une riche biodiversité, notamment dans les lavognes. Les rivières et leurs berges sont colonisées par le rare Castor d'Europe et la Loutre d'Europe.

Les **Cévennes** offrent des paysages remarquables aux forts contrastes, des crêtes étroites (serres) aux vallées encaissées (valats). Les hauts plateaux des monts Lozère, Aigoual et Bougès forment des paysages dénudés, fortement influencés par l'agro-pastoralisme et les pratiques sylvicoles. Les pentes cévenoles relient, sans transition, la plaine (plaine du fossé d'Alès) et la montagne.

La valeur écologique de ce territoire est particulièrement forte dans son ensemble et peut s'expliquer notamment par une forte naturalité des milieux et une faible fragmentation des ensembles écologiques.

Les influences subalpines marquées des monts Lozère et Aigoual se lisent dans le paysage, où les landes et tourbières hébergent une faune et flore montagnardes typiques, souvent reliques glaciaire. Au contraire, les secteurs les plus thermophiles des basses Cévennes appartiennent à l'étage méditerranéen, où s'expriment des espèces d'affinité franchement méridionale comme le Lézard ocellé.

La situation particulière (climat, géologie...) permet la présence de nombreuses espèces présentant des enjeux de conservation, rares et plus ou moins menacées, dont le Saxifrage de Prost, le Saxifrage de Clusius et le *Dyopteris* de l'Ardèche dans les milieux rocheux, la Fougère royale et le Botryche à feuilles de camomille dans les ripisylves, ainsi que l'Hélianthème faux Alysson, la Sabline des montagnes, le Thym luisant et le Moiré ottoman dans les landes. Les modifications des pratiques (labour...) peuvent porter préjudice aux habitats naturels, support de cette impressionnante diversité. La déprise agricole et la fermeture des milieux entraînent également une perte des milieux ouverts et de biodiversité au sein des prairies.

Certaines forêts sont maintenues en libre évolution, ce qui est favorable pour la biodiversité (forêts pour lesquelles il y a eu une continuité boisée depuis 1850 - généralement situées dans les zones difficiles d'accès). La présence d'un grand volume de bois mort et d'arbres à cavité permet le développement d'espèces « *saproxyliques* », qui nécessitent ces milieux particuliers pour se développer. Les boisements montagnards, notamment les hêtraies d'altitude, hébergent également quelques rares Grand tétras et Chouette de Tengmalm. Dans les pentes et reliefs accidentés plus méridionaux, le Châtaignier a été favorisé par l'Homme depuis plus d'un millénaire et constitue aujourd'hui un véritable symbole des Cévennes.

Dans ce massif schisteux ou granitique situé en tête de bassins versants, les milieux aquatiques sont très présents et de nombreux cours d'eau trouvent leur source sur ce territoire (Lot, Gardons, Tarn, etc.). D'excellente qualité pour la plupart, ils abritent notamment de belles populations d'Ecrevisse à pieds blancs, de Barbeau méridional, de Truite fario, de Chabot et de Loutre d'Europe. Les têtes de bassins versants ont par ailleurs un rôle fonctionnel très important, autant qualitatif que quantitatif vis-à-vis des territoires situés en aval de ces cours d'eau.

Tableau 29 – Espaces naturels à enjeu sur le département de la Lozère

Entité naturelle	Espaces naturels à enjeu	Espèces et habitats remarquables (liste non exhaustive)	Menaces/Facteurs d'influence
Aubrac	Zones humides (lacs naturels glaciaires, tourbières, prairies humides...)	<p>- <b>Habitats</b> : mégaphorbiaies, buttes à sphaignes, tourbières tremblantes, tourbières hautes actives, tourbières de transition, bas-marais acides et à linaigrettes, forêts marécageuses, prairies humides eutrophes et oligotrophes, pelouses humides à Nard</p> <p>- <b>Flore</b> : <i>Andromeda polifolia</i>, <i>Callitriche hamulata</i>, <i>Carex limosa</i>, <i>Carex pauciflora</i>, <i>Carex umbrosa subsp. umbrosa</i>, <i>Corallorhiza trifida</i>, <i>Drosera rotundifolia</i>, <i>Gentiana pneumonanthe</i>, <i>Hamatocaulis vernicosus</i>, <i>Ligularia sibirica</i>, <i>Luronium natans</i>, <i>Luzula sudetica</i>, <i>Lycopodiella inundata</i>, <i>Lycopodium clavatum</i>, <i>Narthecium ossifragum</i>, <i>Nuphar pumila</i>, <i>Rhynchospora alba</i>, <i>Pinguicula vulgaris</i>, <i>Salix repens</i>, <i>Utricularia minor</i>, <i>Vaccinium microcarpum</i>, <i>Ranunculus hederaceus</i>, <i>Ranunculus circinatus</i>...</p> <p>- <b>Faune</b> : Campagnol amphibie, Loutre d'Europe, Lézard vivipare, Lézard des souches, Vipère péliade, Courlis cendré, Vanneau huppé, Ecrevisse à pieds blancs, amphibiens, <i>Aeshna grandis</i>, <i>Aeshna juncea</i>, <i>Coenagrion hastulatum</i>, <i>Coenagrion lunulatum</i>, <i>Ischnura pumilio</i>, <i>Lestes dryas</i>, <i>Lestes sponsa</i>, <i>Somatochlora metallica</i>, <i>Sympetrum danae</i>, <i>Sympetrum flaveolum</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Drainage, modification de l'alimentation hydrique, prélèvements en eau, captage</li> <li>- Dégradation de la qualité des eaux (pollutions agricoles)</li> <li>- Piétinement par les animaux (chargement trop important)</li> <li>- Intensification des pratiques agricoles (gyrobroyage des tourbières, fauche précoce, arasement de haies, utilisation de pesticides, fertilisation, mise en cultures)</li> <li>- Diminution du pâturage et fermeture des milieux</li> <li>- Plantations de résineux</li> <li>- Écobaue</li> <li>- Expansion d'espèces invasives</li> <li>- Fréquentation : dégradation de milieux, piétinement</li> <li>- Prélèvements d'espèces : cueillette, chasse, pêche</li> <li>- Dégradations diverses : comblement, création de pistes, passage d'engins, retournement et mise en culture, etc.</li> </ul>
	Rivières et milieux riverains	<p>- <b>Habitats</b> : végétations des rivières oligotrophes, mégaphorbiaies, forêts alluviales</p> <p>- <b>Flore</b> : <i>Fritillaria meleagris</i>, <i>Oenanthe peucedanifolia</i>, <i>Scutellaria galericulata</i>, <i>Dianthus graniticus</i>, <i>Festuca arvensis</i>, <i>Heracleum sphondylium subsp. sibiricum</i>, <i>Pulmonaria affinis</i>, <i>Thymus nitens</i>, <i>Luronium natans</i>, <i>Salix repens</i>, <i>Vaccinium microcarpum</i>, <i>Scrophularia alpestris</i>, <i>Ranunculus hederaceus</i></p> <p>- <b>Faune</b> : Moule perlière, Ecrevisse à pattes blanches, Chabot, Lamproie de Planer, Vandoise, Campagnol amphibie, Loutre d'Europe, Chevalier guignette, Courlis cendré, Vanneau huppé, Lézard vivipare, <i>Aeshna grandis</i>, <i>Aeshna juncea</i>, <i>Ischnura pumilio</i>, <i>Lestes sponsa</i>, <i>Somatochlora metallica</i>, <i>Sympetrum flaveolum</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Perturbation du fonctionnement hydraulique et/ou de la dynamique naturelle : modification de l'alimentation hydrique, prélèvements en eau, captage</li> <li>- Altérations physiques (recalibrage, enrochement, colmatage de frayères, curage, extraction de matériaux...)</li> <li>- Obstacle à la circulation de la faune aquatique</li> <li>- Dégradation de la qualité des eaux</li> <li>- Piétinement par les animaux</li> <li>- Intensification des pratiques agricoles (gyrobroyage des tourbières, fauche précoce, arasement de haies, utilisation de pesticides, fertilisation, mise en cultures)</li> <li>- Diminution du pâturage et fermeture des milieux</li> <li>- Plantations artificielles (peupleraies, enrésinement)</li> <li>- Pratiques de gestion des berges et ripisylves non adaptées</li> <li>- Abreuvement des troupeaux</li> <li>- Expansion d'espèces invasives</li> <li>- Fréquentation : dégradation de milieux, piétinement</li> <li>- Prélèvements d'espèces : cueillette, chasse, pêche</li> <li>- Dégradations diverses : comblement, création de pistes, passage d'engins, retournement et mise en culture, etc.</li> </ul>
	Landes et pelouses	<p>- <b>Habitats</b> : pelouses acidoclines montagnardes, prairies de fauche des montagnes, landes acidoclines montagnardes, landes à Genêt purgatif, pelouses pionnières montagnardes</p> <p>- <b>Flore</b> : <i>Diphasiastrum tristachyum</i>, <i>Lycopodium clavatum</i></p> <p>- <b>Faune</b> :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution de l'élevage, abandon des parcours et fermeture des milieux</li> <li>- Intensification des pratiques agricoles (période de fauche, fertilisation, pesticides, pression de pâturage, écobaue, arasement des haies, mise en culture, dérochage, écobaue, etc.)</li> <li>- Reboisements artificiels</li> <li>- Défrichement des landes</li> <li>- Incendies</li> <li>- Fréquentation : piétinement et dérangement</li> <li>- Création de pistes</li> <li>- Prélèvements d'espèces : cueillette, chasse</li> </ul>
	Hêtraies relictuelles	<p>- <b>Habitats</b> : Hêtraie silicole, hêtraie sapinière acidiphile</p> <p>- <b>Flore</b> : <i>Scilla lilio-hyacinthus</i>, <i>Corallorhiza trifida</i></p> <p>- <b>Faune</b> : Milan noir, Milan royal, Bondrée apivore, Circaète Jean-le-Blanc, Busard Saint-Martin, Grande noctule</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pratiques sylvicoles inadaptées : enrésinement, plantations monospécifiques, passage d'engins lourds sur les zones humides intraforestières, coupes à blanc, abandon des rémanents, ouverture de pistes, abattage d'arbres morts ou à cavités, périodes d'interventions et dérangement</li> </ul>
	Autres milieux	<p>- <b>Habitats</b> : Chaos granitique</p> <p>- <b>Flore</b> :</p> <p>- <b>Faune</b> :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution de l'élevage, abandon des parcours et fermeture des milieux</li> <li>- Intensification des pratiques agricoles (période de fauche, fertilisation, pesticides, pression de pâturage, écobaue, arasement des haies, mise en culture, dérochage, écobaue, etc.)</li> <li>- Reboisements artificiels</li> <li>- Défrichement des landes</li> <li>- Fréquentation : piétinement et dérangement</li> </ul>

Entité naturelle	Espaces naturels à enjeu	Espèces et habitats remarquables (liste non exhaustive)	Menaces/Facteurs d'influence
Margeride	Zones humides (tourbières, prairies humides...)	<p>- <b>Habitats</b> : saussaies à sphaignes, buttes à sphaignes, tourbières tremblantes, tourbières hautes actives, tourbières boisées, tourbières de transition et tremblants, dépressions sur substrats tourbeux, bas-marais acides, prairies humides, tourbières à molinie, tourbières à transition, formations herbeuses à nards, bois de bouleaux humides, mégaphorbiaies</p> <p>- <b>Flore</b> : <i>Betula nana</i>, <i>Callitriche haulata</i>, <i>Carex lasiocarpa</i>, <i>Carex limosa</i>, <i>Carex pauciflora</i>, <i>Carex nigra</i>, <i>Carex pulicaris</i>, <i>Drosera rotundifolia</i>, <i>Eleocharis acicularis</i>, <i>Eriophorum vaginatum</i>, <i>Gentiana lutea</i>, <i>Gentiana pneumonanthe</i>, <i>Hamatocaulis vernicosus</i>, <i>Hammarbya paludosa</i>, <i>Jamesoniella undulifolia</i>, <i>Luronium natans</i>, <i>Lycopodiella inundata</i>, <i>Lysimachia thysiflora</i>, <i>Maianthemum bifolia</i>, <i>Narthecium ossifragum</i>, <i>Oxycoccus palustris</i>, <i>Pyrola minor</i>, <i>Rhynchospora alba</i>, <i>Sagina procumbens</i>, <i>Salix lapponum</i>, <i>Salix repens</i>, <i>Saxifraga stellaris</i>, <i>Sedum villosum</i>, <i>Streptopus amplexifolius</i>, <i>Vaccinium microcarpum</i>, <i>Vaccinium oxycoccos</i></p> <p>- <b>Faune</b> : Loutre d'Europe, Crossope aquatique, Campagnol amphibie, Vipère péliade, Lézard vivipare, Lézard des souches, Bécassine des marais, <i>Aeschna grandis</i>, <i>Aeshna juncea</i>, <i>Ischnura pumilio</i>, <i>Lestes dryas</i>, <i>Lestes sponsa</i>, <i>Somatochlora arctica</i>, <i>Somatochlora metallica</i>, <i>Sympetrum danae</i>, <i>Sympetrum flaveolum</i>, <i>Boloria aquilonaris</i>, <i>Erebia ottomana</i>, <i>Maculinea alcon</i>, <i>Idaea serpentata</i>, <i>Macaria signaria</i>, <i>Plusia putmani</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Drainage, modification de l'alimentation hydrique, prélèvements en eau, captage</li> <li>- Dégradation de la qualité des eaux (pollutions agricoles)</li> <li>- Piétinement par les animaux (chargement trop important)</li> <li>- Intensification des pratiques agricoles (gyrobroyage des tourbières, fauche précoce, arasement de haies, utilisation de pesticides, fertilisation, mise en cultures)</li> <li>- Diminution du pâturage et fermeture des milieux</li> <li>- Plantations de résineux</li> <li>- Ecobuage</li> <li>- Expansion d'espèces invasives</li> <li>- Fréquentation : dégradation de milieux, piétinement</li> <li>- Prélèvements d'espèces : cueillette, chasse, pêche</li> <li>- Dégradations diverses : comblement, création de pistes, passage d'engins, retournement et mise en culture, etc.</li> </ul>
	Rivières, têtes de bassin et milieux riverains	<p>- <b>Habitats</b> : mégaphorbiaies de bord de cours d'eau, ruisselets, saussaies à sphaigne, buttes de sphaignes, tourbières tremblantes...</p> <p>- <b>Flore</b> : <i>Eleocharis acicularis</i>, <i>Lysimachia thysiflora</i>, <i>Lythrum portula</i>, <i>Scirpus sylvaticus</i>, <i>Scutellaria galericulata</i>,</p> <p>- <b>Faune</b> : Campagnol amphibie, Loutre d'Europe, Moule perlière, Chabot, Saumon atlantique, Ombre commun, Vandoise, <i>Coenagrion mercuriale</i>, <i>Aeschna grandis</i>, <i>Aeshna juncea</i>, <i>Ischnura pumilio</i>, <i>Lestes dryas</i>, <i>Lestes sponsa</i>, <i>Somatochlora metallica</i>, <i>Sympetrum danae</i>, <i>Sympetrum flaveolum</i>, <i>Apatura iris</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Perturbation du fonctionnement hydraulique et/ou de la dynamique naturelle : modification de l'alimentation hydrique, prélèvements en eau, captage</li> <li>- Altérations physiques (recalibrage, enrochement, colmatage de frayères, curage, extraction de matériaux...)</li> <li>- Production hydroélectrique</li> <li>- Dégradation de la qualité des eaux</li> <li>- Piétinement par les animaux</li> <li>- Intensification des pratiques agricoles (gyrobroyage des tourbières, fauche précoce, arasement de haies, utilisation de pesticides, fertilisation, mise en cultures)</li> <li>- Diminution du pâturage et fermeture des milieux</li> <li>- Plantations artificielles (peupleraies, enrésinement)</li> <li>- Pratiques de gestion des berges et ripisylves non adaptées</li> <li>- Abreuvement des troupeaux</li> <li>- Expansion d'espèces invasives</li> <li>- Fréquentation : dégradation de milieux, piétinement</li> <li>- Prélèvements d'espèces : cueillette, chasse, pêche</li> <li>- Dégradations diverses : comblement, création de pistes, passage d'engins, retournement et mise en culture, etc.</li> </ul>
	Lande, prairies et pelouses	<p>- <b>Habitats</b> : formations herbeuses à Nard, landes sèches submontagnardes ou subatlantiques, formations à <i>Cytisus purgans</i></p> <p>- <b>Flore</b> : <i>Lycopodium clavatum</i>, <i>Diphasiastrum tristachyum</i>, <i>Gentiana pneumonanthe</i></p> <p>- <b>Faune</b> : Petit et Grand muri</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution de l'élevage, abandon des parcours et fermeture des milieux</li> <li>- Intensification des pratiques agricoles (période de fauche, fertilisation, pesticides, pression de pâturage, ecobuage, arasement des haies, mise en culture, dérochage, ecobuage, etc.)</li> <li>- Reboisements artificiels</li> <li>- Défrichement des landes</li> <li>- Fréquentation : piétinement et dérangement</li> <li>- Création de pistes</li> <li>- Prélèvements d'espèces : cueillette, chasse</li> </ul>
	Forêts anciennes (massif de Mercoire notamment)	<p>- <b>Habitats</b> : hêtraies</p> <p>- <b>Flore</b> : <i>Chrysosplenium alternifolium</i>, <i>Cicerbita alpina</i>, <i>Equisetum sylvaticum</i>, <i>Festuca arvernensis</i>, <i>Heracleum sphondylium</i>, <i>Illecebrum verticillatum</i>, <i>Lythrum portula</i>, <i>Meconopsis cambrica</i>, <i>Phyteuma gallicum</i>, <i>Pulmonaria affinis</i>, <i>Sagina procumbens</i>, <i>Vaccinium microcarpum</i></p> <p>- <b>Faune</b> : Circaète Jean-le-Blanc, Chouette de Tengmalm, Milan royal</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pratiques sylvicoles inadaptées : enrésinement, plantations monospécifiques, passage d'engins lourds sur les zones humides intraforestières, coupes à blanc, abandon des rémanents, ouverture de pistes, abattage d'arbres morts ou à cavités, périodes d'interventions et dérangement</li> </ul>
	Haute-vallée de l'Allier (mosaïque de milieux)	<p>- <b>Habitats</b> : buttes à sphaignes, saussaies à sphaigne</p> <p>- <b>Flore</b> : <i>Drosera rotundifolia</i>, <i>Rhysodes sulcatus</i></p> <p>- <b>Faune</b> : Circaète Jean-le-Blanc, Chevalier guignette, Milan royal, Perdrix grise, Lézard des souches, Vipère péliade, Loutre d'Europe, Campagnol amphibie, Chabot, Saumon, Ombre commun, Moule perlière, Ecrevisse à pieds blancs, <i>Coenagrion mercuriale</i>, <i>Lestes dryas</i>, <i>Somatochlora metallica</i>, Moiré ottoman,</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ensemble des facteurs évoqués ci-dessus</li> </ul>

Entité naturelle	Espaces naturels à enjeu	Espèces et habitats remarquables (liste non exhaustive)	Menaces/Facteurs d'influence
Vallée du Lot et avants-causses	Causses et falaises associées	<p>- <b>Habitats</b> : Mesobromion des causses, bas-marais alcalins, pentes rocheuses calcaires, pelouses sèches, landes sèches européennes, formations herbeuses à Nard, éboulis siliceux, Buxaies supraméditerranéennes, landes à Genévrier, pelouses rupicoles, pelouses maigres de fauche, hêtraies calcicoles</p> <p>- <b>Flore</b> : <i>Agrostis schleicheri</i>, <i>Anacamptis coriophora</i>, <i>Astragalus hypoglottis</i>, <i>Blysmus compressus</i>, <i>Carex brachystachys</i>, <i>Carex davalliana</i>, <i>Echinopartum horridum</i>, <i>Euphorbia duvalii</i>, <i>Gagea villosa</i>, <i>Gentiana lutea</i>, <i>Hormathophylla macrocarpa</i>, <i>Potentilla cebennensis</i>, <i>Saxifraga cebennensis</i>, <i>Teucrium rouyanum</i></p> <p>- <b>Faune</b> : <i>Agrodiaetus dolus</i>, <i>Chazara briseis</i>, <i>Scolitantides orion</i>, Coronelle lisse, Campagnol des neiges, Chevêche d'Athéna, Aigle royal, Grand-duc d'Europe, Circaète Jean-le-Blanc, Busard cendré, Faucon pèlerin, Milan royal, Huppe fasciée, Vautour percnoptère, Busard cendré, Busard Saint-Martin, Alouette lulu, Pie-grièche écorcheur, Crave à bec rouge</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution de l'élevage, abandon des parcours et fermeture des milieux</li> <li>- Intensification des pratiques agricoles (période de fauche, fertilisation, pesticides, pression de pâturage, écobuage, arasement des haies, mise en culture, dérochage, écobuage, etc.)</li> <li>- Reboisements artificiels</li> <li>- Défrichement des landes</li> <li>- Incendies</li> <li>- Fréquentation : piétinement et dérangement</li> <li>- Création de pistes</li> <li>- Prélèvements d'espèces : cueillette, chasse</li> <li>- Pratiques sylvicoles inadaptées : enrésinement, plantations monospécifiques, passage d'engins lourds sur les zones humides intraforestières, coupes à blanc, abandon des rémanents, ouverture de pistes, abattage d'arbres morts ou à cavités, périodes d'interventions et dérangement</li> </ul>
	Rivières et milieux riverains (notamment vallon de l'Urugne et Bramont du Valdonnez)	<p>- <b>Habitats</b> : forêts alluviales, sources pétrifiantes, eaux oligo-mésotrophes, prairies à Molinie</p> <p>- <b>Flore</b> : <i>Hymenolobus procumbens subsp. pauciflorus</i>, <i>Heracleum sphondylium subsp. sibiricum</i></p> <p>- <b>Faune</b> : Loutre d'Europe, Crossope aquatique, Barbastelle, Murin de Bechstein, Murin à moustaches, Murin de Natterer, Pipistrelle de Kuhl, Oreillard roux, Grand rhinolophe, Sérotine commune, Vespère de Savi, Oreillard gris, amphibiens, <i>Ischnura pumilio</i>, <i>Onychogomphus uncatus</i>, Ecrevisse à pieds blancs, Chabot, Vandoise</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Perturbation du fonctionnement hydraulique et/ou de la dynamique naturelle : modification de l'alimentation hydrique, prélèvements en eau, captage</li> <li>- Altérations physiques (recalibrage, enrochement, colmatage de frayères, curage, extraction de matériaux...)</li> <li>- Obstacle à la circulation de la faune aquatique</li> <li>- Dégradation de la qualité des eaux</li> <li>- Piétinement par les animaux</li> <li>- Intensification des pratiques agricoles (gyrobroyage des tourbières, fauche précoce, arasement de haies, utilisation de pesticides, fertilisation, mise en cultures)</li> <li>- Diminution du pâturage et fermeture des milieux</li> <li>- Plantations artificielles (peupleraies, enrésinement)</li> <li>- Pratiques de gestion des berges et ripisylves non adaptées</li> <li>- Abreuvement des troupeaux</li> <li>- Expansion d'espèces invasives</li> <li>- Fréquentation : dégradation de milieux, piétinement</li> <li>- Prélèvements d'espèces : cueillette, chasse, pêche</li> <li>- Dégradations diverses : comblement, création de pistes, passage d'engins, retournement et mise en culture, etc.</li> </ul>
	Grottes	<p>- <b>Habitats</b> : grotte</p> <p>- <b>Flore</b> :</p> <p>- <b>Faune</b> : Barbastelle, Murin de Bechstein, Grand et Petit rhinolophe, Pipistrelle de Kuhl, Oreillard roux, Sérotine commune, Vespère de Savi, Murin à moustaches, Murin à oreilles échancrées, Murin de Natterer, Grand et Petit murin</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Arasement du réseau des haies</li> <li>- Fréquentation et dérangement</li> <li>- Pratiques agricoles</li> </ul>

Entité naturelle	Espaces naturels à enjeu	Espèces et habitats remarquables (liste non exhaustive)	Menaces/Facteurs d'influence
	Milieux ouverts et semi-ouverts caussenards (steppes, pelouses, landes...)	<p>- <b>Habitats</b> : pelouses maigres de fauche, pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles, pelouses calcicoles mésophiles (Mesobromion), pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement, parcours substeppiques de graminées et annuelles, prairies de fauche, formations à Nard, pelouses montagnardes, prairies de fauche de montagne, Buxaies, formations à genévriers ou à genêt, landes sèches européennes, arènes dolomitiques des Causses, Steppes méditerranéo-montagnardes à Sesleria, Mesobromion des Causses, garrigues supra-méditerranéennes</p> <p>- <b>Flore</b> : diversité floristique et notamment en orchidées, espèces messicoles, <i>Adonis aestivalis</i>, <i>Adonis annua</i>, <i>Adonis flammea</i>, <i>Adonis vernalis</i>, <i>Agrostemma githago</i>, <i>Anacamptis coriophora</i>, <i>Androsace maxima</i>, <i>Anemone ranunculoides</i>, <i>Aquilegia viscosa subsp. viscosa</i>, <i>Arenaria controversa</i>, <i>Arenaria ligericina</i>, <i>Armeria girardii</i>, <i>Asperula arvensis</i>, <i>Athamanta cretensis</i>, <i>Bromus secalinus</i>, <i>Camelina microcarpa subsp. sylvestris</i>, <i>Carex brachystachys</i>, <i>Carex davalliana</i>, <i>Conringia orientalis</i>, <i>Cypripedium calceolus</i>, <i>Epipactis tremolsii</i>, <i>Euphorbia duvalii</i>, <i>Festuca christiani-bernardii</i>, <i>Gagea lutea</i>, <i>Gagea pratensis</i>, <i>Gagea villosa</i>, <i>Galium tricornutum</i>, <i>Gentiana clusii subsp. costei</i>, <i>Gymnadenia odoratissima</i>, <i>Hormathophylla macrocarpa</i>, <i>Hymenolobus procumbens subsp. pauciflorus</i>, <i>Hypericum hyssopifolium</i>, <i>Lathyrus pannonicus subsp. asphodeloides</i>, <i>Leucanthemum graminifolium</i>, <i>Linum leonii</i>, <i>Minuartia capillacea</i>, <i>Minurtia rostrata subsp. lesurina</i>, <i>Moehringia muscosa</i>, <i>Noccaea caerulescens subsp. occitanica</i>, <i>Ophrys aymoninii</i>, <i>Pedicularis comosa</i>, <i>Pinguicula longifolia subsp. caussensis</i>, <i>Polycnemum majus</i>, <i>Polystichum lonchitis</i>, <i>Pulmonaria affinis</i>, <i>Pulsatilla rubra subsp. rubra var. serotina</i>, <i>Pulsatilla vulgaris subsp. vulgaris var. costeana</i>, <i>Saponaria bellidifolia</i>, <i>Saxifraga cebennensis</i>, <i>Scorzonera purpurea</i>, <i>Teucrium rouyanum</i>, <i>Thymus dolomiticus</i></p> <p>- <b>Faune</b> : Grand et Petit murin, Oreillard gris et roux, Vespère de Savi, Campagnol des neiges, reptiles (Lézard ocellé, Couleuvre d'Esculape, Coronelle lisse), oiseaux (Alouette calandre et calandrelle, Alouette lulu, Bruant ortolan, Busard cendré et Saint-Martin, Chevêche d'Athéna, Crave à bec rouge, Engoulevent d'Europe, Fauvette pitchou, Œdicnème criard, Pie-grièche à tête rousse, Pie-grièche grise, Pie-grièche méridionale, Pipit rousseline, Traquet oreillard), riches en insectes (<i>Agrodiaetus dolus</i>, <i>Antaxius sorrezensis</i>, <i>Parnassius apollo</i>, <i>Charaza briseis</i>, <i>Glaucopsyche arion</i>, <i>Melanargia russiae</i>, <i>Antaxius sorrezensis</i>, <i>Arcyptera microptera</i>, Dectique des brandes)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution de l'élevage, abandon des parcours et fermeture des milieux</li> <li>- Intensification des pratiques agricoles (période de fauche, fertilisation, pesticides, pression de pâturage, écobuage, arasement des haies, mise en culture, dérochage, écobuage, etc.)</li> <li>- Reboisements artificiels</li> <li>- Défrichement des landes</li> <li>- Incendies</li> <li>- Fréquentation : piétinement et dérangement</li> <li>- Création de pistes</li> <li>- Prélèvements d'espèces : cueillette, chasse</li> </ul>
Grands Causses et gorges	Gorges du Tarn et de la Jonte	<p>- <b>Habitats</b> : pentes rocheuses/falaises calcaires ou siliceuses, pelouses pionnières, éboulis siliceux, éboulis thermophiles, forêts de pentes, hêtraies calcicoles, hêtraies-sapinières à buis, Hêtraies subalpines, Pinèdes de pins noirs endémiques (Pin de Salzmann), Mesobromion des Causses, cones de tufs et sources calcaires, forêts riveraines, rivières à renoncules, forêts riveraines et ripisylves (aulnaie-frênaie, saussaie), végétation pionnière des rivières méditerranéennes</p> <p>- <b>Flore</b> : cortèges floristiques spécifiques, <i>Adonis vernalis</i>, <i>Anacamptis coriophora</i>, <i>Aquilegia viscosa subsp. viscosa</i>, <i>Anemone ranunculoides</i>, <i>Arabis cebennensis</i>, <i>Arenaria ligericina</i>, <i>Asparagus tenuifolius</i>, <i>Asperugo procumbens</i>, <i>Asplenium fontanum</i>, <i>Aster amellus</i>, <i>Aster sedifolius subsp. trinervis</i>, <i>Astragalus hypoglottis</i>, <i>Athamanta cretensis</i>, <i>Blysmus compressus</i>, <i>Botrychium matricariifolium</i>, <i>Carex alba</i>, <i>Carex brachystachys</i>, <i>Carex davalliana</i>, <i>Carex mairei</i>, <i>Carex montana</i>, <i>Carex ornithopoda subsp. ornithopoda</i>, <i>Carex pulicaris</i>, <i>Centranthus lecoqii</i>, <i>Cephalanthera rubra</i>, <i>Cephalanthera damasonium</i>, <i>Cheilanthes hispanica</i>, <i>Corallorhiza trifida</i>, <i>Corydalis intermedia</i>, <i>Cotoneaster tomentosus</i>, <i>Cynoglossum dioscoridis</i>, <i>Cypripedium calceolus</i>, <i>Cytisus ratisbonnensis</i>, <i>Drosera rotundifolia</i>, <i>Echinospatum horridum</i>, <i>Encalypta longicolla</i>, <i>Epipogium aphyllum</i>, <i>Equisetum hyemale</i>, <i>Euphorbia duvalii</i>, <i>Euphorbia seguieriana</i>, <i>Festuca arvernensis</i>, <i>Festuca christiani-bernardii</i>, <i>Fissidens grandifrons</i>, <i>Fourraea alpina</i>, <i>Gagea bohémica</i>, <i>Gagea lutea</i>, <i>Galium pusillum</i>, <i>Gentiana clusii subsp. costei</i>, <i>Gymnadenia odoratissima</i>, <i>Heracleum sphondylium</i>, <i>Hieracium christianbernardii</i>, <i>Hormathophylla macrocarpa</i>, <i>Hymenolobus procumbens subsp. pauciflorus</i>, <i>Hypericum hyssopifolium</i>, <i>Hyssopus officinalis</i>, <i>Iberis linifolia subsp. intermedia</i>, <i>Inula salicina</i>, <i>Lathyrus cirrhosus</i>, <i>Lathyrus inconspicuus</i>, <i>Lathyrus pannonicus subsp. asphodeloides</i>, <i>Lecania polycycla</i>, <i>Lens nigricans</i>, <i>Leucanthemum graminifolium</i>, <i>Leucanthemum monspeliense</i>, <i>Leucanthemum subglaucun</i>, <i>Linum leonii</i>, <i>Listera ovata</i>, <i>Lobaria pulmonaria</i>, <i>Melampyrum vaudense</i>, <i>Minurtia rostrata subsp. lesurina</i>, <i>Moehringia muscosa</i>, <i>Neottia nidus-avis</i>, <i>Odontites viscosus</i>, <i>Ononis rotundifolia</i>, <i>Ophrys aymoninii</i>, <i>Orthotrichum scanicum</i>, <i>Orthotrichum stellatum</i>, <i>Pedicularis comosa</i>, <i>Pinguicula longifolia subsp. caussensis</i>, <i>Piptatherum virescens</i>, <i>Polycnemum arvense</i>, <i>Polycnemum majus</i>, <i>Pulmonaria affinis</i>, <i>Pulmonaria longifolia subsp. cevenensis</i>, <i>Pulsatilla vulgaris subsp. vulgaris, var. costeana</i>, <i>Salvia aethiopsis</i>, <i>Saxifraga cebennensis</i>, <i>Scorzonera purpurea</i>, <i>Scutellaria galericulata</i>, <i>Silene nemoralis</i>, <i>Spiranthes aestivalis</i>, <i>Teucrium rouyanum</i>, <i>Thelidium exile</i>, <i>Trifolium strictum</i>, <i>Viola mirabilis</i>, ...</p> <p>- <b>Faune</b> : Chiroptères (Grand et Petit murin, Grand et Petit rhinolophe, Murin de Bechstein, Murin de Daubenton, Murin de Natterer, Murin à moustaches, Murin à oreilles échanquées, Barbastelle, Vespère de Savi, Minioptère de Schreibers, Oreillard roux, Oreillard gris, Sérotine commune, Pipistrelle commune, pygmée et de Kuhl, Molosse de Cestoni), mammifères semi-aquatiques (Campagnol amphibie, Castor d'Eurasie, Loutre d'Europe), autres mammifères (Campagnol des neiges, Chat sauvage), grands rapaces (Aigle royal, Vautour fauve, Vautour moine, Vautour percnoptère, Faucon pèlerin, Grand-duc d'Europe, Aigle botté, Bondrée apivore, Circaète Jean-le-Blanc, Milan royal) et autres oiseaux (Crave à bec rouge, Engoulevent d'Europe, Pic noir, Tichodrome échelette), Couleuvre d'Esculape,</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution de l'élevage, abandon des parcours et fermeture des milieux</li> <li>- Intensification des pratiques agricoles (période de fauche, fertilisation, pesticides, pression de pâturage, écobuage, arasement des haies, mise en culture, dérochage, écobuage, etc.)</li> <li>- Pratiques sylvicoles inadaptées : enrésinement, plantations monospécifiques, passage d'engins lourds sur les zones humides intraforestières, coupes à blanc, abandon des rémanents, ouverture de pistes, abattage d'arbres morts ou à cavités, périodes d'interventions et dérangement, réduction du sous-bois</li> <li>- Fréquentation et dérangement : escalade, chasse photographique, parapente</li> <li>- Aménagements (décapage, purges de parois, via ferrata, etc.)</li> <li>- Création de pistes</li> <li>- Reboisements artificiels</li> <li>- Défrichement des landes et forêts de pente</li> <li>- Extraction de granulats</li> <li>- Electrocutation et collision</li> <li>- Incendies</li> <li>- Prélèvements d'espèces : cueillette, chasse</li> <li>- Perturbation du fonctionnement hydraulique et/ou de la dynamique naturelle : modification de l'alimentation hydrique, prélèvements en eau, captage</li> <li>- Altérations physiques (recalibrage, enrochement, colmatage de frayères, curage, extraction de matériaux...)</li> <li>- Obstacle à la circulation de la faune aquatique</li> <li>- Dégradation de la qualité des eaux</li> <li>- Piétinement par les animaux</li> <li>- Intensification des pratiques agricoles (gyrobroyage des tourbières, fauche précoce, arasement de haies, utilisation de pesticides, fertilisation, mise en cultures)</li> <li>- Diminution du pâturage et fermeture des milieux</li> <li>- Plantations artificielles (peupleraies, enrésinement)</li> <li>- Pratiques de gestion des berges et ripisylves non adaptées</li> <li>- Abreuvement des troupeaux</li> <li>- Expansion d'espèces invasives</li> <li>- Fréquentation : dégradation de milieux, piétinement</li> </ul>

		Lézard ocellé, poissons et écrevisses (Ecrevisse à pieds blancs, Vandoise, Vandoise rostrée, Ombre commun), insectes ( <i>Agrodiaetus dolus</i> , <i>Apatura ilia</i> , <i>Chazara briseis</i> , <i>Euphydryas aurinia</i> , <i>Melanargia russiae</i> , <i>Zerynthia rumina</i> , <i>Aeshna affinis</i> , <i>Calopteryx haemorrhoidalis</i> , <i>Coenagrion scitulum</i> , <i>Ischnura pumilio</i> , <i>Lestes barbarus</i> , <i>Lestes sponsa</i> , <i>Macromia splendens</i> , <i>Onychogomphus uncatatus</i> , <i>Oxygastra curtisii</i> , <i>Somatochlora metallica</i> , <i>Sympetrum meridionale</i> )	- Prélèvements d'espèces : cueillette, chasse, pêche - Dégradations diverses : comblement, création de pistes, passage d'engins, retournement et mise en culture, etc.
Autres zones humides (dont lavognes)		- <b>Habitats</b> : Sources et exurgences, sources pétrifiantes (cratoneurions), eaux stagnantes, communautés des eaux oligo-mésotrophes calcaires, eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétations benthique à <i>Chara</i> spp., mares temporaires méditerranéennes - <b>Flore</b> : <i>Asplenium fontanum</i> , <i>Catabrosa aquatica</i> , <i>Blysmus compressus</i> - <b>Faune</b> : Chiroptères, amphibiens (Alyte accoucheur, Crapaud calamite), odonates ( <i>Coenagrion pulchellum</i> , <i>Coenagrion scitulum</i> , <i>Ischnura pumilio</i> , <i>Lestes barbarus</i> , <i>Lestes dryas</i> , <i>Lestes sponsa</i> , <i>Somatochlora arctica</i> , <i>Sympetrum flaveolum</i> ), crustacés (Ecrevisse à pieds blancs, <i>Branchipus schaefferi</i> , <i>Chirocephalus diaphanus</i> )	- Drainage, modification de l'alimentation hydrique, prélèvements en eau, captage - Dégradation de la qualité des eaux (pollutions agricoles) - Piétinement par les animaux - Intensification des pratiques agricoles (utilisation de pesticides, fertilisation, mise en cultures) - Diminution du pâturage et fermeture des milieux - Plantations de résineux - Ecobuage - Expansion d'espèces invasives - Fréquentation : dégradation de milieux, piétinement - Dégradations diverses : comblement, abandon, création de pistes, passage d'engins, retournement et mise en culture, etc.
Grottes et cavités		- <b>Habitats</b> : grottes, avens, baumes, anciennes mines et carrières - <b>Faune</b> : Chiroptères, invertébrés inféodés (ex. : <i>Bythinella</i> )	- Fréquentation et dérangement - Fermeture / mise en sécurité des anciennes mines - Extraction de granulats
Petits éléments bâtis (champs de clapas, murets de pierres sèches...)		- <b>Faune</b> : Chiroptères, reptiles	- Abandon et disparition

Entité naturelle	Espaces naturels à enjeu	Espèces et habitats remarquables (liste non exhaustive)	Menaces/Facteurs d'influence
Cévennes	Rivières et milieux riverains (gardons cévenols notamment)	<p>- <b>Habitats</b> : rivières à renoncules, forêts riveraines et ripisylves (aulnaie-frênaie, saussaie), végétation pionnière des rivières méditerranéennes, groupements méditerranéens amphibies, sources calcaires</p> <p>- <b>Flore</b> : <i>Anacamptis coriophora</i>, <i>Anagallis minima</i>, <i>Arenaria montana</i>, <i>Blysmus compressus</i>, <i>Botrychium matricariifolium</i>, <i>Carex davalliana</i>, <i>Carex depressa subsp. basilaris</i>, <i>Carex olbiensis</i>, <i>Cistus populifolius</i>, <i>Dryopteris ardechensis</i>, <i>Eleocharis quinqueflora</i>, <i>Festuca arvernensis</i>, <i>Fissidens grandifrons</i>, <i>Hieracium stelligerum</i>, <i>Hypericum linariifolium</i>, <i>Isoetes duriei</i>, <i>Leucanthemum subglaucum</i>, <i>Lythrum portula</i>, <i>Ophioglossum azoricum</i>, <i>Orchis coriophora</i>, <i>Parmelia lividescens</i>, <i>Parmelia pseudosinuosa</i>, <i>Reseda jacquini</i>, <i>Sagina procumbens</i>, <i>Saxifraga clusii</i>, <i>Sedum rubens</i>, <i>Spiranthes aestivalis</i>, <i>Trichomanes speciosum</i>, <i>Trifolium bocconi</i>, <i>Trifolium ligusticum</i>, <i>Trifolium strictum</i>, ...</p> <p>- <b>Faune</b> : Loutre d'Europe, Castor d'Eurasie, Ecrevisse à pieds blancs, Campagnol amphibie, Chiroptères, Couleuvre d'Esculape, Cincle plongeur, Martin-pêcheur d'Europe, <i>Coenagrion mercuriale</i>, <i>Cordulegaster bidentata</i>, <i>Macromia splendens</i>, <i>Onychogomphus uncatatus</i>, <i>Ischnura pumilio</i>, <i>Oxygastra curtisii</i>, <i>Sympetrum flaveolum</i>, Anguille, Barbeau méridional, Blageon, Chabot, Vandoise</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Perturbation du fonctionnement hydraulique et/ou de la dynamique naturelle : modification de l'alimentation hydrique, prélèvements en eau, captage</li> <li>- Altérations physiques (recalibrage, enrochement, colmatage de frayères, curage, extraction de matériaux...)</li> <li>- Obstacle à la circulation de la faune aquatique</li> <li>- Dégradation de la qualité des eaux</li> <li>- Piétinement par les animaux</li> <li>- Intensification des pratiques agricoles (gyrobroyage des tourbières, fauche précoce, arasement de haies, utilisation de pesticides, fertilisation, mise en cultures)</li> <li>- Diminution du pâturage et fermeture des milieux</li> <li>- Plantations artificielles (peupleraies, enrésinement)</li> <li>- Pratiques de gestion des berges et ripisylves non adaptées</li> <li>- Abreuvement des troupeaux</li> <li>- Expansion d'espèces invasives</li> <li>- Fréquentation : dégradation de milieux, piétinement</li> <li>- Prélèvements d'espèces : cueillette, chasse, pêche, braconnage</li> <li>- Dégradations diverses : comblement, création de pistes, passage d'engins, retournement et mise en culture, etc.</li> </ul>
	Zones humides (tourbières, prairies humides...) des monts Aigoual, Lozère et Bougès	<p>- <b>Habitats</b> : bas marais alcalins ou acides, prairies à Molinie, tourbières hautes actives, tourbières tremblantes, prairies humides à molinie, sources pétrifiantes, sources d'eaux, mégaphorbiaies, prés humides, buttes à sphaignes, saussaies,</p> <p>- <b>Flore</b> : <i>Anacamptis coriophora</i>, <i>Blysmus compressus</i>, <i>Carex davalliana</i>, <i>Carex lasiocarpa</i>, <i>Carex limosa</i>, <i>Carex pauciflora</i>, <i>Carex pulicaris</i>, <i>Dactylorhiza majalis</i>, <i>Dianthus graniticus</i>, <i>Drosera rotundifolia</i>, <i>Epipactis palustris</i>, <i>Eriophorum angustifolium</i>, <i>Eriophorum latifolium</i>, <i>Hamatocaulis vernicosus</i>, <i>Hammarbya paludosa</i>, <i>Huperzia selago</i>, <i>Jamesoniella undulifolia</i>, <i>Lycopodiella inundata</i>, <i>Lycopodium clavatum</i>, <i>Menyanthes trifoliata</i>, <i>Ophioglossum vulgatum</i>, <i>Parnassia palustris Rhynchospora alba</i>, <i>Salix repens</i>, <i>Vaccinium microcarpum</i></p> <p>- <b>Faune</b> : Amphibiens, reptiles (Lézard vivipare, Lézard des souches, Vipère péliade), Loutre d'Europe, <i>Aeshna juncea</i>, <i>Coenagrion hastulatum</i>, <i>Coenagrion lunulatum</i>, <i>Ischnuro pumilio</i>, <i>Lestes dryas</i>, <i>Lestes sponsa</i>, <i>Leucorrhinia dubia</i>, <i>Somatochlora alpestris</i>, <i>Somatochlora arctica</i>, <i>Sympetrum danae</i>, <i>Sympetrum flaveolum</i>, <i>Sympetrum bruneum</i>, <i>Vertigo substriata</i>, <i>Maculinea alcon</i>, <i>Maculinea rebeli</i>, <i>Chorthippus montanus</i>, etc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Drainage, modification de l'alimentation hydrique, prélèvements en eau, captage</li> <li>- Dégradation de la qualité des eaux (pollutions agricoles)</li> <li>- Piétinement par les animaux (chargement trop important)</li> <li>- Intensification des pratiques agricoles (gyrobroyage des tourbières, fauche précoce, arasement de haies, utilisation de pesticides, fertilisation, mise en cultures)</li> <li>- Diminution du pâturage et fermeture des milieux</li> <li>- Plantations de résineux</li> <li>- Ecobuage</li> <li>- Expansion d'espèces invasives</li> <li>- Fréquentation : dégradation de milieux, piétinement</li> <li>- Prélèvements d'espèces : cueillette, chasse, pêche</li> <li>- Dégradations diverses : comblement, création de pistes, passage d'engins, retournement et mise en culture, etc.</li> </ul>
	Autres zones humides	- <b>Habitats</b> : mares temporaires sur calcaires ou silice, cones de tufs, sources calcaires	
	Pelouses sommitales (Mont Lozère, Aigoual)	<p>- <b>Habitats</b> : pelouses à Nard, prairie de fauche de montagne, landes à vaccinium, landes sèches à Callune et à Genêt épineux, landes à Myrtille, landes primaires à Genêt purgatif, chaos granitiques, sources d'eaux, tourbières,</p> <p>- <b>Flore</b> : <i>Belonia incarnate</i>, <i>Dianthus graniticus</i>, <i>Festuca arvernensis</i>, <i>Festuca yvesii subsp. Bellottii</i>, <i>Huperzia selago</i>, <i>Juncus trifidus</i>, <i>Juniperus sibirica</i>, <i>Leontodon pyrenaicus</i>, <i>Paradisea liliastrum</i>, <i>Pedicularis comosa</i>, <i>Pulsatilla vernalis</i>, <i>Vaccinium uliginosum</i>, <i>Vaccinium vitis idaea</i></p> <p>- <b>Faune</b> : <i>Charaza briseis</i>, <i>Chorthippus binotatus algoaldensis</i>, <i>Polysarcus scutatus</i>, <i>Lagria glabatra</i>, <i>Maculinea arion</i>, <i>Parnassius apollo</i>, Lézard vivipare, Vipère péliade, Busard cendré, Alouette lulu, Pie-grièche écorcheur, Accenteur alpin, Bruant fou</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution de l'élevage et fermeture des milieux</li> <li>- Intensification des pratiques agricoles (période de fauche, fertilisation, pesticides, pression de pâturage, écobuage, arasement des haies, mise en culture, dérochage, écobuage, etc.)</li> <li>- Reboisements artificiels</li> <li>- Défrichement des landes</li> <li>- Fréquentation : piétinement et dérangement</li> </ul>
	Autres milieux ouverts (pelouses, prairies, landes)	<p>- <b>Habitats</b> : prairies maigres de fauche, Mesobromion, landes primaires à Genêt purgatif, landes à Genévrier commun, pelouses pionnières, landes à Callune et à Genêt épineux</p> <p>- <b>Flore</b> : espèces messicoles</p> <p>- <b>Faune</b> : Alouette lulu, Pie-grièche écorcheur, Busard cendré, Busard Saint-Martin, Lézard ocellé</p>	
	Châtaigneraies cévenoles et autres milieux en mosaïque	<p>- <b>Habitats</b> : châtaigneraie, terrasses, forêts de Pins de Salzmann, forêts rivulaires</p> <p>- <b>Flore</b> : <i>Botrychium matricariifolium</i>, <i>Cardamine pentaphyllos</i>, <i>Carex alba</i>, <i>Cistus populifolius</i>, <i>Dryopteris ardechensis</i></p> <p>- <b>Faune</b> : Autour des palombes, Epervier d'Europe, Pic noir, Circaète Jean-le-Blanc, Bondrée apivore, Engoulevent d'Europe, chiroptères (Barbastelle, Murin à moustaches, Oreillard roux, Murin de Natterer, Sérotine commune), Couleuvre d'Esculape, <i>Lucanus cervus</i>, <i>Cordulegaster bidentata</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Défrichement</li> <li>- Abandon</li> <li>- Fréquentation et dérangement</li> <li>- Incendies</li> <li>- Pratiques sylvicoles inadaptées : enrésinement, plantations monospécifiques, passage d'engins lourds sur les zones humides intraforestières, coupes à blanc, abandon des rémanents, ouverture de pistes, abattage d'arbres morts ou à cavités, périodes d'interventions et dérangement</li> </ul>
	Forêts anciennes (Bougès, Aigoual, ...)	<p>- <b>Habitats</b> : hêtraies, forêts de ravin, forêts de Pins de Salzmann, forêts rivulaires</p> <p>- <b>Flore</b> : <i>Anemone ranunculoides</i>, <i>Arabis cebennensis</i>, <i>Botrychium matricariifolium</i>, <i>Brachydontium trichodes</i>, <i>Buxbamia viridis</i>, <i>Cardamine pentaphyllos</i>, <i>Carex alba</i>, <i>Cistus populifolius</i>, <i>Corydalis cava</i>, <i>Corydalis intermedia</i>, <i>Dryopteris ardechensis</i>, <i>Gagea lutea</i>, <i>Luzula luzulina</i>, <i>Streptopus amplexifolius</i>, <i>Trichomanes speciosum</i></p> <p>- <b>Faune</b> : <i>Tetratoma ancora</i>, <i>Apatura iris</i>, <i>Parnassius mnemosyne</i>, <i>Cordulegaster bidentata</i>, <i>Lucanus cervus</i>, <i>Cerambyx cerdo</i>,</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pratiques sylvicoles inadaptées : enrésinement, plantations monospécifiques, passage d'engins lourds sur les zones humides intraforestières, coupes à blanc, abandon des rémanents, ouverture de pistes, abattage d'arbres morts ou à cavités, périodes d'interventions et dérangement</li> </ul>

		<i>Rosalia alpina</i> , <i>Osmoderma eremita</i> , Autour des palombes, Chouette de Tengmalm, Epervier d'Europe, Grand Tétrás, Pic noir, Circaète Jean-le-Blanc, Bondrée apivore, Engoulevent d'Europe, chiroptères (Barbastelle, Murin à moustaches, Murin de Bechstein, Oreillard roux, Murin de Natterer, Sérotine commune), Couleuvre d'Esculape	
Gorges du Chassezac		<p>- <b>Habitats</b> : Bancs de sables, de graviers et de galets, végétations des falaises continentales siliceuses</p> <p>- <b>Flore</b> : <i>Adenocarpus complicatus subsp. complicatus</i>, <i>Anacamptis coriophora</i>, <i>Blysmus compressus</i>, <i>Carex limosa</i>, <i>Dianthus graniticus</i>, <i>Drosera rotundifolia</i>, <i>Dryopteris ardechensis</i>, <i>Festuca arvernensis</i>, <i>Halimium umbellatum</i>, <i>Lycopodiella inundata</i>, <i>Reseda jacquini</i>, <i>Sagina procumbens</i>, <i>Spiranthes aestivalis</i>, <i>Thymus nitens</i></p> <p>- <b>Faune</b> : <i>Carabus intricatus</i>, <i>Ischnura pumilio</i>, <i>Onychogomphus uncatus</i>, <i>Chorthippus binotatus algoaldensis</i>, Ecrevisse à pieds blands, Loutre d'Europe, Castor d'Europe, Aigle royal, Circaète Jean-le-Blanc, Busard cendré, Faucon pèlerin, Couleuvre d'Esculape, Léopard ocellé Vipère péliade</p>	- Ensemble des facteurs évoqués ci-dessus
Autres milieux		<p><b>Habitats</b> : Rucher tronc naturel des Cévennes, Chaos granitique du Mont Lozère</p> <p>- <b>Flore</b> :</p> <p>- <b>Faune</b> : <i>Apis mellifera mellifera</i></p>	- Ensemble des facteurs évoqués ci-dessus

## 2.4. Actions du Conseil général

### 2.4.1. Politique ENS dans les départements limitrophes

#### 1.1.1.1. Haute-Loire

Le Conseil général de la Haute-Loire développe depuis 1992 une politique départementale en faveur des Espaces Naturels Sensibles. Son action s'articule entre des opérations portées sous maîtrise d'ouvrage et un soutien technique et/ou financier à des actions portées par des tiers, généralement des associations.

Le bilan fait aujourd'hui apparaître un schéma d'intervention constitué de cinquante cinq sites :

- Vingt neuf gérés par le Conseil général, dont sept bénéficient en outre d'une désignation au titre des Directives Oiseaux et Habitats (sites Natura 2000) et bénéficiant d'un plan de gestion opérationnel ;
- Neuf dont la gestion est assurée par d'autres porteurs de projets généralement associatifs et dont les programmes d'actions ont bénéficié du soutien financier du Conseil général ;
- Huit ayant fait l'objet d'une étude de connaissance, de définition d'objectifs et d'une animation mais sans donner suite à la réalisation de travaux de gestion ;
- Neuf identifiés en 1996 mais n'ayant fait l'objet d'aucune intervention du Conseil général.

Le Conseil général est également propriétaire et gestionnaire de quatre espaces naturels sensibles : le Lac du Bouchet, le Domaine du Sauvage, la Pinatelle du Zouave et le cratère du Mont-Bar.

Des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement sont également conduites, comme par exemple :

- Une collection d'ouvrages naturalistes spécifiques au département ;
- Des fiches découvertes du patrimoine volcanique au travers de la démarche « Volcans en liberté ».

Le Conseil général de la Haute-Loire soutient, dans le cadre de sa politique espaces naturels sensibles, d'autres collectivités ou associations concourant à la préservation et la mise en valeur du patrimoine naturel départemental.

Il est ainsi partenaire du Plan Loire Grandeur Nature, avec quatre sites (gorges de l'Allier, méandres de Précaillé et des Granges, gorges de la Loire, Larcenac) concernés dans le département et des actions conduites par deux opérateurs associatifs :

- Le Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne ;
- La Ligue pour la Protection des Oiseaux en Auvergne.

Le soutien du Conseil général va aussi au Plan de Conservation du Milan Royal en Massif central, porté par la Ligue pour la Protection des Oiseaux en Auvergne.

Le schéma départemental propose des logiques d'intervention selon quatre grands axes :

- Connaître pour caractériser la sensibilité et donc cibler les interventions sur des espèces et milieux vulnérables et menacés ;
- Préserver des sites à enjeux forts ;

- Préserver des espèces et des milieux dont la conservation suppose une démarche territoriale d'ensemble, dépassant une intervention à l'échelle d'un seul site ;
- Valoriser, partager durablement les enjeux autour du patrimoine naturel, faire reconnaître ses valeurs et les transmettre aux générations futures.

Le schéma identifie également la responsabilité du département quant à la conservation de :

- 278 taxons de plantes vasculaires ;
- 95 espèces animales ;
- 20 types d'habitats naturels ;
- 47 sites prioritaires.

#### 1.1.1.2. Cantal

Le Conseil général du Cantal s'est engagé dans un programme de gestion et de valorisation des milieux naturels, en initiant une politique ENS dès 1996.

Cette politique repose sur le classement d'un site naturel en ENS, en reconnaissance du patrimoine et de la sensibilité du site, par le Département et la (ou les) commune(s) concernée(s). Ce classement permet un accompagnement technique et financier à l'établissement de plans de gestion et à la mise en œuvre de programmes d'actions.

Dans une démarche de concertation et d'appropriation locale, une collectivité (commune, communauté de communes,...) est mobilisée en tant que porteur de projet du site, et un comité de suivi, composé de plusieurs acteurs du territoire, est constitué. Après l'élaboration et la validation de schémas directeurs de gestion et de valorisation, les actions définies sont mises en œuvre dans le cadre d'un contrat ENS établi pour cinq ans entre le porteur de projet et le Conseil général. Des actions de connaissance (inventaires, suivis...), de gestion (entretien et réhabilitation de milieux naturels...) et de valorisation (aménagement des sites, créations de sentiers et livrets d'interprétation...) sont alors mises en œuvre.

Aujourd'hui, le réseau départemental est constitué de dix sites, représentant environ 3 000 hectares de zones humides, prairies, landes et forêts.

#### 1.1.1.3. Aveyron

Dans le cadre du « *Projet pour les Aveyronnais* », l'Assemblée Départementale a affirmé le souhait de préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel riche et diversifié de son territoire, et a renforcé son intervention en matière d'ENS à travers quatre axes principaux.

Par ailleurs, un appel à projets sur trente cinq sites du département au patrimoine naturel remarquable a été initié. Cette démarche donne la possibilité aux collectivités concernées par l'un de ces sites (Communes, groupement de communes), et aux associations agréées en environnement, de faire acte de candidature auprès du Conseil général, pour la mise en œuvre d'un projet de préservation et de mise en valeur de ces espaces.

Les trois spécificités de cette démarche sont :

- Un accompagnement technique à disposition des porteurs de projets, débouchant sur la rédaction d'un document de synthèse (schéma directeur) ;
- La proposition d'un label départemental, avec notamment la mise en place d'une signalétique spécifique sur les sites labellisés ;

- Un appui financier incitatif.

En parallèle, un programme d'intervention auprès des collectivités locales, pour des projets de préservation et de mise en valeur de zones naturelles remarquables, a été mis en place. Ce dispositif permet d'aider les collectivités locales non concernées par les sites prioritaires de l'appel à projets, pour mettre en place des projets de protection et de valorisation d'espaces naturels à forte valeur écologique. Depuis son instauration le 8 décembre 2000, il a permis d'aider l'acquisition et la valorisation d'un peu plus de 650 ha d'espaces naturels répartis sur le département (berges de rivières, falaises calcaires, zones humides, pelouses sèches, forêts naturelles, lacs ou étangs...).

Enfin, le Conseil général de l'Aveyron participe à la préservation, la gestion et la mise en valeur de deux sites dont il est propriétaire : la tourbière de la plaine des Rauzes et le Verger Conservatoire du Châtaigner. Ces sites sont les « vitrines » et les terrains d'expérimentation pour les ENS de l'ensemble du territoire

#### 1.1.1.4. Ardèche

Conscient des enjeux et des menaces pesant sur son patrimoine naturel, le Conseil général d'Ardèche mène depuis 1995 des actions de préservation de la biodiversité à travers l'exercice de sa compétence ENS, sur un réseau de sites d'intérêt départemental considéré comme représentatif de la diversité naturelle de son territoire.

Pour le Conseil général d'Ardèche, un espace naturel sensible (ENS) est un périmètre identifié au vu de son intérêt biologique et/ou géologique et/ou paysager. Les sites ENS en Ardèche sont répartis sur l'ensemble du département de façon à être représentatifs des grandes entités paysagères du territoire. Pour chacune de ces entités paysagères, des sites représentatifs avec une biodiversité locale à protéger ont été identifiés. Au nombre de seize, ils couvrent plus de 15 % de la surface du département. Les ENS restent des périmètres de travail et d'observation, sur lesquels il ne s'applique pas de réglementation particulière.

Après un premier schéma des ENS 2006 – 2013, le Département a souhaité poursuivre sa dynamique en faveur de la préservation des espaces naturels et de leur ouverture maîtrisée au public, en élaborant un nouveau schéma départemental intitulé « Espaces naturels sensibles horizon 2020 ».

Ce schéma départemental est marqué du sceau du partenariat avec les territoires sur lesquels le Département entend s'appuyer fortement pour démultiplier son action et inciter les acteurs locaux à réorienter leur regard vers la préservation d'un patrimoine naturel source de développement et de nombreux services écosystémiques. Ainsi, pour chaque site inscrit au réseau départemental, une convention « *Ardèche nature* » matérialisera ce partenariat entre le Département et la collectivité coordonnatrice chargée d'élaborer le programme de préservation et d'animation du site.

Par ses dispositifs d'aide, le Département s'engagera également dans une politique active d'éducation à la nature et poursuivra son effort en faveur de la connaissance de la biodiversité ardéchoise. Ne disposant pas de pouvoir réglementaire, c'est par une action d'acquisition foncière volontariste que le Département contribuera à la préservation des sites naturels les plus riches et les plus fragiles en vue de les faire découvrir de façon raisonnée au grand public. L'objectif est fixé à 100 hectares par an.

#### 1.1.1.5. Gard

Une première phase de l'élaboration du schéma départemental des ENS a été engagée et finalisée par le Conseil général du Gard. Il s'agissait d'un inventaire des ENS, qui a été entrepris en 2006. Le Conseil général s'est en parallèle entouré d'un Comité technique de suivi. A partir de l'ensemble des données naturalistes disponibles, 136 sites ont été identifiés dans cette phase d'inventaire comme prioritaires pour l'action du Conseil général, en fonction de leurs richesses naturelles, des menaces pesant sur ces espaces, du régime foncier, *etc.*

Depuis 2014, le Conseil général construit sa stratégie de conservation et de valorisation des ENS sur la base de plans d'actions par site, qui seront construits en partenariats avec les acteurs locaux.

Pour l'heure, des zones de préemption ont déjà été définies avec certaines communes du département et le Conseil général assure un appui financier pour l'acquisition foncière. De plus, des conventions ont été établies avec certains acteurs (coopératives d'agriculteurs, syndicats mixtes...) pour la gestion conservatoire de certains milieux, comme l'ouverture de milieux embroussaillés sur l'Aigoual. Ces conventions subventionnées sont définies sur la base de cahiers des charges, notices de gestion et/ou plan de gestion des parcelles concernées.

### **2.4.2. Politique ENS et autres actions menées par le Conseil général de la Lozère**

#### 1.1.1.1. Rappel de la politique départemental sur les espaces naturels sensibles

L'Assemblée Départementale a délibéré successivement :

- Le 17 octobre 2011 sur le principe de la mise en œuvre d'une politique en faveur des Espaces Naturels Sensibles (ENS) ainsi que sur les quatre types de milieux proposés comme espaces naturels sensibles et qui pourront faire l'objet d'une intervention du Département ;
- Le 17 octobre 2011 sur la mise en place de la taxe d'aménagement sur le département de la Lozère ;
- Le 31 octobre 2013 sur l'augmentation de la taxe départementale d'aménagement.

Toutes les actions de la politique Espaces Naturels Sensibles sont financées par le produit de la TDENS (Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles) due par tout bénéficiaire d'une autorisation de construire en application de l'article L442-1 du Code de l'Urbanisme.

L'outil financier que constitue la TDENS octroie au Conseil général des moyens pour mettre en place cette politique ambitieuse de préservation des espaces naturels. Elle lui permet notamment de devenir propriétaire, s'il le souhaite, des terrains sur lesquels il développe par la suite sa politique. Cette acquisition peut se faire après la définition de zones de préemption.

Lors de sa séance du 17 octobre 2011, le Conseil général a décidé d'instituer la TDENS et de fixer un taux de 1% pour toutes les catégories de construction.

Le Département de la Lozère intervient aujourd'hui en faveur des espaces naturels sensibles de manière ponctuelle en fonction des demandes d'aide formulées par des porteurs de projets (COPAGE, Conservatoire d'Espaces Naturels de Lozère, Conservatoire d'Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon, Association Lozérienne d'étude et de Protection de l'Environnement...).

La volonté de cadrer et d'accentuer la politique du Conseil général en faveur de l'environnement l'a conduit à mettre en place courant 2013 un des outils proposés qui est le « *Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles* ». Ce schéma sera un document cadre et de référence à la politique ENS du Département qui permettra :

- De donner un cadre d'intervention du Département en matière de préservation, reconquête et de valorisation des milieux naturels sensibles ;
- De construire une politique en cohérence avec les politiques de préservation déjà existantes (Natura 2000, Parc national...) ainsi que les autres politiques en lien avec les espaces naturels (agriculture, activités de pleine nature, eau, urbanisme...);
- De donner un cadre financier au Département, dans la préservation, la reconquête et la valorisation de l'environnement basé sur l'enveloppe mis à sa disposition, provenant des crédits issus de la part ENS de la TLA.

#### 1.1.1.2. Autres actions menées en faveur du patrimoine naturel

Outre sa politique ENS, le Conseil général de la Lozère a soutenu plusieurs actions et acteurs en faveur des espaces naturels :

- Appui du CEN Lozère pour :
  - ✓ Pour l'inventaire de Zones Humides : ZH alcalines (2003-2004), ZH bassin lozérien de l'Allier (2004-2005), ZH de l'Aubrac (2005), ZH Ouest de la Margeride (2012-2013) ;
  - ✓ Pour la création de SAGNE 48, Cellule d'Assistance Technique aux ZH ;
  - ✓ Pour le conventionnement de plus de 640 ha de ZH pour la gestion et la restauration de milieux : 140 ha de zones humides concernés par des travaux de restauration dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature ;
  - ✓ Pour une opération de préservation écologique et hydrologique de zones humides du haut bassin versant lozérien de l'Allier.
- Appui du Plan Loire Grandeur Nature 2007-2013 pour :
  - ✓ L'animation foncière sur 12 à 16 sites ;
  - ✓ Des travaux de mise à niveau et d'entretien courant prévus sur 11 sites représentant 20 parcs de pâturage et 14 gestionnaires pour une surface conventionnée de 530 ha : coupe sélective d'arbres, restauration hydraulique de la ZH (pose de seuils, installation d'abreuvoirs), aménagements pastoraux, gestion courante ;
  - ✓ Des actions de valorisation et d'accueil des publics, actions de sensibilisation sur les bonnes pratiques de gestion.
- Appui du COPAGE pour :
  - ✓ L'animation et le conseil de gestion et de préservation de zones humides sur la zone verte du SDAGE Adour Garonne « *Aubrac* » : mise en place d'une opération multipartenariale de gestion et de préservation de zones humides (communication et sensibilisation de la population locale, appui technique, expertise et contractualisation de type MAE (mesures agri-environnementales), restauration et petits aménagements).

#### 1.1.1.3. Propriétés acquises au titre de la TDENS

Aucune propriété n'a été acquise au titre de la TDENS. Toutefois, le Conseil général est propriétaire d'une surface de 132 ha de forêts. Ces forêts sont soumises au régime forestier et sont gérées par l'ONF, dans le cadre d'une convention passée avec le Conseil général.

#### 1.1.1.4. Zones de préemption

Le droit de préemption au titre des ENS n'a pas encore été utilisé par le Conseil général.

Cet outil permet aux départements de se positionner sur des espaces où ils estiment que les enjeux justifient des actions dans le cadre de la politique des espaces naturels.

Le droit de préemption offre en effet la possibilité d'acquérir des terrains, en priorité dans des secteurs au préalable délimités avec les communes concernées, en tant que zones de préemption ENS. Ce droit de préemption peut être délégué à des partenaires des Conseils Généraux (une action du SDEN précise les modalités de la délégation de ce droit).

Une zone de préemption ENS permet au titulaire du droit de préemption d'exercer une veille foncière active dans les périmètres concernés. Le titulaire de ce droit est prioritaire pour se prononcer, dans un délai de deux mois suivant la réception des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA), sur l'acquisition de parcelles incluses dans le périmètre. Il a alors libre choix d'acquérir ou non ces terrains, selon l'estimation des Domaines. Les DIA ne sont réalisées par les notaires qu'en cas de volonté de vendre des propriétaires (aucune expropriation). Le vendeur a la possibilité de céder ses parcelles à un tiers et au prix qu'il souhaite si le titulaire du droit de préemption refuse de préempter.

Si la définition d'une zone de préemption permet de faire face à des menaces à court ou moyen termes liées à une éventuelle mutation de l'espace naturel vers l'urbanisation ou autre, la constitution d'un espace naturel départemental homogène peut prendre un certain temps. En effet, les parcelles sont acquises « *au coup par coup* », au gré des ventes. Il faut donc suivre ces ventes, et gérer pendant une période transitoire parfois longue le parcellaire morcelé du domaine en naissance.

Le Schéma Départemental des Espaces Naturels devra définir s'il y a lieu ou non de définir ces zones.

### **2.4.3. Politique randonnée et sports de nature**

#### 1.1.1.1. Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées

Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR) est en cours de réactualisation, une première version datant de 1993. Son objectif est d'assurer la pérennité et la continuité des itinéraires. Pour cela, il est régi par l'article L361-1. du Code de l'Environnement qui lui permet de protéger les chemins ruraux contre leur abandon, suppression ou aliénation par les communes, et surtout leur appropriation par des tiers.

A l'heure actuelle, le PDIPR du Département de la Lozère est composé de 1 400 km de GR et GR de pays, ainsi que de 400 km d'itinéraires équestres, les plus connus étant le chemin de Saint-Jacques de Compostelle (GR65) et le chemin de Stevenson.

#### 1.1.1.2. Plan et Commission Départementaux des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI et CDESI)

Le développement maîtrisé des sports de nature permet de satisfaire l'aspiration légitime des citoyens à pratiquer des activités sportives en milieu naturel en la conciliant avec les autres usages de l'espace, la protection de l'environnement et le respect du droit de propriété.

La loi reconnaît la place importante du sport dans la société. La promotion et le développement des activités physiques et sportives sont d'intérêt général. Les sports de nature attirent un nombre croissant de français. Cet engouement pour les sports de nature traduit l'intérêt des citoyens pour la nature mais l'exercice de ces activités peut affecter les espaces naturels.

La loi inscrit leur développement maîtrisé dans une logique d'organisation des territoires et en confie la compétence aux conseils généraux, en complément des responsabilités déjà définies par la norme et le règlement à chacun des acteurs concernés : l'état, les collectivités territoriales, les fédérations sportives délégataires.

Le dialogue pour la recherche de solutions concertées entre acteurs locaux organisés à l'échelon départemental est apparu essentiel. C'est dans ce cadre que se constituent les commissions départementales des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI) et que doivent être élaborés les plans départementaux des espaces, sites et itinéraires (PDESI). Les CDESI permettent d'apporter une meilleure compréhension des acteurs entre eux et de nouvelles coopérations entre pouvoirs publics et acteurs privés. Les PDESI relatifs aux sports de nature sont un outil adapté pour maintenir et améliorer l'accès aux lieux de pratique dans un objectif de développement durable des activités et des territoires.

Un état des lieux permet de définir les principaux enjeux du développement maîtrisé des sports de nature et d'aboutir à la formalisation d'objectifs politiques. Ces objectifs sont visés par la mise en œuvre d'une stratégie et de moyens adaptés.

La CDESI a été mise en place par le Conseil général de la Lozère le 27 janvier 2006. Composée d'une trentaine de partenaires (pratiquants, propriétaires, gestionnaires d'espaces naturels, etc.), elle a pour vocation de favoriser la concertation pour la promotion et la gestion des sports de nature, avec entre autres, l'amélioration des relations entre les différents usagers de la nature.

La CDESI a donc été créée afin de :

- Engager une véritable réflexion prospective sur le développement maîtrisé des sports de pleine nature ;
- Mettre en place un Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (incluant le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, PDIPR) ;
- Engager un travail de concertation pour aboutir à une pratique plus sécurisée de ces activités ;
- Favoriser le conventionnement avec les propriétaires fonciers.

Le Conseil général de la Lozère a d'ores et déjà établi sa stratégie d'inscription au PDESI (cf. tableau ci-après).

Tableau 30 – Stratégie d’inscription au PDESI du département de la Lozère (source : Conseil général de la Lozère)

	Espace et Site	Itinéraire
Objectifs de sélection	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer une offre de qualité vis-à-vis de la sécurité</li> <li>- Proposer une offre accessible à tous (sportif, promeneur, famille, personne présentant un handicap physique ou sensoriel)</li> <li>- Présenter une vitrine des ESI les plus représentatifs du patrimoine départemental</li> <li>- Sélectionner des espaces et sites ayant peu d'impact sur le milieu naturel.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Garantir la libre circulation sur les itinéraires</li> <li>- Assurer la sécurité des pratiquants</li> <li>- Sélectionner des itinéraires adaptés à l'usage et favoriser le multi-usage.</li> <li>- Sélectionner des itinéraires ayant peu d'impact sur le milieu naturel</li> </ul>
Choix des ESI	Prioritairement sur la zone test des gorges et causses, conformément aux grilles de sélection en vigueur	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Grands Itinéraires : réflexion au niveau départemental. Inscription uniquement des itinéraires principaux, ne tient pas compte des variantes.</li> <li>- Boucles : sélection d’itinéraires d’intérêt départemental (« toilettage » des 70 PR, complété par des itinéraires promus dans des topos-guides cantonaux)</li> </ul>
Devoir du propriétaire (Public/Privé)	Garantie d’ouverture au public par convention et déclaration au RES, servitude, bail ou délibération	Assurer la libre circulation par : <ul style="list-style-type: none"> <li>- La garantie d’ouverture au public par servitude, convention ou délibération</li> <li>- La garantie d’entretien, de débroussaillage</li> </ul>
Obligation de la collectivité	Réaliser les aménagements qui ne sont pas directement liés à l’activité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser les aménagements multi-usages (passage de clôture, passage canadiens, pose de caillebotis, passerelle, main courante...)</li> <li>- Entretien de l'assiette du chemin</li> </ul>
Obligation du gestionnaire (collectivité, association, comité départemental sportif, ou privé)	Entretien des espaces et sites et rapport de maintenance	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretien de l'assiette du chemin quand il se situe en propriété privée</li> <li>- Balisage de leur circuit et rapport de maintenance</li> </ul>
Obligation des comités départementaux	Expertise technique des espaces et sites	Expertise technique des itinéraires

Des aides sont attribuées par le Conseil général pour les Espaces, Sites ou Itinéraires inscrits et susceptibles d’être inscrits, dans le cadre de :

- Réalisation d’étude préalable à l’aménagement ;
- Sécurisation des ESI par l’aménagement matériel lié à l’activité sportive ;
- Préservation du milieu naturel ;
- Désinstallation de l’ESI après sa fermeture ;
- Acquisition foncière.

A l'heure actuelle, cinq sites sont inscrits au PDESI :

- Sur la commune d'Ispagnac, deux sites d'aire de décollage (propriété du Comité régional de Vol libre) et d'atterrissage (propriété de la commune d'Ispagnac) de vol libre ;
- Un site (propriété du Syndicat mixte des Gorges du Tarn et de la Jonte) : embarcadère et débarcadère publics pour la pratique du canoë en bord du Tarn ;
- Deux boucles équestres de 160 km sur Florac.

Six via ferrata ont été validées par la CDESI mais restent à valider par le Conseil général (propriétés communales ou intercommunales).

Enfin, plusieurs sites sont proposés pour une inscription au PDESI :

- Cirque de Baumes : site d'escalade sur les Gorges du Tarn, étude de requalification paysagère en cours ;
- Chemin Urbain V : GR de Nasbinals à Avignon en passant par Mende puis les Cévennes ;
- GR 65 ou chemin de Saint Jacques de Compostelle, trançon Nasbinals – Aumont d'Aubrac – Saint Alban de Limagnole ;
- Sentier Rive gauche du Tarn, porté par le Syndicat Mixte des Gorges du Tarn et de la Jonte (convention en cours de signature avec les propriétaires riverains).



## 3. SITES DU RESEAU DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

### 3.1. Identification des espaces naturels à protéger

#### 3.1.1. Démarche utilisée

Un certain nombre d'acteurs locaux (cf. liste des personnes consultées), regroupés au sein d'un Comité technique, a été consulté individuellement puis en réunion pour évaluer les enjeux du département sur la base de leurs connaissances de terrain : sites remarquables, paysages, espèces et habitats naturels d'intérêt pour le département, etc.

Des propositions de sites, qu'ils considèrent majeurs pour le département (chacun dans son domaine de compétence), sont remontées à travers des fiches descriptives de sites. De ces entretiens est ainsi ressortie une première liste de sites potentiels pouvant intégrer le schéma départemental des espaces naturels sensibles (SDEN), ainsi qu'une cartographie plus ou moins affinée en fonction de la précision des informations récoltées.

#### 3.1.2. Résultats

Au final, 72 sites potentiels sont remontés (voir carte ci-après). Certains ont été regroupés car très proches ou dans une même enveloppe territoriale. Au final, 66 sites ont été soumis au Conseil général.

Ces sites potentiels sont répartis de manière assez homogène sur l'ensemble du territoire départemental, bien que la Vallée du Lot soit moins bien couverte. Les milieux naturels à enjeu du département, comme indiqués dans le chapitre § 2.3.4., sont quasiment tous représentés.

Deux membres du Comité technique ont fait remonter une cinquantaine de sites complémentaires en fin de consultation. Ces sites n'ont pas pu être intégrés à la présente analyse mais pourront être traités lors de la prochaine évaluation du SDENS.

Tableau 31 – Représentation des milieux naturels et répartition géographique des sites proposés par le Comité technique

Milieux naturels dominants	Nombre de sites	Entité naturelle	Nombre de sites
Forêts	16	Aubrac	15
Tourbières	16	Margeride	17
Cours d'eau et milieux connexes	15	Vallée du Lot	5
Gorges	6	Grands Causses et gorges	12
Autres milieux	4	Cévennes et Mont Lozère	19
Pelouses et landes	4	Département	4
Causses	4	<b>TOTAL</b>	<b>72</b>
Lacs	3		
Grottes	2		
Autres zones humides	2		
<b>TOTAL</b>	<b>72</b>		

## 3.2. Sites supports de la politique ENS du Conseil général

### 3.2.1. Démarche de sélection et hiérarchisation des sites intégrant le SDEN

#### 1.1.1.1. Démarche globale

Il a été proposé de se tourner vers un outil d'aide à la décision et non vers une grille d'évaluation. Il s'agit d'une démarche globale permettant de combiner divers critères qualitatifs, mais qui ne permet pas de comparer des sites entre eux.

L'objectif de cet outil est en effet de se prononcer sur le classement possible d'un site en ENS et sur sa priorisation à partir de critères objectifs et pouvant être « facilement » renseignés, et non de comparer des sites par rapport à ces mêmes critères. Tous les critères doivent être considérés, sans les hiérarchiser, et le choix se fait suivant l'arborescence validée par le Conseil Général (voir ci-après).

#### 1.1.1.2. Définition des critères

A partir de la bibliographie, de l'analyse des autres expériences issues d'autres départements, ainsi que des nombreuses sollicitations du Comité technique, il a été défini plusieurs critères et types de critères permettant la sélection et la hiérarchisation des futurs sites intégrant le SDEN :

- Critères écologiques :
  - Intérêt patrimonial départemental : présence d'espèces et/ou d'habitats remarquables, emblématiques du département ou pour lesquels le département a de fortes responsabilités de conservation, rôle dans le fonctionnement d'un écosystème (corridor biologique, tête de bassin, etc.) ;
  - Etat de conservation non défavorable : absence de perturbations affectant de manière irréversible le fonctionnement, la dynamique, l'intérêt patrimonial et/ou la pérennité du site, pas de nécessité de « travaux » lourds pour une remise en l'état ou son bon fonctionnement.
- Critères opérationnels :
  - Configuration spatiale : entité cohérente, surface suffisante mais pas trop importante, entité surfacique ou linéaire, etc. ;
  - Disponibilité du foncier : situation foncière favorable (propriété publique, opportunité d'acquisition, implication de propriétaires privés) ;
  - Volonté locale : soutien ou implication des acteurs et usagers locaux (élus locaux, agriculteurs, chasseurs, etc.), identification d'un gestionnaire reconnu localement, etc. ;
- Critères pédagogiques et d'ouverture au public :
  - Facilité d'accès au site : voies d'accès menant au site et permettant l'accueil du public et des activités pédagogiques ;
  - Facilité d'accessibilité sur site : cheminement possible sur site permettant l'accueil du public et des activités pédagogiques ;
  - Forts potentiels d'interprétation et de valorisation : présence d'un élément (espèce ou un habitat emblématique par exemple) facilement visible ou sur lequel il est possible de communiquer sans forcément le voir ;

- Absence de sensibilité des milieux et des espèces : l'accueil du public ne doit pas remettre en cause l'état de conservation et la fonctionnalité du site (dérangement d'espèces animales, piétinement de stations végétales, etc.).

La majorité des critères proposés est facilement renseignable ou fait appel à un avis d'expert (état de conservation des habitats ou des espèces par exemple).

Néanmoins, le critère « *intérêt patrimonial départemental* » reste difficilement évaluable de manière objective. Le SDENS aurait pu s'appuyer sur une liste d'espèces et d'habitats déterminants pour la désignation des sites ENS, à l'image de la méthode proposée pour la révision des ZNIEFF en Languedoc-Roussillon, mais, étant donné la complexité d'établir ce type de liste, ainsi que de croiser les différents groupes taxonomiques pour arriver à une sélection et une hiérarchisation des sites, le Comité technique a validé le fait que ce critère serait renseigné de manière collégiale par l'ensemble des membres du Comité technique, au regard des données faune/flore/habitats fournies et de l'expertise de chacun.

### 1.1.1.3. Outil d'aide à la décision

L'outil d'aide à la décision proposé repose sur la combinaison des trois types de critères précisés plus haut : écologiques, opérationnels, pédagogiques et d'ouverture au public. Le Comité technique a par ailleurs validé le fait que le critère écologique soit discriminant pour la désignation des futurs sites ENS.

L'outil est présenté ci-dessous au travers de deux schémas synthétiques, l'un présentant les règles de décision pour la validation des trois types de critères, l'autre l'arborescence générale pour définir les sites retenus dans le SDEN, prioritaires et non prioritaires.

Figure 34 – Règle de décision pour la validation des trois types de critères

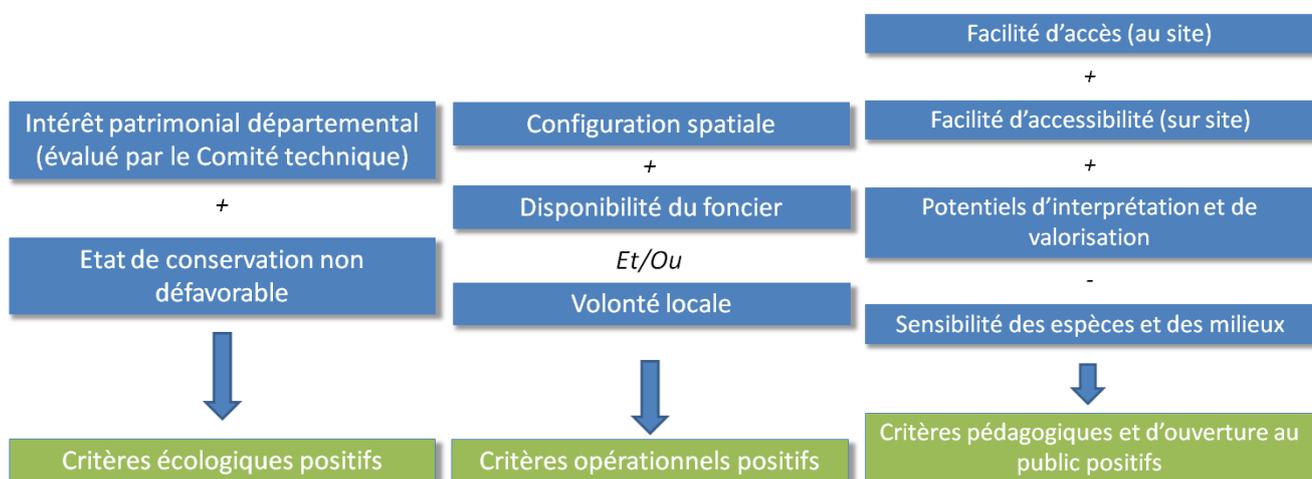
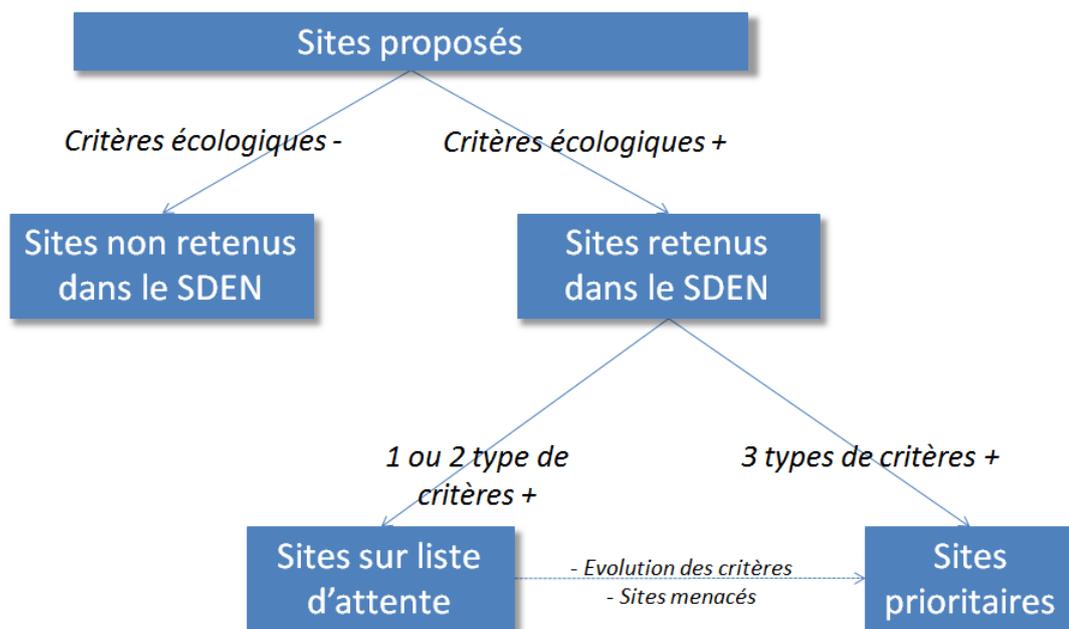


Figure 35 – Arborescence générale de l’outil d’aide à la décision



Pour les sites non prioritaires, le niveau de menace peut « *faire pencher la balance* » vers un statut prioritaire du site. En effet, un site menacé à court terme et dont la menace est bien identifiée pourra bénéficier d’une intervention du Conseil Général, et ce de manière prioritaire.

Il convient par ailleurs de souligner que la démarche proposée ici est bien évolutive et non figée. Les sites non prioritaires pourront tout à fait être réévalués ultérieurement, notamment lorsque des critères auront évolué positivement, en fonction de l’amélioration des connaissances par exemple, de la situation foncière, du contexte local, etc.

### 3.2.2. Résultats

L’outil d’aide à la décision a été appliqué sur les 66 sites potentiels proposés par le Comité technique (cf. § 3.1.).

Au final, 52 Espaces Naturels Sensibles ont été retenus sur l’ensemble du département de la Lozère, dont un est déjà propriété (ou en partie) du Conseil Général (voir carte ci-après).

Après hiérarchisation à partir de l’outil d’aide et des différents critères, ce sont 17 sites qui sont considérés comme prioritaires pour la politique départementale ENS, 35 comme non prioritaires (ou à « *priorité différée* »<sup>7</sup>).

L’ensemble de ces sites est présenté en détail dans la base de données, ainsi qu’au travers des fiches-sites (cf. annexe). Des tableaux synthétisent les informations ci-après.

<sup>7</sup> Le terme « *différée* » est indiqué ici dans le but de souligner qu’il est important d’intervenir sur l’ensemble des ENS identifiés, mais qu’il n’est pas concevable d’intervenir dans un même temps sur l’ensemble des sites.

1.1.1.4. Couverture départementale

Les ENS ainsi définis représentent près de 61 366 ha, dont 4 254 ha en prioritaires et 57 112 ha sur liste d'attente, soit 11,9% du territoire lozérien (0,8% en prioritaire et 11,1% sur liste d'attente). La moyenne nationale est de 6% mais celle-ci doit être relativisée, car il est difficile de comparer les politiques ENS entre elles.

La politique ENS croise également les autres outils de connaissance et de protection des espaces naturels comme le réseau Natura 2000, les ZNIEFF et la zone cœur du Parc national des Cévennes. Ainsi, les ENS couvrent 33 821 ha de site Natura 2000 (dont 3 469 ha en prioritaire), 14 963 ha de ZNIEFF de type I (dont 2 614 ha en prioritaire) et 11 396 ha en zone cœur de Parc (dont 768 ha en prioritaire).

Tableau 32 – Couverture départementale des sites ENS

Sites ENS	Surface totale (ha)	Recouvrement départemental	Surfaces en site Natura 2000 (ha)	Surfaces en ZNIEFF de type I (ha)	Surfaces en zone cœur de Parc (ha)
Prioritaires	4 254	0,8%	3 469	2 614	768
Secondaires (hors estives, tourbières et forêts dans le Pnc)	50 600	9,8%	2 4030	10 210	4 116
Estives, tourbières et forêts dans le Pnc	6 512	1,3%	6 322	2 139	6 512

1.1.1.5. Répartition géographique et milieux dominants

Selon la cartographie de l'atlas des paysages de la Lozère, les cinq entités bénéficient de 1 à 5 sites ENS prioritaires sur leur territoire et de 3 à 12 sites « secondaires » ou « sur liste d'attente ».

Les milieux dominants concernés par les sites prioritaires les plus représentés sont les tourbières, mais réparties sur la majorité des entités naturelles du département.

Milieux naturels dominants	Nombre de sites prioritaires	Nombre de sites sur liste d'attente
Tourbières	7	7
Forêts	2	6
Cours d'eau et milieux connexes	2	9
Causses	2	1
Lacs	2	1
Pelouses et landes	1	2
Grottes et réseaux souterrains	1	1
Gorges		4
Autres milieux		2
Autres zones humides		2
<b>TOTAL</b>	<b>17</b>	<b>35</b>

Entité naturelle	Nombre de sites prioritaires	Nombre de sites sur liste d'attente
Cévennes et Mont Lozère	5	10
Aubrac	5	7
Margeride	4	10
Grands Causses et gorges	2	4
Vallée du Lot	1	5
<b>TOTAL</b>	<b>17</b>	<b>35</b>

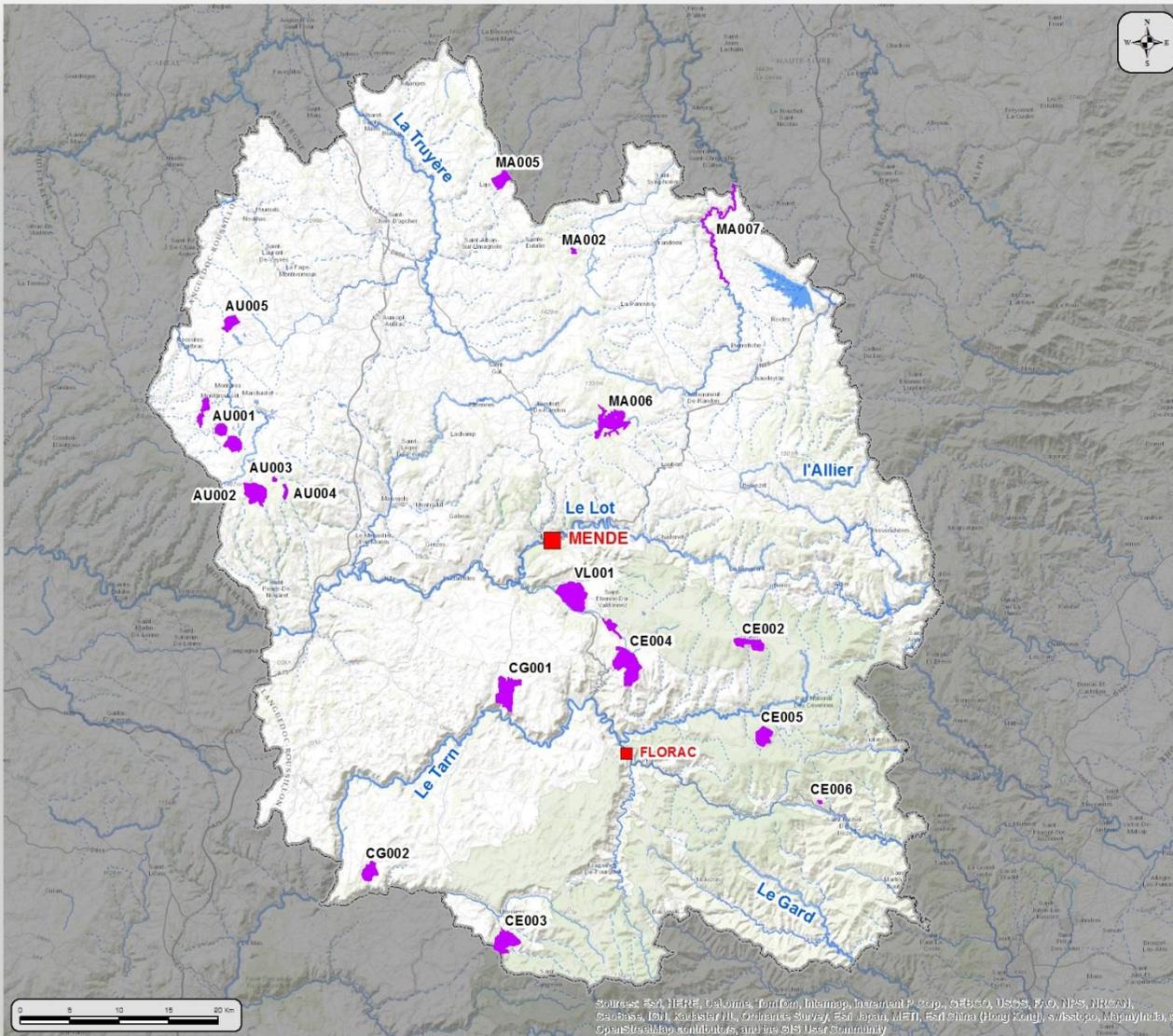
1.1.1.6. Cohérence avec les stratégies nationales et régionales pour la préservation du patrimoine naturel

La démarche ENS est tout à fait complémentaire à plusieurs outils de protection du patrimoine naturel et peut contribuer à répondre aux objectifs de différents schémas et stratégies en faveur des espaces naturels.

Au regard des résultats obtenus, les ENS identifiés s'inscrivent largement dans cette volonté de complémentarité, en appuyant notamment les démarches Natura 2000, SCAP et SRCE. En effet, comme indiqué précédemment, plusieurs sites s'inscrivent dans des zonages établis au travers de ces démarches (voir § 2.2).

Figure 36 – Carte des sites ENS prioritaires

Atlas cartographique des Espaces Naturels Sensibles  
CARTE DES SITES PRIORITAIRES



- Préfecture
- Sous préfecture
- Sites prioritaires
- Limites du département
- Principaux cours d'eau permanents (par classes)**
- ~ 1
- ~ 2
- ~ 3
- ~ 4
- ~ 5

Sources :  
IGN BD Cartho - OSM - BD Carthage

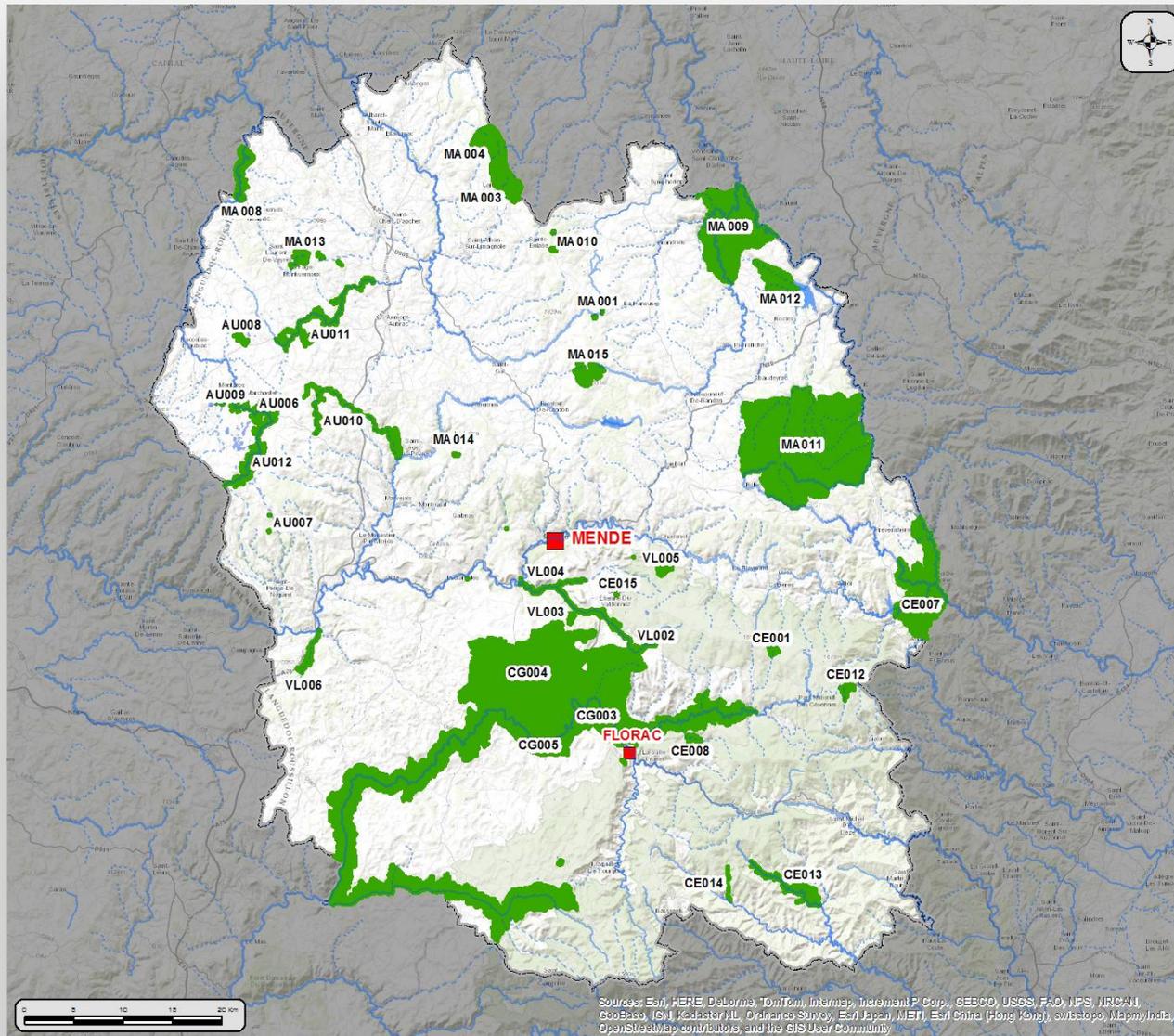
Réalisation :  
Ecotone recherche et environnement  
© Tous droits réservés - 2014



Source: Esri, HERE, DeLorme, TomTom, Intermap, increment P Corp., GEBCO, USGS, FAO, NPS, NRCAN, Esri, Swisstopo, Mapbox, OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community

Figure 37 – Carte des sites ENS secondaires (hors lavognes et sites proposés par le PnC)

Atlas cartographique des Espaces Naturels Sensibles  
CARTE DES SITES SECONDAIRES



- Préfecture
  - Sous préfecture
  - Sites secondaires
  - ▭ Limites du département
- Principaux cours d'eau permanents (par classes)**
- 1
  - 2
  - 3
  - 4
  - 5

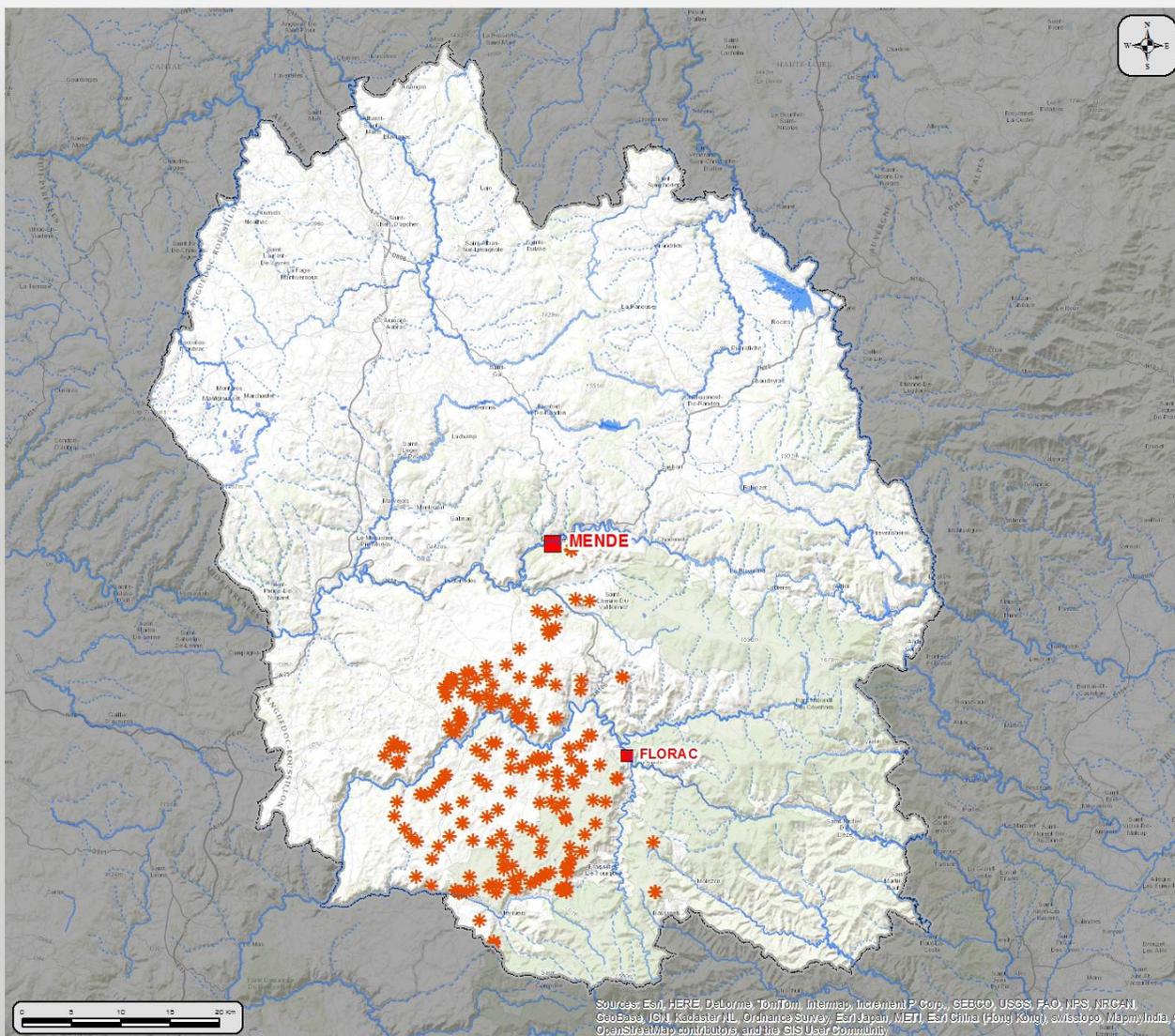
Sources :  
IGN BD Carthage - OSM - BD Carthage

Réalisation :  
Ecotone recherche et environnement  
ECOTONE recherche et environnement  
Tous droits réservés ©2014

Sources: Esri, HERE, DeLorme, TomTom, Intermap, increment P Corp., GEBCO, USGS, FAO, NPS, NRCAN, GeoBase, IGN, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), Swisstopo, Mapbox India, OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community

Figure 38 – Carte des sites secondaires « lavognes »

Atlas cartographique des Espaces Naturels Sensibles  
CARTE DES LAVOGNES



- Préfecture
- Sous préfecture
- \* Lavognes
- ▭ Limites du département
- Principaux cours d'eau permanents (par classes)**
- 1
- 2
- 3
- 4
- 5

Sources :  
IGN BD Cartho - DSM - BD Carthage

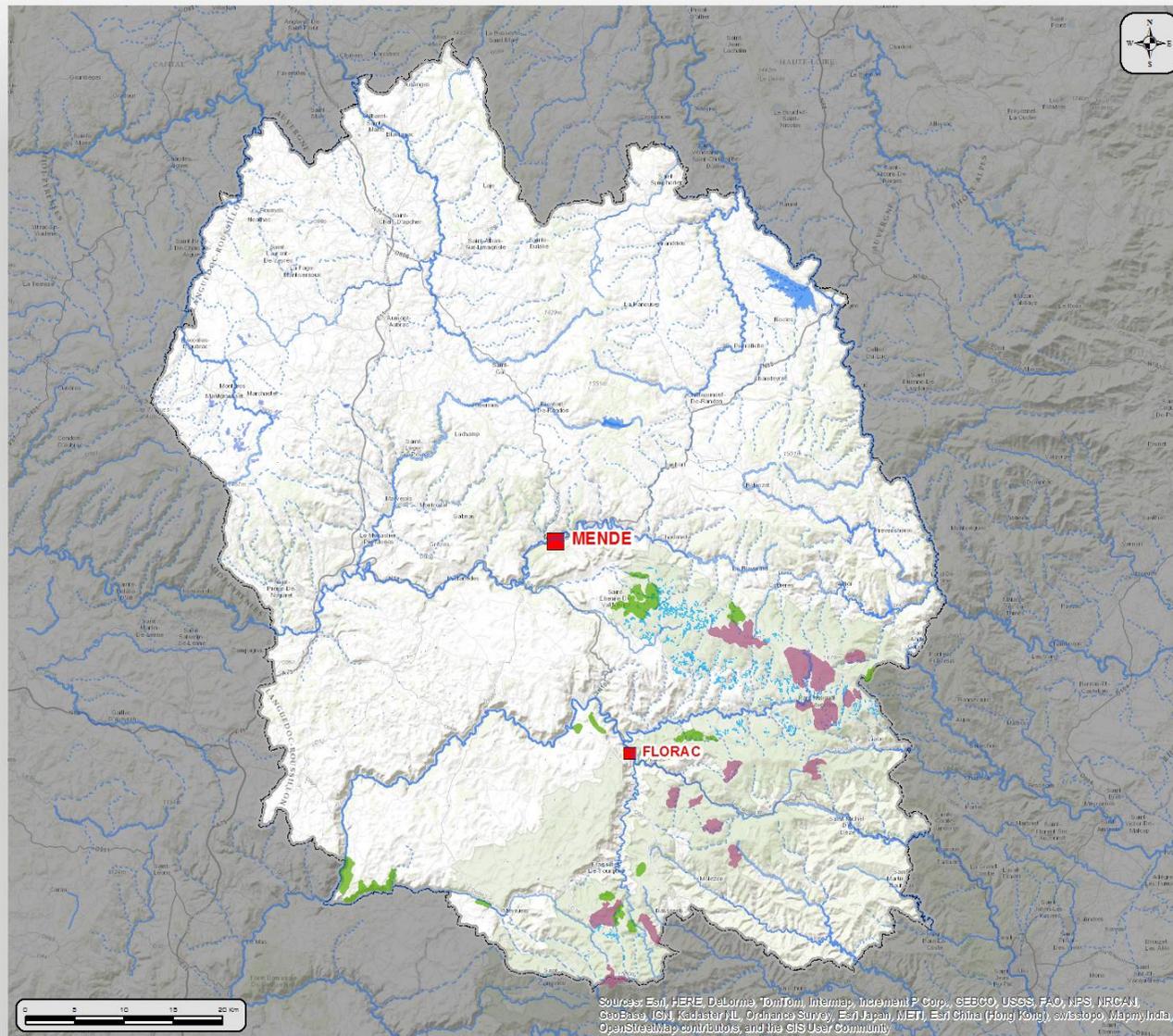
Réalisation :  
Ecotone recherche et environnement  
Tous droits réservés 2014



Sources: Esri, HERE, DeLorme, TomTom, Intermap, increment P Corp., GEBCO, USGS, FAO, NPS, NRCAN, GeoEye, IGN, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri Japan, MEN, Esri China (Hong Kong), Swisstopo, Mapbox India, © OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community

Figure 39 – Carte des sites proposés par le Parc national des Cévennes (estives collectives, forêts en libre évolution et zones humides)

Atlas cartographique des Espaces Naturels Sensibles  
CARTE DES SITES PROPOSÉS PAR LE PARC NATIONAL DES CÉVENNES



- Préfecture
- Sous-préfecture
- Forêts en libre évolution (hors ONF et propriétés du Parc)
- Estives collectives (y compris ONF et propriétés du Parc)
- Zones humides (hors ONF et propriétés du Parc)

▭ Limites du département

Principaux cours d'eau permanents (par classes)

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5

Sources :  
IGN BD Carthage - OSM - BD Carthage

Réalisation :  
Ecotone recherche et environnement  
© Tous droits réservés © 2014

1.1.1.7. Sites prioritaires

**Aubrac**

Nom du site	Code site	Communes	Surface (ha)	Milieux dominants	Principaux enjeux	Critères écologiques	Critères opérationnels	Critères pédagogiques et d'ouverture au public	Autres critères
Lacs glaciaires de l'Aubrac	AU001	Nasbinals, Marchastel, Les Salces	389	Lacs, tourbières et autres zones humides	Lacs glaciaires relictuels, tourbières et prairies humides, cortège typique de zones humides d'altitude (flore, odonates, ...), Ecrevisse à pieds blancs, Courlis cendré, Vipère péliade...	+	+	+	
Site/tourbière de Bonnecombe	AU002	Les Salces, Les Hermaux	338	Tourbières	Nombreuses tourbières, flore et faune typiques (odonates, Courlis cendré, Vipère péliade...)	+	+	+	
Forêt et Rocher de l'Echelle	AU003	Les Salces	13	Tourbières	Hêtraie relictuelle de l'Aubrac, <i>Lycopodium clavatum</i> , potentialités fortes	+	+	+	
Tourbières de la forêt de Salces	AU004	Les Salces	31	Tourbières		+	+	+	
Tourbières de Las Roustières	AU005	Recoules d'Aubrac, Brion	136	Tourbières	Tourbières et prairies humides de grande qualité, station de Ligulaire de Sibérie... Paysage typique du plateau de l'Aubrac	+	+	-	Site menacé et sur avis du Comité technique

**Margeride**

Nom du site	Code site	Communes	Surface (ha)	Milieux dominants	Principaux enjeux	Critères écologiques	Critères opérationnels	Critères pédagogiques et d'ouverture au public	Autres critères
Tourbières du Buron de Berthaldès	MA001	Saint-Paul-le-Froid	12	Tourbières	Tourbières, formations à Nard, flore, Lézard vivipare, Loutre d'Europe...	+	+	+	
Tourbières à Bouleaux nains de Lajo	MA005	Lajo	171	Tourbières	Tourbières, flore typique dont le Bouleau nain, odonates, Grande noctule...	+	+	+	
Lac de Charpal	MA006	Rieutord-de-Randon, Le Born, Pelouse, Arzenc-de-Randon	414	Lacs, tourbières et autres zones humides	Tourbières, pelouses, landes et prairies humides, flore dont Hammarbya paludosa, Mopiré ottoman, odonates, Vipère péliade, Loutre d'Europe...	+	+	+	
Rivière du Chapeauroux	MA007	Auroux, Pierrefiche, Chateauneuf-de-Randon, Saint-Bonnet-de-Montauroux, Laval-Atger, Arzenc-de-Randon, Cahstanier, Saint-Jean-la-Fouillouse, Grandrieu	128	Cours d'eau et milieux connexes	Saumon atlantique, Ombre commun, Chabot, Moule perlière, odonates...	+	+	-	Sur avis du Comité technique

**Vallée du Lot et Avants-Causées**

Nom du site	Code site	Communes	Surface (ha)	Milieux dominants	Principaux enjeux	Critères écologiques	Critères opérationnels	Critères pédagogiques et d'ouverture au public	Autres critères
Bramont du Valdonnez et Truc de Balduc	VL001	Lanuejols, St-Etienne du Valdonnez, Brenoux, Saint-Bauzile	654	Cours d'eau et milieux connexes	Forêt alluviale, éboulis, bas-marais, pelouses, chauves-souris, rapaces rupestres, Loutre d'Europe, Truite fario, Ecrevisse à pieds blancs, Chabot... Gorges du Bramont, Truc de Balduc	+	+	-	Sur avis du Comité technique

**Grands Causées et Gorges**

Nom du site	Code site	Communes	Surface (ha)	Milieux dominants	Principaux enjeux	Critères écologiques	Critères opérationnels	Critères pédagogiques et d'ouverture au public	Autres critères
Domaine des Boissets	CG001	Sainte-Enimie	451	Causées	Faune et flore caussenardes	+	+	+	
Pelouse à Armérie de Gérard et Arcs Saint-Pierre	CG002	Saint-Pierre-des-Tripiers	181	Causées	Pelouses caussenardes et Armérie de Gérard endémiques des Grands Causées, chauves-souris, Paysage réuniforme et chaotique, grottes et vestiges préhistoriques, lavogne	+	+	-	Site menacé

**Cévennes et Mont Lozère**

Nom du site	Code site	Communes	Surface (ha)	Milieux dominants	Principaux enjeux	Critères écologiques	Critères opérationnels	Critères pédagogiques et d'ouverture au public	Autres critères
Sommet de Finiels	CE002	Cubières, Mas-d'Orcières, Fraissinet-de-Lozère, Le Pont-de-Monvert	200	Pelouses et landes	Pelouses et landes sommitales, zones humides, flore, Léopard vivipare Crête et sommet Finiels, pierres gravées	+	+	+	
Forêt de Roquedols	CE003	Meyrueis	329	Forêts	Chauves-souris, Chouette de Tengmalm...	+	+	+	
Peuchs et menhirs des Bondons et réseau souterrain du Bramont et de Malaval	CE004	Les Bondons, Bedoues, Cocures	587	Pelouses et landes et réseau souterrain	Landes, pelouses, zones humides, flore, <i>Bythinella parvula</i> , chauves-souris, Castor d'Eurasie, Ecrevisse à pieds blancs... Grotte riche en éléments géologiques Richesse culturelle (drailles, chemins romains, dolmens, menhirs, curiosités géologiques (trucs))	+	+	+	
Tourbières de la Cham de Pont	CE005	Le-Pont-de-Monvert	218	Tourbières	Tourbières, landes, hêtraies, prairies, flore typique, Chouette de Tengmalm...	+	+	+	
Châtaigneraie cévenole	CEE6	Saint-Privat-de-Vallongue	9	Forêts	Châtaigneraie cévenole typique, bâti ancien (clède), fort intérêt pédagogique	A confirmer	+	+	Sur avis du Comité technique

1.1.1.8. Sites sur liste d'attente

**Aubrac**

Nom du site	Code site	Surface (ha)	Milieux dominants	Critères écologiques	Critères opérationnels	Critères pédagogiques et d'ouverture au public	Autres critères
Sablère de Méric	AU006	11	Autres zones humides	A confirmer	-	+	
Chaos granitique et station de Corallorhiza trifida dans la forêt des Hermaux	AU007	3	Autres milieux	+	-	-	
Tourbière de Magazone	AU008	44	Tourbières	+	+	-	
Cascade du Déroc	AU009	1,8	Cours d'eau et milieux connexes	A confirmer	-	+	
Rivière de la Crueize	AU010	425	Cours d'eau et milieux connexes	+	-	+	
Rivière de la Rimeize	AU011	441	Cours d'eau et milieux connexes	+	-	+	
Ripisylve du Bès	AU012	344	Cours d'eau et milieux connexes	+	-	+	

**Margeride**

Nom du site	Code site	Surface (ha)	Milieux dominants	Critères écologiques	Critères opérationnels	Critères pédagogiques et d'ouverture au public	Autres critères
Tourbière de Boislong et sources de la Truyère	MA001	7	Tourbières	+	+	+	Sur avis du Comité technique
Tourbières à Bouleaux nains	MA003	1 447	Tourbières	+	-	-	
Tourbières de Fraissnet-Langlade	MA004	42	Tourbières	+	-	+	
Gorges du Bès	MA008	474	Gorges	+	-	-	
Haute-Vallée de l'Allier	MA009	4 043	Gorges	+	-	+	
Tourbières de Sainte-Eulalie	MA010	10	Tourbières	+	-	+	
Massif de Mercoire	MA011	11 213	Forêts	+	-	+	
Lac et île de Naussac	MA012	607	Lacs	A confirmer	-	+	
Tourbières du Truc de l'Homme	MA013	87	Tourbières	+	-	-	
Pins sylvestres bonsaï	MA014	12	Forêts	A confirmer	-	+	
Col du Cheval mort	MA015	374	Pelouses et landes	+	-	+	

**Vallée du Lot et avants-causses**

Nom du site	Code site	Surface (ha)	Milieux dominants	Critères écologiques	Critères opérationnels	Critères pédagogiques et d'ouverture au public	Autres critères
Bramont du Valdonnez	VL002	556	Cours d'eau et milieux connexes	+	-	+	
Tuffière du vallon de Valoubière et source de Chalhac	VL003	49	Cours d'eau et milieux connexes	+	+	+	Sur avis du Comité technique
Grottes de la Forêt domaniale de Mende	VL004	4	Grottes et réseaux souterrains	+	-	-	
Forêt de la Loubière	VL005	105	Forêts	A confirmer	+	-	
Ruisseau de Saint-Saturnin	VL006	172	Cours d'eau et milieux connexes	+	-	+	

**Grands Causses et gorges**

Nom du site	Code site	Surface (ha)	Milieux dominants	Critères écologiques	Critères opérationnels	Critères pédagogiques et d'ouverture au public	Autres critères
Gorges du Tarn et de la Jonte	CG003	18 382	Gorges	+	-	-	
Causse de Sauveterre	CG004	8 101	Causses	+	-	+	
Hêtraies calcicoles du Causse Méjean	CG005	996	Forêts	+	-	+	
Lavognes	CG006		Autres zones humides	+	-	+	

**Cévennes et Mont Lozère**

Nom du site	Code site	Surface (ha)	Milieux dominants	Critères écologiques	Critères opérationnels	Critères pédagogiques et d'ouverture au public	Autres critères
Les Grandes Nasses	CE001	82	Tourbières	+	+	+	Sur avis du Comité technique
Gorges du Chassezac	CE007	2 972	Gorges	+	-	-	
Ramponenche	CE008	70	Autres milieux	+	-	+	
Forêts en libre évolution du Parc des Cévennes	CE009	3 805	Forêts	+	-	-	
Estives collectives du Parc des Cévennes	CE010	4 410	Pelouses et landes	+	-	+	
Toubières du Parc des Cévennes	CE011	617	Tourbières	+	-	+	
Tourbière de Sénégrière	CE012	78	Tourbières	+	+	-	
Gardon de Saint-Martin	CE013	500	Cours d'eau et milieux connexes	+	-	-	
Ruisseau de la Devèze	CE014	22	Cours d'eau et milieux connexes	+	-	-	
Station de Hêtre tortillard	CE015	3	Forêts	+	-	-	

## 4. MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DEPARTEMENTAL

### 4.1. Axes stratégiques de la politique ENS du département

Les principaux éléments des orientations stratégiques de la politique ENS du Conseil général de la Lozère sont rappelés ici. Ils seront accompagnés d'un règlement d'aide départemental définissant les modalités d'intervention et d'appui du Conseil général par les porteurs de projets s'inscrivant dans cette politique.

Le Schéma ENS s'articule donc autour de trois axes généraux :

- Connaître : il s'agit d'approfondir les connaissances sur les espaces naturels du département par la mise en oeuvre et la contribution à la réalisation d'études sur les habitats naturels, la faune et la flore remarquables et/ou menacés ;
- Préserver : ce volet concerne l'acquisition et la gestion par le Conseil général, en direct ou en accompagnant un porteur de projet local (collectivité, association...), de sites naturels majeurs du département en termes de patrimoine naturel et/ou paysager ;
- Valoriser : ce volet définit les modalités pratiques d'ouverture au public, d'éducation à l'environnement et d'aménagement des sites ENS dans un objectif de découverte des milieux naturels.

Chacun de ces trois axes stratégiques sont déclinés en 10 objectifs opérationnels, eux-mêmes détaillés en 19 actions. Un tableau de synthèse reprend l'ensemble du schéma (voir ci-après).

Tableau 33 – Axes stratégiques de la politique ENS du département de la Lozère

Axes stratégiques	Objectifs	Actions
Connaître	Améliorer les connaissances	- Acquisition de connaissances sur le réseau de sites ENS prioritaires
		- Campagne d'acquisition de connaissances sur certains milieux ou espèces (exemple : forêts anciennes, forêts sénescents, forêts de Pin de Salzman, mares et lavognes, etc.)
		- Accompagnement financier pour la réalisation d'inventaires et de suivis
Préserver	Développer des partenariats avec les structures ayant une politique foncière	- Renforcement du partenariat avec le Parc national des Cévennes et mutualisation d'actions de protection - Appui technique de l'action du Conservatoire du littoral autour du Lac de Naussac
	Développer un réseau de sites « pilotes » gérés et protégés (sites ENS prioritaires)	- Animation territoriale et contractualisation avec les porteurs de projet - Accompagnement financier des porteurs de projet pour : - l'acquisition foncière - l'élaboration de plans de gestion - la réalisation de programmes d'actions
	Accompagner les initiatives locales et développer des partenariats avec des structures relais	- Accompagnement financier, à titre exceptionnel, d'opérations ciblées et portées par des partenaires sur les sites ENS secondaires
		- Co-financement d'opérations ciblées pour la restauration des cours d'eau (transparence écologique, désensablement, réouverture de frayère, restauration de berges ou de ripisylves...)
	Soutenir des actions en faveur d'espèces ou de milieux à l'échelle départementale	- Accompagnement financier de programmes d'actions en faveur d'espèces et d'habitats remarquables (hors travaux d'entretien ou de restauration)
	Impliquer les partenaires et acteurs locaux	- Mise en place d'une gouvernance partagée par le biais d'instances partenariales départementales pour le suivi de la politique ENS : Comité de pilotage, Comité technique, Comité de gestion par site
		- Porter à connaissance auprès des services du Conseil général, des collectivités, de l'Etat et des associations
Intégrer le schéma et la politique ENS dans les autres compétences du Département	- Prise en compte du schéma ENS dans les différentes démarches actuelles : PDESI, PDIPR, tourisme, routes départementales, agriculture, urbanisme, etc.	
Valoriser	Faire découvrir le patrimoine naturel lozérien auprès des publics	- Accompagnement financier pour l'aménagement des sites ENS prioritaires pour l'accueil du public (sentiers d'interprétation, signalétique, etc.)
		- Développement d'une programmation de sorties, conférences ou manifestations sur le réseau de sites ENS prioritaires
		- Etablissement d'une charte graphique/signalétique, en cohérence avec le PDESI et les autres partenaires (Pnr, PNC, Natura 2000, etc.) pour les sites et la politique ENS
		- Soutien d'une offre d'éducation à l'environnement proposée par les partenaires : - soutien de programmes existants (ex. : actions du Réel 48) - poursuite des contrats d'éducation à l'environnement Lozère
	Transmettre les connaissances	- Synthèse et diffusion des données collectées dans le cadre des travaux financés par le Département
		- Publication et diffusion des connaissances (ouvrages naturalistes, monographies thématiques...)
Valoriser la politique départementale	- Développement de la communication sur les actions menées par le Département en lien avec les sites ENS et le patrimoine naturel de manière générale	

## 4.2. Gouvernance et moyens

### 4.2.1. Gouvernance

La réussite de la politique des ENS repose sur une large concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire et partenaires concernés par la préservation des milieux naturels. Ainsi, plusieurs instances seront créées par le Conseil général pour assurer ce partenariat.

#### Comité de pilotage

Membres : Elus du Conseil Général, élus locaux (porteurs de projets), Association des Maires de la Lozère, DDT, ONCFS, ONEMA, ONF, CRPF, SAFER, COPAGE, Parc national des Cévennes, représentants des associations naturalistes, services du CG concernés, Financeurs (DREAL, DRAAF, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Région)

Missions : Instance de suivi et d'évaluation de la politique ENS, lieu de débat avec l'ensemble des acteurs départementaux et des financeurs.

#### Comité technique

Membres : ONEMA, ONF, ONCFS, CRPF, SAFER, Parc national des Cévennes, CEN Lozère, ALEPE, Fédération départementale des chasseurs, Fédération départementale des pêcheurs, COPAGE, services du CG concernés. En fonction des sites abordés, d'autres personnes pourront être invitées à donner leur avis et des groupes de travail thématiques pourront être créés.

Missions : Lieu de concertation technique, définition des sites majeurs du département en termes de patrimoine naturel, donnant son avis consultatif sur les acquisitions de site, les plans de gestion, les protocoles et inventaires d'espèces, les gros travaux, etc.

#### Comité de gestion de site

Membres : Elus locaux (Conseiller Général, Président des Communautés de communes concernées, Maires des communes concernées), Etat (DDT), services du CG concernés, représentants des associations naturalistes (en fonction des thématiques et enjeux du site), propriétaire du site, gestionnaire du site.

Missions : Instance de concertation avec les acteurs et usagers locaux du site qui a pour rôle de conduire la réalisation et le suivi du plan de gestion. Lieu de débat et de présentation d'un bilan des actions menées (année n), des problèmes survenus et du programme d'action de l'année n+1.

### 4.2.2. Moyens financiers

L'outil financier prévu par la loi est la part dédiée aux Espaces Naturels Sensibles dans la nouvelle Taxe d'Aménagement (ancienne TDENS).

De plus, des crédits complémentaires seront recherchés pour l'acquisition, ainsi que pour des travaux ou des études, auprès de l'Europe (FEDER, FEADER), de l'Etat, de l'Agence de l'Eau, du Conseil Régional Midi-Pyrénées.

Enfin, un règlement d'aide départemental sera élaboré afin de définir les modalités d'intervention et d'accompagnement du Conseil général pour les porteurs de projet s'inscrivant dans cette politique (acquisition, études, gestion, travaux, etc.).

### **4.2.3. Moyens humains**

Le service de l'Environnement sera en charge de la politique ENS du Conseil général : conseil technique auprès des porteurs de projet, suivi des sites, suivi des travaux, animation de la démarche (préparation des comités de pilotage et technique), communication, lien avec les partenaires (porteurs de projets, élus, associations, *etc.*), organisation des actions d'animation sur les sites.

La mise en oeuvre de la politique ENS nécessitera un travail en transversal et notamment avec les autres services du Conseil général : Tourisme, Eau, Culture, Direction des infrastructures, Direction du patrimoine (rénovation du bâti), Communication, *etc.*

## 5. BIBLIOGRAPHIE

### 5.1. Ouvrages consultés

- AGRESTE, 2007. Agreste Languedoc-Roussillon : Exploitations forestières et scieries – Année 2005. 4pp.
- AGRESTE, 2010. Agreste Languedoc-Roussillon : Memento 2010 – La Forêt et le Bois. 2pp.
- AGRESTE, 2011. Agreste Languedoc-Roussillon Données Lozère. Recensement agricole 2010. 4pp.
- ASCONIT & RCT, 2013. Schéma Régional de Cohérence Ecologique Languedoc-Roussillon – Rapport de diagnostic (version provisoire, document de travail). 207pp.
- ATELIER CASSINI & ALEPE, 2011. Etude des sensibilités paysagères et naturaliste au regard de l'éolien industriel en Lozère – Phase 1 : Diagnostic. DDT Lozère. 129pp.
- BENSETITTI, F., RAMEAU, J.-C. & CHEVALLIER, H. (coord.), 2001. « *Cahiers d'habitats, Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 1 - Habitats forestiers* ». MATE/MAP/MNHN. éd. La Documentation française, Paris, 2 volumes : 339pp. et 423pp. + cédérom.
- BENSETITTI, F., GAUDILLAT, V., HAURY, J. 2002. « *Cahiers d'habitats, Natura 2000, Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, Tome 3, Habitats humides* ». MATE/MAP/MNHN. Ed. La Documentation française, Paris. 457pp. + cédérom.
- BENSETITTI, F., BOULLET V., CHAVAUDET-LABORIE, C. & DENIAUD, J. (coord.), 2005. « *Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 4 - Habitats agropastoraux* ». MEDD/MAAPAR/MNHN. éd. La Documentation française, Paris, 2 volumes : 445pp. et 487pp. + cédérom.
- BENSETITTI, F., HERARD-LOGEREAU, K., VAN ES, J. & BALMAIN, C. (coord.), 2004. « *Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 5 - Habitats rocheux* ». MEDD/MAAPAR/MNHN. éd. La Documentation française, Paris, 381pp. + cédérom.
- CAPON L. et al., 2009. Document d'Objectifs du site FR9101367 « Vallée du Gardon de Mialet » ; Volume 1 : Inventaire et analyse de l'existant – Enjeux et objectifs. 125pp.
- CdC Valdonnez, 2009. Document d'Objectifs du site FR9102008 « Valdonnez » : Volume 1 – Inventaire et analyse de l'existant – Enjeux et objectifs. ONEMA, Fédération de la Lozère pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, Conservatoire Départemental des Sites Lozériens, COPAGE, ALEPE, ONF, DDT Lozère, Parc national des Cévennes. 2010pp.
- CDSL, 2000. Contribution à l'atlas des zones humides du Mont-Lozère – Rapport final 1999-2000 - Convention Parc national des Cévennes / Conservatoire Départemental des Sites Lozériens.
- CDSL, 2003. Inventaire des tourbières et micro-tourbières de Margeride (Lozère) – Note de synthèse et fiche « zone verte ». Agence de l'Eau Adour-Garonne, DREAL LR. 25pp.
- CDSL, 2004. Inventaire des zones humides alcalines – Note de synthèse. Agence de l'Eau Adour-Garonne, DREAL LR, Parc national des Cévennes. 18pp.
- CDSL, 2005. Programme Loire Nature : Inventaire des zones humides 2004-2005 - Note de synthèse. CEN LR, CDSL, ONF, Union Européenne, Agence de l'Eau Loire-Bretagne, MEDD, Région Languedoc-Roussillon, Conseil général Lozère. 9pp.
- CHEVASSUS B., 2009. Approche économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes : contribution possible à la décision publique. 292pp.

COPAGE, 2011. DOCOB du « Causse Méjean » – Volume 1 : Inventaire et analyse de l'existant, enjeux et objectifs. 68pp.

CREDOC, Biotope, Asconit Consultants, 2009. Etude exploratoire pour une évaluation des services rendus par les écosystèmes en France, application du Millenium Ecosystem Assessment à la France. Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer.

CRENAM, IPAMAC, Parc naturels. (2011). Projet Trame écologique du Massif-Central : Note méthodologique, Cartographie des étagements de végétation. MEDDTL. 233pp.

DDAF 2008. Projet agricole départemental de la Lozère 2008-2013. Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Lozère, Préfecture de la Lozère. 50pp.

DIREN-LR, 2004. Orientations Régionales de Gestion et de Conservation de la Faune Sauvage et de ses Habitats (ORGFH), du Languedoc-Roussillon. Tome 2 : Etat des lieux. 228pp.

DIREN-LR, 2006a. Profil environnemental du Languedoc-Roussillon. 233pp.

DIREN-LR, 2006b. Profil environnemental du Languedoc-Roussillon – Déclinaison départementale. 60pp.

DREAL, 2012. Modernisation de l'inventaire ZNIEFF –Région Languedoc-Roussillon, Edition 008-2010 validée par le MNHN en avril 2011 : Département de la Lozère. CEN Languedoc-Roussillon, Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles. 42pp.

FDC Lozère, 2008a. Docob du SIC « Gorges du Tarn » FR9101378 - Tome I : Inventaires et analyses, enjeux et objectifs. ALEPE, Conservatoire Départemental des Sites Lozériens, COPAGE, Coopérative de la Forêt Privée Lozérienne et Gardoise, Parc national des Cévennes, DDT Lozère, SIVOM Grand site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses. 130pp.

FDC Lozère, 2008b. Docob de la ZPS « Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses » FR9110105 - Tome I : Inventaires et analyses, enjeux et objectifs. ALEPE, LPO antenne Grands Causses, Conservatoire Départemental des Sites Lozériens, COPAGE, Coopérative de la Forêt Privée Lozérienne et Gardoise, Parc national des Cévennes, DDT Lozère, SIVOM Grand site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses. 130pp.

FDPPMA 48, 2011. Schéma Départemental pour la restauration, la préservation et la mise en valeur des milieux aquatiques de la Lozère – Synthèse Départementale. DDT Lozère, Parc national des Cévennes, DREAL LR, Agences de l'Eau Adour-Garonne, Loire-Bretagne et Rhône Méditerranée Corse, Conseil général de la Lozère, Région Languedoc-Roussillon, ONEMA, EDF, Fédération Nationale de Pêche. 50pp.

GIRARDI H., BICHAIN JM. & WIENIN M., 2002. Description de deux nouvelles espèces de bythinelles (Mollusca Caenogastropoda Hydrobiidae) des exurgences de Castelbouc et de Montbrun (France, Lozère). Documents malacologiques n°3. p. 43-54

IFN, 1995. Département de la Lozère : résultats du troisième inventaire forestier (1992). Inventaire Forestier National. 167pp.

INSEE & DRIRE, 2008. L'industrie en Languedoc-Roussillon – Lozère : un département faiblement industrialisé. p.77-81

INSEE, 2012. Repères Synthèse pour l'économie du Languedoc-Roussillon. INSEE, Conseil général de la Lozère. N°9 – Octobre 2012. 8pp.

INSEE, 2013. Résumé statistique – Chiffres clés : Lozère. 2pp.

JESTIN P., 2014. Flore du Parc National des Cévennes. Ed. du Rouergue. 291pp.

LAPADU-HARGUES P., 1947. Les Massifs de la Margeride et du Mont Lozère et leurs bordures. Bulletin n°222 – Tome1 XLVI. p.379-389

MaHoc, 2009. Schéma départemental de développement touristique de la Lozère 2010-2016 – Rapport de synthèse : diagnostic, stratégie et plan d’actions. Conseil général de la Lozère, Région Languedoc-Roussillon. 17pp.

MALPEL GP., 2012. Rapport sur l’agriculture en Lozère - CGAAER n°10192. Conseil général de l’alimentation, de l’agriculture et des espaces ruraux. 78pp.

MEDD & MNHN, 2010 ; Projet de caractérisation des fonctions écologiques des milieux en France. Ministère en charge de l’écologie, CGDD, Service de l’économie, de l’évaluation et de l’intégration du développement durable, MNHN.

MIAGE, 2008. Charte « Pour un aménagement et une gestion durables des territoires ruraux » - Volet 1 : Eléments pour un équilibre optimal des zones agricoles et naturelles dans les PLU. Mission interministérielle d’aménagement et de gestion de l’espace de la Lozère, Chambre d’Agriculture de la Lozère, Préfecture de la Lozère. 23pp.

MTDA, 2005. Plan départemental de protection des forêts contre les incendies de la Lozère. Préfecture de la Lozère. 104pp.

ONF Lozère, 2003. Document d’Objectifs du site Natura 2000 « Montagne de la Margeride » : Document de synthèse. DREAL LR, DDT Lozère. 175pp.

ONF, 2006a. Schéma régional d’aménagement pour la zone des Grands Causses. ONF Méditerranée Languedoc-Roussillon. 105pp.

ONF, 2006b. Schéma régional d’aménagement pour la zone d’influence atlantique et la bordure du Massif Central. ONF Méditerranée Languedoc-Roussillon. 65pp.

ONF Lozère, 2006. Document d’Objectifs du site Natura 2000 « Plateau de Charpal » : Document de synthèse. DREAL LR, DDT Lozère. 185pp.

ONF, 2013. Schéma régional d’aménagement pour la zone Margeride-Aubrac. ONF Méditerranée Languedoc-Roussillon. 123pp.

ONF & CDSL, 2006. Inventaire des zones humides sur la zone verte de l’Aubrac lozérien. Agence de l’eau Adour-Garonne, Union européenne. 23pp.

ONF & ALEPE, 2008. Document d’objectifs des sites FR 9101375 et FR 9101376 « *Falaises de Barjac* » et « *Causse des Blanquets* ». DDT Lozère. 239pp.

PNC, 2006. Document d’Objectifs Natura 2000 « Combe des Cades » - site FR9101362 : Document de synthèse. Parc national des Cévennes, Coopérative Lozérienne de la Forêt Privée, COPAGE, Fédération de Pêche de la Lozère. 137pp.

PNC, 2008. Document d’Objectifs Natura 2000 du site « Mont-Lozère » : Site d’Intérêt Communautaire « Mont-Lozère » FR9101361 et Zone de Protection Spéciale « Les Cévennes » partielle FR9110033. Parc national des Cévennes, ONF, CRPF, Coopérative de la Forêt Privée Lozérienne et Gardoise, COPAGE, Chambre d’Agriculture du Gard. 56pp.

PNC, 2010. Document d’Objectifs de la ZPS « Les Cévennes » FR9110033. 122pp.

PRELLI R., 2002. Les fougères et plantes alliées de France et d’Europe occidentale. Ed. Belin. 431pp.

RAMEAU J-C., BISSARDON M., GUIBAL L., 2002. CORINE Biotopes. ENGREF, ATEN. 175pp.

RAMEAU J-C., MANSION D., DUME G., GAUBERVILLE C., 2008. Flore forestière française : guide écologie illustré. Institut pour le Développement Forestier, CNPPF. 2426pp.

ROUSEAU A. & RAMEAU, J-C., 1997. Le Causse Méjean, les vallées du Tarn et de la Jonte. ENGREF, PNC. 232pp.

TEEB, 2010. L’économie des écosystèmes et de la biodiversité : intégration de l’économie de la nature – Synthèse de l’approche, des conclusions et des recommandations de la TEEB.

UICN, 2012. Panorama des services écologiques fournis par les milieux naturels en France – Volume 1 : contexte et enjeux.

## 5.2. Sites Internet consultés

<http://www.lozere-bois.net/filiere-bois-lozere/>  
<http://www.lozere.chambagri.fr/la-foret.html>  
<http://atlas.parcsnationaux.org/cevennes/Default.asp>  
<http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/biodiversite/especes.jsp>  
<http://atlas.dreal-languedoc-roussillon.fr/Lozere/default1.asp>

## 5.3. Liste des personnes consultées

Structures	Représentant
Association Lozérienne pour l'Etude et la Protection de l'Environnement (ALEPE)	Fabien SANE
Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL)	Jean-Philippe DESLANDES
Conseil général Ardèche	M. SAUTIERES
Conseil général Cantal	Stéphanie PAULET
Conseil général Gard	M. FORIZIER
Conseil général Haute-Loire	Véronique MOREL
Conseil général Lot	Mme BES
Conseil général Lozère - Service environnement et agriculture	Catherine CAZALS
Conseil général Lozère - Service sports de nature	Emmanuelle SOLIGNAC
Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles	Frédéric ANDRIEU, James MOLINA
Conservatoire Départemental des Sites Lozériens	Christine LACOSTE
COPAGE	Anne COLIN
Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)	Loïc MOILNES
Direction Départementale du Territoire (DDT)	Dominique BUGAUD
Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes	Sandrine LAGLOIRE
Fédération Départementale des Chasseurs (FDC)	Yanik BAY, Arnaud JULIEN, Christophe RIEUTORD
Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (FDPPMA)	Valérie PROUHA, Florian CARAVEO
Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) - Grands Causses	Raphaël NEOUZE
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)	M. LLINARES
Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)	Bruno TAMAGNA, Yanik HERMET
Office National des Forêts (ONF)	Suzy MADELAINE, Michel FOULON, Jean-Philippe CASTAGNIO, Eric PIGEAULT
Parc national des Cévennes	Franck DUGUEPEROUX, Grégoire GAUTIER
PNC – Conseil scientifique	Catherine CIBIEN
Projet de Parc naturel régional (Pnr) Aubrac	Arnaud DAVID, Etienne HERAULT
Projet de Pnr des Sources et gorges de l'Allier	Anaïs LAFAYE, Luc BLONDEL
Réseau d'Education à l'Environnement de la Lozère (Réal 48)	Olivier KANIA
Syndicat Mixte Grand Site Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses	Stéphanie BRAUD, Marie-Amélie PEAN, Anne GELY, David MEYRUEIS

## 6. ANNEXES

### 6.1. Espèces végétales patrimoniales recensées sur le département

Sources : Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles

Légende des tableaux :

**DH : Directive « Habitats »**

An.XX: Annexe XX de la Directive « Habitats-Faune-Flore »

**Be : Convention internationale de Berne**

An.XX : Annexe XX de la Convention de Berne

**PN : Protection nationale**

Art.1 et Art.2 : Articles 1 et 2 de l'arrêté modifié du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire

**PR : Protection régionale et départementale**

Art.1 : Espèces protégées au niveau régional

**LRN (et LRN Orch.) : Livre Rouge Nationale (et pour les orchidées)**

Tome I : Espèces figurant au tome I (espèces prioritaires)

Tome II : Espèces figurant au tome II (espèces à surveiller)

**SCAP**

1 : Espèces pour lesquelles le réseau national d'aires protégées est jugé insuffisant (pas ou peu d'aires protégées)

2 : Espèces pour lesquelles le réseau national d'aires protégées est jugé à renforcer (existence d'aires protégées)

3 : Espèces pour lesquelles le réseau national d'aires protégées est jugé satisfaisant

Sp. Suppl : Espèces supplémentaires

**ZNIEFF**

DS : Espèces déterminantes strictes pour la désignation des ZNIEFF en Languedoc-Roussillon

DC : Espèces déterminantes sous conditions pour la désignation des ZNIEFF en Languedoc-Roussillon

R : Espèces remarquables à l'inventaire ZNIEFF, mais non déterminantes

Classe	Ordre	Famille	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Berne	DH	PN	PR	LRN	SCAP
Equisetopsida	Alismatales	Alismataceae	Flûteau nageant	<i>Luronium natans</i>	An.I	An.II et IV	Art.1			1+
Equisetopsida	Caryophyllales	Amaranthaceae	Polycnème des champs	<i>Polycnemum arvense</i>						
Equisetopsida	Caryophyllales	Amaranthaceae	Grand polycnème	<i>Polycnemum majus</i>						
Equisetopsida	Asparagales	Amaryllidaceae	Perce-neige	<i>Galanthus nivalis</i>		An.V				
Equisetopsida	Asparagales	Amaryllidaceae	Narcisse à feuilles de jonc	<i>Narcissus assoanus</i>		An.V				
Equisetopsida	Apiales	Apiaceae	Athamanthe de Crète	<i>Athamanta cretensis</i>						
Equisetopsida	Apiales	Apiaceae	Buplèvre de Toulon	<i>Bupleurum ranunculoides</i> subsp. <i>telonense</i>						
Equisetopsida	Apiales	Apiaceae	Buplèvre à feuilles rondes	<i>Bupleurum rotundifolium</i>						
Equisetopsida	Apiales	Apiaceae	Cigüe aquatique	<i>Cicuta virosa</i>						
Equisetopsida	Apiales	Apiaceae	Séséli faux Peucedan	<i>Gasparrinia peucedanoides</i>						
Equisetopsida	Apiales	Apiaceae	Grande Berce de Lecoq	<i>Heracleum sibiricum</i>						
Equisetopsida	Apiales	Apiaceae	Grande Berce de Lecoq	<i>Heracleum sibiricum</i>						
Equisetopsida	Apiales	Apiaceae	Sélin à feuilles de silaus	<i>Katapsuxis silaifolia</i>						
Equisetopsida	Apiales	Apiaceae	Cerfeuil musqué	<i>Myrrhis odorata</i>						
Equisetopsida	Apiales	Apiaceae	Oenanthe à feuilles de peucedan	<i>Oenanthe peucedanifolia</i>						
Equisetopsida	Piperales	Aristolochiaceae	Aristolochie clématite	<i>Aristolochia clematitis</i>						
Equisetopsida	Piperales	Aristolochiaceae	Aristolochie à nervures peu nombreuses	<i>Aristolochia paucinervis</i>						
Equisetopsida	Piperales	Aristolochiaceae	Pistoloche	<i>Aristolochia pistolochia</i>						
Equisetopsida	Piperales	Aristolochiaceae	Aristolochie à feuilles rondes	<i>Aristolochia rotunda</i>						
Equisetopsida	Asparagales	Asparagaceae	Asperge à feuilles ténues	<i>Asparagus tenuifolius</i>						
Equisetopsida	Asparagales	Asparagaceae	Muguet	<i>Convallaria majalis</i>						
Equisetopsida	Asparagales	Asparagaceae	Fragon	<i>Ruscus aculeatus</i>		An.V				
Equisetopsida	Polypodiales	Aspleniaceae	Doradille de Haller	<i>Asplenium fontanum</i>						
Equisetopsida	Asterales	Asteraceae	Arnoséris naine	<i>Arnoseris minima</i>						
Equisetopsida	Asterales	Asteraceae	Aster des Causses	<i>Aster alpinus</i> subsp. <i>cebennensis</i>						
Equisetopsida	Asterales	Asteraceae	Marguerite de la Saint-Michel	<i>Aster amellus</i>			Art.1			
Equisetopsida	Asterales	Asteraceae	Cirse de Richter	<i>Cirsium richterianum</i>						
Equisetopsida	Asterales	Asteraceae	Crépide de Zante	<i>Crepis zacintha</i>						
Equisetopsida	Asterales	Asteraceae	Aster à trois nervures	<i>Galatella sedifolia</i> subsp. <i>rigida</i>						
Equisetopsida	Asterales	Asteraceae	Aster à trois nervures	<i>Galatella sedifolia</i> subsp. <i>rigida</i>						
Equisetopsida	Asterales	Asteraceae	Gnaphale de Norvège	<i>Gnaphalium norvegicum</i>						
Equisetopsida	Asterales	Asteraceae	Immortelle des sables	<i>Helichrysum arenarium</i>			Art.2			

<i>Equisetopsida</i>	<i>Asterales</i>	<i>Asteraceae</i>	Épervière de Christian-bernard	<i>Hieracium christianbernardii</i>							
<i>Equisetopsida</i>	<i>Asterales</i>	<i>Asteraceae</i>	Épervière étoilée	<i>Hieracium stelligerum</i>							
<i>Equisetopsida</i>	<i>Asterales</i>	<i>Asteraceae</i>	Inule à feuilles de saule	<i>Inula salicina</i>							
<i>Equisetopsida</i>	<i>Asterales</i>	<i>Asteraceae</i>	Jurinée naine	<i>Jurinea humilis</i>			Art.1		V (Tome I)		
<i>Equisetopsida</i>	<i>Asterales</i>	<i>Asteraceae</i>	Mulgédie des Alpes	<i>Lactuca alpina</i>							
<i>Equisetopsida</i>	<i>Asterales</i>	<i>Asteraceae</i>	Leucanthème à feuilles de graminées	<i>Leucanthemum graminifolium</i>							
<i>Equisetopsida</i>	<i>Asterales</i>	<i>Asteraceae</i>	Marguerite de Montpellier	<i>Leucanthemum monspeliense</i>							
<i>Equisetopsida</i>	<i>Asterales</i>	<i>Asteraceae</i>	Marguerite vert-glaucue	<i>Leucanthemum subglaucum</i>							
<i>Equisetopsida</i>	<i>Asterales</i>	<i>Asteraceae</i>	Ligulaire de Sibérie	<i>Ligularia sibirica</i>	An.I	An.II et IV	Art.1		V (Tome I)	1+	
<i>Equisetopsida</i>	<i>Asterales</i>	<i>Asteraceae</i>	Scorzonère pourpre	<i>Scorzonera purpurea</i>							
<i>Equisetopsida</i>	<i>Asterales</i>	<i>Asteraceae</i>	Liondent des Pyrénées	<i>Scorzoneroïdes pyrenaica</i>							
<i>Equisetopsida</i>	<i>Asterales</i>	<i>Asteraceae</i>	Liondent des Pyrénées	<i>Scorzoneroïdes pyrenaica</i>							
<i>Equisetopsida</i>	<i>Asterales</i>	<i>Asteraceae</i>	Séneçon fausse-cacalie	<i>Senecio cacaliaster</i>							
<i>Equisetopsida</i>	<i>Marchantiales</i>	<i>Aytoniaceae</i>		<i>Mannia triandra</i>		An.II	Art.1			1+	
<i>Equisetopsida</i>	<i>Fagales</i>	<i>Betulaceae</i>	Bouleau nain	<i>Betula nana</i>			Art.1		V (Tome I)	sp. suppl.	
<i>Equisetopsida</i>	<i>Boraginales</i>	<i>Boraginaceae</i>	Râpette	<i>Asperugo procumbens</i>							
<i>Equisetopsida</i>	<i>Boraginales</i>	<i>Boraginaceae</i>	Cynoglosse de Dioscoride	<i>Cynoglossum dioscoridis</i>							
<i>Equisetopsida</i>	<i>Boraginales</i>	<i>Boraginaceae</i>	Myosotis de Balbis	<i>Myosotis balbiana</i>							
<i>Equisetopsida</i>	<i>Boraginales</i>	<i>Boraginaceae</i>	Pulmonaire affine	<i>Pulmonaria affinis</i>							
<i>Equisetopsida</i>	<i>Boraginales</i>	<i>Boraginaceae</i>	Pulmonaire à feuilles longues	<i>Pulmonaria longifolia</i>							
<i>Equisetopsida</i>	<i>Boraginales</i>	<i>Boraginaceae</i>	Pulmonaire à feuilles longues des Cévennes	<i>Pulmonaria longifolia subsp. cevennensis</i>							
<i>Equisetopsida</i>	<i>Brassicales</i>	<i>Brassicaceae</i>	Arabette des Cévennes	<i>Arabis cebennensis</i>							
<i>Equisetopsida</i>	<i>Brassicales</i>	<i>Brassicaceae</i>	Caméline à petits fruits	<i>Camelina microcarpa</i>							
<i>Equisetopsida</i>	<i>Brassicales</i>	<i>Brassicaceae</i>	Caméline à petits fruits	<i>Camelina microcarpa subsp. sylvestris</i>							
<i>Equisetopsida</i>	<i>Brassicales</i>	<i>Brassicaceae</i>	Cardamine à petites fleurs	<i>Cardamine parviflora</i>							
<i>Equisetopsida</i>	<i>Brassicales</i>	<i>Brassicaceae</i>	Cresson des bois	<i>Cardamine pentaphyllos</i>							
<i>Equisetopsida</i>	<i>Brassicales</i>	<i>Brassicaceae</i>	Vélar d'Orient	<i>Conringia orientalis</i>							
<i>Equisetopsida</i>	<i>Brassicales</i>	<i>Brassicaceae</i>	Arabette pauciflore	<i>Fourraea alpina</i>							
<i>Equisetopsida</i>	<i>Brassicales</i>	<i>Brassicaceae</i>	Corbeille d'argent à gros fruits	<i>Hormathophylla macrocarpa</i>			Art.1				
<i>Equisetopsida</i>	<i>Brassicales</i>	<i>Brassicaceae</i>	Hyménolobe pauciflore	<i>Hymenolobus procumbens subsp. pauciflorus</i>							

<i>Equisetopsida</i>	<i>Brassicales</i>	<i>Brassicaceae</i>	Ibérus intermédiaire	<i>Iberis intermedia</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Brassicales</i>	<i>Brassicaceae</i>	Ibérus de Viollet	<i>Iberis intermedia subsp. violletii</i>					V (Tome I)	
<i>Equisetopsida</i>	<i>Brassicales</i>	<i>Brassicaceae</i>	Neslie de Thrace	<i>Neslia apiculata</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Brassicales</i>	<i>Brassicaceae</i>	Tabouret d'Occitanie	<i>Noccaea caerulescens subsp. occitanica</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Alismatales</i>	<i>Butomaceae</i>	Butome en ombelle	<i>Butomus umbellatus</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Buxbaumiales</i>	<i>Buxbaumiaceae</i>		<i>Buxbaumia viridis</i>		An.II	Art.1			3
<i>Equisetopsida</i>	<i>Hypnales</i>	<i>Calliergonaceae</i>	Hypne brillante	<i>Hamatocaulis vernicosus</i>		An.II	Art.1			1+
<i>Equisetopsida</i>	<i>Asterales</i>	<i>Campanulaceae</i>	Campanule carillon	<i>Campanula medium</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Asterales</i>	<i>Campanulaceae</i>	Raiponce de Charmeil	<i>Phyteuma charmelii</i>					R (Tome I)	
<i>Equisetopsida</i>	<i>Asterales</i>	<i>Campanulaceae</i>	Raiponce de France	<i>Phyteuma gallicum</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Dipsacales</i>	<i>Caprifoliaceae</i>	Centranthe de Lecoq	<i>Centranthus lecoqii</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Caryophyllales</i>	<i>Caryophyllaceae</i>	Nielle des blés	<i>Agrostemma githago</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Caryophyllales</i>	<i>Caryophyllaceae</i>	Sabline des chaumes	<i>Arenaria controversa</i>			Art.1			
<i>Equisetopsida</i>	<i>Caryophyllales</i>	<i>Caryophyllaceae</i>	Sabline hérissée	<i>Arenaria hispida</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Caryophyllales</i>	<i>Caryophyllaceae</i>	Sabline de Lozère	<i>Arenaria ligericina</i>						sp. suppl.
<i>Equisetopsida</i>	<i>Caryophyllales</i>	<i>Caryophyllaceae</i>	Sabline des montagnes	<i>Arenaria montana</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Caryophyllales</i>	<i>Caryophyllaceae</i>	Bufonie paniculée	<i>Bufonia paniculata</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Caryophyllales</i>	<i>Caryophyllaceae</i>	Ceraiste ramifié	<i>Cerastium ramosissimum</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Caryophyllales</i>	<i>Caryophyllaceae</i>	Paronyque en forme de cyme	<i>Chaetonychia cymosa</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Caryophyllales</i>	<i>Caryophyllaceae</i>	Œillet des terrains granitiques	<i>Dianthus graniticus</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Caryophyllales</i>	<i>Caryophyllaceae</i>	Illécèbre verticillé	<i>Illecebrum verticillatum</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Caryophyllales</i>	<i>Caryophyllaceae</i>	Alsine capillaire	<i>Minuartia capillacea</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Caryophyllales</i>	<i>Caryophyllaceae</i>	Minuartie de la Lozère	<i>Minuartia mutabilis subsp. lesurina</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Caryophyllales</i>	<i>Caryophyllaceae</i>	Minuartie de la Lozère	<i>Minuartia mutabilis subsp. lesurina</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Caryophyllales</i>	<i>Caryophyllaceae</i>	Moehringie mousse	<i>Moehringia muscosa</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Caryophyllales</i>	<i>Caryophyllaceae</i>	Stellaire aquatique	<i>Myosoton aquaticum</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Caryophyllales</i>	<i>Caryophyllaceae</i>	Sagine couchée	<i>Sagina procumbens</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Caryophyllales</i>	<i>Caryophyllaceae</i>	Sagine fausse Mousse	<i>Sagina procumbens subsp. muscosa</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Caryophyllales</i>	<i>Caryophyllaceae</i>	Sagine couchée	<i>Sagina procumbens subsp. procumbens</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Caryophyllales</i>	<i>Caryophyllaceae</i>	Saponaire à feuilles de pâquerette	<i>Saponaria bellidifolia</i>			Art.1		V (Tome I)	
<i>Equisetopsida</i>	<i>Caryophyllales</i>	<i>Caryophyllaceae</i>	Silène des prés	<i>Silene nemoralis</i>						

<i>Equisetopsida</i>	<i>Caryophyllales</i>	<i>Caryophyllaceae</i>	Silène à fleurs vertes	<i>Silene viridiflora</i>				Art.1		
<i>Equisetopsida</i>	<i>Celastrales</i>	<i>Celastraceae</i>	Parnassie des marais	<i>Parnassia palustris</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Malvales</i>	<i>Cistaceae</i>	Halimium faux Alysson	<i>Cistus lasianthus subsp. alyssoides</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Malvales</i>	<i>Cistaceae</i>	Halimium faux Alysson	<i>Cistus lasianthus subsp. alyssoides</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Malvales</i>	<i>Cistaceae</i>	Ciste à feuilles de peuplier	<i>Cistus populifolius</i>				Art.1		
<i>Equisetopsida</i>	<i>Malvales</i>	<i>Cistaceae</i>	Ciste de Pouzolz	<i>Cistus pouzolzii</i>				Art.1		
<i>Equisetopsida</i>	<i>Malvales</i>	<i>Cistaceae</i>	Hélianthème en ombelle	<i>Cistus umbellatus subsp. umbellatus</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Malvales</i>	<i>Cistaceae</i>	Hélianthème en ombelle	<i>Cistus umbellatus subsp. umbellatus</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Liliales</i>	<i>Colchicaceae</i>	Colchique des Alpes	<i>Colchicum alpinum</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Liliales</i>	<i>Colchicaceae</i>	Streptope à feuilles embrassantes	<i>Streptopus amplexifolius</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Saxifragales</i>	<i>Crassulaceae</i>	Orpin ampléxicaule	<i>Sedum amplexicaule</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Saxifragales</i>	<i>Crassulaceae</i>	Orpin rougeâtre	<i>Sedum rubens</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Saxifragales</i>	<i>Crassulaceae</i>	Orpin pubescent	<i>Sedum villosum</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Cupressales</i>	<i>Cupressaceae</i>	Genévrier nain	<i>Juniperus communis subsp. nana</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Cupressales</i>	<i>Cupressaceae</i>	Genévrier nain	<i>Juniperus communis subsp. nana</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Cupressales</i>	<i>Cupressaceae</i>	Genevrier sabbine	<i>Juniperus sabina</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Poales</i>	<i>Cyperaceae</i>	Scirpe comprimé	<i>Blysmus compressus</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Poales</i>	<i>Cyperaceae</i>	Laïche blanche	<i>Carex alba</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Poales</i>	<i>Cyperaceae</i>	Laïche à épis court	<i>Carex brachystachys</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Poales</i>	<i>Cyperaceae</i>	Laïche à longs rhizomes	<i>Carex chordorrhiza</i>				Art.1	V (Tome I)	
<i>Equisetopsida</i>	<i>Poales</i>	<i>Cyperaceae</i>	Laïche de Davall	<i>Carex davalliana</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Poales</i>	<i>Cyperaceae</i>	Laïche appauvrie	<i>Carex depauperata</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Poales</i>	<i>Cyperaceae</i>	Laïche déprimée	<i>Carex depressa</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Poales</i>	<i>Cyperaceae</i>	Laïche à épis dès la base	<i>Carex depressa subsp. basilaris</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Poales</i>	<i>Cyperaceae</i>	Laïche arrondie	<i>Carex diandra</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Poales</i>	<i>Cyperaceae</i>	Laïche des lieux froids	<i>Carex frigida</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Poales</i>	<i>Cyperaceae</i>	Laïche à épis d'orge	<i>Carex hordeistichos</i>				Art.1	V (Tome I)	
<i>Equisetopsida</i>	<i>Poales</i>	<i>Cyperaceae</i>	Laïche à fruit barbu	<i>Carex lasiocarpa</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Poales</i>	<i>Cyperaceae</i>	Laïche des tourbières	<i>Carex limosa</i>				Art.1		
<i>Equisetopsida</i>	<i>Poales</i>	<i>Cyperaceae</i>	Laïche de Maire	<i>Carex mairei</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Poales</i>	<i>Cyperaceae</i>	Laïche des montagnes	<i>Carex montana</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Poales</i>	<i>Cyperaceae</i>	Laïche à style bulbiforme	<i>Carex oedipostyla</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Poales</i>	<i>Cyperaceae</i>	Laïche d'Hyères	<i>Carex olbiensis</i>						

<i>Equisetopsida</i>	<i>Poales</i>	<i>Cyperaceae</i>	Laîche Pied-d'oiseau	<i>Carex ornithopoda</i> subsp. <i>ornithopoda</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Poales</i>	<i>Cyperaceae</i>	Laîche pauciflore	<i>Carex pauciflora</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Poales</i>	<i>Cyperaceae</i>	Laîche puce	<i>Carex pulicaris</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Poales</i>	<i>Cyperaceae</i>	Laîche des ombrages	<i>Carex umbrosa</i> var. <i>umbrosa</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Poales</i>	<i>Cyperaceae</i>	Scirpe épingle	<i>Eleocharis acicularis</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Poales</i>	<i>Cyperaceae</i>	Scirpe à nombreuses tiges	<i>Eleocharis multicaulis</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Poales</i>	<i>Cyperaceae</i>	Scirpe pauciflore	<i>Eleocharis quinqueflora</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Poales</i>	<i>Cyperaceae</i>	Scirpe à une écaille	<i>Eleocharis uniglumis</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Poales</i>	<i>Cyperaceae</i>	Linaigrette à feuilles étroites	<i>Eriophorum angustifolium</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Poales</i>	<i>Cyperaceae</i>	Linaigrette grêle	<i>Eriophorum gracile</i>			Art.1			
<i>Equisetopsida</i>	<i>Poales</i>	<i>Cyperaceae</i>	Linaigrette à feuilles larges	<i>Eriophorum latifolium</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Poales</i>	<i>Cyperaceae</i>	Linaigrette vaginée	<i>Eriophorum vaginatum</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Poales</i>	<i>Cyperaceae</i>	Rhynchospore blanc	<i>Rhynchospora alba</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Poales</i>	<i>Cyperaceae</i>	Jonc des chaisiers	<i>Schoenoplectus lacustris</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Poales</i>	<i>Cyperaceae</i>	Scirpe des bois	<i>Scirpus sylvaticus</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Poales</i>	<i>Cyperaceae</i>	Scirpe en touffe	<i>Trichophorum cespitosum</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Dicranales</i>	<i>Ditrichaceae</i>		<i>Cleistocarpidium palustre</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Caryophyllales</i>	<i>Droseraceae</i>	Rosolis intermédiaire	<i>Drosera intermedia</i>			Art.2			
<i>Equisetopsida</i>	<i>Caryophyllales</i>	<i>Droseraceae</i>	Rosolis à feuilles rondes	<i>Drosera rotundifolia</i>			Art.2			
<i>Equisetopsida</i>	<i>Polypodiales</i>	<i>Dryopteridaceae</i>	Dryoptéris des Cévennes	<i>Dryopteris ardechensis</i>					R (Tome I)	
<i>Equisetopsida</i>	<i>Polypodiales</i>	<i>Dryopteridaceae</i>	Polystic lonchyte	<i>Polystichum lonchitis</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Malpighiales</i>	<i>Elatinaceae</i>	Élatine à six étamines	<i>Elatine hexandra</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Equisetales</i>	<i>Equisetaceae</i>	Prêle d'hiver	<i>Equisetum hyemale</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Equisetales</i>	<i>Equisetaceae</i>	Prêle des bois	<i>Equisetum sylvaticum</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Ericales</i>	<i>Ericaceae</i>	Andromède	<i>Andromeda polifolia</i>			Art.1			
<i>Equisetopsida</i>	<i>Ericales</i>	<i>Ericaceae</i>	Petite pyrole	<i>Pyrola minor</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Ericales</i>	<i>Ericaceae</i>	Canneberge à petits fruits	<i>Vaccinium microcarpum</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Ericales</i>	<i>Ericaceae</i>	Canneberge	<i>Vaccinium oxycoccos</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Malpighiales</i>	<i>Euphorbiaceae</i>	Euphorbe de Duval	<i>Euphorbia duvalii</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Malpighiales</i>	<i>Euphorbiaceae</i>		<i>Euphorbia seguieriana</i> var. <i>dolomitica</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Malpighiales</i>	<i>Euphorbiaceae</i>	Euphorbe de Turin	<i>Euphorbia taurinensis</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Malpighiales</i>	<i>Euphorbiaceae</i>	Euphorbe poilue	<i>Euphorbia villosa</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Fabales</i>	<i>Fabaceae</i>	Adénocarpe changé	<i>Adenocarpus complicatus</i> subsp. <i>complicatus</i>						

<i>Equisetopsida</i>	<i>Fabales</i>	<i>Fabaceae</i>	Astragale du Danemark	<i>Astragalus danicus</i>							
<i>Equisetopsida</i>	<i>Fabales</i>	<i>Fabaceae</i>		<i>Astragalus hypoglottis</i>							
<i>Equisetopsida</i>	<i>Fabales</i>	<i>Fabaceae</i>	Cytise à longues grappes	<i>Cytisus ratisbonensis</i>			Art.1				
<i>Equisetopsida</i>	<i>Fabales</i>	<i>Fabaceae</i>	Genêt très épineux	<i>Echinospartum horridum</i>			Art.1				
<i>Equisetopsida</i>	<i>Fabales</i>	<i>Fabaceae</i>	Gesse de Bauhin	<i>Lathyrus bauhinii</i>							
<i>Equisetopsida</i>	<i>Fabales</i>	<i>Fabaceae</i>	Gesse à vrilles	<i>Lathyrus cirrhosus</i>							
<i>Equisetopsida</i>	<i>Fabales</i>	<i>Fabaceae</i>	Gesse de Bauhin	<i>Lathyrus filiformis</i>							
<i>Equisetopsida</i>	<i>Fabales</i>	<i>Fabaceae</i>	Gesse à petites fleurs	<i>Lathyrus inconspicuus</i>							
<i>Equisetopsida</i>	<i>Fabales</i>	<i>Fabaceae</i>	Gesse blanchâtre	<i>Lathyrus pannonicus subsp. asphodeloides</i>							
<i>Equisetopsida</i>	<i>Fabales</i>	<i>Fabaceae</i>	Lentille noirâtre	<i>Lens nigricans</i>							
<i>Equisetopsida</i>	<i>Fabales</i>	<i>Fabaceae</i>	Lupin réticulé	<i>Lupinus angustifolius</i>							
<i>Equisetopsida</i>	<i>Fabales</i>	<i>Fabaceae</i>	Mélilot de Sicile	<i>Melilotus siculus</i>						V (Tome I)	
<i>Equisetopsida</i>	<i>Fabales</i>	<i>Fabaceae</i>	Bugrane buissonnante	<i>Ononis fruticosa</i>							
<i>Equisetopsida</i>	<i>Fabales</i>	<i>Fabaceae</i>	Bugrane à feuilles rondes	<i>Ononis rotundifolia</i>							
<i>Equisetopsida</i>	<i>Fabales</i>	<i>Fabaceae</i>	Trèfle de Boccone	<i>Trifolium bocconeii</i>							
<i>Equisetopsida</i>	<i>Fabales</i>	<i>Fabaceae</i>	Trèfle hérissé	<i>Trifolium hirtum</i>							
<i>Equisetopsida</i>	<i>Fabales</i>	<i>Fabaceae</i>	Trèfle de Ligurie	<i>Trifolium ligusticum</i>			Art.1				
<i>Equisetopsida</i>	<i>Fabales</i>	<i>Fabaceae</i>	Trèfle raide	<i>Trifolium strictum</i>							
<i>Equisetopsida</i>	<i>Fabales</i>	<i>Fabaceae</i>	Vesce de Poméranie	<i>Vicia cassubica</i>							
<i>Equisetopsida</i>	<i>Fabales</i>	<i>Fabaceae</i>	Vesce de Loiseleur	<i>Vicia loiseleurii</i>							
<i>Equisetopsida</i>	<i>Dicranales</i>	<i>Fissidentaceae</i>		<i>Fissidens grandifrons</i>							
<i>Equisetopsida</i>	<i>Gentianales</i>	<i>Gentianaceae</i>	Gentiane de l'écluse	<i>Gentiana clusii</i>							
<i>Equisetopsida</i>	<i>Gentianales</i>	<i>Gentianaceae</i>	Gentiane de Coste	<i>Gentiana clusii subsp. costei</i>							
<i>Equisetopsida</i>	<i>Gentianales</i>	<i>Gentianaceae</i>	Gentiane jaune	<i>Gentiana lutea</i>							
<i>Equisetopsida</i>	<i>Gentianales</i>	<i>Gentianaceae</i>	Gentiane des marais	<i>Gentiana pneumonanthe</i>							
<i>Equisetopsida</i>	<i>Hymenophyllales</i>	<i>Hymenophyllaceae</i>	Trichomanès remarquable	<i>Vandenboschia speciosa</i>	An.I	An.II et IV	Art.1			E (Tome I)	
<i>Equisetopsida</i>	<i>Hymenophyllales</i>	<i>Hymenophyllaceae</i>	Trichomanès remarquable	<i>Vandenboschia speciosa</i>	An.I	An.II et IV	Art.1			E (Tome I)	
<i>Equisetopsida</i>	<i>Malpighiales</i>	<i>Hypericaceae</i>	Millepertuis à feuille d'hysope	<i>Hypericum hyssopifolium</i>							
<i>Equisetopsida</i>	<i>Malpighiales</i>	<i>Hypericaceae</i>	Millepertuis à feuilles de lin	<i>Hypericum linariifolium</i>							
<i>Equisetopsida</i>	<i>Isoetales</i>	<i>Isoetaceae</i>	Isoète de Durieu	<i>Isoetes duriei</i>			Art.1				
<i>Equisetopsida</i>	<i>Isoetales</i>	<i>Isoetaceae</i>	Isoète à spores spinuleuses	<i>Isoetes echinospora</i>			Art.1				

<i>Equisetopsida</i>	<i>Isoetales</i>	<i>Isoetaceae</i>	Isoète des lacs	<i>Isoetes lacustris</i>			Art.1			
<i>Equisetopsida</i>	<i>Jungermanniales</i>	<i>Jamesoniellaceae</i>		<i>Jamesoniella undulifolia</i>						3
<i>Equisetopsida</i>	<i>Poales</i>	<i>Juncaceae</i>	Jonc strié	<i>Juncus striatus</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Poales</i>	<i>Juncaceae</i>	Jonc des vasières	<i>Juncus tenageia</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Poales</i>	<i>Juncaceae</i>	Jonc trifide	<i>Juncus trifidus</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Poales</i>	<i>Juncaceae</i>	Luzule de Desvaux	<i>Luzula desvauxii</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Poales</i>	<i>Juncaceae</i>	Luzule jaunâtre	<i>Luzula luzulina</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Poales</i>	<i>Juncaceae</i>	Luzule des Sudètes	<i>Luzula sudetica</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Lamiales</i>	<i>Lamiaceae</i>	Hysope	<i>Hyssopus officinalis</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Lamiales</i>	<i>Lamiaceae</i>	Hyssope blanchâtre	<i>Hyssopus officinalis</i> subsp. <i>canescens</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Lamiales</i>	<i>Lamiaceae</i>	Sauge d'Éthiopie	<i>Salvia aethiopis</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Lamiales</i>	<i>Lamiaceae</i>	Scutellaire des Alpes	<i>Scutellaria alpina</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Lamiales</i>	<i>Lamiaceae</i>	Scutellaire casquée	<i>Scutellaria galericulata</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Lamiales</i>	<i>Lamiaceae</i>	Épiaire des marais	<i>Stachys palustris</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Lamiales</i>	<i>Lamiaceae</i>	Germandrée de Rouy	<i>Teucrium rouyanum</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Lamiales</i>	<i>Lamiaceae</i>	Thyms des Dolomies	<i>Thymus dolomiticus</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Lamiales</i>	<i>Lamiaceae</i>	Thym d'Emberger	<i>Thymus embergeri</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Lamiales</i>	<i>Lamiaceae</i>	Thym luisant	<i>Thymus nitens</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Lamiales</i>	<i>Lentibulariaceae</i>	Grassette à longues feuilles	<i>Pinguicula longifolia</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Lamiales</i>	<i>Lentibulariaceae</i>	Grassette des Causses	<i>Pinguicula longifolia</i> subsp. <i>caussensis</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Lamiales</i>	<i>Lentibulariaceae</i>	Grassette commune	<i>Pinguicula vulgaris</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Lamiales</i>	<i>Lentibulariaceae</i>	Petite utriculaire	<i>Utricularia minor</i>				Art.1		
<i>Equisetopsida</i>	<i>Liliales</i>	<i>Liliaceae</i>	Pintade	<i>Fritillaria meleagris</i> subsp. <i>meleagris</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Liliales</i>	<i>Liliaceae</i>	Gagée de Bohême	<i>Gagea bohemica</i>			Art.1			
<i>Equisetopsida</i>	<i>Liliales</i>	<i>Liliaceae</i>	Gagée jaune	<i>Gagea lutea</i>			Art.1			
<i>Equisetopsida</i>	<i>Liliales</i>	<i>Liliaceae</i>	Gagée jaune	<i>Gagea lutea</i>			Art.1			
<i>Equisetopsida</i>	<i>Liliales</i>	<i>Liliaceae</i>	Gagée des prés	<i>Gagea pratensis</i>			Art.1			
<i>Equisetopsida</i>	<i>Liliales</i>	<i>Liliaceae</i>	Gagée des prés	<i>Gagea pratensis</i>			Art.1			
<i>Equisetopsida</i>	<i>Liliales</i>	<i>Liliaceae</i>	Gagée des champs	<i>Gagea villosa</i>			Art.1			
<i>Equisetopsida</i>	<i>Liliales</i>	<i>Liliaceae</i>	Lis martagon	<i>Lilium martagon</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Liliales</i>	<i>Liliaceae</i>	Tulipe précoce	<i>Tulipa raddii</i>	An.I		Art.1		V (Tome I)	
<i>Equisetopsida</i>	<i>Malpighiales</i>	<i>Linaceae</i>	Lin des Alpes	<i>Linum leonii</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Lycopodiales</i>	<i>Lycopodiaceae</i>	Lycopode des Alpes	<i>Diphasiastrum alpinum</i>			Art.1			
<i>Equisetopsida</i>	<i>Lycopodiales</i>	<i>Lycopodiaceae</i>	Lycopode petit-cyprès	<i>Diphasiastrum tristachyum</i>			Art.1		V (Tome	

									I)	
<i>Equisetopsida</i>	<i>Lycopodiales</i>	<i>Lycopodiaceae</i>	Lycopode sélagine	<i>Huperzia selago</i>						2+
<i>Equisetopsida</i>	<i>Lycopodiales</i>	<i>Lycopodiaceae</i>	Lycopode des tourbières	<i>Lycopodiella inundata</i>			Art.1		R (Tome I)	2+
<i>Equisetopsida</i>	<i>Lycopodiales</i>	<i>Lycopodiaceae</i>	Lycopode en massue	<i>Lycopodium clavatum</i>		An.V				2+
<i>Equisetopsida</i>	<i>Myrtales</i>	<i>Lythraceae</i>	Pourpier d'eau	<i>Lythrum portula</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Splachnales</i>	<i>Meesiaceae</i>		<i>Meesia longiseta</i>			Art.1			
<i>Equisetopsida</i>	<i>Asterales</i>	<i>Menyanthaceae</i>	Trèfle d'eau	<i>Menyanthes trifoliata</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Dioscoreales</i>	<i>Nartheciaceae</i>	Narthécie des marais	<i>Narthecium ossifragum</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Hypnales</i>	<i>Neckeraceae</i>		<i>Neckera pennata</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Nymphaeales</i>	<i>Nymphaeaceae</i>	Nénuphar jaune	<i>Nuphar lutea</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Nymphaeales</i>	<i>Nymphaeaceae</i>	Nénuphar nain	<i>Nuphar pumila</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Myrtales</i>	<i>Onagraceae</i>	Circée des Alpes	<i>Circaea alpina</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Myrtales</i>	<i>Onagraceae</i>	Épilobe de Durieu	<i>Epilobium duriaei</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Ophioglossales</i>	<i>Ophioglossaceae</i>	Botrychium à feuilles de Matricaire	<i>Botrychium matricariifolium</i>	An.I		Art.1		E (Tome I)	2+
<i>Equisetopsida</i>	<i>Ophioglossales</i>	<i>Ophioglossaceae</i>	Ophioglosse des Açores	<i>Ophioglossum azoricum</i>			Art.1		V (Tome I)	1+
<i>Equisetopsida</i>	<i>Ophioglossales</i>	<i>Ophioglossaceae</i>	Ophioglosse commun	<i>Ophioglossum vulgatum</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Asparagales</i>	<i>Orchidaceae</i>	Orchis punaise	<i>Anacamptis coriophora</i>			Art.1		VU	
<i>Equisetopsida</i>	<i>Asparagales</i>	<i>Orchidaceae</i>	Orchis à odeur de punaise	<i>Anacamptis coriophora subsp. coriophora</i>			Art.1			
<i>Equisetopsida</i>	<i>Asparagales</i>	<i>Orchidaceae</i>	Orchis à odeur de punaise	<i>Anacamptis coriophora subsp. coriophora</i>			Art.1			
<i>Equisetopsida</i>	<i>Asparagales</i>	<i>Orchidaceae</i>	Orchis à odeur de vanille	<i>Anacamptis coriophora subsp. fragrans</i>			Art.1		NT	
<i>Equisetopsida</i>	<i>Asparagales</i>	<i>Orchidaceae</i>	Orchis à fleurs lâches	<i>Anacamptis laxiflora</i>					VU	
<i>Equisetopsida</i>	<i>Asparagales</i>	<i>Orchidaceae</i>	Orchis bouffon	<i>Anacamptis morio</i>					LC	
<i>Equisetopsida</i>	<i>Asparagales</i>	<i>Orchidaceae</i>	Orchis pyramidal	<i>Anacamptis pyramidalis</i>					LC	
<i>Equisetopsida</i>	<i>Asparagales</i>	<i>Orchidaceae</i>	Céphalanthère à grandes fleurs	<i>Cephalanthera damasonium</i>					LC	
<i>Equisetopsida</i>	<i>Asparagales</i>	<i>Orchidaceae</i>	Céphalanthère à feuilles étroites	<i>Cephalanthera longifolia</i>					LC	
<i>Equisetopsida</i>	<i>Asparagales</i>	<i>Orchidaceae</i>	Céphalanthère rouge	<i>Cephalanthera rubra</i>					LC	
<i>Equisetopsida</i>	<i>Asparagales</i>	<i>Orchidaceae</i>	Racine de corail	<i>Corallorhiza trifida</i>					NT	
<i>Equisetopsida</i>	<i>Asparagales</i>	<i>Orchidaceae</i>	Sabot de Vénus	<i>Cypripedium calceolus</i>	An.I	An.II et IV	Art.1		VU	1+
<i>Equisetopsida</i>	<i>Asparagales</i>	<i>Orchidaceae</i>	Orchis de Fuchs	<i>Dactylorhiza fuchsii</i>					LC	

<i>Equisetopsida</i>	<i>Asparagales</i>	<i>Orchidaceae</i>	Orchis couleur de chair	<i>Dactylorhiza incarnata subsp. incarnata</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Asparagales</i>	<i>Orchidaceae</i>	Orchis tacheté	<i>Dactylorhiza maculata</i>					LC	
<i>Equisetopsida</i>	<i>Asparagales</i>	<i>Orchidaceae</i>	Dactylorhize de mai	<i>Dactylorhiza majalis</i>					NT	
<i>Equisetopsida</i>	<i>Asparagales</i>	<i>Orchidaceae</i>	Dactylorhize de mai	<i>Dactylorhiza majalis</i>					NT	
<i>Equisetopsida</i>	<i>Asparagales</i>	<i>Orchidaceae</i>	Dactylorhize à feuilles larges	<i>Dactylorhiza sambucina</i>					LC	
<i>Equisetopsida</i>	<i>Asparagales</i>	<i>Orchidaceae</i>	Orchis vert	<i>Dactylorhiza viridis</i>					NT	
<i>Equisetopsida</i>	<i>Asparagales</i>	<i>Orchidaceae</i>	Dactylorhize d'Aubrac	<i>Dactylorhiza x altobracensis</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Asparagales</i>	<i>Orchidaceae</i>	Épipactis rouge sombre	<i>Epipactis atrorubens</i>					LC	
<i>Equisetopsida</i>	<i>Asparagales</i>	<i>Orchidaceae</i>	Épipactis à larges feuilles	<i>Epipactis helleborine</i>					LC	
<i>Equisetopsida</i>	<i>Asparagales</i>	<i>Orchidaceae</i>	Elléborine à larges feuilles	<i>Epipactis helleborine subsp. helleborine</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Asparagales</i>	<i>Orchidaceae</i>	Épipactis à feuilles distantes	<i>Epipactis helleborine subsp. orbicularis</i>					LC	
<i>Equisetopsida</i>	<i>Asparagales</i>	<i>Orchidaceae</i>	Épipactis de Tremols	<i>Epipactis helleborine subsp. tremolsii</i>					LC	
<i>Equisetopsida</i>	<i>Asparagales</i>	<i>Orchidaceae</i>	Épipactis de Tremols	<i>Epipactis helleborine subsp. tremolsii</i>					LC	
<i>Equisetopsida</i>	<i>Asparagales</i>	<i>Orchidaceae</i>	Épipactis à petites feuilles	<i>Epipactis microphylla</i>					LC	
<i>Equisetopsida</i>	<i>Asparagales</i>	<i>Orchidaceae</i>	Épipactis de Müller	<i>Epipactis muelleri</i>					LC	
<i>Equisetopsida</i>	<i>Asparagales</i>	<i>Orchidaceae</i>	Épipactis des marais	<i>Epipactis palustris</i>					NT	
<i>Equisetopsida</i>	<i>Asparagales</i>	<i>Orchidaceae</i>	Épipogon sans feuilles	<i>Epipogium aphyllum</i>			Art.1		NT	
<i>Equisetopsida</i>	<i>Asparagales</i>	<i>Orchidaceae</i>	Goodyère rampante	<i>Goodyera repens</i>					LC	
<i>Equisetopsida</i>	<i>Asparagales</i>	<i>Orchidaceae</i>	Gymnadénie moucheron	<i>Gymnadenia conopsea</i>					LC	
<i>Equisetopsida</i>	<i>Asparagales</i>	<i>Orchidaceae</i>	Gymnadenie odorante	<i>Gymnadenia odoratissima</i>					VU	
<i>Equisetopsida</i>	<i>Asparagales</i>	<i>Orchidaceae</i>	Malaxis des tourbières	<i>Hammarbya paludosa</i>			Art.1		E (Tome I)	1+
<i>Equisetopsida</i>	<i>Asparagales</i>	<i>Orchidaceae</i>	Malaxis des tourbières	<i>Hammarbya paludosa</i>			Art.1		EN	1+
<i>Equisetopsida</i>	<i>Asparagales</i>	<i>Orchidaceae</i>	Orchis bouc	<i>Himantoglossum hircinum</i>					LC	
<i>Equisetopsida</i>	<i>Asparagales</i>	<i>Orchidaceae</i>	Orchis géant	<i>Himantoglossum robertianum</i>					LC	
<i>Equisetopsida</i>	<i>Asparagales</i>	<i>Orchidaceae</i>	Limodore avorté	<i>Limodorum abortivum</i>					LC	
<i>Equisetopsida</i>	<i>Asparagales</i>	<i>Orchidaceae</i>	Limodore avorté	<i>Limodorum abortivum</i>					LC	
<i>Equisetopsida</i>	<i>Asparagales</i>	<i>Orchidaceae</i>	Listère en forme de cœur	<i>Listera cordata</i>					LC	
<i>Equisetopsida</i>	<i>Asparagales</i>	<i>Orchidaceae</i>	Listère ovale	<i>Listera ovata</i>					LC	
<i>Equisetopsida</i>	<i>Asparagales</i>	<i>Orchidaceae</i>	Néottinée maculée	<i>Neotinea maculata</i>					LC	
<i>Equisetopsida</i>	<i>Asparagales</i>	<i>Orchidaceae</i>	Orchis brûlé	<i>Neotinea ustulata</i>					LC	
<i>Equisetopsida</i>	<i>Asparagales</i>	<i>Orchidaceae</i>	Néottie nid d'oiseau	<i>Neottia nidus-avis</i>					LC	
<i>Equisetopsida</i>	<i>Asparagales</i>	<i>Orchidaceae</i>	Ophrys abeille	<i>Ophrys apifera</i>					LC	
<i>Equisetopsida</i>	<i>Asparagales</i>	<i>Orchidaceae</i>	Ophrys abeille	<i>Ophrys apifera</i>					LC	
<i>Equisetopsida</i>	<i>Asparagales</i>	<i>Orchidaceae</i>	Ophrys araignée	<i>Ophrys aranifera</i>					LC	

<i>Equisetopsida</i>	<i>Asparagales</i>	<i>Orchidaceae</i>	Ophrys araignée	<i>Ophrys aranifera</i>						LC	
<i>Equisetopsida</i>	<i>Asparagales</i>	<i>Orchidaceae</i>	Ophrys d'Aymonin	<i>Ophrys aymoninii</i>						VU	
<i>Equisetopsida</i>	<i>Asparagales</i>	<i>Orchidaceae</i>	Ophrys funèbre	<i>Ophrys funerea</i>						DD	
<i>Equisetopsida</i>	<i>Asparagales</i>	<i>Orchidaceae</i>	Ophrys mouche	<i>Ophrys insectifera</i>						LC	
<i>Equisetopsida</i>	<i>Asparagales</i>	<i>Orchidaceae</i>	Ophrys de la passion	<i>Ophrys passionis</i>						LC	
<i>Equisetopsida</i>	<i>Asparagales</i>	<i>Orchidaceae</i>	Ophrys Bécasse	<i>Ophrys scolopax subsp. scolopax</i>							
<i>Equisetopsida</i>	<i>Asparagales</i>	<i>Orchidaceae</i>	Orchis homme pendu	<i>Orchis anthropophora</i>						LC	
<i>Equisetopsida</i>	<i>Asparagales</i>	<i>Orchidaceae</i>	Orchis mâle	<i>Orchis mascula</i>						LC	
<i>Equisetopsida</i>	<i>Asparagales</i>	<i>Orchidaceae</i>	Herbe à la couleuvre	<i>Orchis mascula subsp. mascula</i>							
<i>Equisetopsida</i>	<i>Asparagales</i>	<i>Orchidaceae</i>	Orchis militaire	<i>Orchis militaris</i>						LC	
<i>Equisetopsida</i>	<i>Asparagales</i>	<i>Orchidaceae</i>	Orchis pourpre	<i>Orchis purpurea</i>						LC	
<i>Equisetopsida</i>	<i>Asparagales</i>	<i>Orchidaceae</i>	Orchis singe	<i>Orchis simia</i>						LC	
<i>Equisetopsida</i>	<i>Asparagales</i>	<i>Orchidaceae</i>		<i>Orchis x bergonii</i>							
<i>Equisetopsida</i>	<i>Asparagales</i>	<i>Orchidaceae</i>	Orchis	<i>Orchis x beyrichii</i>							
<i>Equisetopsida</i>	<i>Asparagales</i>	<i>Orchidaceae</i>	Orchis hybride	<i>Orchis x hybrida</i>							
<i>Equisetopsida</i>	<i>Asparagales</i>	<i>Orchidaceae</i>	Platanthère à deux feuilles	<i>Platanthera bifolia</i>						LC	
<i>Equisetopsida</i>	<i>Asparagales</i>	<i>Orchidaceae</i>	Orchis vert	<i>Platanthera chlorantha</i>						LC	
<i>Equisetopsida</i>	<i>Asparagales</i>	<i>Orchidaceae</i>	Pseudorchis blanc	<i>Pseudorchis albida</i>						LC	
<i>Equisetopsida</i>	<i>Asparagales</i>	<i>Orchidaceae</i>	Sérapias langue	<i>Serapias lingua</i>						NT	
<i>Equisetopsida</i>	<i>Asparagales</i>	<i>Orchidaceae</i>	Sérapias en soc	<i>Serapias vomeracea</i>						LC	
<i>Equisetopsida</i>	<i>Asparagales</i>	<i>Orchidaceae</i>	Spiranthe d'été	<i>Spiranthes aestivalis</i>	An.I	An.IV	Art.1			VU	2+
<i>Equisetopsida</i>	<i>Lamiales</i>	<i>Orobanchaceae</i>	Mélampyre du Pays de Vaud	<i>Melampyrum vaudense</i>							
<i>Equisetopsida</i>	<i>Lamiales</i>	<i>Orobanchaceae</i>	Odontite des Causses	<i>Odontites cebennensis</i>			Art.1			V (Tome I)	
<i>Equisetopsida</i>	<i>Lamiales</i>	<i>Orobanchaceae</i>	Euphrase visqueuse	<i>Odontites viscosus</i>							
<i>Equisetopsida</i>	<i>Lamiales</i>	<i>Orobanchaceae</i>	Orobanche du Sermontain	<i>Orobanche laserpitii-sileris</i>							
<i>Equisetopsida</i>	<i>Lamiales</i>	<i>Orobanchaceae</i>		<i>Pedicularis comosa</i>							
<i>Equisetopsida</i>	<i>Lamiales</i>	<i>Orobanchaceae</i>	Pédiculaire chevelue	<i>Pedicularis comosa subsp. comosa</i>							
<i>Equisetopsida</i>	<i>Lamiales</i>	<i>Orobanchaceae</i>	Phélypée des sables	<i>Phelipanche arenaria</i>							
<i>Equisetopsida</i>	<i>Lamiales</i>	<i>Orobanchaceae</i>		<i>Phelipanche inexpectata</i>							
<i>Equisetopsida</i>	<i>Orthotrichales</i>	<i>Orthotrichaceae</i>	Orthotric de Roger	<i>Orthotrichum rogeri</i>		An.II	Art.1				1-
<i>Equisetopsida</i>	<i>Orthotrichales</i>	<i>Orthotrichaceae</i>		<i>Orthotrichum scanicum</i>							
<i>Equisetopsida</i>	<i>Orthotrichales</i>	<i>Orthotrichaceae</i>		<i>Orthotrichum stellatum</i>							
<i>Equisetopsida</i>	<i>Saxifragales</i>	<i>Paeoniaceae</i>	Pivoine officinale	<i>Paeonia officinalis subsp. microcarpa</i>			Art.2				
<i>Equisetopsida</i>	<i>Ranunculales</i>	<i>Papaveraceae</i>	Corydale bulbeuse	<i>Corydalis cava</i>							

<i>Equisetopsida</i>	<i>Ranunculales</i>	<i>Papaveraceae</i>	Corydale intermédiaire	<i>Corydalis intermedia</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Ranunculales</i>	<i>Papaveraceae</i>	Méconopsis du Pays de Galle	<i>Meconopsis cambrica</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Pinales</i>	<i>Pinaceae</i>	Pin de Salzmann	<i>Pinus nigra subsp. salzmannii</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Lamiales</i>	<i>Plantaginaceae</i>	Callitriche en hameçon	<i>Callitriche brutia var. hamulata</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Lamiales</i>	<i>Plantaginaceae</i>	Callitriche en hameçon	<i>Callitriche brutia var. hamulata</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Lamiales</i>	<i>Plantaginaceae</i>	Callitriche des marais	<i>Callitriche stagnalis</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Lamiales</i>	<i>Plantaginaceae</i>	Gratiolle officinale	<i>Gratiola officinalis</i>			Art.2			
<i>Equisetopsida</i>	<i>Lamiales</i>	<i>Plantaginaceae</i>	Littorelle à une fleur	<i>Littorella uniflora</i>			Art.1			
<i>Equisetopsida</i>	<i>Lamiales</i>	<i>Plantaginaceae</i>	Véronique à feuilles d'acinos	<i>Veronica acinifolia</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Lamiales</i>	<i>Plantaginaceae</i>	Véronique à longues feuilles	<i>Veronica longifolia</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Lamiales</i>	<i>Plantaginaceae</i>	Véronique en épi	<i>Veronica spicata</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Caryophyllales</i>	<i>Plumbaginaceae</i>	Armérie de Girard	<i>Armeria girardii</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Poales</i>	<i>Poaceae</i>	Agrostide de Schleicher	<i>Agrostis schleicheri</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Poales</i>	<i>Poaceae</i>	Avoine panachée	<i>Avenula versicolor subsp. versicolor</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Poales</i>	<i>Poaceae</i>	Petite amourette	<i>Briza minor</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Poales</i>	<i>Poaceae</i>	Brome faux-seigle	<i>Bromus secalinus</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Poales</i>	<i>Poaceae</i>	Catabrose aquatique	<i>Catabrosa aquatica</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Poales</i>	<i>Poaceae</i>		<i>Festuca arvernensis</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Poales</i>	<i>Poaceae</i>	Fétuque d'Auvergne	<i>Festuca arvernensis subsp. arvernensis</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Poales</i>	<i>Poaceae</i>	Fétuque de Coste	<i>Festuca arvernensis subsp. costei</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Poales</i>	<i>Poaceae</i>	Fétuque de Christian Bernard	<i>Festuca christiani-bernardii</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Poales</i>	<i>Poaceae</i>	Fétuque de Bellotte	<i>Festuca yvesii subsp. bellottii</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Poales</i>	<i>Poaceae</i>	Orge des bois	<i>Hordelymus europaeus</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Poales</i>	<i>Poaceae</i>		<i>Lolium temulentum subsp. temulentum</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Poales</i>	<i>Poaceae</i>	Millet verdâtre	<i>Piptatherum virescens</i>			Art.1			
<i>Equisetopsida</i>	<i>Poales</i>	<i>Poaceae</i>	Venténate douteuse	<i>Ventenata dubia</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Caryophyllales</i>	<i>Polygonaceae</i>	Patience d'eau	<i>Rumex hydrolapathum</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Polypodiales</i>	<i>Polypodiaceae</i>	Cheilanthes de Maranta	<i>Paragymnopteris marantae</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Ericales</i>	<i>Primulaceae</i>	Grande androsace	<i>Androsace maxima</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Ericales</i>	<i>Primulaceae</i>	Cyclamen des Baléares	<i>Cyclamen balearicum</i>			Art.1	V (Tome I)	sp. suppl.	
<i>Equisetopsida</i>	<i>Ericales</i>	<i>Primulaceae</i>	Centenille naine	<i>Lysimachia minima</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Ericales</i>	<i>Primulaceae</i>	Centenille naine	<i>Lysimachia minima</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Ericales</i>	<i>Primulaceae</i>	Lysimaque à fleurs en épi	<i>Lysimachia thyrsoiflora</i>			Art.1	V (Tome I)		

<i>Equisetopsida</i>	<i>Polypodiales</i>	<i>Pteridaceae</i>	Cheilanthes d'Espagne	<i>Cheilanthes hispanica</i>				Art.1	R (Tome I)	
<i>Equisetopsida</i>	<i>Ranunculales</i>	<i>Ranunculaceae</i>	Aconit anthora	<i>Aconitum anthora</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Ranunculales</i>	<i>Ranunculaceae</i>	Aconit vulgaire	<i>Aconitum napellus subsp. vulgare</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Ranunculales</i>	<i>Ranunculaceae</i>	Goutte de sang d'été	<i>Adonis aestivalis</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Ranunculales</i>	<i>Ranunculaceae</i>	Goutte de sang	<i>Adonis annua</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Ranunculales</i>	<i>Ranunculaceae</i>	Goutte de sang rouge vif	<i>Adonis flammaea</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Ranunculales</i>	<i>Ranunculaceae</i>	Grand Oeil-de-boeuf	<i>Adonis vernalis</i>			Art.2			
<i>Equisetopsida</i>	<i>Ranunculales</i>	<i>Ranunculaceae</i>	Anémone couronnée	<i>Anemone coronaria</i>			Art.1			
<i>Equisetopsida</i>	<i>Ranunculales</i>	<i>Ranunculaceae</i>	Anémone fausse-renoncule	<i>Anemone ranunculoides</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Ranunculales</i>	<i>Ranunculaceae</i>	Ancolie visqueuse des Causses	<i>Aquilegia viscosa subsp. viscosa</i>			Art.1			
<i>Equisetopsida</i>	<i>Ranunculales</i>	<i>Ranunculaceae</i>	Renoncule en faux	<i>Ceratocephalus falcatus</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Ranunculales</i>	<i>Ranunculaceae</i>	Pied-d'alouette d'Ajax	<i>Consolida ajacis</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Ranunculales</i>	<i>Ranunculaceae</i>		<i>Pulsatilla rubra var. serotina</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Ranunculales</i>	<i>Ranunculaceae</i>	Anémone printanière	<i>Pulsatilla vernalis</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Ranunculales</i>	<i>Ranunculaceae</i>		<i>Pulsatilla vulgaris var. costeana</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Ranunculales</i>	<i>Ranunculaceae</i>	Renoncule divariquée	<i>Ranunculus circinatus</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Ranunculales</i>	<i>Ranunculaceae</i>	Renoncule à feuilles de lierre	<i>Ranunculus hederaceus</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Ranunculales</i>	<i>Ranunculaceae</i>	Pigamon simple	<i>Thalictrum simplex subsp. simplex</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Brassicales</i>	<i>Resedaceae</i>	Réséda de Jacquin	<i>Reseda jacquini</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Rosales</i>	<i>Rosaceae</i>	Barbe-de-bouc	<i>Aruncus dioicus</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Rosales</i>	<i>Rosaceae</i>	Cotonéaster tomenteux	<i>Cotoneaster tomentosus</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Gentianales</i>	<i>Rubiaceae</i>	Aspérule des champs	<i>Asperula arvensis</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Gentianales</i>	<i>Rubiaceae</i>	Aspérule des teinturiers	<i>Asperula tinctoria</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Gentianales</i>	<i>Rubiaceae</i>	Gaillet à feuilles inégales	<i>Galium anisophyllum</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Gentianales</i>	<i>Rubiaceae</i>	Gaillet boréal	<i>Galium boreale</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Gentianales</i>	<i>Rubiaceae</i>	Gaillet oblique	<i>Galium obliquum</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Gentianales</i>	<i>Rubiaceae</i>	Gaillet à aspect de mousse	<i>Galium pusillum</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Gentianales</i>	<i>Rubiaceae</i>	Gaillet à trois cornes	<i>Galium tricornutum</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Malpighiales</i>	<i>Salicaceae</i>	Saule des Lapons	<i>Salix lapponum</i>			Art.1			
<i>Equisetopsida</i>	<i>Malpighiales</i>	<i>Salicaceae</i>	Saule à feuilles étroites	<i>Salix repens</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Saxifragales</i>	<i>Saxifragaceae</i>	Dorine à feuilles alternes	<i>Chrysosplenium alternifolium</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Saxifragales</i>	<i>Saxifragaceae</i>	Saxifrage des Cévennes	<i>Saxifraga cebennensis</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Saxifragales</i>	<i>Saxifragaceae</i>	Saxifrage de Clusius	<i>Saxifraga clusii</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Saxifragales</i>	<i>Saxifragaceae</i>	Saxifrage robuste	<i>Saxifraga cuneifolia subsp. robusta</i>						

<i>Equisetopsida</i>	<i>Saxifragales</i>	<i>Saxifragaceae</i>	Saxifrage à longues feuilles	<i>Saxifraga longifolia</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Saxifragales</i>	<i>Saxifragaceae</i>	Saxifrage de Prost	<i>Saxifraga pedemontana subsp. prostii</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Saxifragales</i>	<i>Saxifragaceae</i>	Saxifrage à feuilles rondes	<i>Saxifraga rotundifolia</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Saxifragales</i>	<i>Saxifragaceae</i>	Saxifrage étoilée	<i>Saxifraga stellaris</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Alismatales</i>	<i>Scheuchzeriaceae</i>	Scheuchzérie des tourbières	<i>Scheuchzeria palustris</i>			Art.1			
<i>Equisetopsida</i>	<i>Lamiales</i>	<i>Scrophulariaceae</i>	Scrophulaire des Alpes	<i>Scrophularia alpestris</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Grimmiales</i>	<i>Seligeriaceae</i>		<i>Brachydontium trichodes</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Sphagnales</i>	<i>Sphagnaceae</i>		<i>Sphagnum angustifolium</i>		An.V				
<i>Equisetopsida</i>	<i>Sphagnales</i>	<i>Sphagnaceae</i>		<i>Sphagnum auriculatum</i>		An.V				
<i>Equisetopsida</i>	<i>Sphagnales</i>	<i>Sphagnaceae</i>		<i>Sphagnum capillifolium</i>		An.V				
<i>Equisetopsida</i>	<i>Sphagnales</i>	<i>Sphagnaceae</i>		<i>Sphagnum centrale</i>		An.V				
<i>Equisetopsida</i>	<i>Sphagnales</i>	<i>Sphagnaceae</i>		<i>Sphagnum compactum</i>		An.V				
<i>Equisetopsida</i>	<i>Sphagnales</i>	<i>Sphagnaceae</i>		<i>Sphagnum contortum</i>		An.V				
<i>Equisetopsida</i>	<i>Sphagnales</i>	<i>Sphagnaceae</i>		<i>Sphagnum fallax</i>		An.V				
<i>Equisetopsida</i>	<i>Sphagnales</i>	<i>Sphagnaceae</i>		<i>Sphagnum flexuosum</i>		An.V				
<i>Equisetopsida</i>	<i>Sphagnales</i>	<i>Sphagnaceae</i>		<i>Sphagnum fuscum</i>		An.V				3
<i>Equisetopsida</i>	<i>Sphagnales</i>	<i>Sphagnaceae</i>		<i>Sphagnum inundatum</i>		An.V				
<i>Equisetopsida</i>	<i>Sphagnales</i>	<i>Sphagnaceae</i>		<i>Sphagnum magellanicum</i>		An.V				
<i>Equisetopsida</i>	<i>Sphagnales</i>	<i>Sphagnaceae</i>		<i>Sphagnum obtusum</i>		An.V				
<i>Equisetopsida</i>	<i>Sphagnales</i>	<i>Sphagnaceae</i>		<i>Sphagnum palustre</i>		An.V				
<i>Equisetopsida</i>	<i>Sphagnales</i>	<i>Sphagnaceae</i>		<i>Sphagnum papillosum</i>		An.V				
<i>Equisetopsida</i>	<i>Sphagnales</i>	<i>Sphagnaceae</i>		<i>Sphagnum platyphyllum</i>		An.V				
<i>Equisetopsida</i>	<i>Sphagnales</i>	<i>Sphagnaceae</i>		<i>Sphagnum rubellum</i>		An.V				
<i>Equisetopsida</i>	<i>Sphagnales</i>	<i>Sphagnaceae</i>		<i>Sphagnum subnitens</i>		An.V				
<i>Equisetopsida</i>	<i>Sphagnales</i>	<i>Sphagnaceae</i>		<i>Sphagnum subsecundum</i>		An.V				
<i>Equisetopsida</i>	<i>Sphagnales</i>	<i>Sphagnaceae</i>		<i>Sphagnum tenellum</i>		An.V				
<i>Equisetopsida</i>	<i>Sphagnales</i>	<i>Sphagnaceae</i>		<i>Sphagnum teres</i>		An.V				
<i>Equisetopsida</i>	<i>Sphagnales</i>	<i>Sphagnaceae</i>		<i>Sphagnum warnstorffii</i>		An.V				
<i>Equisetopsida</i>	<i>Polypodiales</i>	<i>Thelypteridaceae</i>	Fougère des marais	<i>Thelypteris palustris</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Poales</i>	<i>Typhaceae</i>	Massette à feuilles étroites	<i>Typha angustifolia</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Malpighiales</i>	<i>Violaceae</i>	Violette étonnante	<i>Viola mirabilis</i>						
<i>Equisetopsida</i>	<i>Vitales</i>	<i>Vitaceae</i>	Lambrusque	<i>Vitis vinifera subsp. sylvestris</i>			Art.1			
<i>Equisetopsida</i>	<i>Asparagales</i>	<i>Xanthorrhoeaceae</i>	Lis des Alpes	<i>Paradisea liliastrum</i>						

## 6.2. Liste des espèces animales connues en Lozère

Légende de tableaux :

**Be : Convention internationale de Berne**

An.XX : Annexe XX de la Convention de Berne

**DH : Directive « Habitats »**

An.XX : Annexe XX de la Directive « Habitats-Faune-Flore »

**Bo : Convention internationale de Bonn**

An.XX : Annexe XX de la Convention de Bonn

**DO : Directive « Oiseaux »**

An.I XX : Annexe XX de la Directive « Oiseaux »

**PN : Protection nationale**

Art.XX : Article XX des différents arrêtés fixant la liste des oiseaux, mammifères, amphibiens, reptiles et insectes protégés sur l'ensemble du territoire national

**LRN : Liste Rouge Nationale**

CR : En danger critique d'extinction

EN : En danger

VU : Vulnérable

**LRR : Liste Rouge Régionale (pour les oiseaux)**

**SCAP**

1 : Espèces pour lesquelles le réseau national d'aires protégées est jugé insuffisant (pas ou peu d'aires protégées)

2 : Espèces pour lesquelles le réseau national d'aires protégées est jugé à renforcer (existence d'aires protégées)

3 : Espèces pour lesquelles le réseau national d'aires protégées est jugé satisfaisant

Sp. Suppl : Espèces supplémentaires

**ZNIEFF**

DS : Espèces déterminantes strictes pour la désignation des ZNIEFF en Languedoc-Roussillon

DC : Espèces déterminantes sous conditions pour la désignation des ZNIEFF en Languedoc-Roussillon

R : Espèces remarquables à l'inventaire ZNIEFF, mais non déterminantes

## 6.2.1. Poissons et écrevisses

Classe	Ordre	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Berne	DH	PN	PNA	SCAP	LRN	ZNIEFF
Actinopterygii	Anguilliformes	Anguille européenne	<i>Anguilla anguilla</i>					2+	CR	DS
Actinopterygii	Clupeiformes	Loche franche	<i>Barbatula barbatula</i>						LC	
Actinopterygii	Cypriniformes	Ablette	<i>Alburnus alburnus</i>						LC	
Actinopterygii	Cypriniformes	Barbeau fluviatile	<i>Barbus barbus</i>		An.V				LC	
Actinopterygii	Cypriniformes	Barbeau truité	<i>Barbus meridionalis</i>	An.III	An.II et V	Art.1		3	NT	DS
Actinopterygii	Cypriniformes	Blageon	<i>Telestes souffia</i>	An.III	An.II			3	NT	DS
Actinopterygii	Cypriniformes	Chevaine	<i>Squalius cephalus</i>						LC	
Actinopterygii	Cypriniformes	Gardon	<i>Rutilus rutilus</i>						LC	
Actinopterygii	Cypriniformes	Goujon	<i>Gobio gobio</i>						DD	
Actinopterygii	Cypriniformes	Spirilin	<i>Alburnoides bipunctatus</i>	An.III					LC	
Actinopterygii	Cypriniformes	Tanche	<i>Tinca tinca</i>						LC	
Actinopterygii	Cypriniformes	Toxostome	<i>Parachondrostoma toxostoma</i>	An.III	An.II			2+	NT	DS
Actinopterygii	Cypriniformes	Vairon	<i>Phoxinus phoxinus</i>						DD	
Actinopterygii	Cypriniformes	Vandoise	<i>Leuciscus leuciscus</i>			Art.1			DD	R
Actinopterygii	Cypriniformes	Vandoise rostrée	<i>Leuciscus burdigalensis</i>						DD	R
Actinopterygii	Esociformes	Brochet	<i>Esox lucius</i>			Art.1		2+	VU	DC
Actinopterygii	Perciformes	Apron du Rhône	<i>Zingel asper</i>	An.II	An.II et IV	Art.1	X	3	CR	DS
Actinopterygii	Perciformes	Perche	<i>Perca fluviatilis</i>						LC	
Actinopterygii	Salmoniformes	Ombre commun	<i>Thymallus thymallus</i>	An.III	An.V	Art.1		1+	VU	DC
Actinopterygii	Salmoniformes	Saumon atlantique	<i>Salmo salar</i>	An.III	An.II et V	Art.1		3	VU	DS
Actinopterygii	Salmoniformes	Truite arc-en-ciel	<i>Oncorhynchus mykiss</i>						NA	
Actinopterygii	Salmoniformes	Truite commune	<i>Salmo trutta</i>			Art.1			LC	DC
Actinopterygii	Salmoniformes	Truite de rivière	<i>Salmo trutta fario</i>			Art.1				
Actinopterygii	Scorpaeniformes	Chabot	<i>Cottus gobio</i>		An.II			2+	DD	DC
Malacostraca	Decapoda	Écrevisse à pieds blancs	<i>Austropotamobius pallipes</i>	An.III	An.II et V	Art.1		2+	V	DS
Malacostraca	Decapoda	Écrevisse de Californie	<i>Pacifastacus leniusculus</i>							
Malacostraca	Decapoda	Écrevisse de Louisiane	<i>Procambarus clarkii</i>			Art.2				

## 6.2.2. Amphibiens

Classe	Ordre	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Berne	Bonn	DH	PN	PNA	SCAP	LRN	ZNIEFF
Amphibia	Anura	Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	An.II		An.IV	Art.2			LC	
Amphibia	Anura	Crapaud calamite	<i>Bufo calamita</i>	An.II		An.IV	Art.2			LC	
Amphibia	Anura	Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	An.III			Art.3			LC	
Amphibia	Anura	Grenouille commune	<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	An.III		An.V	Art.5			LC	
Amphibia	Anura	Grenouille de Lessona	<i>Pelophylax lessonae</i>	An.III		An.IV	Art.2		1-	NT	
Amphibia	Anura	Grenouille rieuse	<i>Pelophylax ridibundus</i>	An.III		An.V	Art.3			LC	
Amphibia	Anura	Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	An.III		An.V	Art.5 et 6			LC	
Amphibia	Anura	Péloïdote ponctué	<i>Pelodytes punctatus</i>	An.III			Art.3			LC	
Amphibia	Anura	Rainette méridionale	<i>Hyla meridionalis</i>	An.II		An.IV	Art.2			LC	
Amphibia	Urodela	Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	An.III			Art.3			LC	
Amphibia	Urodela	Triton marbré	<i>Triturus marmoratus</i>	An.III		An.IV	Art.2			LC	R
Amphibia	Urodela	Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	An.III			Art.3			LC	

## 6.2.3. Reptiles

Classe	Ordre	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Berne	DH	PN	PNA	SCAP	LRN	ZNIEFF
Reptilia	Squamata	Coronelle girondine	<i>Coronella girondica</i>	An.III		Art.3			LC	
Reptilia	Squamata	Coronelle lisse	<i>Coronella austriaca</i>	An.II	An.IV	Art.2			LC	
Reptilia	Squamata	Couleuvre à collier	<i>Natrix natrix</i>	An.III	An.IV	Art.2			LC	
Reptilia	Squamata	Couleuvre de Montpellier	<i>Malpolon monspessulanus</i>	An.III		Art.3			LC	
Reptilia	Squamata	Couleuvre d'Esculape	<i>Zamenis longissimus</i>	An.II	An.IV	Art.2			LC	R
Reptilia	Squamata	Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>	An.II	An.IV	Art.2			LC	
Reptilia	Squamata	Couleuvre vipérine	<i>Natrix maura</i>	An.III		Art.3			LC	
Reptilia	Squamata	Lézard catalan	<i>Podarcis liolepis</i>	An.III		Art.2			LC	
Reptilia	Squamata	Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	An.II	An.IV	Art.2			LC	
Reptilia	Squamata	Lézard des souches	<i>Lacerta agilis</i>	An.II	An.IV	Art.2		2+	LC	DS
Reptilia	Squamata	Lézard ocellé	<i>Timon lepidus</i>	An.II		Art.3	X	1+	VU	DS
Reptilia	Squamata	Lézard vert occidental	<i>Lacerta bilineata</i>	An.II		Art.2			LC	

Reptilia	Squamata	Lézard vivipare	<i>Zootoca vivipara</i>	An.III	An.IV	Art.3			LC	DS
Reptilia	Squamata	Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>	An.III		Art.3			LC	
Reptilia	Squamata	Vipère aspic	<i>Vipera aspis</i>	An.III		Art.4			LC	
Reptilia	Squamata	Vipère péliade	<i>Vipera berus</i>	An.III		Art.4			LC	DS
Reptilia	Testudines	Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>	An.II	An.II et IV	Art.2	X	3	NT	DS
Reptilia	Testudines	Tortue de Floride	<i>Trachemys scripta</i>	An.III					NAa	

#### 6.2.4. Mammifères

Classe	Ordre	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Berne	DH	PN	PNA	SCAP	LRN	ZNIEFF
Mammalia	Artiodactyla	Cerf élaphe	<i>Cervus elaphus</i>	An.II	An.II et IV				LC	
Mammalia	Artiodactyla	Chamois	<i>Rupicapra rupicapra</i>	An.III	An.V				LC	
Mammalia	Artiodactyla	Chevreuril	<i>Capreolus capreolus</i>	An.III					LC	
Mammalia	Artiodactyla	Daim européen	<i>Dama dama</i>	An.III					NA	
Mammalia	Artiodactyla	Sanglier	<i>Sus scrofa</i>						LC	
Mammalia	Carnivora	Belette d'Europe	<i>Mustela nivalis nivalis</i>	An.III						
Mammalia	Carnivora	Blaireau européen	<i>Meles meles</i>	An.III					LC	
Mammalia	Carnivora	Chat sauvage	<i>Felis silvestris</i>	An.II	An.IV	Art.2			LC	DS
Mammalia	Carnivora	Fouine	<i>Martes foina</i>	An.III					LC	
Mammalia	Carnivora	Hermine	<i>Mustela erminea</i>	An.III					LC	
Mammalia	Carnivora	Loup gris	<i>Canis lupus</i>	An.II	An.II, IV et V	Art.2	X		VU	DC
Mammalia	Carnivora	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	An.II	An.II et IV	Art.2	X	2+	LC	DS
Mammalia	Carnivora	Martre des pins	<i>Martes martes</i>	An.III	An.V				LC	
Mammalia	Carnivora	Putois d'Europe	<i>Mustela putorius</i>	An.III	An.V				LC	
Mammalia	Carnivora	Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>						LC	
Mammalia	Chiroptera	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	An.II	An.II et IV	Art.2	X		LC	DS
Mammalia	Chiroptera	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	An.II	An.II et IV	Art.2	X		LC	DC
Mammalia	Chiroptera	Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	An.II	An.II et IV	Art.2	X	2+	NT	DC
Mammalia	Chiroptera	Grande Noctule	<i>Nyctalus lasiopterus</i>	An.II	An.IV	Art.2	X		DD	DC
Mammalia	Chiroptera	Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	An.II	An.II et IV	Art.2	X	2+	VU	DS
Mammalia	Chiroptera	Molosse de Cestoni	<i>Tadarida teniotis</i>	An.II	An.IV	Art.2	X		LC	DC

Mammalia	Chiroptera	Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	An.II	An.IV	Art.2	X		LC	R
Mammalia	Chiroptera	Murin à oreilles échanquées	<i>Myotis emarginatus</i>	An.II	An.II et IV	Art.2	X		LC	DC
Mammalia	Chiroptera	Murin d'Alcathoe	<i>Myotis alcathoe</i>	An.II	An.IV	Art.2	X		LC	DC
Mammalia	Chiroptera	Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	An.II	An.II et IV	Art.2	X	2+	NT	DS
Mammalia	Chiroptera	Murin de Capaccini	<i>Myotis capaccinii capaccinii</i>	An.II	An.II et IV	Art.2				
Mammalia	Chiroptera	Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	An.II	An.IV	Art.2	X		LC	
Mammalia	Chiroptera	Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	An.II	An.IV	Art.2	X		LC	R
Mammalia	Chiroptera	Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	An.II	An.IV	Art.2	X		NT	DC
Mammalia	Chiroptera	Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	An.II	An.IV	Art.2	X		NT	DC
Mammalia	Chiroptera	Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	An.II	An.IV	Art.2	X		LC	R
Mammalia	Chiroptera	Oreillard montagnard	<i>Plecotus macrotus</i>	An.II	An.IV	Art.2	X		DD	
Mammalia	Chiroptera	Oreillard roux	<i>Plecotus auritus auritus</i>	An.II	An.IV	Art.2				
Mammalia	Chiroptera	Petit Murin	<i>Myotis blythii</i>	An.II	An.II et IV	Art.2	X	2+	NT	DC
Mammalia	Chiroptera	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	An.II	An.II et IV	Art.2	X	2+	LC	DC
Mammalia	Chiroptera	Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	An.III	An.IV	Art.2	X		LC	
Mammalia	Chiroptera	Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	An.II	An.IV	Art.2	X		LC	R
Mammalia	Chiroptera	Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	An.II	An.IV	Art.2	X		NT	R
Mammalia	Chiroptera	Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	An.II	An.IV	Art.2	X		LC	
Mammalia	Chiroptera	Rhinolophe euryale	<i>Rhinolophus euryale</i>	An.II	An.II et IV	Art.2	X	2+	NT	DS
Mammalia	Chiroptera	Sérotine bicolore	<i>Vespertilio murinus</i>	An.II	An.IV	Art.2	X		DD	
Mammalia	Chiroptera	Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	An.II	An.IV	Art.2	X		LC	R
Mammalia	Chiroptera	Vespère de Savi	<i>Hypsugo savii</i>	An.II	An.IV	Art.2	X		LC	R
Mammalia	Erinaceomorpha	Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	An.III		Art.2			LC	
Mammalia	Lagomorpha	Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>						NT	
Mammalia	Lagomorpha	Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>						LC	
Mammalia	Rodentia	Campagnol agreste	<i>Microtus agrestis</i>						LC	
Mammalia	Rodentia	Campagnol amphibie	<i>Arvicola sapidus</i>			Art.2		1+	NT	R
Mammalia	Rodentia	Campagnol des champs	<i>Microtus arvalis</i>						LC	
Mammalia	Rodentia	Campagnol des neiges	<i>Chionomys nivalis</i>	An.III					LC	R
Mammalia	Rodentia	Campagnol roussâtre	<i>Clethrionomys glareolus</i>						LC	
Mammalia	Rodentia	Campagnol terrestre	<i>Arvicola terrestris</i>						DD	
Mammalia	Rodentia	Castor d'Eurasie	<i>Castor fiber</i>	An.III	An.II, IV et V	Art.2		3	LC	DS
Mammalia	Rodentia	Écureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	An.III		Art.2			LC	

Mammalia	Rodentia	Lérot	<i>Eliomys quercinus</i>	An.III					LC	
Mammalia	Rodentia	Loir gris	<i>Glis glis</i>	An.III					LC	
Mammalia	Rodentia	Mulot à collier	<i>Apodemus flavicollis</i>						LC	
Mammalia	Rodentia	Mulot sylvestre	<i>Apodemus sylvaticus</i>						LC	
Mammalia	Rodentia	Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>						NA a	
Mammalia	Rodentia	Rat des moissons	<i>Micromys minutus minutus</i>							
Mammalia	Rodentia	Rat musqué	<i>Ondatra zibethicus</i>						NA	
Mammalia	Rodentia	Rat noir	<i>Rattus rattus</i>						LC	
Mammalia	Rodentia	Rat surmulot	<i>Rattus norvegicus</i>						NA	
Mammalia	Rodentia	Souris grise	<i>Mus musculus</i>						LC	
Mammalia	Soricomorpha	Crocidure des jardins	<i>Crocidura suaveolens</i>	An.II					NT	
Mammalia	Soricomorpha	Crocidure musette	<i>Crocidura russula</i>	An.III					LC	
Mammalia	Soricomorpha	Crossope aquatique	<i>Neomys fodiens</i>	An.III		Art.2			LC	R
Mammalia	Soricomorpha	Musaraigne carrelet	<i>Sorex araneus</i>	An.III					DD	
Mammalia	Soricomorpha	Musaraigne couronnée	<i>Sorex coronatus coronatus</i>	An.III						
Mammalia	Soricomorpha	Musaraigne pygmée	<i>Sorex minutus</i>	An.III					LC	
Mammalia	Soricomorpha	Pachyure étrusque	<i>Suncus etruscus etruscus</i>	An.III						
Mammalia	Soricomorpha	Taupe d'Europe	<i>Talpa europaea</i>						LC	

## 6.2.5. Oiseaux

Classe	Ordre	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Berne	Bonn	DO	PN	PNA	SCAP	LRN Nich.	LRN Hiv.	LRN de Pas.	LRR Nich.	LRR Hiv.	ZNIEFF
Aves	Anseriformes	Bernache cravant	<i>Branta bernicla</i>	An.III	An.II	An.II/2	Art.3				LC				
Aves	Anseriformes	Bernache nonnette	<i>Branta leucopsis</i>	An.II	An.II	An.I	Art.3				NAC	NAC			
Aves	Anseriformes	Canard chipeau	<i>Anas strepera</i>	An.III	An.II	An.II/1				LC	LC	NAC	R9	L9	DC
Aves	Anseriformes	Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	An.III	An.II	An.II/1 et III/1				LC	LC	NAd			
Aves	Anseriformes	Canard mandarin	<i>Aix galericulata</i>	An.III	An.II					NAa					
Aves	Anseriformes	Canard pilet	<i>Anas acuta</i>	An.III	An.II	An.II/1 et III/2				NAb	LC	NAC			
Aves	Anseriformes	Canard siffleur	<i>Anas penelope</i>	An.III	An.II	An.II/1 et III/2				NAb	LC	NAC			
Aves	Anseriformes	Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>	An.III	An.II	An.II/1 et III/2				LC	LC	NAd	S13		
Aves	Anseriformes	Cygne chanteur	<i>Cygnus cygnus</i>	An.II	An.II	An.I	Art.3				NAC	NAC			
Aves	Anseriformes	Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>	An.III	An.II	An.II/2	Art.3			NAa	NAC		V6		
Aves	Anseriformes	Eider à duvet	<i>Somateria mollissima</i>	An.III	An.II	An.II/2 et III/2				CR	NAC			R8	
Aves	Anseriformes	Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>	An.III	An.II	An.II/1 et III/2				LC	LC	NAC	V7		
Aves	Anseriformes	Fuligule milouinan	<i>Aythya marila</i>	An.III	An.II	An.II/2 et III/2					NT				
Aves	Anseriformes	Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>	An.III	An.II	An.II/1 et III/2				LC	NT		V13		
Aves	Anseriformes	Fuligule nyroca	<i>Aythya nyroca</i>	An.III	An.I, II	An.I	Art.3			NAb	NAC	NAC			
Aves	Anseriformes	Garrot à oeil d'or	<i>Bucephala clangula</i>	An.III	An.II	An.II/2				NAb	NAC				
Aves	Anseriformes	Harelde de Miquelon	<i>Clangula hyemalis</i>	An.III	An.II	An.II/2					NAC	NAC			
Aves	Anseriformes	Harle bièvre	<i>Mergus merganser</i>	An.III	An.II	An.II/2	Art.3			NT	LC				
Aves	Anseriformes	Harle huppé	<i>Mergus serrator</i>	An.III	An.II	An.II/2	Art.3			NAb	LC			R8	
Aves	Anseriformes	Harle piette	<i>Mergellus albellus</i>	An.II	An.II	An.I	Art.3				VU				
Aves	Anseriformes	Macreuse brune	<i>Melanitta fusca</i>	An.III	An.II	An.II/2					EN				
Aves	Anseriformes	Macreuse noire	<i>Melanitta nigra</i>	An.III	An.II	An.II/2 et III/2					LC	NAC			
Aves	Anseriformes	Nette rousse	<i>Netta rufina</i>	An.III	An.II	An.II/2				LC	LC	NAd	R9	R8	DS
Aves	Anseriformes	Oie cendrée	<i>Anser anser</i>	An.III	An.II	An.II/1 et III/2				VU	LC	NAd			
Aves	Anseriformes	Ouette d'Égypte	<i>Alopochen aegyptiacus</i>		AEWA					NAa					
Aves	Anseriformes	Sarcelle d'été	<i>Anas querquedula</i>	An.III	An.II	An.II/1			1-	VU		NT	S13		

Aves	Anseriformes	Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>	An.III	An.II	An.II/1 et III/2			2+	VU	LC	NAd			
Aves	Anseriformes	Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>	An.II	An.II		Art.3			LC	LC				
Aves	Apodiformes	Martinet à ventre blanc	<i>Tachymarptis melba</i>	An.II			Art.3			LC			R9		
Aves	Apodiformes	Martinet noir	<i>Apus apus</i>	An.III			Art.3			LC		DD			
Aves	Charadriiformes	Avocette élégante	<i>Recurvirostra avosetta</i>	An.II	An.II	An.I	Art.3		3	LC	LC	NAd	L10	L9	DC
Aves	Charadriiformes	Barge rousse	<i>Limosa lapponica</i>	An.III	An.II	An.I et II/2					LC	NAc			
Aves	Charadriiformes	Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>	An.III	An.II	An.II/1 et III/2				LC	LC	NAd	S13	S12	
Aves	Charadriiformes	Bécasseau cocorli	<i>Calidris ferruginea</i>	An.II	An.II		Art.3					LC			
Aves	Charadriiformes	Bécasseau minute	<i>Calidris minuta</i>	An.II	An.II		Art.3				NAc	LC		L9	
Aves	Charadriiformes	Bécasseau sanderling	<i>Calidris alba</i>	An.II	An.II		Art.3				LC	NAc		V6	
Aves	Charadriiformes	Bécasseau variable	<i>Calidris alpina</i>	An.II	An.II		Art.3			NAb	LC	NAc		L9	
Aves	Charadriiformes	Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	An.III	An.II	An.II/1 et III/2				EN	DD	NAd	S13	I14	
Aves	Charadriiformes	Bécassine sourde	<i>Lymnocyptes minimus</i>	An.III	An.II	An.II/1 et III/2					DD	NAd			
Aves	Charadriiformes	Chevalier aboyeur	<i>Tringa nebularia</i>	An.III	An.II	An.II/2					NAc	LC		NE	
Aves	Charadriiformes	Chevalier arlequin	<i>Tringa erythropus</i>	An.III	An.II	An.II/2					NAc	DD		NE	
Aves	Charadriiformes	Chevalier culblanc	<i>Tringa ochropus</i>	An.II	An.II		Art.3				NAc	LC		R8	
Aves	Charadriiformes	Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>	An.III	An.II	An.II/2				LC	NAc	LC	V6	R8	DS
Aves	Charadriiformes	Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	An.II	An.II		Art.3			LC	NAc	DD	V6	NE	DS
Aves	Charadriiformes	Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>	An.II	An.II	An.I	Art.3					LC			
Aves	Charadriiformes	Combattant varié	<i>Philomachus pugnax</i>	An.III	An.II	An.I et II/2				NAb	NAc	NT			
Aves	Charadriiformes	Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	An.III	An.II	An.II/2			1-	VU	LC	NAd	V6	R8	DS
Aves	Charadriiformes	Courlis corlieu	<i>Numenius phaeopus variegatus</i>	An.III	An.II	An.II/2									
Aves	Charadriiformes	Échasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>	An.II	An.II	An.I	Art.3		3	LC			L10	V7	DC
Aves	Charadriiformes	Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>			An.II/2	Art.3			LC	NAc				
Aves	Charadriiformes	Goéland brun	<i>Larus fuscus graellsii</i>	An.III		An.II/2									
Aves	Charadriiformes	Goéland cendré	<i>Larus canus</i>	An.III		An.II/2	Art.3			VU	LC			R8	
Aves	Charadriiformes	Goéland leucophée	<i>Larus michahellis</i>	An.III			Art.3			LC	NAd	NAd			
Aves	Charadriiformes	Goéland marin	<i>Larus marinus</i>			An.II/2	Art.3			LC	NAc	NAc			
Aves	Charadriiformes	Grand Gravelot	<i>Charadrius hiaticula</i>	An.II	An.II		Art.3			VU	LC	NAd		V6	

Aves	Charadriiformes	Guifette moustac	<i>Chlidonias hybrida</i>	An.II		An.I	Art.3		1-	NT		NAC	S13	R8	
Aves	Charadriiformes	Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>	An.II		An.I	Art.3		1-	VU		DD	S13		
Aves	Charadriiformes	Huîtrier pie	<i>Haematopus ostralegus</i>	An.III		An.II/2				LC	LC		R9		R
Aves	Charadriiformes	Labbe parasite	<i>Stercorarius parasiticus</i>	An.III			Art.4				NAd	LC			
Aves	Charadriiformes	Labbe pomarin	<i>Stercorarius pomarinus</i>	An.III			Art.4				NAd	LC			
Aves	Charadriiformes	Mouette mélanocéphale	<i>Ichthyaeetus melanocephalus</i>	An.II	An.II	An.I	Art.3			LC	NAC	NAC	L10	L9	DC
Aves	Charadriiformes	Mouette pygmée	<i>Hydrocoloeus minutus</i>	An.II		An.I	Art.3			NAb	LC	NAd		R8	
Aves	Charadriiformes	Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	An.III		An.II/2	Art.3			LC	LC	NAd			
Aves	Charadriiformes	Mouette tridactyle	<i>Rissa tridactyla</i>	An.III			Art.3			NT	NAd	DD			
Aves	Charadriiformes	Oedicnème criard	<i>Burhinus oediceus</i>	An.II	An.II	An.I	Art.3		1+	NT	NAd	NAd	V5	R8	DC
Aves	Charadriiformes	Petit Gravelot	<i>Charadrius dubius</i>	An.II	An.II		Art.3			LC		NAC			
Aves	Charadriiformes	Pluvier argenté	<i>Pluvialis squatarola</i>	An.III	An.II	An.II/2					LC	NAd		R8	
Aves	Charadriiformes	Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	An.III	An.II	An.I, II/2 et III/2					LC			R8	
Aves	Charadriiformes	Pluvier guignard	<i>Charadrius morinellus</i>	An.II	An.II	An.I	Art.3			NAb		NT	V8		DS
Aves	Charadriiformes	Sterne naine	<i>Sternula albifrons</i>	An.II	An.II	An.I	Art.3		3	LC		LC	D11		DC
Aves	Charadriiformes	Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	An.II		An.I	Art.3		3	LC	NAd	LC	L10		DC
Aves	Charadriiformes	Tournepierrre à collier	<i>Arenaria interpres</i>	An.II	An.II		Art.3				LC	NAd			
Aves	Charadriiformes	Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	An.III	An.II	An.II/2				LC	LC	NAd	E2		DS
Aves	Ciconiiformes	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	An.II		An.I	Art.3			LC	NAC		L10		DC
Aves	Ciconiiformes	Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	An.II		An.I	Art.3		2+	LC	NAC		V5		DS
Aves	Ciconiiformes	Butor étoilé	<i>Botaurus stellaris</i>	An.II		An.I	Art.3	X	3	VU	NAd	NAd	R9	NE	DS
Aves	Ciconiiformes	Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	An.II	An.II	An.I	Art.3			LC	NAC	NAd	V8	V6	DS
Aves	Ciconiiformes	Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	An.II	An.II	An.I	Art.3			EN	NAC	VU			
Aves	Ciconiiformes	Flamant rose	<i>Phoenicopterus ruber</i>	An.II	An.II	An.I	Art.3			EN	NAd			L9	DC

Aves	Ciconiiformes	Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	An.III			Art.3			LC	LC	NAd			
Aves	Ciconiiformes	Grande Aigrette	<i>Ardea alba</i>	An.II		An.I	Art.3			NT	LC		V8	V6	DS
Aves	Ciconiiformes	Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	An.III			Art.3			LC	NAc	NAd			
Aves	Ciconiiformes	Héron crabier	<i>Ardeola ralloides</i>	An.II		An.I	Art.3		3	NT			V6		DS
Aves	Ciconiiformes	Héron garde-boeufs	<i>Bubulcus ibis</i>	An.II			Art.3			LC	NAc		L10		DC
Aves	Ciconiiformes	Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	An.II		An.I	Art.3		2+	LC			D11		DC
Aves	Ciconiiformes	Pélican gris	<i>Pelecanus rufescens</i>	An.II											
Aves	Ciconiiformes	Pétrel tempête	<i>Hydrobates pelagicus</i>	An.II		An.I	Art.3			EN					
Aves	Ciconiiformes	Pétrel tempête	<i>Hydrobates pelagicus</i>	An.II		An.I	Art.3			NT		NAd			
Aves	Ciconiiformes	Pétrel tempête	<i>Hydrobates pelagicus</i>	An.II		An.I	Art.3			VU					
Aves	Ciconiiformes	Plongeon arctique	<i>Gavia arctica</i>	An.II		An.I	Art.3				NAc	DD		S12	
Aves	Ciconiiformes	Plongeon catmarin	<i>Gavia stellata</i>	An.II	An.II	An.I	Art.3				NAc	DD			
Aves	Ciconiiformes	Plongeon imbrin	<i>Gavia immer</i>	An.II		An.I	Art.3				VU				
Aves	Columbiformes	Pigeon biset domestique	<i>Columba livia domestica</i>												
Aves	Columbiformes	Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	An.III		An.II/2				LC	NAd	NAd	S13	R8	
Aves	Columbiformes	Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>			An.II/1 et III/1				LC	LC	NAd			
Aves	Columbiformes	Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	An.III		An.II/2				LC		NAc			
Aves	Columbiformes	Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	An.III		An.II/2				LC		NAd			
Aves	Coraciiformes	Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>	An.II	An.II		Art.3			LC		NAd	D11		R
Aves	Coraciiformes	Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	An.II		An.I	Art.3			LC	NAc				
Aves	Coraciiformes	Rollier d'Europe	<i>Coracias garrulus</i>	An.II	An.II	An.I	Art.3		2+	NT		NAd	LR 16		DC
Aves	Cuculiformes	Coucou geai	<i>Clamator glandarius</i>	An.II			Art.3			NT			LR16		R
Aves	Cuculiformes	Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	An.III			Art.3			LC		DD			
Aves	Falconiformes	Aigle botté	<i>Hieraaetus pennatus</i>		An.II	An.I	Art.3		2+	VU	NAc		I15	V7	DS
Aves	Falconiformes	Aigle criard	<i>Aquila clanga</i>		An.I et II	An.I	Art.3								
Aves	Falconiformes	Aigle de Bonelli	<i>Hieraaetus fasciatus</i>		An.II	An.I	Art.3	X	3	EN			E2		DS
Aves	Falconiformes	Aigle impérial	<i>Aquila heliaca</i>		An.I et II	An.I	Art.4								

Aves	Falconiformes	Aigle pomarin	<i>Aquila pomarina</i>		An.II	An.I	Art.3			NAb		NAb			
Aves	Falconiformes	Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>		An.II	An.I	Art.3		2+	VU			V6		DS
Aves	Falconiformes	Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>		An.II		Art.3 et 6	X		LC	NAc	NAd	I15		
Aves	Falconiformes	Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>		An.II	An.I	Art.3	X		VU	NAc	LC		V7	
Aves	Falconiformes	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>		An.II	An.I	Art.3		2+	LC		LC			
Aves	Falconiformes	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>		An.II	An.I	Art.3		2+	VU		NAd	D11		R
Aves	Falconiformes	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>		An.II	An.I	Art.3		3	VU	NAd	NAd	R9	R8	
Aves	Falconiformes	Busard pâle	<i>Circus macrourus</i>		An.II	An.I	Art.4								
Aves	Falconiformes	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>		An.II	An.I	Art.3		2+	LC	NAc	NAd	R9	S12	
Aves	Falconiformes	Buse féroce	<i>Buteo rufinus</i>		An.II	An.I	Art.4				NAb				
Aves	Falconiformes	Buse pattue	<i>Buteo lagopus</i>		An.II		Art.3				NAc				
Aves	Falconiformes	Buse variable	<i>Buteo buteo</i>		An.II		Art.3			LC	NAc	NAc			
Aves	Falconiformes	Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>		An.II	An.I	Art.3		2+	LC		NAd	D11		DC
Aves	Falconiformes	Élanion blanc	<i>Elanus caeruleus</i>		An.II	An.I	Art.3			EN		NAb	V8		
Aves	Falconiformes	Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>		An.II		Art.3 et 6			LC	NAc	NAd			
Aves	Falconiformes	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>		An.II		Art.3			LC	NAd	NAd			
Aves	Falconiformes	Faucon crécerellette	<i>Falco naumanni</i>		An.I et II	An.I	Art.3	X	3	VU		NAd	V6		DS
Aves	Falconiformes	Faucon d'Éléonore	<i>Falco eleonora</i>		An.II	An.I	Art.3								
Aves	Falconiformes	Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>		An.II	An.I	Art.3		1-		DD	NAd		R8	
Aves	Falconiformes	Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>		An.II		Art.3			LC		NAd	I15		
Aves	Falconiformes	Faucon kobez	<i>Falco vespertinus</i>		An.II	An.I	Art.3			NAb		NAd			
Aves	Falconiformes	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>		An.II	An.I	Art.3		3	EN			R9		DS
Aves	Falconiformes	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>		An.II	An.I	Art.3		3	LC	NAd	NAd	R9		DS
Aves	Falconiformes	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>		An.II	An.I	Art.3			LC		NAd			
Aves	Falconiformes	Milan royal	<i>Milvus milvus</i>		An.II	An.I	Art.3	X	2+	VU	VU	NAc	V6	R8	R
Aves	Falconiformes	Pygargue à queue blanche	<i>Haliaeetus albicilla</i>		An.I et II	An.I	Art.3				NAd				
Aves	Falconiformes	Vautour fauve	<i>Gyps fulvus</i>		An.II	An.I	Art.3			LC			R9		DS
Aves	Falconiformes	Vautour moine	<i>Aegypius monachus</i>		An.II	An.I	Art.3	X		CR		NAb	V8		DS
Aves	Falconiformes	Vautour percnoptère	<i>Neophron percnopterus</i>		An.II	An.I	Art.3	X	2+	EN			E2		DS

Aves	Galliformes	Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	An.III		An.II/2				LC		NAd	D11		
Aves	Galliformes	Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	An.III		An.II/1 et III/1				LC					
Aves	Galliformes	Grand Tétras	<i>Tetrao urogallus</i>	An.III		An.I, II/2 et III/2	Art.3		1+	VU			V5		DC
Aves	Galliformes	Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>	An.III		An.II/1 et III/1				LC					
Aves	Gruiformes	Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	An.III		An.II/1 et III/2				LC	NAc	NAc		L9	DC
Aves	Gruiformes	Grue cendrée	<i>Grus grus</i>		An.II	An.I	Art.3			CR	NT	NAc		E3	
Aves	Gruiformes	Marouette ponctuée	<i>Porzana porzana</i>	An.II	An.II	An.I	Art.3			DD	NAd	NAd	S13		
Aves	Gruiformes	Marouette poussin	<i>Porzana parva</i>	An.II		An.I	Art.3		1-	CR		NAb			
Aves	Gruiformes	Outarde canepetière	<i>Tetrax tetrax</i>			An.I	Art.3	X		VU	NAc		L10	R8	DC
Aves	Gruiformes	Poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	An.III		An.II/2				LC	NAd	NAd			
Aves	Gruiformes	Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>	An.III		An.II/2				DD	NAd	NAd	S13	S12	
Aves	Gruiformes	Râle des genêts	<i>Crex crex</i>	An.II	An.II	An.I	Art.3	X		EN		NAd			
Aves	Passeriformes	Accenteur alpin	<i>Prunella collaris</i>	An.II			Art.3			LC			R9		
Aves	Passeriformes	Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	An.II			Art.3			LC	NAc				
Aves	Passeriformes	Alouette calandre	<i>Melanocorypha calandra</i>	An.II		An.I	Art.3		1-	EN			E1	EX14	R
Aves	Passeriformes	Alouette calandrelle	<i>Calandrella brachydactyla</i>	An.II		An.I				NT			S13		DS
Aves	Passeriformes	Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	An.III		An.II/2				LC	LC	NAd			
Aves	Passeriformes	Alouette haussecol	<i>Eremophila alpestris</i>	An.II			Art.3				NAc				
Aves	Passeriformes	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	An.III		An.I	Art.3			LC	NAc				
Aves	Passeriformes	Bec-croisé des sapins	<i>Loxia curvirostra</i>	An.II			Art.3			LC		NAd			
Aves	Passeriformes	Bergeronnette citrine	<i>Motacilla citreola</i>	An.II			Art.4								
Aves	Passeriformes	Bergeronnette de Yarrell	<i>Motacilla alba yarrellii</i>	An.II											
Aves	Passeriformes	Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	An.II			Art.3			LC	NAd				
Aves	Passeriformes	Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	An.II			Art.3			LC	NAd				
Aves	Passeriformes	Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	An.II			Art.3			LC		DD	R9		
Aves	Passeriformes	Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	An.II	An.II		Art.3			LC					
Aves	Passeriformes	Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	An.III			Art.3			VU	NAd				

Aves	Passeriformes	Bruant des neiges	<i>Plectrophenax nivalis</i>	An.II			Art.3				NAc	NAc			
Aves	Passeriformes	Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	An.II			Art.3			LC		NAc	L10		
Aves	Passeriformes	Bruant fou	<i>Emberiza cia</i>	An.II			Art.3			LC					
Aves	Passeriformes	Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	An.II			Art.3			NT	NAd	NAd			
Aves	Passeriformes	Bruant mélanocéphale	<i>Emberiza melanocephala</i>	An.II			Art.3			NAb		NAb			
Aves	Passeriformes	Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	An.III		An.I	Art.3		2+	VU		EN	LR 16		DC
Aves	Passeriformes	Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	An.III			Art.3			NT					
Aves	Passeriformes	Bruant zizi	<i>Emberiza cirlus</i>	An.II			Art.3			LC		NAd			
Aves	Passeriformes	Cassenoix moucheté	<i>Nucifraga caryocatactes</i>	An.II			Art.3			LC		NAb			
Aves	Passeriformes	Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	An.II			Art.3			LC	NAd	NAd			
Aves	Passeriformes	Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>			An.II/2	Art.3			LC	NAd				
Aves	Passeriformes	Cincla plongeur	<i>Cinclus cinclus</i>	An.II			Art.3			LC					
Aves	Passeriformes	Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	An.III			Art.3			LC					
Aves	Passeriformes	Cochevis huppé	<i>Galerida cristata</i>	An.III			Art.3			LC			S13		
Aves	Passeriformes	Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>			An.II/2				LC	LC				
Aves	Passeriformes	Corneille noire	<i>Corvus corone</i>			An.II/2				LC	NAd				
Aves	Passeriformes	Crave à bec rouge	<i>Pyrhacorax pyrrhacorax</i>	An.II		An.I	Art.3		2+	LC			S13	L9	DS
Aves	Passeriformes	Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>			An.II/2				LC	LC	NAc			
Aves	Passeriformes	Fauvette à lunettes	<i>Sylvia conspicillata</i>	An.II	An.II		Art.3		1+	EN			R9		DC
Aves	Passeriformes	Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	An.II	An.II		Art.3			LC	NAc	NAc			
Aves	Passeriformes	Fauvette babillarde	<i>Sylvia curruca</i>	An.II	An.II		Art.3			LC		NAd			
Aves	Passeriformes	Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	An.II	An.II		Art.3			LC		DD			
Aves	Passeriformes	Fauvette grisettes	<i>Sylvia communis</i>	An.II	An.II		Art.3			NT		DD			
Aves	Passeriformes	Fauvette mélanocéphale	<i>Sylvia melanocephala</i>	An.II	An.II		Art.3			LC					
Aves	Passeriformes	Fauvette orphée	<i>Sylvia hortensis</i>	An.II	An.II		Art.3			LC					
Aves	Passeriformes	Fauvette	<i>Sylvia cantillans</i>	An.II	An.II		Art.3			LC					

		passerinette													
Aves	Passeriformes	Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	An.II	An.II	An.I	Art.3		2+	LC					
Aves	Passeriformes	Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>			An.II/2				LC	NAd				
Aves	Passeriformes	Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	An.II	An.II		Art.3			VU		DD			
Aves	Passeriformes	Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	An.II	An.II		Art.3			LC		DD	L10		
Aves	Passeriformes	Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>	An.II		An.I	Art.3			LC		NAc		R8	
Aves	Passeriformes	Grand corbeau	<i>Corvus corax</i>	An.III			Art.3			LC					
Aves	Passeriformes	Grimpereau des bois	<i>Certhia familiaris</i>	An.II			Art.3			LC		NAb			
Aves	Passeriformes	Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	An.II			Art.3			LC					
Aves	Passeriformes	Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	An.III		An.II/2				LC	NAd	NAd			
Aves	Passeriformes	Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	An.III		An.II/2				LC	LC				
Aves	Passeriformes	Grive mauvis	<i>Turdus iliacus</i>	An.III		An.II/2				LC	NAd				
Aves	Passeriformes	Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	An.III		An.II/2				LC	NAd	NAd			
Aves	Passeriformes	Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	An.II			Art.3			LC	NAd		R9		
Aves	Passeriformes	Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	An.II			Art.3			LC		DD			
Aves	Passeriformes	Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	An.II			Art.3			LC		DD	L10		
Aves	Passeriformes	Hirondelle de rochers	<i>Ptyonoprogne rupestris</i>	An.II			Art.3			LC		NAd			
Aves	Passeriformes	Hirondelle rousseline	<i>Cecropis daurica</i>	An.II			Art.3			VU		NAd	V6		DS
Aves	Passeriformes	Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	An.II			Art.3			LC		DD			
Aves	Passeriformes	Hypolaïs icterine	<i>Hippolais icterina</i>	An.II	An.II		Art.3			VU		NAd			
Aves	Passeriformes	Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	An.II	An.II		Art.3			LC		NAd			
Aves	Passeriformes	Jaseur boréal	<i>Bombycilla garrulus</i>	An.II			Art.4								
Aves	Passeriformes	Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	An.II			Art.3			VU	NAd	NAc			
Aves	Passeriformes	Locustelle lusciniôïde	<i>Locustella luscinioides</i>	An.II	An.II				1-	EN		NAc	S13		
Aves	Passeriformes	Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>	An.II	An.II		Art.3			LC		NAc	I15		
Aves	Passeriformes	Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	An.II			Art.3			LC		NAc			
Aves	Passeriformes	Merle à plastron	<i>Turdus torquatus</i>	An.II			Art.3			LC		DD			
Aves	Passeriformes	Merle noir	<i>Turdus merula</i>	An.III		An.II/2				LC	NAd	NAd			
Aves	Passeriformes	Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	An.III			Art.3			LC		NAb			

Aves	Passeriformes	Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	An.II			Art.3			LC		NAb			
Aves	Passeriformes	Mésange boréale	<i>Parus montanus</i>	An.II			Art.3			LC					
Aves	Passeriformes	Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	An.II			Art.3			LC	NAb	NAd			
Aves	Passeriformes	Mésange huppée	<i>Parus cristatus</i>	An.II			Art.3			LC					
Aves	Passeriformes	Mésange noire	<i>Parus ater</i>	An.II			Art.3			NT	NAd	NAd			
Aves	Passeriformes	Mésange nonnette	<i>Parus palustris</i>	An.II			Art.3			LC					
Aves	Passeriformes	Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>				Art.3			LC		NAb			
Aves	Passeriformes	Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	An.III			Art.3			NT					
Aves	Passeriformes	Moineau soulcie	<i>Petronia petronia</i>	An.II			Art.3			LC					
Aves	Passeriformes	Monticole bleu	<i>Monticola solitarius</i>	An.II			Art.3			LC					
Aves	Passeriformes	Monticole de roche	<i>Monticola saxatilis</i>	An.II			Art.3			LC		NAd			
Aves	Passeriformes	Niverolle alpine	<i>Montifringilla nivalis</i>	An.II			Art.3			LC				NE	
Aves	Passeriformes	Phragmite des joncs	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	An.II	An.II		Art.3			LC		DD			
Aves	Passeriformes	Pie bavarde	<i>Pica pica</i>			An.II/2				LC					
Aves	Passeriformes	Pie-grièche à tête rousse	<i>Lanius senator</i>	An.II			Art.3	X		NT		NAd	LR 16		DC
Aves	Passeriformes	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	An.II		An.I	Art.3 et 4			LC	NAc	NAd			
Aves	Passeriformes	Pie-grièche grise	<i>Lanius excubitor</i>	An.II			Art.3	X	1-	EN	NAd		R9	NE	DS
Aves	Passeriformes	Pie-grièche méridionale	<i>Lanius meridionalis</i>	An.II			Art.3	X	2+	VU			LR 16	LR15	DC
Aves	Passeriformes	Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	An.III			Art.3			LC	NAd	NAd			
Aves	Passeriformes	Pinson du nord	<i>Fringilla montifringilla</i>	An.III			Art.3				DD	NAd			
Aves	Passeriformes	Pipit à gorge rousse	<i>Anthus cervinus</i>	An.II			Art.4					NAd			
Aves	Passeriformes	Pipit de Richard	<i>Anthus richardi</i>	An.II											
Aves	Passeriformes	Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	An.II			Art.3			LC		DD			
Aves	Passeriformes	Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	An.II			Art.3			VU	DD	NAd	S13		
Aves	Passeriformes	Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	An.II		An.I	Art.3			LC		NAd	LR 16		R
Aves	Passeriformes	Pipit spioncelle	<i>Anthus spinoletta</i>	An.II			Art.3			LC	NAd	NAd			
Aves	Passeriformes	Pouillot à grands sourcils	<i>Phylloscopus inornatus</i>	An.II	An.II		Art.4								

Aves	Passeriformes	Pouillot de Bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i>	An.II	An.II		Art.3			LC		NAd			
Aves	Passeriformes	Pouillot de Sibérie	<i>Phylloscopus collybita tristis</i>	An.II	An.II										
Aves	Passeriformes	Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	An.II	An.II		Art.3			NT		DD	L10		
Aves	Passeriformes	Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	An.II	An.II		Art.3			VU		NAd	V6		
Aves	Passeriformes	Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	An.II	An.II		Art.3			LC	NAd	NAd			
Aves	Passeriformes	Rémiz penduline	<i>Remiz pendulinus</i>	An.III			Art.3			EN		DD	E1	R8	DS
Aves	Passeriformes	Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	An.II			Art.3			LC	NAd	NAd			
Aves	Passeriformes	Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	An.II			Art.3			LC	NAd	NAd			
Aves	Passeriformes	Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	An.II			Art.3			LC		NAd			
Aves	Passeriformes	Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	An.II			Art.3			LC	NAd	NAd			
Aves	Passeriformes	Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	An.II			Art.3			LC		NAd			
Aves	Passeriformes	Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	An.II			Art.3			LC	NAd	NAd			
Aves	Passeriformes	Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	An.II	An.II		Art.3			LC		NAd			
Aves	Passeriformes	Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	An.II			Art.3			LC		NAd			
Aves	Passeriformes	Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	An.II			Art.3			LC					
Aves	Passeriformes	Sizerin flammé	<i>Carduelis flammea</i>	An.II			Art.3			DD	NAd	NAd			
Aves	Passeriformes	Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	An.II			Art.3			VU		DD			
Aves	Passeriformes	Tarier pâtre	<i>Saxicola torquatus</i>	An.II			Art.3			LC	NAd	NAd			
Aves	Passeriformes	Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i>	An.II			Art.3			NT	DD	NAd	S13		
Aves	Passeriformes	Tichodrome échelette	<i>Tichodroma muraria</i>	An.III			Art.3			LC			E3	E2	DS
Aves	Passeriformes	Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	An.II			Art.3			NT		DD			
Aves	Passeriformes	Traquet oreillard	<i>Oenanthe hispanica</i>	An.II			Art.3			EN		NAd	V4		DS
Aves	Passeriformes	Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	An.II			Art.3			LC	NAd				
Aves	Passeriformes	Venturon montagnard	<i>Carduelis citrinella</i>	An.II			Art.3			LC					

Aves	Passeriformes	Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	An.II			Art.3			LC	NAd	NAd			
Aves	Piciformes	Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	An.II			Art.3			LC	NAd				
Aves	Piciformes	Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	An.II			Art.3			LC					
Aves	Piciformes	Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	An.II		An.I	Art.3		2+	LC			E3		
Aves	Piciformes	Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	An.II		An.I	Art.3			LC					
Aves	Piciformes	Pic vert	<i>Picus viridis</i>	An.II			Art.3			LC					
Aves	Piciformes	Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	An.II			Art.3			NT	NAC	NAC	S13		
Aves	Podicipediformes	Grèbe à cou noir	<i>Podiceps nigricollis</i>	An.II			Art.3			LC	LC		S13	D10	
Aves	Podicipediformes	Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis capensis</i>	An.II											
Aves	Podicipediformes	Grèbe esclavon	<i>Podiceps auritus</i>	An.II	An.II	An.I	Art.3				VU				
Aves	Podicipediformes	Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	An.III			Art.3			LC	NAC		R9	L9	
Aves	Strigiformes	Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>				Art.3	X		LC			D11		R
Aves	Strigiformes	Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>				Art.3			LC	NAC				
Aves	Strigiformes	Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>				Art.3			LC					
Aves	Strigiformes	Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	An.II		An.I	Art.3			LC		NAC			
Aves	Strigiformes	Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>			An.I	Art.3		3	LC			LR16		DC
Aves	Strigiformes	Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>			An.I	Art.3			VU	NAC	NAC		E3	
Aves	Strigiformes	Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>				Art.3			LC	NAd	NAd			
Aves	Strigiformes	Nyctale de Tengmalm	<i>Aegolius funereus</i>			An.I	Art.3		2+	LC			V6		R
Aves	Strigiformes	Petit-duc scops	<i>Otus scops</i>				Art.3			LC			D11		
Aves	Upupiformes	Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	An.II			Art.3			LC	NAd		D11	V7	R

### 6.2.6. Coléoptères

Classe	Ordre	Nom scientifique	Berne	DH	PN	PNA	SCAP	LRN	ZNIEFF
Insecta	Coleoptera	<i>Acanthobodilus immundus</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Acanthocinus aedilis</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Acmaeoderella flavofasciata</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Acmaeops pratensis</i>							

Insecta	Coleoptera	<i>Acrossus depressus</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Acrossus luridus</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Acrossus rufipes</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Actenicerus siaelandicus</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Aegomorphus clavipes</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Agapanthia cardui</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Agapanthia dahli</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Agapanthia kirbyi</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Agapanthia villosoviridescens</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Agapanthia violacea</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Agolius abdominalis</i>								R
Insecta	Coleoptera	<i>Agrilinus ater</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Agrilinus rufus</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Agrilinus sordidus</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Agrilus salicis</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Agrilus sinuatus</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Agrilus viridis</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Agrypnus murinus</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Akimerus schaefferi</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Altica ampelophaga</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Amidorus thermicola</i>								R
Insecta	Coleoptera	<i>Ammoecius brevis</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Ammoecius elevatus</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Ampedus balteatus</i>								DS
Insecta	Coleoptera	<i>Ampedus pomonae</i>								DS
Insecta	Coleoptera	<i>Ampedus praeustus</i>								DS
Insecta	Coleoptera	<i>Amphotis marginata</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Anaglyptus mysticus</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Anastrangalia sanguinolenta</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Anisorhynchus barbatus</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Anogcodes ruficollis</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Anoplodera sexguttata</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Anoplotrupes stercorosus</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Anostirus purpureus</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Anthaxia fulgurans</i>								



Insecta	Coleoptera	<i>Cantharis pallida</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Capnodis tenebrionis</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Carabus auronitens</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Carabus hispanus</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Carabus intricatus</i>							R
Insecta	Coleoptera	<i>Carabus monilis</i>							R
Insecta	Coleoptera	<i>Carabus monilis</i>							R
Insecta	Coleoptera	<i>Carabus nemoralis</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Carabus problematicus</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Cardiophorus ebeninus</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Cerambyx cerdo</i>	An.II	An.II et IV	Art.2		3	I	
Insecta	Coleoptera	<i>Cerambyx miles</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Cerambyx scopolii</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Certallum ebulinum</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Ceruchus chrysomelinus</i>							DS
Insecta	Coleoptera	<i>Cetonia aurata</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Cetonia aurata aurata</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Chalcophora mariana</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Chilothorax distinctus</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Chilothorax melanostictus</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Chilothorax paykulli</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Chlorophorus sartor</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Chlorophorus trifasciatus</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Chlorophorus varius</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Chrysanthia viridissima</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Chrysobothris affinis</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Chrysolina sanguinolenta</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Chrysomela lapponica</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Cicindela campestris</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Cicindela hybrida</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Clytus arietis</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Clytus rhamni</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Clytus tropicus</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Coccinella septempunctata</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Colobopterus erraticus</i>							

Insecta	Coleoptera	<i>Coprimorphus scrutator</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Copris lunaris</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Copris umbilicatus</i>								DS
Insecta	Coleoptera	<i>Coraeus florentinus</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Coraeus rubi</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Crypticus quisquilius</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Cryptocephalus sericeus</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Ctenicera pectinicornis</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Cychrus attenuatus</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Cylister elongatus</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Dalopius marginatus</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Danacea pallipes</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Dasytes caeruleus</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Deilus fugax</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Dendroctonus micans</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Diacanthous undulatus</i>								DS
Insecta	Coleoptera	<i>Dicerca berlinensis</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Dinoptera collaris</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Dorcus parallelipedus</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Dromius agilis</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Emus hirtus</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Endomychus coccineus</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Esymus merdarius</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Esymus pusillus</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Eudolus quadriguttatus</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Euoniticellus fulvus</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Euonthophagus amyntas</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Euonthophagus gibbosus</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Euorodalus coenosus</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Euorodalus paracoenosus</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Eupleurus subterraneus</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Exocentrus punctipennis</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Exosoma lusitanicum</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Galeruca tanaceti</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Gnorimus nobilis</i>								

Insecta	Coleoptera	<i>Gnorimus variabilis</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Gymnopleurus flagellatus</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Gymnopleurus sturmii</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Harpalus affinis</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Harpalus decipiens</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Harpalus distinguendus</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Helops coeruleus</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Helops rossii</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Hemicrepidius niger</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Hippodamia variegata</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Hister funestus</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Hylastes ater</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Hylecoetus dermestoides</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Hylobius abietis</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Hylotrupes bajulus</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Hylurgops palliatus</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Hymenalia rufipes</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Hypera meles</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Hypnoidus riparius</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Hypoganus inunctus</i>								DS
Insecta	Coleoptera	<i>Iberodorcadion fuliginator</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Iberodorcadion molitor</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Ips sexdentatus</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Ips typographus</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Kyklioacalles punctaticollis</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Labarrus lividus</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Lachnaia sexpunctata</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Lagria glabrata</i>								R
Insecta	Coleoptera	<i>Lagria hirta</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Lampyrus noctiluca</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Leiopus nebulosus</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Leistus ferrugineus</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Leptura aethiops</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Leptura aurulenta</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Licinus hoffmanseggii</i>								

Insecta	Coleoptera	<i>Limarus zenkeri</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Limodromus assimilis</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Liotrichus affinis</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Liparus dirus</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Lucanus cervus</i>	An.III	An.II					
Insecta	Coleoptera	<i>Lytta vesicatoria</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Magdalis frontalis</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Magdalis memnonia</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Malachius bipustulatus</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Margarinotus obscurus</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Mecynodes striatulus</i>							DS
Insecta	Coleoptera	<i>Melanotus castanipes</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Melinopterus consputus</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Melinopterus prodromus</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Melinopterus reyi</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Melinopterus sphacelatus</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Melinopterus tingens</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Micrinus inornatus</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Monochamus galloprovincialis</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Monochamus sutor</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Nacerdes melanura</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Nalassus ecoffeti</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Neagolius montanus</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Nebria brevicollis</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Necydalis ulmi</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Neocoenorrhinus aeneovirens</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Neomida haemorrhoidalis</i>							DS
Insecta	Coleoptera	<i>Nicrophorus vespilloides</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Nimbus contaminatus</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Niphona picticornis</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Notiophilus biguttatus</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Notiophilus germinyi</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Oberea oculata</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Ocydromus dalmatinus</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Ocypus ophthalmicus</i>							

Insecta	Coleoptera	<i>Oedemera flavipes</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Omophlus lepturoides</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Onyxacalles pyrenaeus</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Opsilia molybdaena</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Orchestes fagi</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Oromus alpinus</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Orthotomicus erosus</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Orthotomicus suturalis</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Osmoderma eremita</i>	An.II	An.II et IV	Art.2		3	E	DS
Insecta	Coleoptera	<i>Otiorhynchus singularis</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Otiorhynchus tenebricosus</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Otophorus haemorrhoidalis</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Oxyomus sylvestris</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Oxythyrea funesta</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Pachyta quadrimaculata</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Pachytodes cerambyciformis</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Paracorymbia fulva</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Paracorymbia hybrida</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Parammoecius gibbus</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Paromalus flavicornis</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Penichroa fasciata</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Peritelus sphaeroides</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Phaenops cyanea</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Phalacrothous biguttatus</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Phalacrothous quadrimaculatus</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Phylan abbreviatus</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Phyllobius arborator</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Phyllobius pyri</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Phyllopertha horticola</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Phytoecia pustulata</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Pissodes piceae</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Pissodes pini</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Pityogenes bidentatus</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Pityogenes bistridentatus</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Pityogenes chalcographus</i>							

Insecta	Coleoptera	<i>Plagiogonus putridus</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Plagionotus arcuatus</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Plagionotus floralis</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Platycerus caprea</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Platycerus caraboides</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Platyrhinus resinosus</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Plegaderus dissectus</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Plegaderus saucius</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Podabrus alpinus</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Podeonius acuticornis</i>								DS
Insecta	Coleoptera	<i>Poecilonota variolosa variolosa</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Pogonocherus decoratus</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Polydrusus cervinus</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Polydrusus impar</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Polydrusus marginatus</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Polydrusus mollis</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Polydrusus pallidus</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Polydrusus pilosus</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Prionus coriarius</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Propylea quatuordecimpunctata</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Prosternon tessellatum</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Protaetia affinis</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Protaetia cuprea</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Protaetia lugubris</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Protaetia morio</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Protaetia opaca</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Pseudovadonia livida</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Psilothrix viridicoerulea</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Pterostichus cristatus</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Pterostichus madidus</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Pterostichus pumilio</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Ptosima undecimmaculata undecimmaculata</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Purpuricenus kaehlerii</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Rhagium bifasciatum</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Rhagium inquisitor</i>								

Insecta	Coleoptera	<i>Rhagium mordax</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Rhagium sycophanta</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Rhagonycha fulva</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Rhagonycha lignosa</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Rhagonycha nigriventris</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Rhamnusium bicolor</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Rhysodes sulcatus</i>		An.II			1+		DS
Insecta	Coleoptera	<i>Rosalia alpina</i>	An.II	An.II et IV	Art.2		2+	V	
Insecta	Coleoptera	<i>Rutpela maculata</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Saperda carcharias</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Saperda scalaris</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Sericotrupes niger</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Sinodendron cylindricum</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Sisyphus schaefferi</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Spondylis buprestoides</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Stenomax meridianus</i>							DS
Insecta	Coleoptera	<i>Stenopterus rufus</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Stenurella bifasciata</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Stenurella melanura</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Stictoleptura cordigera</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Stictoleptura erythroptera</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Stictoleptura rubra</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Stictoleptura scutellata</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Strophosoma capitatum</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Strophosoma erinaceus</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Strophosoma melanogrammum</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Tenebrio opacus</i>							DS
Insecta	Coleoptera	<i>Teredus cylindricus</i>							DS
Insecta	Coleoptera	<i>Tetratoma ancora</i>							DS
Insecta	Coleoptera	<i>Teuchestes fossor</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Timarcha tenebricosa</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Tomicus minor</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Tomicus piniperda</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Tomoxia bucephala</i>							
Insecta	Coleoptera	<i>Trichius fasciatus</i>							

Insecta	Coleoptera	<i>Trichodes octopunctatus</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Trichoferus fasciculatus</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Trichonotulus scrofa</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Trox hispidus</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Trox perlatus</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Trox scaber</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Trypocopris pyrenaicus</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Trypocopris vernalis</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Trypocopris vernalis obscurus</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Trypodendron lineatum</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Typhaeus typhoeus</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Vadonia unipunctata</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Valgus hemipterus</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Volinus sticticus</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Xylotrechus antilope</i>								
Insecta	Coleoptera	<i>Xylotrechus rusticus</i>								

### 6.2.7. Lépidoptères

Classe	Ordre	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Berne	DH	PN	PNA	SCAP	LRN	ZNIEFF
Insecta	Lepidoptera	Agrete (L')	<i>Hipparchia semele</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Amaryllis (L')	<i>Pyronia tithonus</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Apollon (L')	<i>Parnassius apollo</i>	An.II	An.IV	Art.2		2+	EN	DS
Insecta	Lepidoptera	Apollon (L')	<i>Parnassius apollo</i>	An.II	An.IV	Art.2		2+	LC	DS
Insecta	Lepidoptera	Argus bleu-nacré (L')	<i>Lysandra coridon</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Argus frêle (L')	<i>Cupido minimus</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Aurore (L')	<i>Anthocharis cardamines</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Aurore de Provence (L')	<i>Anthocharis euphenoides</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Azuré bleu-céleste (L')	<i>Lysandra bellargus</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Azuré de la Bugrane (L')	<i>Polyommatus icarus</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Azuré de la Chevrette (L')	<i>Cupido osiris</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Azuré de la Faucille (L')	<i>Cupido alcetas</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Azuré de la Jarosse (L')	<i>Polyommatus amandus</i>						LC	

Insecta	Lepidoptera	Azuré de la Pulmonaire (L')	<i>Maculinea alcon</i>			Art.3		1-	NT	DS
Insecta	Lepidoptera	Azuré de la Pulmonaire (L')	<i>Maculinea alcon</i>			Art.3		1-	NT	DS
Insecta	Lepidoptera	Azuré de l'Adragant (L')	<i>Polyommatus escheri</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Azuré de l'Ajonc (L')	<i>Plebejus argus</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Azuré de L'Esparcette (L')	<i>Polyommatus thersites</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Azuré de l'Orobe (L')	<i>Polyommatus daphnis</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Azuré des Anthyllides (L')	<i>Cyaniris semiargus</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Azuré des Cytises (L')	<i>Glaucopteryx alexis</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Azuré des Nerpruns (L')	<i>Celastrina argiolus</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Azuré des Orpins (L')	<i>Scolitantides orion</i>						LC	DS
Insecta	Lepidoptera	Azuré du Genêt (L')	<i>Plebejus idas</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Azuré du Mélilot (L')	<i>Polyommatus dorylas</i>						NT	
Insecta	Lepidoptera	Azuré du Serpolet (L')	<i>Maculinea arion</i>	An.II	An.IV	Art.2		2+	LC	DS
Insecta	Lepidoptera	Azuré du Serpolet (L')	<i>Maculinea arion</i>	An.II	An.IV	Art.2		2+	LC	DS
Insecta	Lepidoptera	Azuré du Thym (L')	<i>Pseudophilotes baton</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Azuré porte-queue (L')	<i>Lampides boeticus</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Bleu-nacré d'Espagne (Le)	<i>Lysandra hispana</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Bombyx du Pin (Le)	<i>Dendrolimus pini</i>							
Insecta	Lepidoptera	Brun du pélagonium (Le)	<i>Cacyreus marshalli</i>						NAa	
Insecta	Lepidoptera	Cardinal (Le)	<i>Argynnis pandora</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Carte géographique (La)	<i>Araschnia levana</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Céphale (Le)	<i>Coenonympha arcania</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Chevron blanc (Le)	<i>Hipparchia fidia</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Chiffre (Le)	<i>Argynnis niobe</i>						NT	
Insecta	Lepidoptera	Citron (Le)	<i>Gonepteryx rhamni</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Citron de Provence (Le)	<i>Gonepteryx cleopatra</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Collier-de-corail (Le)	<i>Aricia agestis</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Cossus gâte-bois (Le)	<i>Cossus cossus</i>							
Insecta	Lepidoptera	Cuivré commun (Le)	<i>Lycaena phlaeas</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Cuivré de la Verge-d'or (Le)	<i>Lycaena virgaureae</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Cuivré écarlate (Le)	<i>Lycaena hippothoe</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Cuivré fuligineux (Le)	<i>Lycaena tityrus</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Cuivré mauvin (Le)	<i>Lycaena alciphron</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Cuivré mauvin (Le)	<i>Lycaena alciphron</i>						NT	
Insecta	Lepidoptera	Damier de la Succise (Le)	<i>Euphydryas aurinia</i>	An.II	An.II	Art.3		2+	LC	DS

Insecta	Lepidoptera	Demi-Deuil (Le)	<i>Melanargia galathea</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Diane (La)	<i>Zerynthia polyxena</i>	An.II	An.IV	Art.2			LC	DS
Insecta	Lepidoptera	Écaille chinée	<i>Euplagia quadripunctaria</i>		An.II					R
Insecta	Lepidoptera	Échiquier de Russie (L')	<i>Melanargia russiae</i>						LC	DS
Insecta	Lepidoptera	Fadet commun (Le)	<i>Coenonympha pamphilus</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Fadet de la Mélique (Le)	<i>Coenonympha glycerion</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Fadet des garrigues (Le)	<i>Coenonympha dorus</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Faune (Le)	<i>Hipparchia statilinus</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Flambé (Le)	<i>Iphiclides podalirius</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Fluoré (Le)	<i>Colias alfacariensis</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Fluoré (Le)	<i>Colias alfacariensis</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Gamma (Le)	<i>Polygonia c-album</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Gazé (Le)	<i>Aporia crataegi</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Grand collier argenté (Le)	<i>Boloria euphrosyne</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Grand mars changeant (Le)	<i>Apatura iris</i>						LC	DS
Insecta	Lepidoptera	Grand Nacré (Le)	<i>Argynnis aglaja</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Grand Nègre des bois (Le)	<i>Minois dryas</i>						LC	DS
Insecta	Lepidoptera	Grand Sylvain (Le)	<i>Limenitis populi</i>						NT	
Insecta	Lepidoptera	Grande Coronide (La)	<i>Satyrus ferula</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Grande Tortue (La)	<i>Nymphalis polychloros</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Hermite (L')	<i>Chazara briseis</i>						VU	DS
Insecta	Lepidoptera	Hespérie de l'Ormière (L')	<i>Pyrgus malvae</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Hespérie de la Bétoine (L')	<i>Carcharodus floccifer</i>						LC	DS
Insecta	Lepidoptera	Hespérie de la Houque (L')	<i>Thymelicus sylvestris</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Hespérie de la Malope (L')	<i>Pyrgus onopordi</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Hespérie de l'Aigremoine (L')	<i>Pyrgus malvoides</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Hespérie de l'Alcée (L')	<i>Carcharodus alceae</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Hespérie de l'Alchémille (L')	<i>Pyrgus serratulae</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Hespérie de l'Épiaire (L')	<i>Carcharodus lavatherae</i>						NT	DS
Insecta	Lepidoptera	Hespérie de l'Épiaire (L')	<i>Carcharodus lavatherae</i>						NT	DS
Insecta	Lepidoptera	Hespérie des Cirsés (L')	<i>Pyrgus cirsii</i>					1-	NT	
Insecta	Lepidoptera	Hespérie des Hélianthèmes (L')	<i>Pyrgus bellieri</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Hespérie des Potentilles (L')	<i>Pyrgus armoricanus</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Hespérie des Sanguisorbes (L')	<i>Spialia sertorius</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Hespérie du Carthame (L')	<i>Pyrgus carthami</i>						LC	

Insecta	Lepidoptera	Hespérie du Chiendent (L')	<i>Thymelicus acteon</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Hespérie du Dactyle (L')	<i>Thymelicus lineola</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Hespérie du Faux-Buis	<i>Pyrgus alveus</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Hespérie du Faux-Buis	<i>Pyrgus alveus</i>						NT	
Insecta	Lepidoptera	Lucine	<i>Hamearis lucina</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Machaon (Le)	<i>Papilio machaon</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Marbré-de-vert (Le)	<i>Pontia daplidice</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Mégère (La)	<i>Lasiommata megera</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Mélitée de la Lancéole (La)	<i>Melitaea parthenoides</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Mélitée des Centaurées (La)	<i>Melitaea phoebe</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Mélitée des Linaires (La)	<i>Melitaea deione</i>						LC	DS
Insecta	Lepidoptera	Mélitée du Mélampyre (La)	<i>Melitaea athalia</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Mélitée du Plantain (Le)	<i>Melitaea cinxia</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Mélitée noirâtre (La)	<i>Melitaea diamina</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Mélitée orangée (La)	<i>Melitaea didyma</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Mercure (Le)	<i>Arethusana arethusa</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Miroir (Le)	<i>Heteropterus morpheus</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Misis (Le)	<i>Hyponephele lycaon</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Moiré automnal (Le)	<i>Erebia neoridas</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Moiré blanc-fascié (Le)	<i>Erebia ligea</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Moiré de la Canche (Le)	<i>Erebia epiphron</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Moiré des Luzules (Le)	<i>Erebia oeme</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Moiré frange-pie (Le)	<i>Erebia euryale</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Moiré ottoman (Le)	<i>Erebia ottomana</i>						LC	DS
Insecta	Lepidoptera	Moiré sylvicole (Le)	<i>Erebia aethiops</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Morio (Le)	<i>Nymphalis antiopa</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Moyen Nacré (Le)	<i>Argynnis adippe</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Myrtil (Le)	<i>Maniola jurtina</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Nacré de la Canneberge (Le)	<i>Boloria aquilonaris</i>			Art.3		2-	NT	DS
Insecta	Lepidoptera	Nacré de la Filipendule (Le)	<i>Brenthis hecate</i>						LC	DS
Insecta	Lepidoptera	Nacré de la Ronce (Le)	<i>Brenthis daphne</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Nacré de la Sanguisorbe (Le)	<i>Brenthis ino</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Nacré porphyrin (Le)	<i>Boloria titania</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Némusien (Le)	<i>Lasiommata maera</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Nymphale de l'Arbousier (La)	<i>Charaxes jasius</i>						LC	

Insecta	Lepidoptera	Ocellé rubané (Le)	<i>Pyronia bathseba</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Paon-du-jour (Le)	<i>Aglais io</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Paon-du-jour (Le)	<i>Aglais io</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Petit Collier argenté (Le)	<i>Boloria selene</i>						NT	
Insecta	Lepidoptera	Petit Mars changeant (Le)	<i>Apatura ilia</i>						LC	DS
Insecta	Lepidoptera	Petit Nacré (Le)	<i>Issoria lathonia</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Petit Sylvain (Le)	<i>Limenitis camilla</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Petit Sylvandre (Le)	<i>Hipparchia alcyone</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Petite Coronide (La)	<i>Satyrus actaea</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Petite Tortue (La)	<i>Aglais urticae</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Petite Violette (La)	<i>Boloria dia</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Piéride de la Rave (La)	<i>Pieris rapae</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Piéride de Réal (La)	<i>Leptidea reali</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Piéride du Chou (La)	<i>Pieris brassicae</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Piéride du Lotier (La)	<i>Leptidea sinapis</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Piéride du Navet (La)	<i>Pieris napi</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Piéride du Sainfoin (La)	<i>Leptidea duponcheli</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Point de Hongrie (Le)	<i>Erynnis tages</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Proserpine (La)	<i>Zerynthia rumina</i>			Art.3		1+	LC	DS
Insecta	Lepidoptera	Sablé de la Luzerne (Le)	<i>Polyommatus dolus</i>						LC	DS
Insecta	Lepidoptera	Sablé de la Luzerne (Le)	<i>Polyommatus dolus</i>						LC	DS
Insecta	Lepidoptera	Sablé du Sainfoin (Le)	<i>Polyommatus damon</i>						DD	DS
Insecta	Lepidoptera	Sablé du Sainfoin (Le)	<i>Polyommatus damon</i>						LC	DS
Insecta	Lepidoptera	Sablé du Sainfoin (Le)	<i>Polyommatus damon</i>						NT	DS
Insecta	Lepidoptera	Sablé du Sainfoin (Le)	<i>Polyommatus damon</i>						DD	DS
Insecta	Lepidoptera	Sablé du Sainfoin (Le)	<i>Polyommatus damon</i>						LC	DS
Insecta	Lepidoptera	Sablé du Sainfoin (Le)	<i>Polyommatus damon</i>						NT	DS
Insecta	Lepidoptera	Semi-Apollon (Le)	<i>Parnassius mnemosyne</i>	An.II	An.IV	Art.2		2+	EN	DS
Insecta	Lepidoptera	Semi-Apollon (Le)	<i>Parnassius mnemosyne</i>	An.II	An.IV	Art.2		2+	NT	DS
Insecta	Lepidoptera	Silène (Le)	<i>Brintesia circe</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Souci (Le)	<i>Colias crocea</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Souffré (Le)	<i>Colias hyale</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Spongieuse	<i>Lymantria dispar</i>							
Insecta	Lepidoptera	Sylvain azuré (Le)	<i>Limenitis reducta</i>						LC	
Insecta	Lepidoptera	Sylvaine (La)	<i>Ochlodes sylvanus</i>						LC	

Insecta	Lepidoptera	Sylvandre (Le)	<i>Hipparchia fagi</i>							LC	
Insecta	Lepidoptera	Tabac d'Espagne (Le)	<i>Argynnis paphia</i>							LC	
Insecta	Lepidoptera	Thécla de la Ronce (La)	<i>Callophrys rubi</i>							LC	
Insecta	Lepidoptera	Thécla de l'Amarel (La)	<i>Satyrium acaciae</i>							LC	
Insecta	Lepidoptera	Thécla de l'Orme (La)	<i>Satyrium w-album</i>							LC	DS
Insecta	Lepidoptera	Thécla de l'Yeuse (La)	<i>Satyrium ilicis</i>							LC	
Insecta	Lepidoptera	Thécla des Nerpruns (La)	<i>Satyrium spini</i>							LC	
Insecta	Lepidoptera	Thécla du Bouleau (La)	<i>Thecla betulae</i>							LC	
Insecta	Lepidoptera	Thécla du Frêne (La)	<i>Laeosopsis roboris</i>							LC	DS
Insecta	Lepidoptera	Thécla du Frêne (La)	<i>Laeosopsis roboris</i>							LC	DS
Insecta	Lepidoptera	Tircis (Le)	<i>Pararge aegeria</i>							LC	
Insecta	Lepidoptera	Tortue (La)	<i>Apoda limacodes</i>								
Insecta	Lepidoptera	Tristan (Le)	<i>Aphantopus hyperantus</i>							LC	
Insecta	Lepidoptera	Vanesse des Chardons (La)	<i>Vanessa cardui</i>							LC	
Insecta	Lepidoptera	Vanesse des Pariétares (La)	<i>Polygonia egea</i>							EN	DS
Insecta	Lepidoptera	Virgule (La)	<i>Hesperia comma</i>							LC	
Insecta	Lepidoptera	Vulcain (Le)	<i>Vanessa atalanta</i>							LC	
Insecta	Lepidoptera	Zygène des Genêts (La)	<i>Heterogynis penella</i>								
Insecta	Lepidoptera		<i>Abraxas pantaria</i>								
Insecta	Lepidoptera		<i>Acleris variegana</i>								
Insecta	Lepidoptera		<i>Acompsia tripunctella</i>								
Insecta	Lepidoptera		<i>Acontia lucida</i>								
Insecta	Lepidoptera		<i>Acrobasis glaucella</i>								
Insecta	Lepidoptera		<i>Acrobasis obliqua</i>								
Insecta	Lepidoptera		<i>Acrobasis porphyrella</i>								
Insecta	Lepidoptera		<i>Acrocercops brongniardella</i>								
Insecta	Lepidoptera		<i>Acrolepiopsis assectella</i>								
Insecta	Lepidoptera		<i>Acronicta leporina</i>								
Insecta	Lepidoptera		<i>Acronicta psi</i>								
Insecta	Lepidoptera		<i>Actenia borgialis</i>								
Insecta	Lepidoptera		<i>Aethes margarotana</i>								
Insecta	Lepidoptera		<i>Aglia tau</i>								
Insecta	Lepidoptera		<i>Aglossa brabanti</i>								
Insecta	Lepidoptera		<i>Aglossa pinguinalis</i>								
Insecta	Lepidoptera		<i>Agonopterix yeatiana</i>								

Insecta	Lepidoptera		<i>Agrius convolvuli</i>																	
Insecta	Lepidoptera		<i>Agrotis bigramma</i>																	
Insecta	Lepidoptera		<i>Alophia combustella</i>																	
Insecta	Lepidoptera		<i>Alucita grammodactyla</i>																	
Insecta	Lepidoptera		<i>Amphithrix sublineatella</i>																	
Insecta	Lepidoptera		<i>Anania verbascalis</i>																	
Insecta	Lepidoptera		<i>Anarsia spartiella</i>																	
Insecta	Lepidoptera		<i>Anarta myrtilli</i>																	
Insecta	Lepidoptera		<i>Ancylolomia tentaculella</i>																	
Insecta	Lepidoptera		<i>Ancylosis cinnamomella</i>																	
Insecta	Lepidoptera		<i>Anthophila fabriciana</i>																	
Insecta	Lepidoptera		<i>Apamea epomidion</i>																	R
Insecta	Lepidoptera		<i>Apamea sicula</i>																	
Insecta	Lepidoptera		<i>Apeira syringaria</i>																	
Insecta	Lepidoptera		<i>Aplocera praeformata</i>																	
Insecta	Lepidoptera		<i>Arctia caja</i>																	
Insecta	Lepidoptera		<i>Arctia villica</i>																	
Insecta	Lepidoptera		<i>Arctornis l-nigrum</i>																	
Insecta	Lepidoptera		<i>Argyresthia goedartella</i>																	
Insecta	Lepidoptera		<i>Aristotelia ericinella</i>																	
Insecta	Lepidoptera		<i>Aspilapteryx tringipennella</i>																	
Insecta	Lepidoptera		<i>Autographa gamma</i>																	
Insecta	Lepidoptera		<i>Autographa pulchrina</i>																	
Insecta	Lepidoptera		<i>Autophila limbata</i>																	
Insecta	Lepidoptera		<i>Batia lunaris</i>																	
Insecta	Lepidoptera		<i>Blastobasis phycidella</i>																	
Insecta	Lepidoptera		<i>Bryotropha basaltinella</i>																	
Insecta	Lepidoptera		<i>Bryotropha terrella</i>																	
Insecta	Lepidoptera		<i>Bucculatrix humiliella australis</i>																	
Insecta	Lepidoptera		<i>Bupalus piniaria</i>																	
Insecta	Lepidoptera		<i>Cacoecimorpha pronubana</i>																	
Insecta	Lepidoptera		<i>Cadra furcatella</i>																	
Insecta	Lepidoptera		<i>Calamia tridens</i>																	
Insecta	Lepidoptera		<i>Callimorpha dominula</i>																	
Insecta	Lepidoptera		<i>Callistege mi</i>																	





Insecta	Lepidoptera		<i>Euchromius bella</i>										
Insecta	Lepidoptera		<i>Euclidia glyphica</i>										
Insecta	Lepidoptera		<i>Eudonia angustea</i>										
Insecta	Lepidoptera		<i>Eudonia delunella</i>										
Insecta	Lepidoptera		<i>Eudonia lacustrata</i>										
Insecta	Lepidoptera		<i>Eudonia mercurella</i>										
Insecta	Lepidoptera		<i>Eugnosta magnificana</i>										
Insecta	Lepidoptera		<i>Eulamprotes helotella</i>										
Insecta	Lepidoptera		<i>Eulamprotes wilkella</i>										
Insecta	Lepidoptera		<i>Eulithis populata</i>										
Insecta	Lepidoptera		<i>Eulithis testata</i>										
Insecta	Lepidoptera		<i>Eupoecilia ambiguella</i>										
Insecta	Lepidoptera		<i>Eurhodope rosella</i>										
Insecta	Lepidoptera		<i>Eurodachtha pallicornella</i>										
Insecta	Lepidoptera		<i>Euxoa obelisca</i>										
Insecta	Lepidoptera		<i>Euzophera bigella</i>										
Insecta	Lepidoptera		<i>Evergestis aenealis</i>										
Insecta	Lepidoptera		<i>Evergestis politalis</i>										
Insecta	Lepidoptera		<i>Glossodice polygramma</i>										
Insecta	Lepidoptera		<i>Glossotrophia asellaria</i>										DS
Insecta	Lepidoptera		<i>Glossotrophia rufomixtaria</i>										
Insecta	Lepidoptera		<i>Gnophos furvata</i>										
Insecta	Lepidoptera		<i>Gymnoscelis rufifasciata</i>										
Insecta	Lepidoptera		<i>Gypsonoma minutana</i>										
Insecta	Lepidoptera		<i>Hadena tephroleuca</i>										R
Insecta	Lepidoptera		<i>Hadula pugnax</i>										
Insecta	Lepidoptera		<i>Hemaris tityus</i>										
Insecta	Lepidoptera		<i>Homaloxestis briantiella</i>										
Insecta	Lepidoptera		<i>Homoeosoma nimbella</i>										
Insecta	Lepidoptera		<i>Homoeosoma sinuella</i>										
Insecta	Lepidoptera		<i>Hoplodrina octogenaria</i>										
Insecta	Lepidoptera		<i>Hypercallia citrinalis</i>										
Insecta	Lepidoptera		<i>Idaea serpentata</i>										R
Insecta	Lepidoptera		<i>Idaea trigeminata</i>										
Insecta	Lepidoptera		<i>Infurcitinea albicomella</i>										







Insecta	Lepidoptera		<i>Synaphe punctalis</i>							
Insecta	Lepidoptera		<i>Synopsis sociaria</i>							
Insecta	Lepidoptera		<i>Tephronia codetaria</i>							
Insecta	Lepidoptera		<i>Tephronia oranaria</i>							
Insecta	Lepidoptera		<i>Tephronia sepiaria</i>							
Insecta	Lepidoptera		<i>Therapne obsoletalis</i>							
Insecta	Lepidoptera		<i>Tischeria ekebladella</i>							
Insecta	Lepidoptera		<i>Trachycera marmorea</i>							
Insecta	Lepidoptera		<i>Triphosa dubitata</i>							
Insecta	Lepidoptera		<i>Triphosa sabaudiata</i>							
Insecta	Lepidoptera		<i>Udea alpinalis</i>							
Insecta	Lepidoptera		<i>Udea elutalis</i>							
Insecta	Lepidoptera		<i>Udea ferrugalis</i>							
Insecta	Lepidoptera		<i>Udea fulvalis</i>							
Insecta	Lepidoptera		<i>Udea institalis</i>							
Insecta	Lepidoptera		<i>Watsonarctia casta</i>							
Insecta	Lepidoptera		<i>Xanthorhoe fluctuata</i>							
Insecta	Lepidoptera		<i>Xanthorhoe oxybiata</i>							
Insecta	Lepidoptera		<i>Xenochlorodes olympiaria</i>							
Insecta	Lepidoptera		<i>Xestia agathina</i>							
Insecta	Lepidoptera		<i>Xestia xanthographa</i>							
Insecta	Lepidoptera		<i>Ypsolopha sylvella</i>							
Insecta	Lepidoptera		<i>Zeiraphera griseana</i>							

### 6.2.8. Odonates

Classe	Ordre	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Berne	DH	PN	PNA	SCAP	LRN	ZNIEFF
Insecta	Odonata	Aeschne affine (L')	<i>Aeshna affinis</i>							R
Insecta	Odonata	Aeschne bleue (L')	<i>Aeshna cyanea</i>							
Insecta	Odonata	Aeschne des joncs (L')	<i>Aeshna juncea</i>							DS
Insecta	Odonata	Aeschne mixte (L')	<i>Aeshna mixta</i>							
Insecta	Odonata	Aeschne paisible (L')	<i>Boyeria irene</i>							
Insecta	Odonata	Aeschne paisible (L')	<i>Boyeria irene</i>							

Insecta	Odonata	Aesche printanière (L')	<i>Brachytron pratense</i>							
Insecta	Odonata	Agrion à larges pattes (L')	<i>Platycnemis pennipes</i>							
Insecta	Odonata	Agrion à lunules (L')	<i>Coenagrion lunulatum</i>				X			DS
Insecta	Odonata	Agrion blanchâtre (L')	<i>Platycnemis latipes</i>							
Insecta	Odonata	Agrion bleissant (L')	<i>Coenagrion caeruleum</i>				X			DS
Insecta	Odonata	Agrion de Mercure (L')	<i>Coenagrion mercuriale</i>	An.II	An.II	Art.3	X	3	E	DS
Insecta	Odonata	Agrion de Vander Linden	<i>Erythromma lindenii</i>							
Insecta	Odonata	Agrion de Vander Linden	<i>Erythromma lindenii</i>							
Insecta	Odonata	Agrion délicat (L')	<i>Ceragrion tenellum</i>							R
Insecta	Odonata	Agrion élégant (L')	<i>Ischnura elegans</i>							
Insecta	Odonata	Agrion hasté (L')	<i>Coenagrion hastulatum</i>							DS
Insecta	Odonata	Agrion joli (L')	<i>Coenagrion pulchellum</i>							R
Insecta	Odonata	Agrion jouvencelle (L')	<i>Coenagrion puella</i>							
Insecta	Odonata	Agrion jouvencelle (L')	<i>Coenagrion puella</i>							
Insecta	Odonata	Agrion mignon (L')	<i>Coenagrion scitulum</i>							R
Insecta	Odonata	Agrion nain (L')	<i>Ischnura pumilio</i>							DS
Insecta	Odonata	Agrion orangé (L')	<i>Platycnemis acutipennis</i>							
Insecta	Odonata	Agrion porte-coupe (L')	<i>Enallagma cyathigerum</i>							
Insecta	Odonata	Anax empereur (L')	<i>Anax imperator</i>							
Insecta	Odonata	Anax napolitain (L')	<i>Anax parthenope</i>							
Insecta	Odonata	Anax porte-selle (L')	<i>Hemianax ephippiger</i>							
Insecta	Odonata	Caloptéryx éclatant	<i>Calopteryx splendens</i>							
Insecta	Odonata	Caloptéryx éclatant	<i>Calopteryx splendens</i>							
Insecta	Odonata	Caloptéryx éclatant	<i>Calopteryx splendens</i>							
Insecta	Odonata	Caloptéryx hémorroïdal	<i>Calopteryx haemorrhoidalis</i>							R
Insecta	Odonata	Caloptéryx occitan	<i>Calopteryx xanthostoma</i>							
Insecta	Odonata	Caloptéryx occitan	<i>Calopteryx xanthostoma</i>							
Insecta	Odonata	Caloptéryx occitan	<i>Calopteryx xanthostoma</i>							
Insecta	Odonata	Caloptéryx vierge	<i>Calopteryx virgo</i>							
Insecta	Odonata	Caloptéryx vierge	<i>Calopteryx virgo</i>							
Insecta	Odonata	Caloptéryx vierge	<i>Calopteryx virgo meridionalis</i>							
Insecta	Odonata	Caloptéryx vierge	<i>Calopteryx virgo meridionalis</i>							
Insecta	Odonata	Caloptéryx vierge	<i>Calopteryx virgo meridionalis</i>							
Insecta	Odonata	Caloptéryx vierge	<i>Calopteryx virgo virgo</i>							
Insecta	Odonata	Caloptéryx vierge	<i>Calopteryx virgo virgo</i>							

Insecta	Odonata	Caloptéryx vierge	<i>Calopteryx virgo virgo</i>							
Insecta	Odonata	Cordulégastre annelé	<i>Cordulegaster boltonii</i>							
Insecta	Odonata	Cordulégastre annelé	<i>Cordulegaster boltonii</i>							
Insecta	Odonata	Cordulégastre annelé	<i>Cordulegaster boltonii boltonii</i>							
Insecta	Odonata	Cordulégastre bidenté	<i>Cordulegaster bidentata</i>							DS
Insecta	Odonata	Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	An.II	An.II et IV	Art.2	X		V	DS
Insecta	Odonata	Cordulie alpestre	<i>Somatochlora alpestris</i>							DS
Insecta	Odonata	Cordulie arctique	<i>Somatochlora arctica</i>							R
Insecta	Odonata	Cordulie bronzée	<i>Cordulia aenea</i>							
Insecta	Odonata	Cordulie métallique	<i>Somatochlora metallica</i>							DS
Insecta	Odonata	Cordulie métallique	<i>Somatochlora metallica</i>							DS
Insecta	Odonata	Cordulie splendide	<i>Macromia splendens</i>	An.II	An.II et IV	Art.2	X	2+	I	DS
Insecta	Odonata	Crocothémis écarlate	<i>Crocothemis erythraea</i>							
Insecta	Odonata	Gomphe à crochets	<i>Onychogomphus uncatus</i>							DS
Insecta	Odonata	Gomphe à forceps	<i>Onychogomphus forcipatus</i>							
Insecta	Odonata	Gomphe à forceps méridional	<i>Onychogomphus forcipatus unguiculatus</i>							
Insecta	Odonata	Gomphe à forceps septentrional	<i>Onychogomphus forcipatus forcipatus</i>							
Insecta	Odonata	Gomphe de Graslin	<i>Gomphus graslinii</i>	An.II	An.II et IV	Art.2	X		V	DS
Insecta	Odonata	Gomphe joli	<i>Gomphus pulchellus</i>							
Insecta	Odonata	Gomphe semblable	<i>Gomphus simillimus</i>							DS
Insecta	Odonata	Gomphe vulgaire	<i>Gomphus vulgatissimus</i>							
Insecta	Odonata	Grande Aeschne	<i>Aeshna grandis</i>							R
Insecta	Odonata	Leste brun	<i>Sympecma fusca</i>							
Insecta	Odonata	Leste des bois	<i>Lestes dryas</i>							DS
Insecta	Odonata	Leste fiancé	<i>Lestes sponsa</i>							R
Insecta	Odonata	Leste sauvage	<i>Lestes barbarus</i>							R
Insecta	Odonata	Leste verdoyant	<i>Lestes virens</i>							
Insecta	Odonata	Leste verdoyant septentrional	<i>Lestes virens vestalis</i>							
Insecta	Odonata	Leste vert	<i>Chalcolestes viridis</i>							
Insecta	Odonata	Leste vert	<i>Chalcolestes viridis</i>							
Insecta	Odonata	Leste vert	<i>Chalcolestes viridis</i>							
Insecta	Odonata	Leucorrhine douteuse	<i>Leucorrhinia dubia</i>							R
Insecta	Odonata	Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>							

Insecta	Odonata	Libellule fauve	<i>Libellula fulva</i>								DS
Insecta	Odonata	Libellule quadrimaculée	<i>Libellula quadrimaculata</i>								
Insecta	Odonata	Naiade au corps vert	<i>Erythromma viridulum</i>								R
Insecta	Odonata	Naiade aux yeux rouges	<i>Erythromma najas</i>								
Insecta	Odonata	Orthétrum bleissant	<i>Orthetrum coerulescens</i>								
Insecta	Odonata	Orthétrum bleissant	<i>Orthetrum coerulescens anceps</i>								
Insecta	Odonata	Orthétrum bleissant	<i>Orthetrum coerulescens coerulescens</i>								
Insecta	Odonata	Orthétrum brun	<i>Orthetrum brunneum</i>								
Insecta	Odonata	Orthétrum réticulé	<i>Orthetrum cancellatum</i>								
Insecta	Odonata	Petite nymphe au corps de feu (La)	<i>Pyrrhosoma nymphula</i>								
Insecta	Odonata	Sympétrum de Fonscolombe	<i>Sympetrum fonscolombii</i>								
Insecta	Odonata	Sympétrum du Piémont	<i>Sympetrum pedemontanum</i>								DS
Insecta	Odonata	Sympétrum fascié	<i>Sympetrum striolatum</i>								
Insecta	Odonata	Sympétrum jaune d'or	<i>Sympetrum flaveolum</i>								DS
Insecta	Odonata	Sympétrum méridional	<i>Sympetrum meridionale</i>								R
Insecta	Odonata	Sympétrum noir	<i>Sympetrum danae</i>								R
Insecta	Odonata	Sympétrum sanguin	<i>Sympetrum sanguineum</i>								

### 6.2.9. Orthoptères

Classe	Ordre	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Berne	DH	PN	PNA	SCAP	LRN	ZNIEFF
Insecta	Orthoptera	Antaxie cévenole	<i>Antaxius sorrezensis</i>					1-		DS
Insecta	Orthoptera	Arcyptère bariolée	<i>Arcyptera fusca</i>							
Insecta	Orthoptera	Arcyptère cévenole	<i>Arcyptera microptera carpentieri</i>							DS
Insecta	Orthoptera	Arcyptère provençale	<i>Arcyptera kheili</i>							
Insecta	Orthoptera	Arcyptère savoyarde	<i>Arcyptera microptera</i>							
Insecta	Orthoptera	Barbitiste à bouclier	<i>Polysarcus scutatus</i>							DS
Insecta	Orthoptera	Barbitiste des bois	<i>Barbitistes serricauda</i>							
Insecta	Orthoptera	Barbitiste languedocien	<i>Barbitistes fischeri</i>							
Insecta	Orthoptera	Caloptène italien	<i>Calliptamus italicus</i>							
Insecta	Orthoptera	Caloptène ochracé	<i>Calliptamus barbarus</i>							

Insecta	Orthoptera	Conocéphale bigarré	<i>Conocephalus fuscus</i>								
Insecta	Orthoptera	Criquet de l'Aigoual	<i>Chorthippus binotatus algoaldensis</i>								DS
Insecta	Orthoptera	Criquet des adrets	<i>Chorthippus apricarius</i>								
Insecta	Orthoptera	Criquet des Ajoncs	<i>Chorthippus binotatus</i>								
Insecta	Orthoptera	Criquet des clairières	<i>Chrysochraon dispar</i>								
Insecta	Orthoptera	Criquet des jachères	<i>Chorthippus mollis</i>								
Insecta	Orthoptera	Criquet des pâtures	<i>Chorthippus parallelus parallelus</i>								
Insecta	Orthoptera	Criquet des Pins	<i>Chorthippus vagans</i>								
Insecta	Orthoptera	Criquet duettiste	<i>Chorthippus brunneus</i>								
Insecta	Orthoptera	Criquet mélodieux	<i>Chorthippus biguttulus</i>								
Insecta	Orthoptera	Criquet palustre	<i>Chorthippus montanus</i>								DS
Insecta	Orthoptera	Criquet verte-échine	<i>Chorthippus dorsatus</i>								
Insecta	Orthoptera	Decticelle bicolore	<i>Bicolorana bicolor</i>								
Insecta	Orthoptera	Grillon des bois	<i>Nemobius sylvestris</i>								
Insecta	Orthoptera	OEdipode automnale	<i>Aiolopus strepens</i>								
Insecta	Orthoptera	OEdipode cévenole	<i>Celes variabilis</i>								
Insecta	Orthoptera	OEdipode grenadine	<i>Acrotylus insubricus</i>								
Insecta	Orthoptera	Phanéroptère méridional	<i>Phaneroptera nana</i>								
Insecta	Orthoptera		<i>Podisma pedestris</i>								

### 6.2.10. Autres insectes et invertébrés

Classe	Ordre	Nom scientifique	Berne	DH	PN	PNA	SCAP	LRN	ZNIEFF
Insecta	Dermaptera	<i>Chelidura aptera</i>							
Insecta	Dermaptera	<i>Forficula auricularia</i>							
Insecta	Dermaptera	<i>Labidura riparia</i>							
Insecta	Dictyoptera	<i>Capraiellus panzeri</i>							
Insecta	Dictyoptera	<i>Ectobius pallidus</i>							
Insecta	Dictyoptera	<i>Kaloterme flavicollis</i>							
Insecta	Dictyoptera	<i>Loboptera decipiens</i>							
Insecta	Diptera	<i>Anthrax anthrax</i>							
Insecta	Diptera	<i>Calliphora vicina</i>							
Insecta	Diptera	<i>Chloromyia formosa</i>							



Insecta	Diptera	<i>Thereva fulva</i>								
Insecta	Diptera	<i>Thereva unica</i>								
Insecta	Diptera	<i>Thyridanthrax fenestratus</i>								
Insecta	Diptera	<i>Volucella inanis</i>								
Insecta	Diptera	<i>Volucella pellucens</i>								
Insecta	Diptera	<i>Volucella zonaria</i>								
Insecta	Diptera	<i>Xanthogramma pedissequum</i>								
Insecta	Ephemeroptera	<i>Acentrella sinaica</i>								
Insecta	Ephemeroptera	<i>Baetis alpinus</i>								
Insecta	Ephemeroptera	<i>Baetis catharus</i>								
Insecta	Ephemeroptera	<i>Baetis fuscatus</i>								
Insecta	Ephemeroptera	<i>Baetis lutheri</i>								
Insecta	Ephemeroptera	<i>Baetis melanonyx</i>								
Insecta	Ephemeroptera	<i>Baetis rhodani</i>								
Insecta	Ephemeroptera	<i>Baetis scambus</i>								
Insecta	Ephemeroptera	<i>Baetis vardarensis</i>								
Insecta	Ephemeroptera	<i>Baetis vernus</i>								
Insecta	Ephemeroptera	<i>Caenis luctuosa</i>								
Insecta	Ephemeroptera	<i>Caenis macrura</i>								
Insecta	Ephemeroptera	<i>Caenis rivulorum</i>								
Insecta	Ephemeroptera	<i>Centroptilum luteolum</i>								
Insecta	Ephemeroptera	<i>Choroterpes picteti</i>								
Insecta	Ephemeroptera	<i>Cloeon cognatum</i>								
Insecta	Ephemeroptera	<i>Cloeon simile</i>								
Insecta	Ephemeroptera	<i>Ecdyonurus angelieri</i>								
Insecta	Ephemeroptera	<i>Ecdyonurus dispar</i>								
Insecta	Ephemeroptera	<i>Ecdyonurus forcipula</i>								
Insecta	Ephemeroptera	<i>Ecdyonurus insignis</i>								
Insecta	Ephemeroptera	<i>Ecdyonurus venosus</i>								
Insecta	Ephemeroptera	<i>Ecdyonurus zelleri</i>								
Insecta	Ephemeroptera	<i>Electrogena lateralis</i>								
Insecta	Ephemeroptera	<i>Epeorus assimilis</i>								
Insecta	Ephemeroptera	<i>Epeorus torrentium</i>								
Insecta	Ephemeroptera	<i>Habroleptoides confusa</i>								
Insecta	Ephemeroptera	<i>Habrophlebia eldae</i>								

Insecta	Ephemeroptera	<i>Habrophlebia lauta</i>								
Insecta	Ephemeroptera	<i>Heptagenia sulphurea</i>								
Insecta	Ephemeroptera	<i>Oligoneuriella rhenana</i>								
Insecta	Ephemeroptera	<i>Paraleptophlebia submarginata</i>								
Insecta	Ephemeroptera	<i>Potamanthus luteus</i>								
Insecta	Ephemeroptera	<i>Procloeon bifidum</i>								
Insecta	Ephemeroptera	<i>Procloeon pennulatum</i>								
Insecta	Ephemeroptera	<i>Procloeon pulchrum</i>								
Insecta	Ephemeroptera	<i>Rhithrogena beskidensis</i>								
Insecta	Ephemeroptera	<i>Rhithrogena carpatoalpina</i>								
Insecta	Ephemeroptera	<i>Rhithrogena germanica</i>								
Insecta	Ephemeroptera	<i>Rhithrogena gratianopolitana</i>								
Insecta	Ephemeroptera	<i>Rhithrogena picteti</i>								
Insecta	Ephemeroptera	<i>Rhithrogena puytoraci</i>								
Insecta	Ephemeroptera	<i>Rhithrogena semicolorata</i>								
Insecta	Ephemeroptera	<i>Serratella ignita</i>								
Insecta	Ephemeroptera	<i>Siphonurus lacustris</i>								
Insecta	Ephemeroptera	<i>Thraulius bellus</i>								
Insecta	Ephemeroptera	<i>Torleya major</i>								
Insecta	Hemiptera	<i>Cicadetta montana</i>								
Insecta	Hemiptera	<i>Acetropis carinata</i>								
Insecta	Hemiptera	<i>Acetropis gimmerthalii</i>								
Insecta	Hemiptera	<i>Acompocoris alpinus</i>								
Insecta	Hemiptera	<i>Adelphocoris lineolatus</i>								
Insecta	Hemiptera	<i>Aelia acuminata</i>								
Insecta	Hemiptera	<i>Alloeotomus germanicus</i>								
Insecta	Hemiptera	<i>Alydus calcaratus</i>								
Insecta	Hemiptera	<i>Anthocoris nemoralis</i>								
Insecta	Hemiptera	<i>Apoplymus pectoralis</i>								
Insecta	Hemiptera	<i>Aquarius najas</i>								
Insecta	Hemiptera	<i>Arocatus roesellii</i>								
Insecta	Hemiptera	<i>Atractotomus magnicornis</i>								
Insecta	Hemiptera	<i>Berytinus minor</i>								
Insecta	Hemiptera	<i>Bothrostethus annulipes</i>								
Insecta	Hemiptera	<i>Bothynotus pilosus</i>								









Insecta	Hemiptera	<i>Velia caprai caprai</i>								
Insecta	Hemiptera	<i>Xylocoris galactinus</i>								
Insecta	Hemiptera	<i>Xylocoris obliquus</i>								
Insecta	Hemiptera	<i>Camptopus lateralis</i>								
Insecta	Hymenoptera	<i>Acantholyda hieroglyphica</i>								
Insecta	Hymenoptera	<i>Ammophila sabulosa</i>								
Insecta	Hymenoptera	<i>Andrena fulva</i>								
Insecta	Hymenoptera	<i>Apis mellifera</i>								
Insecta	Hymenoptera	<i>Athalia rufoscutellata</i>								
Insecta	Hymenoptera	<i>Bembix rostrata</i>								
Insecta	Hymenoptera	<i>Bombus campestris</i>								
Insecta	Hymenoptera	<i>Bombus lapidarius</i>								
Insecta	Hymenoptera	<i>Bombus lucorum</i>								
Insecta	Hymenoptera	<i>Bombus mesomelas</i>								
Insecta	Hymenoptera	<i>Bombus pratorum</i>								
Insecta	Hymenoptera	<i>Bombus terrestris</i>								
Insecta	Hymenoptera	<i>Camponotus herculeanus</i>								
Insecta	Hymenoptera	<i>Camponotus vagus</i>								
Insecta	Hymenoptera	<i>Diprion pini</i>								
Insecta	Hymenoptera	<i>Dolerus harwoodi</i>								
Insecta	Hymenoptera	<i>Dolerus pratensis</i>								
Insecta	Hymenoptera	<i>Dolichovespula media</i>								
Insecta	Hymenoptera	<i>Manica rubida</i>								
Insecta	Hymenoptera	<i>Mutilla europaea</i>								
Insecta	Hymenoptera	<i>Neodiprion sertifer</i>								
Insecta	Hymenoptera	<i>Podalonia hirsuta</i>								
Insecta	Hymenoptera	<i>Polistes gallicus</i>								
Insecta	Hymenoptera	<i>Pristiphora abietina</i>								
Insecta	Hymenoptera	<i>Pristiphora laticis</i>								
Insecta	Hymenoptera	<i>Sciapteryx costalis soror</i>								
Insecta	Hymenoptera	<i>Tetralonia salicariae</i>								
Insecta	Hymenoptera	<i>Urocerus gigas</i>								
Insecta	Mecoptera	<i>Panorpa communis</i>								
Insecta	Mecoptera	<i>Panorpa germanica</i>								
Insecta	Megaloptera	<i>Sialis lutaria</i>								

Insecta	Neuroptera	<i>Libelloides longicornis</i>								
Insecta	Neuroptera	<i>Libelloides coccajus</i>								
Insecta	Neuroptera	<i>Distoleon tetragrammicus</i>								
Insecta	Phasmatodea	<i>Clonopsis gallica</i>								
Insecta	Raphidioptera	<i>Phaeostigma notata</i>								
Insecta	Siphonaptera	<i>Atyphloceras nuperus</i>								
Insecta	Siphonaptera	<i>Ceratophyllus pullatus</i>								
Insecta	Siphonaptera	<i>Ctenophthalmus assimilis assimilis</i>								
Insecta	Siphonaptera	<i>Ctenophthalmus baeticus arvernus</i>								
Insecta	Siphonaptera	<i>Ctenophthalmus nobilis nobilis</i>								
Insecta	Siphonaptera	<i>Dasypsyllus gallinulae gallinulae</i>								
Insecta	Siphonaptera	<i>Doratopsylla dasyncema dasyncema</i>								
Insecta	Siphonaptera	<i>Hystrichopsylla talpae talpae</i>								
Insecta	Siphonaptera	<i>Leptopsylla taschenbergi amitina</i>								
Insecta	Siphonaptera	<i>Myoxopsylla laverani</i>								
Insecta	Siphonaptera	<i>Palaeopsylla minor</i>								
Insecta	Siphonaptera	<i>Peromyscopsylla spectabilis spectabilis</i>								
Insecta	Siphonaptera	<i>Rhadinopsylla pentacantha</i>								

Classe	Ordre	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Berne	DH	PN	PNA	SCAP	LRN	ZNIEFF
Bivalvia	Unionoida	Mulette perlière	<i>Margaritifera margaritifera</i>	An.III	An.II et V	Art.2	X			DS
Branchiopoda	Anostraca		<i>Branchipus schaefferi</i>							R
Branchiopoda	Anostraca		<i>Chirocephalus diaphanus</i>							R
Gastropoda	[unassigned] Pulmonata	Auriculette commune	<i>Carychium tridentatum</i>							
Gastropoda	[unassigned] Pulmonata	Auriculette naine	<i>Carychium minimum</i>							
Gastropoda	Architaenioglossa	Cochlostome commun	<i>Cochlostoma septemspirale septemspirale</i>							
Gastropoda	Hygrophila	Patelline des fleuves	<i>Ancylus fluviatilis</i>							
Gastropoda	Littorinimorpha	Bythinelle de Monbrun	<i>Bythinella galerae</i>							DS
Gastropoda	Littorinimorpha	Bythinelle cévenole	<i>Bythinella cebennensis</i>							DS
Gastropoda	Littorinimorpha	Bythinelle de Castelbouc	<i>Bythinella bouloti</i>							DS
Gastropoda	Littorinimorpha	Bythinelle de l'Aveyron	<i>Bythinella parvula</i>							DS
Gastropoda	Littorinimorpha	Bythinelle de Navacelles	<i>Bythinella navacellensis</i>							DS
Gastropoda	Littorinimorpha	Bythiospée de Mialet	<i>Paladilhia umbilicata</i>							DS
Gastropoda	Littorinimorpha	Bythiospée de Nîmes	<i>Bythiospeum articense</i>			Art.4				DS
Gastropoda	Littorinimorpha	Moitesserie de Trabuc	<i>Spiralix hofmanni</i>							DS

Gastropoda	Littorinimorpha	Petite moitesserie	<i>Moitessieria locardi</i>					Art.4					DS
Gastropoda	Stylommatophora	Aiguillette commune	<i>Cecilioides acicula</i>										
Gastropoda	Stylommatophora	Balée commune	<i>Balea perversa</i>										
Gastropoda	Stylommatophora	Bulime inverse	<i>Jaminiia quadridens</i>										
Gastropoda	Stylommatophora	Clausilie des sapins	<i>Clausilia bidentata abietina</i>										
Gastropoda	Stylommatophora	Clausilie lisse	<i>Clausilia rugosa parvula</i>										
Gastropoda	Stylommatophora	Escargot des haies	<i>Cepaea nemoralis</i>										
Gastropoda	Stylommatophora	Escargot des jardins	<i>Cepaea hortensis</i>										
Gastropoda	Stylommatophora	Escargot petit-gris	<i>Cornu aspersum</i>					Art.1 et 1b					
Gastropoda	Stylommatophora	Escargotin hérisson	<i>Acanthinula aculeata</i>										
Gastropoda	Stylommatophora	Fuseau commun	<i>Cochlodina laminata laminata</i>										
Gastropoda	Stylommatophora	Grande loche	<i>Arion rufus</i>										
Gastropoda	Stylommatophora	Hélicette carénée	<i>Candidula intersecta</i>										
Gastropoda	Stylommatophora	Hélicette du thym	<i>Candidula unifasciata unifasciata</i>										
Gastropoda	Stylommatophora	Loche grisâtre	<i>Arion fasciatus</i>										
Gastropoda	Stylommatophora	Loche noire	<i>Arion hortensis</i>										
Gastropoda	Stylommatophora	Luisantine ample	<i>Aegopinella nitens</i>										
Gastropoda	Stylommatophora	Maillot avoine	<i>Chondrina avenacea avenacea</i>										
Gastropoda	Stylommatophora	Maillot édenté	<i>Chondrina farinesii</i>										
Gastropoda	Stylommatophora	Maillot requin	<i>Abida polyodon</i>										
Gastropoda	Stylommatophora	Maillot seigle	<i>Abida secale secale</i>										

Classe	Ordre	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Berne	Bonn	DH	PN	PNA	SCAP	LRN	ZNIEFF
Arachnida	Araneae		<i>Araneus diadematus</i>								
Arachnida	Araneae		<i>Atypus affinis</i>								

### 6.3. Liste des zonages ZNIEFF concernant la Lozère

Type zonage	Référence	NOM	Surface (ha)
ZNIEFF I	4804-4048	Rivière de la Truyère autour de Malzieu	65,19
ZNIEFF I	4810-4062	Tourbières de Fraissinet-Langlade	849,81
ZNIEFF I	0000-4025	Tourbière et ruisseau de la Bédaule	15,58
ZNIEFF I	4801-4003	Ruisseau de Sagne Nègre	140,30
ZNIEFF I	4801-4004	Lac et tourbière de Souveyrols	47,59
ZNIEFF I	4801-4005	Lac des Salhiens	61,62
ZNIEFF I	4801-4007	Lac de Saint-Andéol	109,66
ZNIEFF I	4801-4010	Lac de Born	151,22
ZNIEFF I	4801-4026	Etang et prairies de la Baume	13,75
ZNIEFF I	0000-4032	Rivière de la Crueize en amont du lac du Moulinet	130,69
ZNIEFF I	4801-4017	Etang et tourbières de Bonnecombe	313,70
ZNIEFF I	4801-4022	Plaine de la Tioule et montagne de Bonnecombe	759,70
ZNIEFF I	4810-4092	Lac de Charpal	413,68
ZNIEFF I	3012-4138	Vallée du Gardon d'Alès	244,20
ZNIEFF I	3012-4141	Forêt domaniale des Gardons et versant sud de la montagne de la Vieille Morte	3041,25
ZNIEFF I	3012-4116	Versant sud du Gardon de Sainte-Croix	1195,77
ZNIEFF I	3012-4126	Gardon de Sainte-Croix	230,85
ZNIEFF I	4813-4111	Ruisseaux de Malzac et de Rieutort	127,95
ZNIEFF I	4808-4100	Valats de Solpérières et de Broussous	411,01
ZNIEFF I	4807-4080	Chaos dolomitique de Nîmes-le-Vieux	288,04
ZNIEFF I	4812-4034	Versant est des gorges du Tarn à Saint-Rome-de-Dolan	180,72
ZNIEFF I	4812-4038	Versant ouest du Causse Méjean	774,96
ZNIEFF I	4812-4043	Versant nord du Tarn, du Rocher de Montesquieu au Pas de Souci	456,93
ZNIEFF I	4812-4042	Versant sud du Causse de Sauveterre, de la Malène au cirque des Baumes	466,05
ZNIEFF I	4812-4063	Versant sud du Causse de Sauveterre entre Sainte-Enimie et Prades	364,70
ZNIEFF I	4812-4061	Versant nord du Causse Méjean à Sainte-Enimie	308,53
ZNIEFF I	4812-4112	Vallée du Tarn entre le Pont-de-Montvert et Cocurès	337,01
ZNIEFF I	3006-4086	Vallon du Trépaloup	56,88
ZNIEFF I	3006-2051	Versant sud de l'Aigoual	1021,43
ZNIEFF I	3012-4130	Versant de Cabrespic	29,57
ZNIEFF I	3012-4124	Vallée du Gardon de Saint-Martin	499,12
ZNIEFF I	3012-2064	Crêtes du col Saint-Pierre	107,19
ZNIEFF I	4816-2070	Forêt domaniale de Malmontet	1510,74
ZNIEFF I	4817-4131	Bois de Saint-Maurice-de-Ventalon	433,34
ZNIEFF I	4816-4125	Combes des sources du Tarn	770,18
ZNIEFF I	4816-2069	Forêt Domaniale de l'Homol	133,14
ZNIEFF I	4818-4142	Tourbière de la Cham des Balmelles	123,58
ZNIEFF I	4816-4102	Tourbière des Sagnes et du Peschio	134,89
ZNIEFF I	4808-4097	Mont de Lempezou	169,51

ZNIEFF I	4807-4067	Colline de Fretma	37,97
ZNIEFF I	4808-4093	Corniche du Causse Méjean de Florac à Grattegals	476,45
ZNIEFF I	0000-4107	Tourbière de la Mourade	48,03
ZNIEFF I	4812-4054	Versant sud du Causse de Sauveterre à Pougnaoires	118,06
ZNIEFF I	4801-4020	Tourbière du Plo de Grail	5,37
ZNIEFF I	4807-4069	Plaine de Chanet	1573,21
ZNIEFF I	4807-4060	Pelouses de la Serre Gaoujac	378,72
ZNIEFF I	4808-4090	Contreforts oriental du Causse Méjean entre Ferreyrettes et Fraissinet-de-Fourques	957,37
ZNIEFF I	4805-4064	Rivière de la Jonte entre la Bragouse et Meyrueis	13,96
ZNIEFF I	4807-4065	Plaines de Saubert et de la Combette	536,90
ZNIEFF I	4808-4077	Ruisseau de Malabaisse	8,44
ZNIEFF I	3006-4066	Ruisseau du Crouzet	43,94
ZNIEFF I	4808-4096	Rivière du Tarnon, de Vébron à Florac	56,17
ZNIEFF I	4813-4108	Vallées de la Mimente et du Briançon	73,78
ZNIEFF I	4812-4078	Rochers d'Ispagnac et de la Table	279,62
ZNIEFF I	0000-4076	Vallée du Bramont en amont de Balsièges	194,46
ZNIEFF I	4816-4089	Les gorges du Bramont	82,95
ZNIEFF I	4816-4101	Etang et tourbière de Barrandon	24,73
ZNIEFF I	4812-4088	Ruisseau du Bramont, de Nozières au moulin de Pradines	33,68
ZNIEFF I	4806-4070	Monts Chabrio et Chabrié	832,53
ZNIEFF I	0000-4079	Falaises du Truc de Balduc	548,07
ZNIEFF I	4816-4106	Vallées des Ruisseaux de Briançon et de Girouse	2451,87
ZNIEFF I	4812-4094	Vallée du Tarn entre Florac et Saint-Chély	312,47
ZNIEFF I	4812-4036	Gorges du Tarn au Roc Aiguille	189,14
ZNIEFF I	4812-4050	Vallée du Tarn, du Château de la Caze aux Vignes	127,95
ZNIEFF I	4812-4051	Les gorges du Tarn, de Mont-Rose à Hauterive	277,68
ZNIEFF I	4813-4114	Vallée de la Mimente au Château de Cant	7,89
ZNIEFF I	3012-4127	Montagnes du Cayla et des Ayres	1045,77
ZNIEFF I	3012-4132	Ruisseau du Merlet	11,79
ZNIEFF I	3012-4139	Ruisseaux du Lauzas et des Pradasses	6,17
ZNIEFF I	3011-4140	Vallées de la Régordane et de la Cèze jusqu'à la Tourette	12,03
ZNIEFF I	0000-4119	Valat de l'Estirounet	10,64
ZNIEFF I	0000-4136	Rivière de l'Altier entre les Rochettes Basses et le lac de Villefort	51,95
ZNIEFF I	4816-4133	Forêt du Roc des Echelles	1173,41
ZNIEFF I	4818-4137	Ruisseau de Chassezac entre Malvert et Prévenchères	10,67
ZNIEFF I	4801-4006	Zones humides du ruisseau de Place Nalties	389,86
ZNIEFF I	4801-4002	Ruisseau de Nasbinals	35,65
ZNIEFF I	4801-4019	Tourbière du Mont Redorte	35,50
ZNIEFF I	4801-4024	Zones humides de la vallée de la Rimeize	377,97
ZNIEFF I	4801-4016	Zones humides du ruisseau de Beylasse	128,97
ZNIEFF I	4801-4012	Sagne Satière	44,26
ZNIEFF I	4801-4001	Zones humides du ruisseau de la Cabre	25,66
ZNIEFF I	0000-4041	Rivière de la Crueize en aval du lac du Moulinet et vallée de l'Enfer	264,48
ZNIEFF I	4804-4039	Vallée de la Rimeize entre Beauregard et le moulin de Pont Archat	148,78

ZNIEFF I	4802-4031	Ruisseau de Roumardiès	11,31
ZNIEFF I	0000-4045	Vallée du Lot à Chanac	83,15
ZNIEFF I	4802-4029	Ruisseau de la Felgeyre	23,91
ZNIEFF I	4802-4018	Moulin de Strugal	5,31
ZNIEFF I	4802-4013	Moulin de Piquemole	8,41
ZNIEFF I	4802-4021	Ruisseau de Dioulou, du Pont des Moulins à sa confluence avec le Lot	21,72
ZNIEFF I	4803-4027	Grotte de Roquaizou	20,00
ZNIEFF I	0000-4049	Ruisseau de Limouse	14,13
ZNIEFF I	0000-4033	Moulin de Beisserette	6,15
ZNIEFF I	4809-4055	Ruisseau de Chabridet à Servières	19,44
ZNIEFF I	4809-4052	Ruisseau du Coulagnet entre Berlière et Baldasse	31,29
ZNIEFF I	4802-4030	Ginestoux	21,40
ZNIEFF I	4801-4014	Rivière du Bès au lieu-dit "La Grue"	0,80
ZNIEFF I	0000-4057	Rivière de la Colagne et lac de Ganivet	25,81
ZNIEFF I	0000-4071	Rivière de la Colagne à Boussefol	9,03
ZNIEFF I	4810-4087	Tourbières des valats de Pouchiou et de Lachaumette	53,02
ZNIEFF I	4810-4083	Tourbière du valat de Malaval	35,25
ZNIEFF I	4810-4081	Tourbières des sources de la Truyère	335,65
ZNIEFF I	4814-4113	Rivière du Chapeauroux	357,30
ZNIEFF I	4814-4115	Rivière de la Clamouse	18,55
ZNIEFF I	0000-4118	Ruisseau du Donozau	15,65
ZNIEFF I	00270002	Gorges Du Haut-Allier - Alleyras à Saint-Etienne-Du-Vigan	5579,47
ZNIEFF I	4804-4046	Vallée de la Rimeize entre Ramio et Rimeize	49,99
ZNIEFF I	4804-4047	Vallée de la Truyère au Pont des Estrets	12,18
ZNIEFF I	4810-4072	Tourbières du Bois long et de la Barthe	135,94
ZNIEFF I	4804-4037	Vallée de la Truyère entre Chaulhac et le Terran	44,33
ZNIEFF I	0000-4104	Rivière de l'Ance à Chambon -le-Château	6,76
ZNIEFF I	0000-4044	Ruisseaux de Grenoulhac et de Gizerac	6,42
ZNIEFF I	3012-4128	Vallée du Gardon de Saint-Germain à Saint-Germain-de-Calberte	217,39
ZNIEFF I	4805-4059	Gorges de la Jonte	2578,00
ZNIEFF I	4801-4008	Tourbières du ruisseau de Malramont	216,63
ZNIEFF I	4801-4023	Tourbière de Pougalion	15,37
ZNIEFF I	4801-4028	Ruisseau du Piou	4,46
ZNIEFF I	4801-4015	Tourbière de Sogno Verdo	19,82
ZNIEFF I	4801-4011	Prairies de Rieutort d'Aubrac	60,35
ZNIEFF I	4801-4009	Tourbière des Roustières	39,00
ZNIEFF I	4810-4075	Tourbière du Prat du Baury	13,55
ZNIEFF I	4816-4098	Tourbière des Narses Mortes	74,01
ZNIEFF I	4811-4103	Versant de la Can de l'Hospitalet	450,96
ZNIEFF I	4807-4040	Arcs de Saint-Pierre	165,90
ZNIEFF I	3006-4085	Haute vallée de la Brèze	489,99
ZNIEFF I	3006-4095	Pelouses du Mont Aigoual	163,53
ZNIEFF I	3006-4084	Haute vallée de la Jonte	871,83
ZNIEFF I	3012-4122	Vallée du Gardon de Saint-Germain à la Broussarède	48,96
ZNIEFF I	4816-4121	Tourbières du versant sud du Mont Lozère	470,78

ZNIEFF I	4810-4053	Tourbières de la montagne du Liconès	318,72
ZNIEFF I	4816-4134	Tourbières de Sénégrière	77,82
ZNIEFF I	0000-4099	Rivière de l'Ance en amont de Saint-Symphorien	85,29
ZNIEFF I	4801-4035	Vallée de la Biourière	1338,56
ZNIEFF I	4806-4073	Tufière du vallon de Valoubière	48,89
ZNIEFF I	3012-4123	Vallon de Salt	291,15
ZNIEFF I	4816-4109	Tourbières du versant nord du Mont Lozère	789,46
ZNIEFF I	4816-4120	Pelouses sommitales du Mont Lozère	1255,47
ZNIEFF I	4816-4129	Pelouses sommitales du Pic Cassini	168,45
ZNIEFF I	4810-4091	Tourbières du col des Trois Sœurs	447,84
ZNIEFF I	4810-4082	Tourbières du Puech David	361,77
ZNIEFF I	4806-4056	Pelouses de la Plone	247,90
ZNIEFF I	4807-4058	Pelouses de Costeguisson	11,89
ZNIEFF I	4816-4135	Bois des Armes	239,36
ZNIEFF I	4813-4105	Pelouses du Pesquier	32,12
ZNIEFF I	4816-4110	Vallon de Serviès	135,54
ZNIEFF I	4810-4074	Tourbière du col de la Croix de Bor	7,67
ZNIEFF I	3012-2079	Vallée du Galeizon à St-Paul-la-Coste	597,63
ZNIEFF I	3012-2085	Gardon d'Alès à la Grand-Combe	179,30
ZNIEFF I	3006-2044	Forêt de l'Escoutadou à Prat Peyrot	142,51
ZNIEFF I	3012-2071	Vallée du Galeizon à Lamelouze	82,52
ZNIEFF I	4809-4068	Ubac du Causse de Mende	76,65
ZNIEFF I	00200002	Gorges Du Bes	1344,65
ZNIEFF I	00200003	Vallee Du Bes Et Du Riomau	3943,22
ZNIEFF I	00200007C	Bois De Saint-Urcize	364,39
ZNIEFF I	00230001	Vallee De La Truyere Barrage De Grandval	6199,03
ZNIEFF I	00260005	Montricoux Et La Loubeyre	574,70
ZNIEFF I	00260010C	Sud Du Mont Mouchet, Sources De La Gourgueyre	417,25
ZNIEFF I	00260012C	Sources Du Pontajou	414,79
ZNIEFF I	Z1PZ0838	Vallée Supérieure Et Gorges Du Tarn	1937,79
ZNIEFF I	Z1PZ0881	Rivière Lot (Partie Aveyron)	2553,84
ZNIEFF II	4804-0000	Cours de la Truyère et de la Rimeize aval	502,52
ZNIEFF II	4801-0000	Plateau de l'Aubrac	28285,23
ZNIEFF II	4815-0000	Forêt de Mercoire	11190,09
ZNIEFF II	4807-0000	Causse Méjean	33341,75
ZNIEFF II	4813-0000	Vallée de la Mimente	7520,82
ZNIEFF II	4818-0000	Gorges du Chazesac, de la Borne et de l'Altier	5966,80
ZNIEFF II	4810-0000	Montagne de la Margeride et massif du plateau du Palais du Roi	29589,91
ZNIEFF II	4814-0000	Vallée du Chapeauroux	10036,96
ZNIEFF II	4802-0000	Contrefort sud de l'Aubrac	14299,32
ZNIEFF II	4809-0000	Causses de Marvejols et de Mende	18190,12
ZNIEFF II	Z1PZ2315	Causse Noir Et Ses Corniches	20864,29
ZNIEFF II	4808-0000	Vallée du Tarnon	6248,47
ZNIEFF II	3011-0000	Vallées amont de la Cèze et de la Ganière	10752,06
ZNIEFF II	3006-0000	Massif de l'Aigoual et du Lingas	28494,41

ZNIEFF II	4806-0000	Causse de Sauveterre	19759,46
ZNIEFF II	4805-0000	Gorges de la Jonte	4567,68
ZNIEFF II	3012-0000	Hautes vallées des Gardons	73898,30
ZNIEFF II	4811-0000	Can de l'Hospitalet	2061,95
ZNIEFF II	3008-0000	Vallées amont de l'Hérault	21532,89
ZNIEFF II	4817-0000	Montagne du Bougès	13109,92
ZNIEFF II	4803-0000	Vallon de l'Urugne et Corniches de Saint-Saturnin	646,46
ZNIEFF II	4816-0000	Massif du Mont Lozère	40063,58
ZNIEFF II	4812-0000	Gorges du Tarn	14433,54
ZNIEFF II	00200000	Plateau De L'Aubrac	6949,82
ZNIEFF II	00230000	Vallee De La Truyere	10499,00
ZNIEFF II	00260000	Massif De La Margeride	9788,66
ZNIEFF II	00270000	Haute Vallée De L'Allier	56293,49
ZNIEFF II	Z1PZ2324	Vallée Du Lot (Partie Aveyron)	18176,46
ZNIEFF II	Z1PZ2328	Vallée Du Tarn, Amont	36245,69

## 6.4. Liste des sites classés et inscrits concernant la Lozère

Type zonage	Référence	NOM	Surface (ha)
Site Classé	SC1936042001	Bloc de Rochers dit "Pyramide en Porte à Faux"	0,01
Site Classé	SC1936050601	Pierre Branlante de Châteauneuf	0,58
Site Classé	SC1936061501	Rocher dit "Lion de Balsiège"	3,87
Site Classé	SC1936062001	Rocher de Moïse	0,03
Site Classé	SC1936082401	Rocher dit "le Sabot de Malepeyre"	0,06
Site Classé	SC1941072101	Grotte de Dargilan	0,07
Site Classé	SC1941072102	Muraille rocheuse dite "La Forteresse"	0,66
Site Classé	SC1941082001	Aven Armand	0,06
Site Classé	SC1942021101	Cascades de Rhunes	0,20
Site Classé	SC1945080901	Le Château de Roure	18,45
Site Classé	SC1966050601	Empreintes de pas de dinosaures	1,34
Site Classé	SC1984022101	Le Baou de Lestival	57,05
Site Classé	SC1989090601	Château de Fournels et son Parc	26,08
Site Classé	SC1990012601	Château de Combettes et ses abords	69,99
Site Classé	SC1990020102	Grotte d'Amelineau	33,57
Site Classé	SC2002032901	Gorges du Tarn et de la Jonte	20229,69
Site inscrit	SI1936042702	Rocher du Vanel	0,01
Site inscrit	SI1942021101	Lac de Salhiens (Narbinals)	6,78
Site inscrit	SI1942021102	Lac de Saint-Andéol et ses abords	12,53
Site inscrit	SI1942021103	Cascade du Deroc (Nasbinals)	1,84
Site inscrit	SI1942033101	Gorges du Tarn et de la Jonte (villages)	41,91
Site inscrit	SI1942041401	Terrains et bâtiments propriété du sanatorium privé (St de Rome Rolan)	191,19

Site inscrit	SI1942051101	Allée Piencourt (Mende)	0,29
Site inscrit	SI1942071101	Site du Château du Champ (Altier)	1,31
Site inscrit	SI1942073101	Chapelle Sainte-Madeleine à Planchamps Pied de Borne	0,83
Site inscrit	SI1942102301	Immeubles rue Louis Cagne	0,07
Site inscrit	SI1942102601	Tilleul "Sully" près de l'Eglise (Prevencheres)	0,10
Site inscrit	SI1942121401	Hameau de la Garde Guérin (Prevenchere)	2,37
Site inscrit	SI1943020501	Maison Peytaver (Bleymard)	0,22
Site inscrit	SI1943021901	Chapelle Saint-Jean, l'Ancien Prieuré et leurs abords (le Bleymard)	3,83
Site inscrit	SI1943030901	Groupe de Maisons Anciennes (Bleymard)	0,01
Site inscrit	SI1944020201	Hameau de Saint-Pierre des Tripiers	1,78
Site inscrit	SI1944031001	Agglomération de Meyrueis, ses abords et le plan d'eau de la Jonte	25,48
Site inscrit	SI1944041201	Terrains bordants l'Allée Piencourt (Mende)	5,84
Site inscrit	SI1945070401	Tour d'Apcher et ses abords (Prunieres)	19,22
Site inscrit	SI1945070402	Village de Drigas	81,20
Site inscrit	SI1945073102	Pont des Six Liards et ses abords (Meyrueis)	4,44
Site inscrit	SI1945112901	Château et le village d'Ayres	15,99
Site inscrit	SI1960122901	Château de Roquedols et ses abords	152,45
Site inscrit	SI1967021301	Village d'Arzenc-d'Apcher et ses abords	75,94
Site inscrit	SI1967041001	Ruines du château de Chanac, le village à l'intérieur des remparts	3,17
Site inscrit	SI1967102601	Ruines du château (St Julien de Tournel)	12,79
Site inscrit	SI1968112001	Chateau et ses abords (St Saturnin de Tartaronne)	12,23
Site inscrit	SI1969061801	Hameau du Pouget (Pourcharesse)	22,69
Site inscrit	SI1972083101	Lac de Villefort et ses abords	340,60
Site inscrit	SI1973070601	Hameau des Plos et ses abords immédiats	575,64
Site inscrit	SI1974082302	Ensemble formé par la vieille ville (La Canourgue)	33,47
Site inscrit	SI1978032001	Gorges du Chassezac	474,09
Site inscrit	SI1978080801	Village de Chateauneuf-de-Randon et ses abords	120,15
Site inscrit	SI1981012001	Truc de Balduc	1031,85
Site inscrit	SI1981081101	Gorges de la Jonte (village)	300,75
Site inscrit	SI1984082401	Centre ancien (Marjevols)	10,23